

Politiques publiques de l'eau et gouvernance urbaine

Acteurs et enjeux de l'accès à l'eau potable des populations à
Douala (Cameroun)



Thèse pour l'obtention du Doctorat de Géographie (co-tutelle)

Soutenue publiquement le 31 mars 2017

Virginie Laure NANTCHOP TENKAP

Membres du jury :

Sylvy JAGLIN, Professeur, Université Paris-Est, LATTs

Olivier IYÉBI MANDJEK, HDR, Chercheur à la FPAAE

Éric VERDEIL, Professeur, IEP de Paris

Jean-Fabien STECK, Maître de conférences, Université Paris Ouest

Jérôme LOMBARD, Directeur de recherche, IRD

Marie MORELLE, Maître de conférences, Université Paris 1

Moïse MOUPOU, Maître de conférences, Université de Yaoundé 1

Présidente

Examineur

Rapporteur

Rapporteur

Directeur

Directrice

Directeur

Politiques publiques de l'eau et gouvernance urbaine

Acteurs et enjeux de l'accès à l'eau potable des populations à
Douala (Cameroun)



Thèse pour l'obtention du Doctorat de Géographie (co-tutelle)

Soutenue publiquement le 31 mars 2017

Virginie Laure NANTCHOP TENKAP

Membres du jury :

Sylvy JAGLIN, Professeur, Université Paris-Est, LATTs

Olivier IYÉBI MANDJEK, HDR, Chercheur à la FPAE

Éric VERDEIL, Professeur, IEP de Paris

Jean-Fabien STECK, Maître de conférences, Université Paris Ouest

Jérôme LOMBARD, Directeur de recherche, IRD

Marie MORELLE, Maître de conférences, Université Paris 1

Moïse MOUPOU, Maître de conférences, Université de Yaoundé 1

Présidente

Examineur

Rapporteur

Rapporteur

Directeur

Directrice

Directeur

Photographies page de garde

Photographie n° 1 : Borne-fontaine publique non fonctionnelle au quartier Mambanda

Photographie n° 2 : Borne-fontaine raccordée à un forage privé au quartier Logbessou I

© V. Nantchop, 2012.

A Douala au Cameroun, ville de près de 4 millions d'habitants, à peine 40 % de la population a accès au service officiel de distribution d'eau. Les autorités publiques locales et les opérateurs de service sont ainsi confrontés aux défis liés aux dynamiques démographique et spatiale, se traduisant par une demande importante de service. Dans un contexte de réformes (de privatisation, bonne gouvernance, participation), l'enjeu est de concilier efficacité économique et équité socio-spatiale, par le rattrapage du service au profit des quartiers défavorisés des périphéries en développement, à travers le réseau conventionnel. La distribution d'eau est en effet inégalement répartie entre les espaces lotis et les espaces non lotis, en particulier les quartiers populaires d'occupation illégale. Les inégalités socio-spatiales d'accès à l'eau observées résultent du projet de ville ségréguée, mis en œuvre dès la période coloniale, puis perpétué par l'Etat néo-patrimonialisé au cours de ses opérations de lotissement. Ainsi, la majorité de la population s'approvisionne à partir des sources alternatives. A cours de la décennie 1980, les insuffisances du service conduisent les bailleurs de fonds internationaux à recommander à l'Etat des réformes institutionnelles et gestionnaires. Outre le retrait de l'Etat du service public, celles-ci valorisent l'efficacité de la participation du secteur privé et de la concurrence du marché. Comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, les effets des réformes fondées sur le paradigme de l'infrastructure unitaire sont controversés. A Douala, le retrait de l'Etat du service public ne s'est pas accompagné par une substitution du tout-privé au tout-Etat. Les pratiques informelles courantes au sein de l'appareil politico-administratif, et les arrangements avec les opérateurs privés, analysés de l'échelle centrale à celle locale, permettent de rendre compte des mécanismes de redéploiement de l'action publique, et plus largement du fonctionnement de l'Etat. A l'échelle de la ville, des coalitions d'acteurs publics et privés, mais aussi d'acteurs chevauchant entre la sphère politique et la sphère économique, les *Big-men*, politiciens entrepreneurs, organisent le marché de l'eau. Au sein des territoires communaux, la gestion technocratique du service d'eau, assurée par l'élite administrative des hauts fonctionnaires, démontre la complexité des rapports entre le pouvoir central et les communes, contribuant à évincer les pouvoirs publics locaux de la gestion du service. Plus particulièrement, la superposition des pouvoirs et l'asymétrie des ressources entre les différents intervenants engendrent des conflits de gouvernance, avec des conséquences pour la cohérence urbaine et la généralisation de l'accès des populations à l'eau.

Mots clé : Service d'eau ; gouvernance ; cohésion urbaine ; informel ; opérateurs privés ; *Big-man* ; pouvoirs ; Douala.

Remerciements

J'exprime ma profonde gratitude à la Fondation Paul Ango de géopolitique en Afrique centrale (FPAE). En particulier, à Kalliopi, je dis un grand merci pour m'avoir encouragée à faire cette thèse, pour m'avoir toujours soutenue, conseillée et parfois aussi défendue. La FPAE (et l'ensemble des chercheurs) m'a accompagnée depuis les études de Master 2. Les moments d'échanges ont profondément enrichi ma réflexion. Merci. Je tiens à adresser un grand merci à Jean-Claude et Adèle pour leur disponibilité, à Joseph pour ses conseils avisés, pour n'avoir ménagé aucun effort pour m'aider dans de nombreuses démarches administratives. Je remercie infiniment Jérôme Lombard, qui m'a encadrée. Je vous remercie une fois de plus d'avoir accepté de suivre mes travaux de recherche. Merci pour votre rigueur, mais aussi votre écoute attentive, votre disponibilité permanente et des échanges qui m'ont permis d'améliorer mon travail. Vous n'avez ménagé aucun effort pour organiser les rencontres du comité de thèse, les réunions d'échanges et assurer toutes les autres démarches, signer des formulaires dans l'urgence, même pendant vos vacances. Je pense particulièrement à Marie Morelle, ma directrice, et au Professeur Olivier Iyébi Mandjek au moment de clore ce chapitre, non des moins importants, de ma vie. Vous m'avez encadrée et accompagnée au cours de nombreuses années d'études (depuis la première année de licence et le Master), m'avez soutenue, encouragée également, tout en étant rigoureux. J'ai beaucoup appris, grâce à votre rigueur scientifique, qui a nourri ma réflexion et m'a encouragée à aller plus loin. J'ai parfois mis votre patience à rude épreuve, mais vous savez toujours me comprendre, être patients. Je vous prie de trouver ici l'expression de ma profonde reconnaissance. J'adresse un grand merci à mon encadreur de l'Université de Yaoundé 1, Moïse Moupou. Les moments d'échanges scientifiques à Yaoundé, avant mes départs sur le terrain à Douala, m'ont permis de mener des enquêtes avec assurance. Merci de m'avoir permis d'intervenir dans le Master de Géographie, d'avoir facilité mes démarches administratives auprès des services de l'université. Merci à l'ensemble des enseignants du département de géographie. Je tiens à remercier Sylvie Jaglin d'avoir accepté de faire partie de mon comité de thèse et de présider le jury. J'ai écouté avec un grand intérêt vos diverses orientations. Merci beaucoup pour votre disponibilité. Merci à Eric Verdeil et Jean-Fabien Steck d'avoir accepté de disposer de leur temps pour évaluer ma thèse. Je remercie le SCAC au Cameroun pour le financement de dix mois de séjour en France, le Service de bourse de mobilité d'Ile-de-France pour la prise en charge de trois mois de terrain, et le laboratoire PRODIG pour le financement de billets d'avion dans le cadre de séjours de recherche au Cameroun. Merci beaucoup à toutes les personnes que j'ai rencontrées sur le terrain au Cameroun, et qui ont bien voulu répondre à mes questions parfois interminables. Un chaleureux merci au personnel de l'atelier d'urbanisme de la CUD. Mon séjour en France a été facilité par plusieurs personnes bienveillantes, qui n'ont jamais cessé de me soutenir. A Nelly, Guy, Théo et Aurore, merci de m'avoir offert le logis et un cadre de vie épanouissant. Merci d'avoir toujours été là. A Alexis, Karen, Aya (et leurs familles), merci pour ma famille en France que vous êtes devenus. Un grand merci à Audrey, Anna, Adama (qui m'a initiée à la cartographie), à Arnauld et Paulin (pour l'aide sur le terrain à Douala), à Jean (pour la relecture). Je n'oublie pas Clément, Cyrille et Kwebitcha. Ma pensée va à ma famille, mes parents, frères et sœurs, qui m'ont toujours soutenue, encouragée. Merci pour vos prières. Enfin, je dis infiniment MERCI à Anna et Arnaud pour leur affection. Merci d'être là.

Sommaire

<i>Résumé</i>	3
<i>Remerciements</i>	5
<i>Sommaire</i>	7
<i>Sigles et abréviations</i>	9
Introduction	15
<i>Contexte de l'étude et méthode</i>	15
1. Croissance démographique et étalement urbain à Douala	16
2. Trois décennies de réformes institutionnelles.....	20
3. La remise en question du réseau conventionnel.....	27
4. Le renouvellement des études sur le service d'eau urbain	30
5. Construire l'objet de recherche : des pratiques citadines à l'entrepreneuriat privé	32
6. L'informel, une réalité multidimensionnelle	45
7. Le politique sur la scène économique	48
8. Enquêter sur le réseau très fermé des <i>Big-men</i> de Douala	51
9. Méthodes d'enquêtes auprès des ménages et des acteurs institutionnels	54
PREMIÈRE PARTIE : DYNAMIQUES URBAINES ET ACCÈS A L'EAU	63
<i>Chapitre 1 : Formation et développement de la ville et du réseau de distribution de l'eau</i>	65
1. Configuration duale du tissu urbain et accès segmenté au service.....	65
2. Urbanisation rapide et problématique de l'eau	78
3. La dégradation généralisée du service	94
<i>Chapitre 2 : Les inégalités spatiales d'accès au service d'eau urbain</i>	101
1. L'inégal accès à l'eau.....	102
2. Egalité socio-spatiale : la solidarité urbaine en question	123
3. La récurrence de maladies d'origine hydrique, révélatrice des inégalités urbaines	128
DEUXIÈME PARTIE : OPÉRATEURS PRIVÉS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU : L'ARRANGEMENT COMME MODE DE FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS	147
<i>Chapitre 3 : Le marché de production d'eau au prisme de l'arrangement</i>	149
1. Arrangements et marchés publics	150
2. Les marchés de matériel.....	164
3. Une demande urbaine hétérogène	175
<i>Chapitre 4 : Opérateurs privés de la distribution d'eau et production de l'espace urbain</i>	187
1. Extensions périphériques de la ville et distribution de l'eau : logiques et acteurs.....	188
2. La distribution d'eau à la borne-fontaine : entre opportunités et conflits.....	208
3. « Est-ce que l'eau a un prix ? » : négocier l'accès à l'eau	214
TROISIÈME PARTIE : POLITIQUE ET GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR DE L'EAU	229
<i>Chapitre 5 : Big-men, réseaux et contre-pouvoirs</i>	231
1. La gestion partagée de l'exploitation d'eau potable : un cadre juridique conflictuel, des légitimités contestées	231
2. Les transgressions de la loi comme mode de production des normes.....	237
3. « Affaires et politique marchent toujours ensemble ».....	248
<i>Chapitre 6 : Gouvernance urbaine du service d'eau</i>	263
1. Des dispositifs participatifs au sein des quartiers défavorisés : pluralité des acteurs et logiques des programmes.....	264
2. Jeux de pouvoirs et dé-légitimation des élus locaux : gouvernance municipale en tensions	275
Conclusion générale	293
<i>Références bibliographiques</i>	301
<i>Listes des illustrations</i>	315
<i>Table des matières</i>	325
<i>Annexes</i>	329

Sigles et abréviations

ACP	: Afrique Caraïbes Pacifique
AEP	: Approvisionnement en Eau potable
AFD	: Agence française de Développement
AMO	: Ala Milano Onlus
APE	: Association des Producteurs d'Eau
BAD	: Banque africaine de Développement
BFG	: Borne-fontaine gratuite
BFP	: Borne-fontaine payante
BIP	: Budget d'Investissement public
BIT	: Bureau international du Travail
BM	: Banque mondiale
BUCREP	: Bureau central de Recensement et d'Etude de la Population
CAMWATER	: Cameroon Water Utilities Corporation
CAP	: Certificat d'Aptitude professionnel
CAVIE	: Etude sur le Cadre de Vie des Populations de Douala et de Yaoundé
CCDEC	: Compagnie centrale de Distribution d'Energie électrique du Cameroun
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CDE	: Camerounaise des Eaux
CFC	: Crédit foncier du Cameroun
CGC-CAM	: China Geo-engineering Corporation in Cameroon
CHOCOCAM	: Chocolaterie du Cameroun
CICAM	: Cotonnière industrielle du Cameroun
CIMENCAM	: Cimenterie du Cameroun

CUAD	: Commune urbaine d'Arrondissement de Douala
CUD	: Communauté urbaine de Douala
DIEP	: Décennie internationale de l'Eau potable et de l'Assainissement
DRMINEE	: Délégation régionale du Ministère de l'Eau et de l'Energie
DRMINMIDT	: Délégation régionale du Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement technologique
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	: Enquête camerounaise auprès des Ménages
EDC	: Electricité du Cameroun
ENELCAM	: Energie électrique du Cameroun
ENSP	: Ecole nationale supérieure polytechnique
ENTP	: Ecole nationale des Travaux publics
EXIMBANK	: Export-Import Bank
FAD	: Fonds africain de Développement
FMI	: Fonds monétaire internationale
FCFA	: Franc de la Coopération financière en Afrique centrale
FED	: Fonds européen de Développement
FEICOM	: Fonds d'Equipements intercommunal
FOURMI	: Fonds aux Organisations urbaines et aux Micro-initiatives
GCAW	: Groupement des Commerçants et Activités connexes du Wouri
GE	: Grande Entreprise
GEOFOR	: Camerounaise de Forage hydraulique géotechnique
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GPOBA	: Global Partnership for Output Based Aid
GPS	: Global Positioning System
HCR	: Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés

HYSACAM	:	Hygiène et Salubrité du Cameroun
IADM	:	Initiative d'Allègement de la Dette multilatérale
IDH	:	Indice de développement humain
INS	:	Institut national de la Statistique
IPPTE	:	Initiative des Pays pauvres très endettés
MAETUR	:	Mission d'Aménagement et d'Equipement des terrains urbains et ruraux
MAGZI	:	Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones industrielles
ME	:	Moyenne Entreprise
MINATD	:	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MINDUH	:	Ministère du Développement urbain et de l'Habitat
MINEE	:	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEPDED	:	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable
MINIMIDT	:	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement technologique
MINME	:	Ministère des Mines et de l'Eau
MINMEE	:	Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie
MINMIDT	:	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement technologique
MINSANTE	:	Ministère de la Santé publique
OIT	:	Organisation internationale du Travail
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	:	Organisation mondiale de la Santé
ONEP	:	Office national de l'Eau potable du Maroc
ONG	:	Organisation non gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations unies
ORSTOM	:	Office de Recherche scientifique et technique d'Outre-Mer

PAD	: Port autonome de Douala
PAS	: Programme d'Ajustement structurel
PDPU	: Programme de Développement participatif urbain
PDU	: Plan directeur d'Urbanisme
PDUE	: Programme de Développement des Secteurs urbain et de l'Eau
PE	: Petite Entreprise
PNDP	: Programme national de Développement participatif
POP	: Petit Opérateur privé
PPDU	: Premier Projet de Développement urbain
PPP	: Partenariat public-privé
RDPC	: Rassemblement démocratique du Peuple camerounais
REGIFERCAM	: Régie de Chemin de Fer du Cameroun
RGE	: Recensement général des Entreprises
RGPH	: Recensement général de la Population et de l'Habitat
RCCM	: Registre du Commerce et du Crédit mobilier
SABC	: Société anonyme des Brasseries du Cameroun
SAV	: Service après-vente
SDA	: Schéma directeur d'Assainissement
SDAU	: Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SIC	: Société immobilière du Cameroun
SNEC	: Société nationale des Eaux du Cameroun
SOCEA	: Société des Eaux et Assainissement
SODECOTON	: Société de Développement du Coton
SPEC	: Société provisoire des Eaux du Cameroun
SPES	: Syndicat des Producteurs d'Eau en Sachet
TPE	: Très petites Entreprises
UE	: Union européenne

UNICEF : Fonds de Nations unies pour l'Enfance

UNWC : United Nations Water Conference

Introduction

Contexte de l'étude et méthode

L'accès des populations à l'eau potable en ville représente un défi majeur du 21^e siècle, en particulier dans les pays d'Afrique subsaharienne, qui s'urbanisent à un rythme exceptionnellement rapide. Dans ce contexte continental, environ 63 % de la population bénéficient d'une eau de qualité améliorée (OMS et UNICEF, 2013), avec des différences régionales marquées. Ainsi à Douala, capitale économique du Cameroun, moins de 40 % de la population accède au service public de distribution d'eau (Communauté urbaine de Douala/CUD, 2011) ; la couverture spatiale du réseau est faible, de l'ordre de 30 % (URBBAPLAN, 2008). La ville s'étale et se densifie. Les autorités municipales estiment accueillir, depuis la décennie 1980 et dans un contexte de crise économique, 100 000 nouveaux arrivants par an, équivalant à 25 000 demandes de logements (Hatcheu, 2003 ; CUD, 2004). Afin de répondre aux défis liés à la croissance démographique rapide et aux extensions périphériques, l'Etat a conduit des réformes institutionnelles et gestionnaires du service d'eau, sous l'impulsion des bailleurs de fonds internationaux (notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international). Les principaux objectifs de ces réformes sont d'améliorer le service d'eau urbain et de généraliser son accès, en particulier aux quartiers défavorisés.

Douala est une ville historiquement réputée frondeuse (Pirot, 2004), contrairement à Yaoundé, marquée par une dépendance structurelle vis-à-vis de l'Etat, caractéristique des villes à fonction politico-administrative dominante (Pourtier, 1999). Les défis liés à l'urbanisation rapide de la ville et les conséquences sur l'accès des populations à l'eau justifient de mener une étude de cas à Douala afin d'observer la mise en œuvre des politiques publiques¹, en lien avec la gouvernance locale, et ses effets sur la cohérence territoriale et urbaine. Les études antérieures sur l'eau à Douala ont porté sur la problématique des quartiers défavorisés (Gouellain, 1956 ; Mbassi Elong, 1972 ; Mainet, 1981), sur l'eau et l'assainissement (Mouna Kingué, 1996), sur l'évolution du cadre réglementaire du secteur et la mise en œuvre des politiques (Djeuda, Ngnikam et Tanawa,

¹ Une politique publique désigne « les interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire » (Grawitz, Leca et Thoenig, 1985, cité par Thoenig, 2014).

2001) et sur les politiques d'amélioration de la production et de la qualité de l'eau (Olivry, 1974).

La présente thèse s'inscrit dans la continuité de ces travaux. Elle étudie l'accès à l'eau des populations dans un contexte de réformes du service en milieu urbain. Ces réformes s'accompagnent par l'émergence d'un entrepreneuriat privé de production et de distribution d'eau ; elles redessinent également la géographie des pouvoirs en ville. Les différentes sections qui suivent présentent la mise en œuvre des réformes du service à Douala, puis situe la problématique de l'eau dans le champ contemporain des études urbaines sur les réseaux d'infrastructures. L'étude de cas de Douala s'appuie sur une démarche empirique combinant différents types d'enquêtes prolongées de terrain au Cameroun (enquêtes qualitatives et quantitatives).

1. Croissance démographique et étalement urbain à Douala

Douala, la première ville du Cameroun, concentre une population de plus de 4 millions d'habitants. La croissance démographique moyenne, sous l'effet conjugué des migrations et du taux d'accroissement naturel élevé, est de l'ordre de 6.4 % par an (DSRP, 2003 ; Communauté urbaine de Douala/CUD, 2009)². A partir de la décennie 1980, les répercussions sociales de la crise économique ont entraîné une recrudescence des migrations vers Douala. En deux décennies, la population a triplé, passant de 809 952 habitants en 1981 (Mainet, 1981 ; Ndamé, 1986) à 3 millions d'habitants en 2000 (Hatcheu, 2006 ; Tchuikoua, 2010 ; Nsegbe, 2012). La forte croissance démographique se traduit par une occupation rapide de l'espace qui échappe aux pouvoirs publics locaux. De 65 km² en 1983, l'espace urbain occupé s'étend sur 185 km² en 2003, puis 300 km² en 2011. L'étalement urbain, couplé à l'augmentation de la population, entraîne une demande de plus en plus importante de services urbains. Paradoxalement, à partir de la seconde moitié des années 1980 - après une période de croissance économique régulière sous l'effet de la production pétrolière des années 1960 et 1970, puis le début de la crise économique - on note à Douala l'absence d'investissements publics dans la construction et l'équipement des périphéries, mais également dans la mise en place du réseau d'eau potable (CUD,

² Selon la CUD, il existe des « querelles de chiffres » sur la population de Douala. Par exemple, entre 1987 et 2003, le rythme de croissance de la population est de 5,7 % par an selon la (CUD, 2009) et de 6,4 % selon le DRSP. La CUD observe que le DRSP « fait autorité parce qu'il exprime le point de vue gouvernemental » (CUD, 2004).

2011). Les pouvoirs publics consacrent seulement 10% des investissements aux périphéries (Institut national de la Statistique/INS, 2002), l'essentiel du budget étant alloué aux quartiers centraux, compte tenu de leurs fonctions économiques et administratives. Dès la fin de la décennie 1990, dans de vastes territoires autrefois desservis, d'occupation dite « illégale » (CUD, 2004), les habitants n'ont plus accès au service public de distribution d'eau. Les opérateurs de service d'eau privilégient certains quartiers centraux et péri-centraux, desservis à partir du système de rationnement, la distribution se faisant par intermittence. Ces opérateurs ont instauré une ségrégation spatiale de l'accès au service public d'eau. Plus prosaïquement, ils se révèlent incapables d'assurer la continuité du service d'eau urbain.

1.1. Augmentation de la demande en eau et insuffisance de la production

En dépit de son abondance, l'eau représente un secteur sinistré en raison de l'absence d'investissements au cours des deux dernières décennies au Cameroun (AFD, 2014)³. Les besoins en eau de la ville au cours de la décennie 2000 ont été évalués à 250 000 m³ par jour, pour une population estimée à 3 millions d'habitants par les autorités locales. La demande en eau a fortement évolué au cours de la dernière décennie, mais n'a pas été suivie d'une augmentation de la production. A la fin des années 2000, celle-ci s'élève à 110 000 m³ d'eau par jour seulement, avec des pertes en ligne de l'ordre de 30 à 40 % (CUD, 2011 ; Bulletin d'information de la CAMWATER, 2008), soit environ 66 000 à 77 000 m³ seulement assurés aux populations.

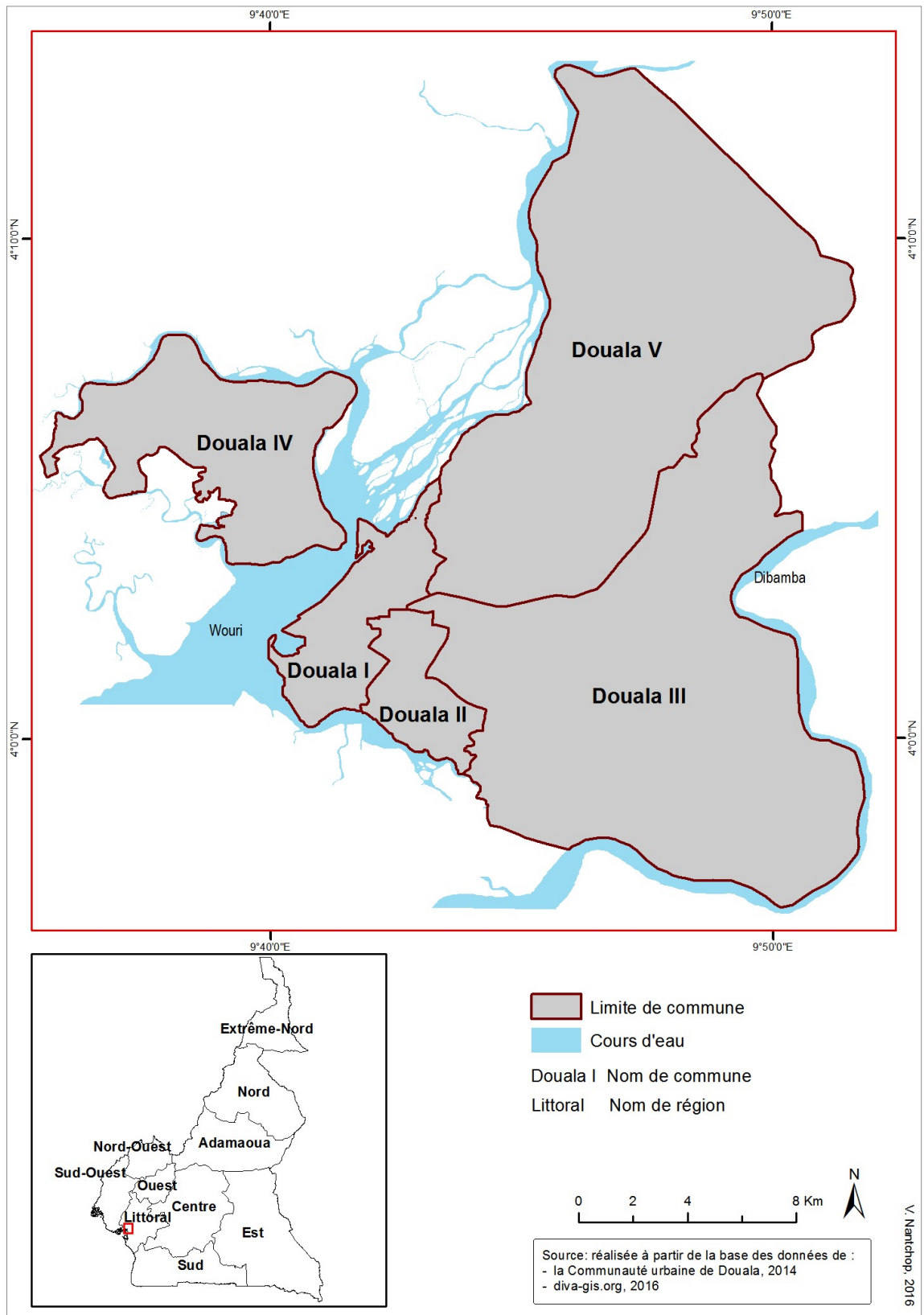
1.2. Les défis du service : généraliser l'accès à l'eau

La Communauté urbaine de Douala (CUD) constate en 1986 l'incapacité de l'Etat à maîtriser l'installation des populations et à assurer l'égal accès aux services urbains : « Le phénomène majeur dont Douala subit les conséquences est celui de la croissance démographique, qui constitue une donnée essentielle et incontournable du développement urbain [...] Environ 60 à 70 % des populations de Douala vivent dans des zones dites d'habitat spontané, sans lotissement régulier ni équipements en réseaux, dans des conditions déplorables d'hygiène et de sécurité » (Mouna Kingue, 1996).

³ Site AFD : <http://www.afd.fr> [consulté le 18 août 2014].

Confrontés aux dynamiques urbaines observées à Douala (Carte n° 1) et dans les villes africaines (Jaglin, 2005 ; Dubresson et Raison, 2007), les pouvoirs publics doivent répondre à de nombreux défis (Tanawa, 2003), dans un contexte où la crise économique a contribué à l'affaiblissement de l'économie et à la réforme des institutions : comment réduire les inégalités socio-économiques en ville où la majorité de la population est pauvre et souffre du manque d'accès aux services publics? Comment garantir l'équité sociale dans le service de distribution d'eau potable? Comment les autorités locales peuvent-elles respecter ces deux objectifs fondamentaux, tout en assurant la croissance économique ? Ces questions révèlent les enjeux de l'accès à l'eau potable en milieu urbain en Afrique (Miras, 2005 ; Miras et Tellier, 2005 ; Baron et Tidjani Alou, 2011). L'objectif initial visé par les pouvoirs publics est d'assurer la généralisation du service d'eau public, à travers le réseau centralisé. La mise en place des conditions d'accessibilité, à travers des politiques adaptées prenant particulièrement en compte la problématique des quartiers défavorisés, est déterminante pour l'atteinte de cet objectif. L'adhésion de l'Etat aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)⁴ de l'Organisation des Nations unies (ONU) s'est inscrite dans cette optique afin de réduire de moitié, à l'horizon 2015, la proportion de la population n'ayant pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et aux services d'assainissement de base (ONU, 2000). Toutefois, la mise en œuvre des OMD s'est traduite par des résultats mitigés dès la première moitié des années 2000 (Tamba, 2010), conduisant par conséquent à reporter l'échéance à 2020. En effet, si les pouvoirs publics se saisissent ainsi de la question du réseau et de l'accès à l'eau, la mise en œuvre des politiques s'avère complexe, dans un contexte de réformes. Les injonctions des bailleurs de fonds internationaux ont conduit l'Etat dans des processus complexes de privatisation du service d'eau public et de libéralisation du secteur.

⁴ L'articulation aux OMD est déclinée dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), dont l'objectif est de « promouvoir le développement économique et social du pays à travers l'accès à l'eau potable et à un service d'assainissement adéquat » ; puis le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), axé sur le renforcement de la croissance et la promotion de l'emploi décent. Selon le DSCE, un Camerounais sur dix sera pauvre en 2035. La réduction de la pauvreté devra s'accompagner d'« une très grande généralisation de l'accès aux services de santé, d'éducation, de formation et d'infrastructures de base telles que l'eau, les routes et l'électricité ».



Carte n° 1 : Douala, divisions administratives

Les cartes figurant dans cette thèse ont été réalisées à partir des données provenant de diverses sources : base de données CUD obtenue en 2014 ; fonds de cartes extraites de documents (Haeringer, 1972 ; CUD, 2009 ; PDU CUD, reçu de la CUD en 2011 et publié en 2012 ; Nsegbe, 2012 ; enquêtes de terrain) ; fonds de cartes téléchargés sur diva-gis.org.

2. Trois décennies de réformes institutionnelles

La période coloniale fut marquée par l'économie de traite. A côté de l'économie de subsistance basée sur des cultures vivrières (manioc, igname, banane plantain), des cultures d'exportation furent introduites (café, cacao, banane notamment) (Badouin, 1967). A l'exemple d'Abidjan, de Lagos ou de Kinshasa, la construction du port de Douala a favorisé les échanges commerciaux avec l'extérieur. Au cours des années 1940 et 1950, les gouvernements coloniaux mettent en œuvre des programmes agricoles étatiques (exemple du programme arachide au Tanganyika), couvrant de vastes parcelles et sollicitant une main-d'œuvre importante. Les décennies de l'après-guerre sont marquées par les thèses développementalistes (1950-1970), valorisant l'Etat planificateur (Durang, 2003). Cette période est marquée par l'« interventionnisme étatique » et le besoin d'édification de l'État post-colonial (Bayart, 1985 ; Pourtier, 2014). Aux cours des années 1960 et 1970, le Cameroun connaît une croissance économique régulière, sous l'effet d'une économie de rente dopée par la production pétrolière et les matières premières d'origine agricole (cacao, café entre autres). Si les populations aspiraient au développement (avoir de l'eau potable, des écoles et un système de santé décent), l'élite postcoloniale au pouvoir se positionna en « gardienne de l'interface entre les ressources nationales et les marchés mondiaux » (Cooper, 2008 :158). La rente, « ... confisquée par les dirigeants ... », est utilisée pour répondre au besoin d'affirmation de l'État et pour asseoir un appareil administratif, « ... instrument privilégié de légitimation des pouvoirs centraux et de redistribution clientéliste des emplois et des revenus » (Dubresson et Raison, 2007). L'expansion économique accroît les capacités d'endettement extérieur de l'État dont les engagements se traduisent par un accroissement des dépenses publiques. Les emprunts extérieurs favorisent le développement des plans quinquennaux, particulièrement celui des investissements dans la création et le financement des entreprises industrielles, en majorité publiques et parapubliques, et dans la mise en place d'infrastructures et de services publics.

2.1. Du « tout-État » au « moins d'État »

La décennie 1980 marque un tournant important dans l'économie camerounaise. L'effondrement des cours des matières premières (13 % par an de 1977 à 1981, puis 8 % de 1982 à 1985) (Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement technologique/MINIMIDT, 2005) provoque un éclatement du modèle d'économie de rente

et remet en cause le mode de fonctionnement néo-patrimonial de l'Etat (Médard, 1991; Dubresson et Raison, 2007). Il engendre le ralentissement de la croissance, puis une sévère récession. Le Cameroun fait face à la crise économique la plus dure de son histoire, qui s'inscrit dans la durée. L'ampleur de la crise est telle que, en 1986 et 1987, le pays est en cessation de paiement.

Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM) imposent à l'Etat camerounais une politique d'austérité rigoureuse, le Programme d'ajustement structurel (PAS), se traduisant par des réformes structurelles des marchés (déréglementation, démantèlement, privatisation des secteurs publics et parapublics, libéralisation des prix) et des réformes institutionnelles, dont le but est d'améliorer les performances économiques. En effet, les bailleurs de fonds soutiennent la thèse de la réduction de l'intervention de l'Etat dans les affaires publiques et la fourniture des services, le marché et la concurrence devant assurer une gestion plus efficace des ressources et des bénéfices importants. L'objectif est également d'assainir les finances par la réduction des dépenses publiques. En 1994, la dévaluation du FCFA (Franc de la Coopération financière en Afrique centrale) contribue à aggraver la crise (Courade, 2000 ; Pourtier, 2014).

Les plans d'ajustements structurels se soldent par une succession d'échecs. Ils se traduisent par de profondes conséquences économiques et sociales. Sur le plan de l'emploi, ces plans s'accompagnent de la compression massive du personnel, le gel de recrutements dans la fonction publique, les réductions de salaires. Des entreprises créées pour la plupart au cours de la période d'expansion économique disparaissent complètement de la scène économique (MINIMIDT, 2005). Il en résulte la saturation du secteur informel, aux emplois très souvent instables. Les principales villes voient leur population augmenter dès le début de la crise. L'exode rural contribue à l'afflux des migrants. Les autorités publiques locales se révèlent incapables d'assurer la continuité des services de base tels l'eau, l'électricité, la santé, l'éducation, la voirie, les transports.

Les années 1980 se caractérisent par une remise en cause de la place de l'Etat, jugé inefficace. A la théorie du « tout Etat », se substitue celle du « moins d'Etat », construite à partir des programmes d'ajustement structurel (Gabas, 2003). Le pays connaît, durant deux décennies d'ajustement structurel, une longue thérapie aux contours multiples. Au cours

des années 1990, les bailleurs de fonds diffusent largement la thèse du renforcement des mécanismes du marché par des réformes institutionnelles. Cette thèse deviendra la matrice d'articulation du discours de la Banque mondiale sur la bonne gouvernance, définie comme « the manner in which the power is exercised in the management of a country's economic and social resources for development »⁵ (Banque Mondiale, 1992). Les programmes de réformes financés par la Banque mondiale en Afrique, sous la rubrique de la bonne gouvernance, sont orientés vers la décentralisation, l'amélioration du secteur public, et la privatisation des entreprises publiques. L'octroi des prêts est désormais assorti de conditionnalités⁶. L'objectif des bailleurs de fonds est de limiter les interventions de l'Etat dans les affaires publiques et de renforcer la société civile (Laroussi, 2009 ; Osmont, 1995). Les injonctions internationales s'inscrivent dans un contexte où le pouvoir en place affiche sa volonté de favoriser la démocratie, à travers la légitimation de la société civile et l'ouverture au multipartisme.

De manière plus spécifique, les réformes institutionnelles amorcées au cours de la décennie 1980 se sont traduites par la mise en place du régime de l'eau fixant le cadre réglementaire du secteur de l'Alimentation en Eau potable (AEP). Celle-ci marque la rupture du monopole public dans le service d'eau et postule l'ouverture du secteur aux opérateurs privés. La stratégie adoptée par le gouvernement, avec l'appui des bailleurs de fonds, repose sur la privatisation de la Société nationale des Eaux du Cameroun (SNEC).

2.2. La SNEC : de la crise de gestion à la privatisation

C'est pour satisfaire aux impératifs d'une politique gouvernementale de la distribution d'eau que la SNEC a été créée en 1967 (Djeuda, Ngnikam et Tanawa, 2001).

⁵ Traduction : « La manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays dans un objectif de développement ».

⁶ Le 1^{er} mai 2006, le Cameroun a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative des Pays pauvres très endettés (IPTE) renforcée. L'atteinte du point d'achèvement entraîne « une remise de dette additionnelle » de la part du FMI, de la BM et du FAD (Fonds africain de Développement), au titre de l'Initiative d'Allègement de la Dette multilatérale (IADM) (BAD, 2006). A la suite de cette remise de dette, des accords de partenariat entre le Cameroun et la France sont passés dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre des politiques de développement, le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Cet « effort bilatéral additionnel » à l'IPTE (AFD, 2013), géré par l'Agence française de Développement (AFD), s'est traduit par le C2D dit de première génération (2006-2016), puis le C2D de deuxième génération (2011-2016). Dans les principes, le pays rembourse les dettes au bailleur et qui sont réinvesties sous formes de programmes de développement dans divers secteurs, entre autres infrastructures et développement urbain, éducation, santé, agriculture et développement rural, pilotage et réalisation d'audits et d'études (AFD, 2013 ; Le Figaro, 2011).

Elle a en charge toute la gestion et la mise en œuvre de la distribution d'eau : infrastructures, captage, épuration, adduction et distribution de l'eau. Au cours des premières années de sa création, la SNEC, avec l'appui de l'Etat et des bailleurs de fonds internationaux, a consenti à assurer de lourds investissements dans la construction des équipements d'exploitation. Par la suite, ces investissements se sont révélés en inadéquation avec les besoins en eau toujours plus importants, du fait de la croissance démographique.

La politique adoptée s'est traduite par des écarts entre le niveau des investissements dans les villes et le niveau de la demande en eau potable des habitants. En effet, la SNEC a alloué des budgets importants pour équiper les petites localités de moins de 10 000 habitants. En dépit de l'évolution de la population et des besoins en eau, Douala est l'une des villes qui enregistrent le volume d'investissement par habitant parmi les plus faibles⁷, de l'ordre de 21 000 francs CFA⁸. On observe systématiquement des écarts considérables entre le niveau d'investissements dans la plupart des villes et les recettes générées par la vente d'eau. La SNEC a été confrontée à la difficulté de garantir la rentabilité des investissements à court et moyen terme. Le niveau de revenu dans certaines localités, trop faible, ne permet pas de couvrir les coûts. Le système de péréquation nationale de prix de l'eau a été instauré, prévoyant de compenser les charges des petits centres déficitaires par celles des grands centres urbains. Toutefois, ce système ne s'est pas accompagné, dans les grandes villes, d'une politique d'investissements dans le développement et le renouvellement des infrastructures existantes. On observe ainsi l'insuffisante efficacité du système de péréquation.

A la rentabilité insuffisante des investissements, s'ajoute le poids des impayés pour une situation financière déjà dégradée. Au 30 juin 1994, la SNEC affichait un taux de recouvrement des factures très faible, de l'ordre de 58 %. L'Etat camerounais détenait 86 % des créances de la société, d'un montant d'environ 30 milliards de francs CFA.

⁷ Dans les villes de moins de 5 000 habitants par exemple, les charges d'investissements sont de 160 000 francs CFA/habitant. Or les équipements dans les petits centres urbains ont été sous-exploités. Dans ces localités, les taux de rendement de la vente d'eau ont été les plus faibles. Leur exploitation a engendré des contraintes techniques et financières. La plupart de ces ouvrages sont défectueux, la capacité financière des centres pour assurer les réparations des pannes et l'entretien des équipements étant limitée.

⁸ Equivalent à ± 32 Euros. 1 € = 655,95 F. CFA.

Le ralentissement de l'activité de la société est la conséquence inévitable du faible taux de recouvrement des créances. Le chiffre d'affaire était en nette réduction, passant de 15,23 milliards en 1991 à 13 milliards de francs CFA en 1993. La société présentait un bilan déficitaire et ne disposait pas des ressources financières nécessaires pour achever le remboursement des emprunts consentis auprès des bailleurs de fonds internationaux. Le déficit mensuel en 1994 était de 470 millions de francs CFA. Les rentrées financières de la société, de l'ordre de 650 millions de francs CFA, étaient insuffisantes pour couvrir les charges fixes estimées à 1,120 milliard de francs CFA. Les résultats escomptés à la création de la société ont été loin d'être atteints et la question de sa survie a été progressivement mise à l'ordre du jour des programmes étatiques, en partenariat avec les bailleurs de fonds.

Afin de réduire le déficit observé et d'assurer la continuité du service, la SNEC et l'État à travers le Ministère des Finances ont signé en 1993 une convention de dettes croisées. L'objectif était de compenser les créances de l'État par les droits de taxes dues par la SNEC. Cette mesure a été décidée à la suite des résultats infructueux d'un contrat de performance signé en 1987 entre l'État et la SNEC. Ces initiatives sont intervenues dans un contexte où la pression des bailleurs de fonds, dont la totalité des créances n'a pas été remboursée, était de plus en plus forte. La SNEC a été contrainte d'opérer des réformes internes, principalement la réduction des charges de fonctionnement (notamment les primes attribuées aux responsables). Cette mesure n'a pas produit d'impact réel. Un fonds d'investissement a été mis en place, accompagné de la signature d'un protocole d'accords entre la SNEC et ses agents⁹. La décentralisation du service d'eau, un aspect des réformes gestionnaires en vue d'autonomiser les centres de distribution, n'a pas été effective. La lourdeur des procédures, la centralisation de la gestion et des informations ont contribué à la dégradation du service. Selon l'AFD (2014), les performances techniques étaient insuffisantes ; les résultats financiers étaient mauvais ; les investissements dans l'extension et le renouvellement du réseau n'étaient pas à la hauteur des défis ; enfin, les faiblesses de gestion étaient alarmantes. En fin de compte, les résultats escomptés à sa création étaient loin d'être atteints.

⁹ Il prévoyait le prélèvement de 12 à 18 % du salaire mensuel du personnel pour alimenter le fonds. Il devait permettre aux agents d'acquérir des actions de la société en cas de privatisation ou de bénéficier d'un remboursement au taux annuel de 5 %.

Plusieurs difficultés ont donc fortement réduit l'efficacité de la SNEC. A la suite des réformes internes infructueuses amorcées au cours de la seconde moitié de la décennie 1980, les défaillances de gestion de la SNEC, devenues patentes, ont conduit l'Etat à changer de politique. Avec l'appui des bailleurs de fonds, il a opéré des réformes du cadre législatif et institutionnel de gestion de l'eau.

2.3. Le partenariat public-privé

Dans sa déclaration de politique générale de 1994, le gouvernement camerounais a affirmé son « intention de confier l'exploitation des services publics marchands dont celui de l'eau potable à des structures privées » (Djeuda, Ngnikam et Tanawa, 2001). Le processus de privatisation et de libéralisation de la filière eau au Cameroun a été enclenché. Un plan de réformes du service public d'eau a été entamé, appuyé par les bailleurs de fonds internationaux. En 1998, la loi n° 98/005 du 14 avril portant Régime de l'eau a été promulguée. Conformément à cette loi, l'eau « est un bien du patrimoine national dont l'Etat assure la protection et en facilite l'accès à tous [...]. Toute personne peut offrir au public de l'eau destinée à la boisson ou à l'alimentation humaine, pourvu qu'elle s'assure au préalable de la bonne qualité de cette eau ». Le régime de l'eau a entériné alors la rupture du monopole de la Société nationale des Eaux du Cameroun et réaffirmait l'engagement d'un processus de décentralisation.

A partir de cette nouvelle orientation politique, la SNEC, par Décret n°99/210 du 22 septembre 1999 portant admission de certaines entreprises du secteur public et parapublic à la procédure de privatisation, est mise sur la liste des entreprises à privatiser. Les réformes de privatisation de la SNEC aboutiront au terme d'un processus long d'une dizaine d'années. Le premier schéma envisagé, celui de la concession, consistait à céder 51 % du capital social à un partenaire privé disposant de capacités techniques et financières avérées pour réaliser des investissements. Il a échoué en 2003, à la suite de négociations infructueuses avec l'unique candidat. Le modèle de la concession « ne présente guère d'attrait pour les investisseurs du secteur » (Contrat de concession, 2008). A la suite de cet échec, le gouvernement a nommé en avril 2002 l'entreprise française ONDEO Services, administrateur provisoire de la SNEC. Son contrat a été renouvelé jusqu'en 2008, date de sa dissolution. L'Etat a alors mis en place un nouveau schéma institutionnel, avec l'appui des bailleurs de fonds, le Partenariat public-privé (PPP), à travers l'affermage, « moins

exigeant en termes d'investissements privés et qui s'inspire fortement de celui mis en œuvre avec succès au Sénégal depuis 1995 » (AFD, 2014).

La privatisation a abouti en 2008, à l'entrée en vigueur du contrat d'affermage du service public de l'Alimentation en eau potable des centres urbains et périurbains, pour une durée de dix ans. Ce contrat a entériné l'engagement de l'Etat et du fermier à s'inscrire dans une dynamique de valorisation du secteur privé local, à travers la sous-traitance et subdélégation des activités du fermier aux entreprises nationales (Ministère de l'Energie et de l'Eau/MINEE, 2008).

C'est une nouvelle configuration du service d'eau urbain qui a vu le jour. Elle s'articule autour du triptyque Etat - société de patrimoine - fermier. La gestion de l'eau est déléguée au secteur privé et non privatisée (Jaglin, 2005 ; Bakker, 2009), le terme de privatisation impliquant le transfert de propriété des infrastructures (Fournier et Gouëset, 2003). Deux contrats principaux ont été signés et matérialisent cette configuration : le contrat de concession et de gestion des infrastructures (Etat/société de patrimoine) et le contrat d'affermage (Etat/société de patrimoine/fermier). Au terme du contrat de concession et de gestion des infrastructures signé avec l'Etat, la Cameroon Water Utilities Service (CAMWATER) est chargée de la gestion de l'ensemble du patrimoine hydraulique de l'Etat en milieu urbain et périurbain (le périmètre concédé est toute l'étendue du territoire national). Sous le contrôle de l'Etat (autorité concédante), la CAMWATER dispose du droit « exclusif de posséder, d'acquérir [...], de construire, de réaliser ou faire réaliser [...] les terrains, équipements, ouvrages et installations du domaine public ou privé affectés à la production, au transport et à la distribution d'eau potable en milieu urbain et périurbain, sur toute l'étendue du périmètre de la concession, sous réserve des droits de même nature déjà concédés à des tiers ». L'Etat, à travers la CAMWATER, garde la propriété et le contrôle de la ressource en eau et finance les infrastructures hydrauliques. La Camerounaise des Eaux (CDE), consortium formé par l'Office national de l'Eau potable du Maroc (ONEP)-Delta Holding-Ingema, assure l'exploitation du service public de la production, du transport et de la distribution d'eau potable sur l'ensemble du périmètre affermé (MINEE, 2007 ; Journal CAMWATER, 2008). La CDE s'est engagée à renouveler 17 kilomètres de canalisations chaque année, mais aussi à consacrer environ 20

millions de francs CFA à l'achat d'équipements (notamment électromécaniques)¹⁰. Il en résulte des transformations profondes dans les rapports au service d'eau des populations urbaines.

3. La remise en question du réseau conventionnel

Les réformes marquent un changement dans la conception de l'approvisionnement et de la distribution d'eau par les pouvoirs publics. Jusqu'alors considérée comme un bien social, l'eau est désormais perçue sous un angle économique.

3.1. L'eau, un bien économique

Ces réformes s'inscrivent dans une stratégie double (Bakker, 2003 ; 2009). La première est la commercialisation via l'introduction de principes commerciaux, comme celui de recouvrement des coûts. La seconde est la marchandisation par le biais d'une série de contrats de participation avec le secteur privé. Le caractère marchand du service d'eau se traduit par la tarification au coût complet, selon le principe de l'usager-payeur. De fait, l'eau implique un prix incorporant une « composante de profitabilité du service » et vise la généralisation des rapports marchands (Jaglin, 2005). Il en résulte des mutations dans les relations habituelles entre personnes basées sur le troc, la solidarité, les rapports de parenté ou de dépendance. On assiste à une transformation des besoins en demandes, mais aussi des relations non marchandes en rapports basés exclusivement sur l'argent (Miras et Tellier, 2005). L'infrastructure est désormais gérée « comme on gère une entreprise commerciale » (Bousquet, 2006). Dans la pratique, les bornes-fontaines gratuites (BFG) ont été supprimées au début de la décennie 1990, puis réintroduites à partir de 1993 sous forme de bornes-fontaines payantes (BFP). Globalement, l'initiative fut un véritable échec (Tanawa et Djeuda, 1998 ; Djeuda, Ngnikam et Tanawa, 2001).

De nombreuses controverses accompagnent les effets des réformes. Le « secteur privé s'est souvent avéré une meilleure solution de rechange » (Estache, 2005, cité par Darbon, 2008). Si le privé dans certains cas assure une gestion efficace et rentable des services, le retrait de l'Etat des entreprises publiques n'a pas été favorable à de nombreux pays africains. Il est largement admis aujourd'hui que les objectifs escomptés par les

¹⁰ L'objectif de cet investissement est de réduire les pertes techniques.

réformes des services publics des années 1990 n'ont pas été atteints, de manière générale, dans les pays d'Afrique subsaharienne. Au regard des relations entre les réseaux et les espaces urbanisés, les réformes à généraliser le service ont échoué. Elles ont « élargi le fossé entre espaces urbains, engendrant une différenciation, voire une opposition, entre territoires perdants et gagnants » comme le soulignent Lombard, Steck et Cissokho (2013) dans le secteur du transport au Sénégal, ou accentué la fragmentation urbaine dans le domaine de l'eau, le « modèle idéal universel » n'ayant été atteint que de façon parodique (Jaglin, 2005 ; Verdeil, 2009 ; Blanchon et Graefe, 2012). Peu d'investissements dans le renouvellement et l'extension du réseau ont été réalisés, que ce soit dans le secteur de l'eau, du chemin de fer (Camrail au Cameroun) ou des corridors rail-route en Afrique de l'Ouest (Dagnogo, 2014). Les entreprises privées ont polarisé leurs actions sur les secteurs et les espaces les plus rentables, la logique comptable et la logique de développement apparaissant comme incompatibles. La conception du service public comme « îlot protégé produisant des biens et services pour la satisfaction de l'intérêt général sans être confronté à la concurrence ni soumis au contrôle systématique de sa gestion [...], non comptable devant les administrés » semble bien ancrée (Darbon, 2008). Une frange importante de populations se trouve exclue du réseau conventionnel, les coûts d'accès étant trop élevés pour les populations pauvres. Les performances technico-commerciales de l'infrastructure unitaire valorisée par les réformes sont remises en cause.

3.2. L'alternative privée : les petits opérateurs

A l'offre inadaptée du réseau, répondent des offres (non conventionnelles) qui se développent aux marges du réseau conventionnel. Leur prolifération est exceptionnelle dans les espaces urbains en Afrique subsaharienne. Ces offres répondent à la demande d'une clientèle diversifiée et assurent une meilleure accessibilité géographique de l'eau pour les populations défavorisées, à des prix cependant très élevés par rapport à ceux de l'exploitant du réseau conventionnel. On relève, outre les petits opérateurs privés (POPs), des « offres alternatives sophistiquées » (Maria et Levasseur, 2004), proposées par un entrepreneuriat urbain local dans les quartiers aisés. Dans ces quartiers, se développe de plus en plus une spécialisation dans la production de l'eau, à partir de forages privés ou de mini-réseaux.

Les Etats ont très souvent développé vis-à-vis de ces entreprises privées individuelles une politique de répression : celles-ci opèrent souvent dans les périmètres de la concession et sont intégrées dans le registre de l'économie informelle qui se caractérise, entre autres, par l'absence de fiscalité et de cadre juridique déterminé. Les opérateurs privés ont au départ subi des répressions, mais aujourd'hui, la diversité des offres est admise. Par conséquent, la question majeure qui ressort des études (Maria, 2006 ; Jaglin et Zérah, 2010) se pose de la manière suivante : le paradigme de l'infrastructure unitaire est-il encore adapté pour assurer le service d'eau dans les pays du Sud ? Reprenant Swyngedouw et Kaika (2000), Cavé (2009) observe que l'attachement contemporain au paradigme de l'infrastructure unitaire semble relever du « fétichisme ». La remise en cause du réseau conventionnel à la suite des réformes de services publics, sur laquelle le consensus est largement acquis, conduit aujourd'hui à s'éloigner d'une position radicale sur les modes d'accès à l'eau potable dans les Suds (Dardenne, Razafinjato et Dardenne, 2009). Il s'agit de relativiser la réflexion sur la portée universelle du modèle de réseau centralisé et son rôle d'intégration et de tendre vers de nouvelles manières de penser l'accès à l'eau des populations dans les pays du Sud, à partir de la diversité des systèmes de desserte. C'est associer infrastructure centralisée et intégrée aux dispositifs décentralisés (système composite) (Jaglin, 2010 ; Jaglin et Zérah, 2010). Cependant, la question de la cohabitation de la diversité des systèmes de desserte fait de plus en plus l'objet d'une attention particulière.

3.3. La cohabitation de systèmes de desserte différenciés

Des exemples de cohabitation de systèmes de desserte différenciés sont aujourd'hui visibles dans différentes villes du monde. A Port-au-Prince (Haïti), la municipalité en collaboration avec les associations de quartiers a réorganisé la desserte collective à partir de mini-réseaux de bornes-fontaines (Matthieussent, 2004). Dans les périphéries de Maputo au Mozambique (Ginisty, 2007 ; Blanc, Cavé et Champonnière, 2009) et à Hô Chi Minh Ville au Vietnam (Botton et Blanc, 2010), les petits opérateurs privés (POPs) mettent en place des dispositifs de distribution d'eau via des canalisations. Dans le contexte mozambicain, les pouvoirs publics, avec l'appui de l'AFD, tendent à reconnaître aux POPs une place importante dans la distribution d'eau par la mise en place d'un cadre juridique d'intégration. Cette mutation se traduit notamment par l'engagement d'un processus de formalisation, avec l'attribution par une institution publique d'une licence qui garantit la

potabilité de l'eau distribuée. Les notions de frontières entre public et privé, légal et illégal, marchand et non marchand ne sont pas toujours pertinentes. Il est nécessaire de penser les conditions de leur dépassement. Néanmoins, comment faire cohabiter des systèmes de desserte différenciés ? A quels coûts ? A partir de quels soutiens financiers ? C'est tout l'enjeu de la régulation étatique.

Au Cameroun, depuis Douala, l'intérêt de ce travail est de révéler l'existence d'acteurs multiples aux objectifs parfois contradictoires, leurs rapports de compétition et les rapports de pouvoirs qui apparaissent en filigrane. Il est alors nécessaire de discuter de la capacité de l'État à concilier le point de vue d'acteurs entre lesquels il existe une dissymétrie manifeste, liée aux ressources financières et humaines. Qui détient le rôle d'arbitrage, selon quelle légitimité et au service de quels intérêts (Bredeloup, Bertoncello et Lombard, 2008 ; Bret, 2009) ?

4. Le renouvellement des études sur le service d'eau urbain

Quelques études ont porté sur les classes moyennes et supérieures dans les périphéries en développement de Dehli (Zérah, 2003) ou sur les solutions alternatives des clientèles aisées en Inde (Maria, 2006). Des études récentes ont été centrées sur une analyse technique et économique de l'activité des POPs (Dardenne et al., 2009) ou sur des systèmes compensatoires d'approvisionnement en eau, mis en œuvre par les résidents des logements collectifs dans les périphéries en développement de Dehli (Maria, 2008). En particulier, les travaux de Llorente et Zérah (2003) soulignent à la fois le développement d'une ingénierie très souvent locale dans la production de l'eau et les investissements privés des ménages des classes moyennes et supérieures dans des dispositifs techniques adaptés. Ces travaux ouvrent le champ de la recherche à un thème novateur, l'entrepreneuriat privé, - dans sa dimension spatiale, ainsi que ses caractéristiques techniques et économiques - dont l'étude est indissociable d'une réflexion sur la gouvernance, dans un contexte de libéralisation du secteur d'eau en ville.

4.1. Problématique

La présente thèse porte sur l'offre privée de production et de distribution d'eau et ses conséquences sur l'espace urbain. Il s'agit de mettre en évidence la dimension spatiale

de l'économie de l'eau et de montrer les effets de formes d'autonomisation des modes d'accès des populations - gérées par un entrepreneuriat urbain, le plus souvent informel – en termes de gouvernance. Des acteurs multiples interviennent dans les territoires urbains, suscitant des interrogations sur la mise en œuvre des politiques publiques locales comme sur « l'existence de compromis composites et divers entre acteurs économiques privés et acteurs publics, locaux ou non » (Dubresson, 2005 : 34).

La thèse présentée ici souhaite ainsi répondre aux deux questions suivantes : dans quelle mesure les différents acteurs urbains cohabitent et participent à la gouvernance et à la régulation du service de production et de distribution de l'eau ? Quelles sont les implications pour la cohésion urbaine ?

La cohésion urbaine est appréhendée selon le degré d'intégration physique des quartiers aux divers réseaux, dans un contexte d'ouverture du service public à la concurrence. La production et la distribution doivent respecter à la fois les objectifs d'efficacité économique et de desserte maximale. La cohésion urbaine combine « l'équité spatiale (compactage de la ville par la densification physique, la mixité fonctionnelle, l'égalisation d'accès aux ressources urbaines), l'équité sociale (redistribution, solidarité, garantie d'un minimum vital pour tous) et l'inclusion politique (déségrégation, participation, démocratisation) » (Dubresson, 2005 : 22).

La problématique ainsi formulée commande une entrée méthodologique par les acteurs, étudiés à partir d'une analyse multi-scalaire (de l'échelle locale aux échelles nationale et internationale). L'objectif est de rendre compte des « interactions entre l'Etat et la société et des modes de coordination [qui rendent] possible l'action publique » (Kooiman, cité par Gabas, 2003). Ce concept implique une analyse en termes de variation des échelles spatiales entre les différents niveaux (municipalités, Etat central et monde) (Laroussi, 2009).

Une entrée par les flux en ville (qu'est-ce qui circule ?) est également nécessaire, qu'ils soient matériels (matériel, eau) et immatériels (capitaux). Appréhender leur inscription dans l'espace révèle les activités des acteurs qui en sont à l'origine.

4.2. Formulation des hypothèses

Je propose trois hypothèses :

- Je formule comme première hypothèse que la ségrégation conduit à l'autonomisation des pratiques citadines d'accès à l'eau. L'analyse des changements observés s'articule aussi bien autour des stratégies des couches populaires que de celles des segments supérieurs de la population.
- Ensuite, je fais l'hypothèse que l'un des moteurs du développement de l'offre privée est sa capacité à répondre à une demande urbaine hétérogène.
- Enfin, je suggère comme troisième hypothèse que le service d'eau, soumis à la régulation par le marché, est défavorable aux catégories citadines disposant de faibles niveaux de revenus. Le marché accentue les inégalités socio-spatiales dans l'accès au service.

5. Construire l'objet de recherche : des pratiques citadines à l'entrepreneuriat privé

Mes travaux s'inscrivent dans la continuité de mes recherches en master 2. C'est dans le cœur historique de la ville de Douala que j'ai débuté mes enquêtes de terrain en 2011. A partir du schéma dichotomique – la ville « des Européens » et la ville « des Africains », le centre et la périphérie - sur lequel la ville a été bâtie à l'époque coloniale, l'objectif était de rendre compte de l'inscription spatiale des politiques publiques de l'eau, des ruptures et des continuités spatiales du réseau public et des pratiques citadines d'accès à l'eau.

Les résultats de cette étude, qui s'est appuyée sur une démarche de type ethnographique, révèlent la différenciation spatiale des modes d'accès à l'eau, les stratégies et les difficultés d'approvisionnement en eau potable des populations urbaines. L'étude analyse la gouvernance locale, impliquant une multiplicité d'acteurs institutionnels et non institutionnels (Organisation non gouvernementales/ONG, comités de gestion, chefs de quartier). Celle-ci est marquée par des chevauchements de compétences entre les différents acteurs, à l'origine des conflits.

Si les enquêtes dans le centre et la périphérie historiques rendent compte des stratégies d'accès à l'eau des populations dans des espaces faiblement desservis par le réseau d'eau public, qu'en est-il des quartiers non connectés, hors-réseau ? C'est dans la continuité de cette démarche que s'inscrivent mes travaux de recherches doctorales.

5.1. Du centre vers la périphérie : des ruptures et des continuités spatiales du réseau

Du centre vers la périphérie, j'ai observé des discontinuités spatiales dans les modes d'accès à l'eau. Le réseau public a été construit au centre de la ville. Toutefois, le réseau s'estompe progressivement à partir de certains quartiers péricentraux et disparaît complètement des périphéries en développement. Dans les interstices du réseau public, des dispositifs privés émergent, s'étendant du centre de la ville vers les espaces péricentraux et les périphéries où ils se généralisent. Douala se révèle comme un territoire fragmenté, où des espaces, (des quartiers dans la présente étude) semblent isolés, repliés sur eux-mêmes, coupés des autres. Confronté à la rareté ou, pire, à l'absence d'eau potable, les habitants prennent des initiatives en s'organisant individuellement ou collectivement pour élaborer une relative autonomie vis-à-vis du service public. Mais comment ? Quels sont les facteurs ayant rendu possible le développement de l'alternative privée pour obtenir de l'eau ?

Une offre de production et de distribution à partir de forages et de mini-réseaux privés s'est développée dans les périphéries, gérée par un entrepreneuriat urbain, le plus souvent informel. Le développement de telles offres s'accompagne de filières d'équipements en matériels. Elles sont alimentées à la fois à partir d'une production locale et d'importations, principalement de Chine, mais aussi d'Afrique et d'Europe. Mon objectif est d'observer les flux – argent, eau, matériel – et d'analyser l'organisation spatiale et la structuration des réseaux informels de production et de distribution (de matériel, d'eau), les acteurs à l'origine des flux, et les rapports des offres privées à l'Etat. Je me suis intéressée aux stratégies des populations afin de mieux appréhender la diversité des demandes urbaines, puis à l'entrepreneuriat privé pour rendre compte de l'offre et de ses stratégies.

5.2. Diversité socio-économique des quartiers, diversité des modes d'accès

Mon terrain de thèse a débuté en 2012 dans quatre quartiers de la ville de Douala : Logbessou 1, Ngodi-Bakoko, Mambanda, Bonamoussadi (Carte n° 2). La ville comprend six arrondissements¹¹ subdivisés chacun en plusieurs quartiers. Le quartier est une unité administrative dirigée par un chef de quartier (nommé auxiliaire d'administration). Plusieurs quartiers, à l'exemple de Logbessou 1 ou de Ngodi-Bakoko, ont gardé le statut de village et revendiquent une autorité traditionnelle. De ce fait, la succession à la chefferie est héréditaire.

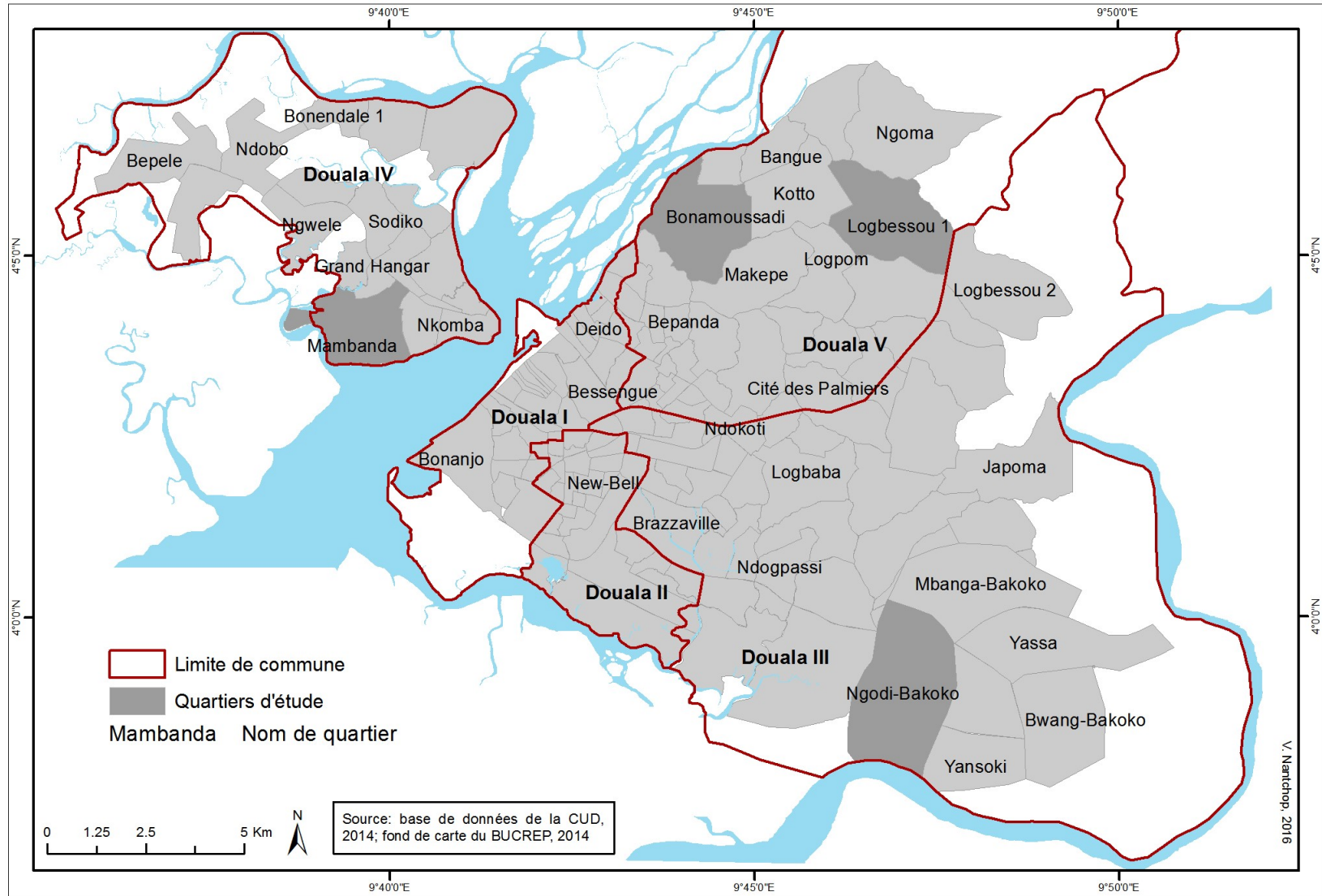
Ces quartiers ont été choisis sur la base de l'analyse croisée de deux critères : le niveau de standing de l'habitat et le taux de couverture du réseau d'eau public. L'objectif était de rendre compte des modes d'accès à l'eau potable, en tenant compte de la diversité socio-économique des quartiers. L'échelle du quartier permet une meilleure approche des politiques publiques. Dans son Etude sur le cadre de vie des populations de Douala et de Yaoundé (CAVIE), l'Institut national de la Statistique au Cameroun (INS) a établi une classification des quartiers selon le niveau de standing. Le critère principal de cette typologie est le bâti. Trois niveaux de standing (haut standing, moyen standing et bas standing) permettent de distinguer respectivement les quartiers riches, caractérisés par la prédominance des villas modernes et immeubles de luxe, les quartiers « non pauvres » (Encadré n° 1) où la majorité de la population habite des complexes d'appartements, et les quartiers pauvres, construits sans plan de lotissement et qui regroupent en majorité des maisons isolées (INS, 2002). A partir de la carte du réseau de la CDE (Carte n° 3) - et dans une moindre mesure du taux de couverture spatiale du réseau -, il s'agissait de mener des enquêtes dans des quartiers bien desservis, peu desservis et non desservis. Toutefois, la distinction doit être faite entre espace couvert par le réseau d'infrastructures et espace effectivement desservi, en termes de disponibilité de la ressource. En effet, plusieurs quartiers bénéficiant des infrastructures sont déconnectés du système de distribution d'eau. L'existence des canalisations de la CDE dans les quartiers ne signifie pas systématiquement que l'eau coule dans les canalisations.

¹¹ Le sixième arrondissement, formé par 44 îles et plusieurs villages, s'étend sur 365 km² et concentre une population estimée à 5 646 habitants en 2005. Seul le chef-lieu d'arrondissement, Manoka, dispose d'infrastructures, principalement une école et un collège.

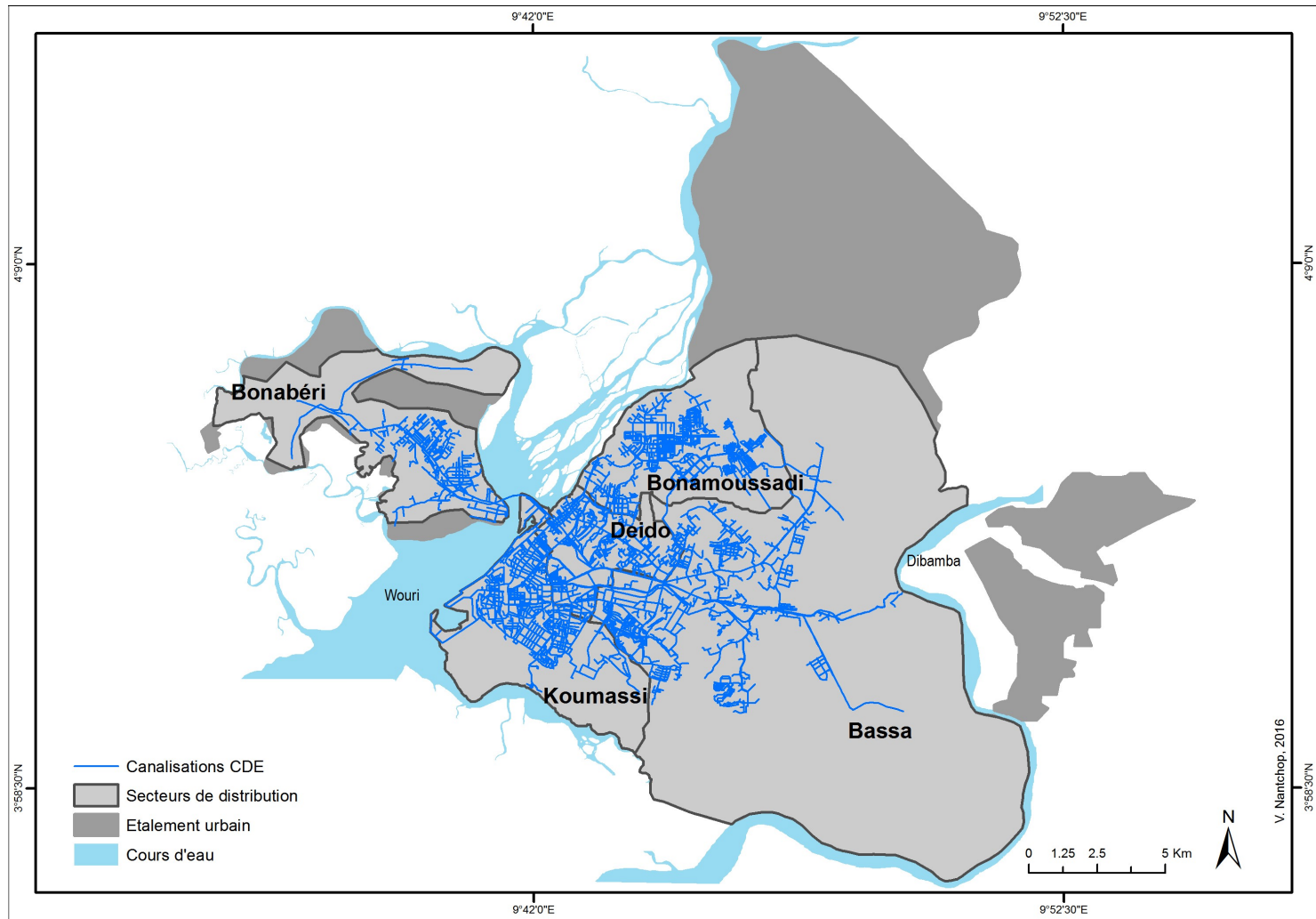
Encadré n° 1 : Critères de distinction entre les ménages pauvres et les ménages non pauvres (INS)

Deux catégories économiques ont été distinguées par l'INS : pauvres et non pauvres. Cette distinction est établie à partir de quelques caractéristiques des chefs de ménage (sexe, âge, niveau d'instruction). Elle est en outre basée sur un seuil absolu de pauvreté de 232 547 francs CFA correspondant aux dépenses annuelles de consommation par adulte (dont les principaux postes sont l'alimentation, le logement et le transport). Le seuil de pauvreté est de 269 443 francs CFA par équivalent adulte et par an, correspondant à 748 francs CFA (USD 1,5) par jour en 2007. Les dépenses annuelles moyennes d'un habitant non pauvre, de l'ordre de 694 330 francs CFA, sont ainsi 4,6 fois supérieures à celles d'un habitant pauvre (150 517 francs). Le salaire minimum interprofessionnel garanti, équivalant à 28 216 franc CFA à partir de juillet 2008, est supérieur au seuil de pauvreté.

Cette typologie présente des biais. Elle prend en compte uniquement le revenu des chefs de ménage, le plus souvent des hommes. Certaines épouses (ainsi que les autres membres du foyer), exerçant également des activités génératrices de revenus, participent aux dépenses de consommation. De plus, elle n'intègre pas les revenus générés par des activités informelles, prédominantes dans la ville.



Carte n° 2 : Localisation des quartiers d'étude



Carte n° 3 : Le réseau d'eau à Douala

A Bonamoussadi, situé au Nord de Douala, les enquêtes ont été menées à Denver et à Santa-Barbara où l'on observe la pratique de l'auto-enfermement résidentiel – sortes d'« enclaves résidentielles fermées » (Madoré, 2004 ; 2012). L'isolement de ces deux espaces marque une rupture avec le reste du quartier (et d'autres quartiers de la ville) par l'existence d'un important dispositif de contrôle : l'accès est sécurisé, les habitations sont entourées de hautes clôtures, placées sous vidéosurveillance et gardées par des vigiles. Denver et Santa-Barbara sont habités par des populations aisées (des hommes et des femmes d'affaires, des chefs d'entreprises, mais aussi des célébrités, du football par exemple). L'expression la plus visible de la richesse est le bâti, qui s'étend parfois sur une superficie de plus de 1 000 mètres carrés. Si, au cours des années 1980, la parcelle était vendue à environ 5 000 francs CFA le mètre carré, aujourd'hui, ce prix peut atteindre 90 000 francs CFA. La qualité du parc automobile des habitants est également un signe visible de richesse. Denver et Santa-Barbara (à l'exemple de Kotto, Logpom, Makepe, d'autres quartiers du secteur Nord) ont été aménagés au cours de grandes opérations de lotissement dans les années 1980. Ces espaces sont entièrement couverts par le réseau public (99,9 %) (Planche cartographique n° 1), même si les habitants ont mis en place des forages privés. L'existence de ces espaces a entraîné une floraison d'infrastructures diverses, notamment des écoles, des banques, des commerces de luxe, des restaurants. Des aires de loisirs ont été aménagées et équipées et font l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics.

Le quartier Logbessou 1 s'est juxtaposé aux quartiers lotis du Nord de la ville, dont Makepe et Logpom, pour bénéficier de la proximité de divers services. Une partie du quartier a ainsi été branchée au réseau de distribution d'eau potable, mais a été ensuite déconnectée au cours de la dernière décennie. Par conséquent, le service d'eau est assuré par des opérateurs privés, à partir de bornes-fontaines et de mini-réseaux alimentés par des forages. Ces modes d'accès à l'eau potable ont été également observés à Ngodi-Bakoko, quartier resté en marge du réseau officiel. L'installation de plus en plus importante de la population à Logbessou 1 et Ngodi-Bakoko remonte au début des années 2000. Ces quartiers sont sous-équipés, la voirie est dégradée, l'éclairage public et les infrastructures d'assainissement collectif sont inexistantes (Tableau n° 1). De vastes propriétés où logent des populations aisées cohabitent parfois avec des maisons en planches.

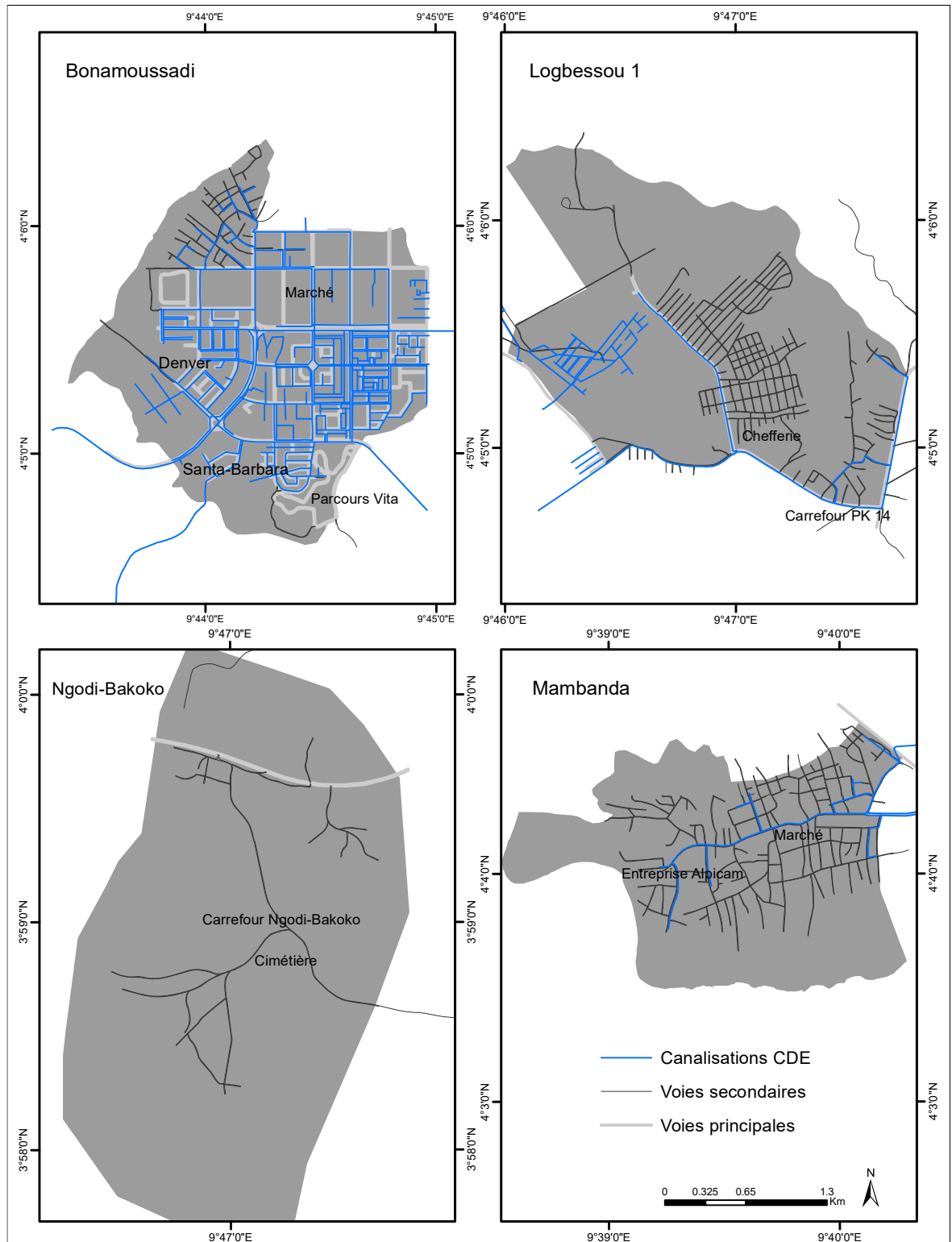


Planche cartographique n° 1 : Réseau d'eau (et autres infrastructures) dans les quartiers d'étude

A Mambanda, seul 13 % de la population a accès à l'eau public (CUD, 2009). Les puits sommairement aménagés constituent le principal mode d'approvisionnement des populations. Mambanda est un bidonville dont l'occupation par les immigrés remonte à la décennie 1970. Ce quartier populaire s'est développé dans une zone marécageuse classée verte et s'étend jusqu'à la zone de mangrove (mangroville) (Dzalla, 2013). L'absence de sécurité dans l'occupation des logements est caractéristique de cet espace. Les habitations sont le plus souvent érigées en matériaux de fortune (planches). Les inondations sont fréquentes (en marée haute et à la saison de pluies) ; de ce fait, les habitants construisent des maisons (et les voies d'accès aux habitations) sur pilotis ou procèdent au remblaiement en utilisant divers matériaux, par exemple la vase de la mangrove ou les ordures de toutes sortes. Très souvent, l'ensevelissement des habitations, à la suite des inondations, pousse les habitants à renforcer les fondations en utilisant du béton.

Tableau n° 1 : Accès aux services urbains et situation foncière des quartiers d'étude

Zones d'étude	Commune	Niveaux d'équipements	Statut foncier	Accès au service d'eau fourni par la CDE
Denver	5 ^e	Trames assainies Existence de services divers	Légal	Desservi (99,9 %)
Santa-Barbara	5 ^e	Trames assainies Existence de services divers	Illégal ? *	Desservi (99,9 %)
Logbessou 1	5 ^e	Voirie sommaire Assainissement individuel et sommaire Absence d'éclairage public	Illégal	Non desservi
Ngodi-Bakoko	3 ^e	Voirie sommaire Système d'assainissement individuel et sommaire Absence d'éclairage public	Illégal	Non desservi
Mambanda	4 ^e	Voirie quasi-inexistante Système d'assainissement individuel et sommaire Absence d'éclairage public	Illégal	Peu desservi

* L'ambiguïté du statut foncier de Denver met en évidence l'existence des politiques différenciées selon le statut socio-économique des quartiers. Les élites urbaines ont investi cet espace marécageux appartenant à l'Etat. Si les quartiers populaires, à l'exemple de Nkomba, zone de marécage occupé par les populations à proximité de Mambanda, sont l'objet d'opérations de « déguerpissements » (en 2013) par les pouvoirs publics, la question du sort réservé à Santa-Barbara s'est très rarement posée. A la CUD, les cadres rencontrés relèvent l'ampleur des investissements consentis (construction des villas, aménagement des voies) par les élites (contrairement aux habitations de fortune de Mambanda et Nkomba) pour justifier un accord éventuel avec les pouvoirs publics qui légalise l'occupation de cet espace.

5.3. L'entrepreneur, une catégorie mal définie

C'est à partir d'une approche « par le bas » des pratiques citoyennes d'accès à l'eau, au cours de premiers terrains à Douala, que l'entrepreneuriat privé s'est révélé et imposé comme objet de recherche. C'est alors l'univers des opérateurs de production et de

distribution d'eau que j'étudie au cours des terrains suivants. L'entrepreneuriat comme objet d'étude s'est révélé plus complexe qu'il n'y paraissait au premier abord. Le terme d'entrepreneur s'avère en effet polysémique. Les entrepreneurs constituent un ensemble mal défini, rendant sa conceptualisation peu aisée (Dubois, 2012).

Il existe une documentation substantielle sur la notion d'entrepreneur, mais celle-ci a rarement constitué l'entrée principale des études. Sous l'influence des théories développementalistes des années 1950-1960, l'Etat est privilégié comme acteur économique capable d'assurer le développement. De même, a longtemps été largement répandue la perception selon laquelle « les cultures africaines étaient étrangères ou contradictoires à l'*ethos* de l'accumulation capitaliste », niant ainsi « la valorisation idéologique et sociale des initiatives individuelles ou privées » (Ellis et Fauré, 1995). A partir de la décennie 1970, des études se sont intéressées au fait entrepreneurial africain. Toutefois, à la notion d'entrepreneur, d'autres catégories se sont substituées : diasporas marchandes (Cohen, 1971), bourgeoisie, milieux d'affaires (de Miras, 1982), opérateurs informels (Charmes, 1990), commerçants, hommes d'affaires (Grégoire et Labazée, 1993), businessmen, milieux d'affaires (Grégoire, 1994), opérateurs économiques (Ellis et Fauré, 1995).

Aucun critère objectif (niveau d'étude, de fortune, type de formation, activité professionnelle par exemple) ne permet de décrire l'entrepreneur (Catusse, 2008). Selon Schumpeter (1926), l'entrepreneur est l'agent économique qui réalise de nouvelles combinaisons de facteurs de production. L'entrepreneur schumpetérien se caractérise ainsi par son dynamisme, lié à l'innovation. Sans récuser la définition de l'économiste qui tend à définir l'entrepreneur par l'esprit d'entreprise, j'adopte une perspective de définition plus extensive, permettant de relativiser l'importance du critère de l'innovation et de rendre compte du fait entrepreneurial selon ses spécificités et ses logiques propres. De ce fait, l'entrepreneur peut être défini comme « un agent économique qui mobilise durablement travail et capital afin de produire ou d'échanger des biens ou services et d'obtenir un revenu. Cette notion recouvre ainsi des attitudes, des comportements, des processus et des organisations trop souvent ou trop arbitrairement exclus par des définitions strictes et canoniques » (Fauré, 1994). A partir de cette acception, il est nécessaire de préciser, dans le contexte doualais, les outils méthodologiques utilisés pour constituer l'échantillon, notamment les critères d'identification et les précisions conceptuelles.

Je me suis intéressée aux personnes qui sont à la fois propriétaires et dirigeants de leurs entreprises. Appelées par leurs employés patrons (Fauré, 1994), elles ont créé elles-mêmes leur entreprise, assurent la conduite quotidienne des opérations de production, de service ou d'échange. En ce qui concerne le statut juridique des entreprises enquêtées, les opérateurs privés sont à la tête d'entreprises de type individuel et rarement à forme sociétaire. Dans le cas où l'entreprise relevait de l'initiative d'acteurs associés, j'ai mené des entretiens auprès de la personne qui était présente de façon permanente sur les chantiers ou dans l'entreprise et qui intervenait quotidiennement dans la prise de décisions.

Une cinquantaine d'opérateurs privés ont été interrogés. L'échantillon a été constitué sur une base aléatoire, tenant compte de la diversité des activités liées à la production et à la distribution d'eau. Ainsi, en ce qui concerne les filières de matériel, l'échantillon est constitué par deux opérateurs du domaine des activités d'importation et de distribution de matériels, un opérateur assurant la production locale de matériels et deux quincailliers. La recherche documentaire auprès du MINEE a permis d'identifier certains opérateurs du domaine de la production d'eau (construction des forages). Ils figurent sur une liste constituée annuellement par le Ministère, dans le cadre des appels d'offres pour la réalisation de projets d'adduction d'eau potable. En 2013 par exemple, une quarantaine d'opérateurs avait été sélectionné sur la base de dossiers déposés à la délégation régionale (DR). Parmi ceux-ci, outre les nationaux, figuraient des opérateurs chinois et français. Des entretiens ont été menés auprès de six opérateurs (trois Camerounais, deux Chinois, un Français) figurant sur cette liste et de trois autres opérateurs nationaux non autorisés. Enfin, en ce qui concerne la distribution d'eau en sachet ou en bouteille, l'échantillon comporte douze opérateurs (dont neuf disposants d'une licence d'exploitation et trois exerçant sans licence).

Cette répartition de l'échantillon en domaines d'activités semble évidente, mais la réalité est plus complexe. La plupart des personnes enquêtées sont impliquées dans une diversité d'activités. Par exemple, les opérateurs liés à l'importation et à la distribution de matériels et les quincailliers sont également présents dans la production à partir des forages ; les enquêtés du domaine de la production distribuent de l'eau en bouteille ou en sachet, mais aussi à partir de bornes-fontaines et de mini-réseaux.

L'ensemble des opérateurs privés enquêtés sont des hommes. Je n'ai pas rencontré de femmes entrepreneurs ou dirigeants de petites unités d'exploitation. Le plus souvent,

elles ne contribuent pas à l'investissement dans la construction d'un forage privé, généralement assuré par les époux. Toutefois, les femmes représentent une proportion importante des vendeurs d'eau observés ou enquêtés. Au quotidien, elles distribuent de l'eau au sein des espaces publics (marchés, gares routières, carrefours notamment) ou des quartiers (à partir des bornes-fontaines).

5.4. Essai de typologie des opérateurs privés

Les petits opérateurs privés (POPs) de la distribution d'eau, indépendants de l'opérateur officiel (ils disposent de sources d'approvisionnement et de systèmes techniques propres), ont d'abord été étudiées dans le contexte mozambicain (Maputo). Les POPs sont d'anciens travailleurs des mines en Afrique du Sud, ayant investi leur pécule (investissement privé) dans la distribution d'eau (Blanc, 2010).

De mon côté, j'étudie des catégories plus larges, soit à la fois des opérateurs privés de production d'eau et des opérateurs privés de distribution. Ces opérateurs présents dans le secteur de l'approvisionnement à Douala relèvent de réalités complexes. Ils ont des profils diversifiés : on retrouve ainsi l'habitant, les lotisseurs informels, les artisans locaux¹², la diaspora camerounaise désormais de retour, les *Big-men*, et les opérateurs étrangers notamment chinois et français. Un essai de typologie de ces opérateurs pourrait s'appuyer sur trois critères de distinction : les ressources mobilisées, le niveau d'investissement dans les infrastructures et la qualité de service, l'échelle spatiale d'intervention. D'abord, les opérateurs privés, objet de la présente étude, se distinguent par la nature et le niveau de ressources mobilisées. Les opérateurs privés vont de l'habitant (petit opérateur), qui investit à partir de son épargne personnelle, à l'entrepreneur qui jouit d'un important capital foncier et immobilier, mobilisé aux fins d'investissement dans le secteur d'eau, ou qui bénéficie de facilités de crédits bancaires et d'un accès aux licences à la faveur de ses relations (liens avec les chefs de quartier et les notables coutumiers, les élus locaux et l'élite politico-administrative). Par exemple, le capital initial de certains entrepreneurs peut être de cent millions de Francs CFA, soit dix à quarante fois celui de l'habitant. Ensuite, le niveau et la qualité d'infrastructures et de service : l'habitant met en

¹² Il est difficile de saisir les activités des artisans locaux et les investissements y relatifs. Le matériel utilisé est le plus souvent issu de la récupération et le capital compétence/technique est l'un des facteurs clés du développement de leur activité.

place un système modeste et bricolé et distribue l'eau à partir d'une borne-fontaine installée sur sa parcelle, à proximité du forage ou du réservoir ; l'entrepreneur, lui, investit dans l'acquisition de matériel de pointe pour construire des forages et dispose d'un système technique de distribution plus ou moins sophistiqué. Enfin, la distinction s'établit en termes de territoire de distribution. L'habitant distribue de l'eau au voisinage direct, l'entrepreneur le plus souvent à l'échelle du quartier, de plusieurs quartiers, de la ville ou même du territoire national. L'élargissement de l'échelle spatiale de distribution des entrepreneurs s'accompagne d'une autre forme d'investissement liée à l'acquisition de moyens logistiques pour le transport de l'eau. Ce sont des minicars, des tricycles et autres véhicules. Toutefois, la réalité est plus complexe encore, car la surface – ou « grandeur » (Fauré, 1994) - des opérateurs est liée à la qualité des relations politiques et à la proximité avec le pouvoir d'Etat.

S'il a été plus ou moins possible de différencier ces catégories, à partir de critères classiques (ancienneté, chiffre d'affaire, domaines d'activités, effectif du personnel etc...) ¹³, celles-ci se révèlent en définitive inopérantes. Sur le terrain, les critères de catégorisation semblent inadaptés, au vu de la situation d'informalité économique de plusieurs entreprises. Ces dernières partagent le plus souvent leurs activités entre le formel et l'informel, structurées par des négociations discrètes avec les personnels d'administration. Par conséquent, de nouvelles questions ont émergé : comment croiser l'activité officielle et officieuse, le visible et l'invisible ? Comment enquêter également auprès des opérateurs qui produisent de « l'eau derrière la maison » (entretiens auprès des opérateurs, 2013)? - les unités de production et de conditionnement étant généralement localisées dans une pièce du domicile.

Le capital économique et les rapports des opérateurs avec le pouvoir politique ont constitué des critères déterminants dans ma démarche. Leur entrée dans le monde des affaires s'inscrit d'emblée dans un espace politique : on s'appuie sur des alliances, des réseaux, en fonction de ses intérêts (Hibou, 2008). Ne dit-on pas à Douala que « affaires et politique marchent toujours ensemble ». Les entreprises formelle et informelle qui se développent sont pour la plupart soutenues par des réseaux sociaux, politiques et

¹³ Cette distinction n'est toutefois pas si simple et la frontière entre les différentes catégories n'est parfois pas hermétique. Au cours des chapitres, les critères de distinction seront davantage précisés et discutés. Le concept d'opérateur sera le plus souvent utilisé dans le but de simplifier la lecture.

économiques. Par conséquent, face aux formes d'arrangements entre l'Etat et les opérateurs privés, se pose la question de savoir si les oppositions formel/informel, légal/illégal sont toujours pertinentes et s'il n'est pas nécessaire de penser les conditions de leur dépassement.

6. L'informel, une réalité multidimensionnelle

Au début de la décennie 1970, le concept d'informel fait son apparition dans la théorie économique du développement. Utilisé par Keith Hart (1971) au Ghana pour étudier les revenus informels, puis par le Bureau international du Travail (BIT, 1972) dans son rapport sur le Kenya, l'informel met au premier plan les préoccupations du chômage et du sous-emploi liés à l'urbanisation accélérée provoquée par l'exode rural. Des travaux abordant l'informel ont développé diverses approches. Sur le terrain, l'activité économique informelle a été l'objet d'observation.

6.1. Au-delà de l'opposition formel/informel, une approche politique

Trois approches dominantes de l'informel sont distinguées. L'approche dualiste prolonge notamment les travaux de Lewis (1954). Elle est basée sur un modèle de marché de travail dual : le secteur informel est considéré comme une composante résiduelle de ce marché et n'entretient pas de lien avec l'économie formelle (Cling et al., 2012). Face aux défaillances de l'Etat et à l'absence de protection sociale, les activités économiques informelles permettent aux immigrants du monde rural et aux citadins, n'ayant pas pu avoir accès aux emplois du secteur dit moderne, de vivre et de survivre (Hugon, 1982). Dans les Etats d'Afrique subsaharienne en particulier, les pouvoirs publics considèrent qu'il s'agit d'un phénomène temporaire. Les petites activités artisanales et commerciales, le travail occasionnel, les activités exercées dans les rues ou à domicile sont considérés comme des niches de sous-emploi condamnées à disparaître sous l'effet des politiques interventionnistes. Or le secteur industriel n'a pas été en mesure d'absorber le surplus toujours croissant de main-d'œuvre. Les activités informelles se multiplient, le secteur informel créant des emplois plus rapidement et plus efficacement que le secteur public. Cette approche suppose une juxtaposition entre l'économie formelle et l'économie informelle au lieu de voir leur imbrication (Charmes, 2014). L'approche structuraliste met

en évidence les interdépendances entre le formel et l'informel (Cling et al., 2012). L'informel s'intègre dans le système capitaliste selon une relation de subordination ; il fournit du travail et des produits à bas prix aux entreprises formelles, accroissant la flexibilité et la compétitivité de l'économie. L'approche légaliste, d'inspiration libérale, introduit alors un revirement dans l'analyse de l'informel, perçu comme une revanche du marché contre l'Etat (De Soto, 1994). Ce secteur émerge comme « une nouvelle panacée, dont on voudrait pouvoir multiplier et étendre les effets positifs » (Charmes, 1989). Les débats ont notamment porté sur la question de savoir pourquoi des personnes et des entreprises opèrent le choix d'exercer dans l'informel. Selon De Soto (1989), le statut informel des entreprises est choisi en réaction aux contraintes diverses liées à la régulation imposée par les gouvernements. Dans le contexte égyptien (Ali, 2014), l'informalité des micros et petites entreprises résulte des barrières administratives (taxes et frais d'enregistrement élevés), de la bureaucratie et de la corruption. En période de crise au Vietnam, le secteur informel joue un rôle tampon, celui d'« amortisseur des chocs économiques, en permettant aux petites entreprises de poursuivre leurs activités dans un cadre plus flexible » (Demenet, 2014). Dans le contexte vietnamien également, Razafindrakoto et al. (2012) se sont intéressés à la satisfaction dans l'emploi (conditions de travail, niveau de sécurité sociale), montrant que l'implication des travailleurs dans l'informel résulte d'un choix contraint.

Des travaux récents développent une approche politique de l'informel. Plus particulièrement, l'informalité politique (Morelle et al., 2016) s'inscrit en dépassement de la dichotomie ayant structuré les approches de l'informel (défini par opposition au formel), abordant un champ d'étude plus large sur les modes de gouvernement et la production des espaces urbains. L'arrangement - entre acteurs économiques, politiques, institutionnels ou sociaux - est utilisé comme clé de lecture de l'informalité politique « pour appréhender à la fois le contrôle d'espaces de façon non officielle et, au-delà, la façon dont les processus informels et cachés modèlent la cité » (Morelle et al., 2016), et donc les lieux d'exercice des pouvoirs en ville. Cela conduit à s'intéresser plus largement à des pratiques informelles, à leur portée politique en milieu urbain. Dans cette perspective, l'informel est un mode d'urbanisation des métropoles (Roy, 2005).

6.2. Définir l'informel par l'entreprise

L'Organisation internationale du Travail (OIT, 1993) introduit une définition du secteur informel par l'entreprise : c'est « un ensemble d'unités produisant des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées ». De ce fait, des termes nouveaux ont été utilisés : économie parallèle, souterraine, non enregistrée, économie populaire urbaine, petites activités marchandes, petite production marchande, économie non officielle, économie d'entreprise et de bazar. L'informel est caractérisé par l'absence de comptabilité, de fiscalité et d'enregistrement (Hugon, 2014). L'économie informelle regroupe le petit commerce fixe ou ambulante, l'artisanat de production (meubles, outils, confection, bâtiment), les services personnels (réparation, prêteurs sur gages, soin des vêtements, domesticité), les services collectifs (transport, tontines, microcrédit, mutuelles de santé, coopératives).

6.3. L'activité informelle comme objet d'observation

Décrypter l'économie informelle s'est révélé être une démarche complexe se traduisant par des difficultés à opérer des choix méthodologiques. Le secteur informel en effet « demeure un objet construit à partir d'une réalité très hétérogène et de cadres d'interprétation pluriels » (Hugon, 2014). La première difficulté est liée au repérage d'activités non enregistrées, la deuxième est de savoir comment décomposer une réalité hétérogène.

Le plus souvent, certains opérateurs ne disposent pas d'emplacement fixe, ne paient pas d'impôts ou de patente. Dans le domaine de la construction de forages, l'observation, dans la ville, de nombreuses plaques apposées aux poteaux électriques, d'affichettes ou d'écrits sur les façades de containers et bâtiments, indiquant par exemple « forage, appeler le 6... [numéro de téléphone] », permet de rendre compte de l'existence d'opérateurs informels. Parmi les propriétaires de forage enquêtés, seuls quelques-uns affirment avoir bénéficié des services d'une entreprise dont ils mentionnent explicitement le nom. Pour les rencontrer, j'ai dû appeler les contacts téléphoniques repérés le long des rues ou sillonner les quartiers à la recherche de chantiers ; l'écoulement d'abondantes quantités d'eau dans ces espaces révèlent la présence d'un chantier de construction de forage. Au sein des quartiers, j'ai localisé des robinets installés dans les cours, des bornes-fontaines, parfois, un

tuyau qui sort d'une habitation par une trouée dans la clôture ou qui passe tout simplement au-dessus, ou des tuyaux qui serpentent le long de la voie publique. La question s'est posée de savoir comment distinguer la distribution gratuite de celle payante. L'espace domestique s'est ainsi avéré être un lieu privilégié d'observation de l'informalité. « C'est l'arbre qui cache la forêt », pour reprendre une métaphore très souvent citée par un informateur. Dans les quartiers riches de Douala Nord (par exemple Kotto, Bonamoussadi, Logpom), les villas des hommes et des femmes d'affaires, des chefs d'entreprise sont des lieux de stockage de matériel importés en vue de leur commercialisation. Le va-et-vient des pick-ups effectuant le chargement de matériel permet de rendre compte des pratiques parfois informelles des opérateurs privés.

Toutefois, comment mener des enquêtes auprès des opérateurs privés qui exercent pour la plupart dans l'informel ? Comment rencontrer de gros opérateurs qui jouissent d'un important capital social, économique et politique, et qui forment le réseau très fermé des hommes d'affaires, des *Big-men* de Douala ?

7. Le politique sur la scène économique

En choisissant l'entrepreneuriat privé comme objet d'étude, l'objectif est de montrer comment la figure de l'entrepreneur permet d'éclairer les rapports entre les milieux d'affaires et la sphère politique, et, plus largement, la fabrique continue de l'Etat. De ce fait, il est indispensable d'appréhender l'entreprise, non pas uniquement sous son aspect économique (et social dans une moindre mesure), mais également dans sa dimension politique (Coquery-Vidrovitch, 1983). Il s'agit également de mettre en évidence les rapports entre le politique et l'économique, à travers des figures de la réussite, dont celui du *Big-man*.

7.1. Du tout-État au tout-privé : l'entrepreneur comme nouvelle figure de développement

Les changements intervenus dans les Etats africains au cours des dernières décennies (notamment la libéralisation de l'espace public, le processus de démocratisation, la promotion de l'entrepreneuriat privé) se sont accompagnés de « transformations de représentations du pouvoir et de l'accumulation légitime » (Banégas et Warnier, 2001).

Celles-ci sont à la fois le signe « des déplacements dans les échelles de la réussite et du prestige », des bouleversements des structures sociales, économiques et politiques et d'une « redistribution des repères de moralité ». La figure de *l'akové* (« l'évolué ») au Bénin, du *kujàngekool* (« celui qui a appris l'école ») au Sénégal, de l'enseignant de Kisangani (Omasambo, 2005) - par souci de distinction sociale, il ne peut emprunter le *toleka*, la bicyclette -, figures de l'intellectuel diplômé, détenteur d'un capital culturel et bénéficiant d'une « protection par le salaire » et l'accession à la sphère de l'administration, ont pendant longtemps été ancrées dans les imaginaires du pouvoir et de la réussite. Les bouleversements intervenus au cours des décennies 1980 et 1990, dans un contexte de crise économique et de volonté d'affirmation de des doctrines néolibérales, se sont traduits par la valorisation d'autres voies et figures de réussite ; de nouvelles trajectoires d'accumulation se sont ainsi affirmées.

Les réformes se caractérisent notamment par la promotion du secteur privé, capable d'assurer à la fois « la croissance économique et le processus d'accumulation jugé plus solide et durable, parce qu'étranger au mode d'exploitation rentière » ayant prévalu au cours des années précédentes (Ellis et Fauré, 1995). Les réformes économiques seraient une condition à la réforme politique dans des Etats néo-patrimonialisés (caractérisés à la fois par la personnalisation du pouvoir et par une logique d'accumulation des ressources politico-économique) et autoritaires (Médard et Fauré, 1995). Toutefois, dans plusieurs Etats africains, l'observation du fait entrepreneurial révèle les limites, mais aussi les résistances aux réformes néolibérales, celles-ci ne se traduisant pas, de manière systématique, par une substitution du « tout-privé » au « tout-Etat ». Bien plus, l'introduction du néolibéralisme, censé annoncer le « crépuscule de la bourgeoisie d'Etat » (J. Waterbury, 1991, cité par Catusse, 2008), s'est traduit par l'émergence d'une figure de la réussite individuelle, emblématique, à l'interface de l'économique et du politique, le *Big-man* entrepreneur.

7.2. Le *Big-man*, nouvelle figure de la réussite

Le *Big-man* entrepreneur est avant tout un homme politique (entrepreneur politique), même si son entreprise est également de nature économique et sociale (Médard, 1987). La figure du *Big-man*, reprise dans le contexte africain par Jean-François Médard

(1992), trouve ses fondements anthropologiques dans les sociétés lignagères mélanésiennes étudiées par Sahlins (1963). Selon Sahlins, à la différence du chef polynésien dont le pouvoir est institutionnel et hérité, le pouvoir du *Big-man* est construit (*self made man*). Il s'inscrit dans une dialectique obligation/dépendance vis-à-vis du groupe qui, à la fois, est soumis au *Big-man* et le porte : « he provides his followers with protection and economic assistance, in return receiving support which he uses to increase his status »¹⁴. Personnage influent produit par le régime néopatrimonialiste, le *Big-man* pourrait être l'entrepreneur le plus accompli de l'Afrique contemporaine (Médard et Fauré, 2001). Son pouvoir lui vient de sa capacité à s'accaparer des ressources à l'origine d'une rente (maîtrise foncière, eau potable, accès à des responsables de l'Etat ou des nantis, aide au développement notamment) (Laurent, 2000).

7.3. La prédominance des pratiques corruptives et clientélistes

Dans cette perspective, étudier l'entrepreneur dans le contexte doualais permet d'appréhender des situations de *straddling* (courantes dans les pratiques du *Big-man*) pour rendre compte des liens étroits entre le monde des affaires et le monde politique. L'analyse du chevauchement porte sur le cumul des positions, mais aussi sur la trajectoire (passage d'une position à une autre), pour rendre compte de la dynamique de l'accumulation. Ces positions sont politiques, économiques, sociales mais aussi formelles et informelles - à l'exemple de Charles Njonjo au Kenya, entrepreneur et intime du président (Médard, 1987). Ainsi, au Niger, la démocratie n'a pas changé la nature de l'Etat qui demeure clientéliste et prébendier (Grégoire, 1994). Dans ce contexte, les grands commerçants apportent leur soutien lors des campagnes électorales. Ils opèrent également des reconversions politiques et réorganisent des réseaux de relations dans les hautes sphères de l'Etat, au gré des changements de régime. Après les élections, les repentis de l'ancien régime font amende honorable en soutenant publiquement le parti nouvellement élu et en se montrant généreux à son égard. Les pressions économiques (mais aussi familiales, relationnelles) représentent ainsi des facteurs qui infléchissent les choix politiques des commerçants.

¹⁴ Ma traduction : « Il assure à ses obligés la protection et l'assistance économique. En retour, il reçoit leur soutien qui lui permet d'accroître son statut ».

L'investissement politique du champ économique est aussi mis en évidence dans le contexte ivoirien. La détention par les hommes et les femmes politiques de parts de capital des entreprises est « la contrepartie en quelque sorte comptable des fonctions de courtiers, d'intermédiaires et de protecteurs » que représentent ces personnalités à l'égard des entrepreneurs. Ceux-ci en effet exercent une influence certaine sur les décisions d'attribution de licences, de permis, d'accès au crédit, de facilités douanières, entre autres. Les investisseurs locaux et étrangers jouent ainsi du capital relationnel inhérent à la qualité de personnage politique pour faire prospérer leurs affaires (Fauré, 1994). Au Zimbabwe, le discours sur l'indigénisation de l'économie a servi de prétexte à la construction d'une bourgeoisie d'Etat formée en particulier par les *Big-men* de l'entourage du président Mugabe (Compagnon, 2001). Entreprise de domination hégémonique sur la société, mais également de contrôle de l'accès aux ressources - « économie contrôlée » -, cette politique a favorisé la corruption au sommet de l'Etat et aussi constitué une voie d'enrichissement personnel et familial de personnalités du régime. Les pratiques clientélistes sont ainsi à l'œuvre dans les rapports entre la sphère politique et la sphère entrepreneuriale.

8. Enquêter sur le réseau très fermé des *Big-men* de Douala

C'est à partir de techniciens du secteur de l'eau, impliqués dans les réseaux informels, que j'ai pu enquêter sur des filières et des entreprises. Les techniciens interviennent sur l'ensemble de la chaîne d'activités qui se développent autour de l'eau : distribution de matériel d'adduction d'eau, construction de forages, montage des unités de production, distribution d'eau. Les techniciens constituent à la fois une main-d'œuvre et des partenaires d'affaires des opérateurs privés.

8.1. Les enquêtes auprès des entreprises

J'ai privilégié une démarche d'observation participante : choix de les approcher en les accompagnants sur leurs terrains. Ce sont les chantiers, ces espaces qu'ils fréquentent au quotidien, qui sont leur lieu de travail. Cette démarche m'a permis de découvrir leurs mots ou jargons et tout l'humour qui les accompagne, expression des incertitudes du marché de l'emploi. Leurs vies, leurs trajectoires urbaines et parcours professionnels, leurs projets, mais aussi leurs rêves se sont révélés au fil des jours. Enfin, ce sont ces personnes-ressources qui m'ont ouvert les portes de plusieurs entreprises et d'unités de production

d'eau, formelles et informelles, enseigné le vocabulaire des équipements qu'ils connaissent bien. C'est à leur contact que j'ai rencontré certains opérateurs privés. Avec ces derniers, nous avons très souvent parcouru la ville à bord de tricycles pour livrer des packs d'eau à divers points de vente. C'était aussi l'occasion de conduire des entretiens avec les revendeurs. La démarche d'observation m'a permis d'appréhender l'organisation de ces réseaux, mais aussi de voir comment s'organise la concurrence entre les producteurs d'eau, ainsi que les négociations financières entre opérateurs privés et revendeurs pour tenter de monopoliser le marché de distribution.

Si ma démarche auprès des techniciens et certains opérateurs m'a permis de recueillir des informations sur l'organisation des réseaux informels, à la fois politiques et économiques, elle est restée cependant limitée. Elle ne fournit pas de données qui permettraient d'établir une typologie de ces entreprises selon l'évolution de l'activité, le chiffre d'affaires, les investissements notamment. Par conséquent, il était indispensable de rencontrer les dirigeants d'entreprise. Si des relations m'ont introduite auprès de certains dirigeants, mon appartenance à un groupe sociolinguistique particulier a aussi favorisé l'obtention d'informations.

8.2. L'origine ethnique, à la fois atout et obstacle

C'est à partir de relations que j'ai pu accéder au cercle très fermé des *Big-men*. L'élite économique à Douala est formée pour une large part des hommes et des femmes d'affaires d'origine bamiléké, organisés en réseaux, très souvent en fonction des domaines d'activités. C'est dans ces réseaux très fermés que les affaires se négocient. Je suis Bamiléké, ce qui a indéniablement constitué un atout. Comme dans la quasi-totalité des groupes sociolinguistiques au Cameroun, mon nom est une identité qui dévoile mon appartenance à un groupe. Mon origine ethnique m'a ouvert les portes de plusieurs entreprises et m'a permis de rencontrer des hommes d'affaires, des chefs d'entreprises. J'ai parfois bénéficié de recommandations d'autres hommes d'affaires, d'origine bamiléké toujours, et ceux que je rencontrais me recommandaient à leur tour à d'autres, selon le centre d'intérêt de mes recherches.

Des entretiens biographiques ont été réalisés auprès de ces chefs d'entreprises. Au-delà des récits de carrières, très divers et complexes, enquêter à partir des récits de vie des chefs

d'entreprise a permis de révéler leurs trajectoires urbaines et leurs choix de carrières, leurs réussites et leurs échecs, mais aussi des ruptures et continuités dans les parcours professionnels, des soutiens financiers et des alliances stratégiques, ainsi que des ressources mobilisées dans un marché de plus en plus concurrentiel. Ces données ont été complétées par la recherche documentaire dans les archives de certaines entreprises.

Les circonstances sur le terrain m'ont conduite à effectuer une part importante de mes recherches auprès de chefs d'entreprises d'origine bamiléké (ce qui peut constituer un biais). Peut-être les mécanismes de monopolisation de secteurs d'activités par des groupes organisés pourraient expliquer cet état de fait, mais j'ai également mené des entretiens auprès d'autres entrepreneurs, nationaux et étrangers (français, chinois).

Si l'origine ethnique a dans certains cas été un atout, en revanche, il a constitué un blocage dans d'autres circonstances, où j'ai été identifiée comme une étrangère. « L'étranger qui est pressé finit toujours par manger ce qui ne lui était pas réservé », c'est par ce dicton que j'ai été accueillie par les notables coutumiers à Ngodi-Bakoko, dès le premier jour où j'ai débuté mes enquêtes dans ce quartier en septembre 2012. Ngodi-Bakoko est un village urbain en majorité habité par les natifs de la région, originaires du Littoral. Lorsque je commence le premier entretien avec l'un des notables, je lui demande : « Comment faites-vous pour avoir de l'eau dans le village ? ». Il répond : « On se débrouille avec les forages comme tu vois... ». Je continue : « Et avant les forages, comment faisiez-vous ? » Il répond : « Avant, on avait trois cours d'eau. C'est là que tout le village s'approvisionnait. Mais depuis que les Bamiléqués ont envahi le village... ». Il marque un silence, brusque. Il vient de se souvenir que je suis Bamiléké. Il se retourne très lentement vers moi et dit : « Je m'excuse, ce n'est pas contre toi. Laisse. On passe à autre chose ». Je banalise rapidement cette phase. Il ne peut plus continuer, en tout cas plus dans ce sens, même toutes les autres fois où je me suis entretenu avec lui et avec ses parents du village.

Les réserves manifestées par les enquêtés au cours de nos entretiens sont l'expression des tensions foncières dans le village, dues à l'occupation des terres par des populations dites allogènes, en majorité composées de Bamiléké. L'urbanisation s'accompagne de tensions de plus en plus importantes sur les ressources (eau, foncier). Les regroupements identitaires (réseau des *Big-men* bamiléké, autochtones, allogènes), qui

existent depuis longtemps, mais qui aujourd'hui s'exacerbent, révèlent la complexité des rapports sociaux.

9. Méthodes d'enquêtes auprès des ménages et des acteurs institutionnels

J'ai effectué 13 mois et demi de terrains cumulés au Cameroun (à Douala en particulier), de 2012 à 2015, répartis comme suit :

Année	Période	Durée
2012	Mai à octobre	5 mois
2013	Février à avril	2 mois et demi
	Juin à septembre	3 mois
	Décembre 2013 à janvier 2014	1 mois et demi
2014	Décembre 2014 à janvier 2015	1 mois et demi

J'ai effectué des enquêtes auprès des ménages, puis croisé des informations recueillies lors d'entretiens auprès des acteurs institutionnels.

9.1. Difficultés à constituer un échantillon

La troisième Enquête camerounaise auprès des Ménages (ECAM III) définit le ménage comme une unité composée d'une personne ou de deux personnes ou plus vivant ensemble, c'est-à-dire qui partagent le même logement, les mêmes repas, et disposent d'un budget commun couvrant au minimum les dépenses d'alimentation et de logement (INS, 2008). Le Cameroun est classé parmi les pays ayant un indice de développement humain (IDH)¹⁵ moyen bas, 0,5 en 2007.

Je n'ai pas pu obtenir les résultats par quartier du dernier Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH), effectué en 2005, auprès des services du Bureau camerounais de Recensement et d'Etudes de Populations (BUCREP) et de l'Institut national de la Statistique (INS) à Yaoundé. Selon les personnels rencontrés, les résultats

¹⁵ Indicateur statistique du PNUD, l'IDH permet d'évaluer le niveau de vie de la population d'un pays. Il est déterminé sur la base de trois éléments : l'espérance de vie, l'accès à l'éducation et à la culture, le pouvoir d'achat.

n'étaient pas encore disponibles au moment de mes requêtes (2012-2015). Mes démarches ont été vaines. Je n'ai pas disposé ni d'une cartographie, ni des données de découpages de la ville (îlots, quartiers), ni de données démographiques et sociologiques pour prétendre construire un échantillon représentatif d'une population donnée en un espace donné. Par conséquent, j'ai mené des enquêtes quantitatives au sein de quatre quartiers, en ciblant dans la mesure du possible des catégories d'habitants (propriétaires, locataires). Dans chaque ménage, je me suis entretenue avec le chef (ou la cheffe) du ménage ou une personne adulte en l'absence de ce dernier.

9.2. Echantillon enquêté et répartition par quartier d'étude

Des entretiens ont été menés auprès d'un échantillon aléatoire simple de 300 ménages, à l'aide d'un questionnaire (Annexe n° 1) pré-testé au cours de la phase d'exploration de terrain. Au total, les analyses de données portent sur 285 ménages (Tableau n° 2). 25 questionnaires ne sont pas inclus dans les résultats d'enquêtes, car les informations fournies par certains enquêtés étaient incomplètes. La durée d'administration d'un questionnaire a été de 15 à 25 minutes (parfois 30 ou 45 minutes).

Outre l'administration de questionnaires, les points d'eau (forages, puits) ont été géoréférencés à l'aide d'un récepteur *Global Positioning System (GPS)*. Trois étudiants de Master 2 de Géographie de l'Université de Douala m'ont assisté au cours de la phase de recueil de données sur le terrain.

Tableau n° 2 : Répartition des personnes enquêtées selon les quartiers d'étude

Zones d'étude*	Bonamoussadi	Logbessou 1	Mambanda	Ngodi-Bakoko	Total
Effectif enquêtés	40	96	99	50	285
% enquêtés	14	33.7	34.7	17.5	100

V. Nantchop, enquêtes de terrain (2012 à 2015).

*Le dernier recensement général de la population et de l'habitat, effectué en 2005 puis redressé en 2010 estime à 2 970 000 habitants environ la population de Douala. Le bureau du recensement a établi une cartographie des quartiers qui ne se superpose pas à celle répandue et largement utilisée au sein des structures publiques locales, notamment la CUD. Ainsi, Bonamoussadi compte 30 740 habitants (répartis entre Bonamoussadi Cité 23 504 habitants et Bonamoussadi Village 7 236 habitants) ; Logbessou a 4 341 habitants, mais ne regroupe pas les deux quartiers (Logbessou 1 et Logbessou 2) ; Ngodi-Bakoko compte 1 167 habitants et présente des limites plus étendues ; Mambanda compte 46 137 habitants, mais des études (Giraud, 2005) estimaient la population de ce quartier à 100 000 habitants.

Il convient de relever quelques difficultés rencontrées sur le terrain au cours de la phase d'administration de questionnaires. A Denver et Santa-Barbara, la question s'est posée de savoir comment approcher des espaces a priori impénétrables. Comment obtenir des entretiens avec des chefs de ménages absents de leur domicile et qui manifestement semblent « très occupés » ? Le calme plat des lieux, l'architecture imposante des grandes propriétés qui s'étendent parfois sur plus de 1 500 m², la hauteur des clôtures (atteignant parfois 4 mètres) semblent rendre ces espaces coupés des quartiers environnants. Le dispositif sécuritaire mis en place (interphone, vigiles, affiches de mise en garde contre toute tentative d'infraction) et le protocole pour arriver au patron participent à cet isolement. Les vigiles ont le plus souvent manifesté de la crainte pour transmettre une demande de rendez-vous pour un entretien ou annoncer une visite inattendue au patron. Exceptionnellement, un habitant rencontré fortuitement à l'entrée de son domicile, opérateur économique, nous a donné sa carte de visite et demandé de prendre un rendez-vous pour convenir d'un entretien à son lieu de service.

On est bien loin du quartier ouvert et bruyant de Mambanda. Dans cet espace, lorsque les clôtures existent, elles sont très souvent laissées ouvertes pour permettre le va-et-vient des habitants du foyer et des voisins qui viennent s'approvisionner aux puits. Des va-et-vient que j'effectue pendant plusieurs jours, en portant un badge¹⁶ (Annexe n° 2), et qui éveillent la curiosité des habitants : « Bonjour, c'est pour quoi ? », me lance-t-on de

¹⁶ J'ai sollicité le cachet du département de géographie de l'Université de Yaoundé 1 pour les badges que j'ai confectionnés. Nous avons porté des badges pour présenter plus de crédibilité auprès des populations. Le département de géographie m'a également fourni une attestation de recherche.

temps à autre. Une rupture avec le trop souvent entendu : « le patron n'est pas là » des quartiers résidentiels.

Mes travaux de recherches se sont déroulés au Cameroun au moment où des « barons du pouvoir », comme les journaux les nomment, « élites politiques multimilliardaires », étaient arrêtés, traduits en justice et emprisonnés pour « détournement des fonds publics »¹⁷. Une certaine psychose et un climat de méfiance semblaient alors régner dans les quartiers résidentiels. Aujourd'hui, il semble que la tendance soit l'invisibilisation de la richesse. Par conséquent, nous nous sommes heurtés au refus de certains habitants de répondre au questionnaire, justifié par la peur d'« exposer sa petite vie », comme l'explique une dame rencontrée à Denver. Elle a très poliment décliné notre demande d'entretien. En dépit du fait que nous avons choisi d'enquêter dans ces espaces le week-end (par souci de faisabilité), seulement 40 personnes ont répondu au questionnaire. De manière générale, dans les espaces occupés par des catégories supérieures de populations, à Bonamoussadi, Logbessou 1 et Ngodi-Bakoko, certaines maisons sont habitées uniquement par les vigiles (et leur famille parfois), une population le plus souvent originaire de la partie septentrionale du pays. A Ngodi-Bakoko, un îlot de villas inoccupées est gardé toute l'année par un vigile qui assure leur gestion (nettoyage, entretien des pelouses). Ce dernier nous a confié que ces maisons appartenant à des Camerounais de la diaspora, étaient destinées à leurs vacances (entretien à Ngodi-Bakoko, 2012).

9.3. Une analyse croisée

L'enquête auprès des ménages avait pour objectif d'appréhender l'accès à l'eau des populations, les stratégies mises en œuvre et leurs perceptions du service de distribution d'eau potable. L'accès à l'eau a été étudié en termes de modes d'approvisionnement, de quantités consommées, de coûts d'accès, de distances parcourues pour s'approvisionner. Les stratégies des populations ont été abordées en termes de diversification éventuelle des modes d'accès, des pratiques de stockage (type et capacité de récipients, durée de stockage), des méthodes éventuelles de traitement de l'eau. L'analyse des perceptions de l'eau potable par les habitants a permis de mettre en évidence leur définition de ce qu'est

¹⁷ Source : Cameroon Tribune du 8 mai 2012 [cameroon-tribune.cm]

une eau potable, leur appréciation de l'eau utilisée (potable ou non potable), en fonction des modes d'approvisionnement, et les liens entre leurs perceptions et le choix d'utiliser une méthode de traitement particulière. Des informations complémentaires ont été renseignées : l'emploi occupé, le niveau de revenu, le nombre d'enfants, le nombre de personnes à charge, le statut d'occupation du logement, le coût de la location, la possession d'un titre foncier notamment. Les données ont été saisies avec le logiciel Excel 2007, puis analysées sur SPSS 2.0. Sur l'ensemble des 285 personnes enquêtées, 43,9 % sont des femmes et 56,1 % sont des hommes.

Il était nécessaire d'établir une analyse croisée des conditions d'accès à l'eau potable des populations au sein des quartiers et des politiques publiques mises en œuvre, et d'en appréhender les dimensions spatiales, notamment en termes de conséquences pour l'utilisateur. L'objectif a été d'étudier l'accès à l'eau dans sa dimension financière, mais aussi dans ses dimensions sociales, politiques, participatives (Fournier et Gouëset, 2003). J'ai effectué des entretiens au sein de la CAMWATER, notamment auprès du Directeur général adjoint et des personnels en charge des projets d'extension du réseau, et au sein de la CDE, auprès des personnels des agences ou sur le terrain à Mambanda où ils réparent les fuites d'eau des canalisations. Il s'agissait d'appréhender la mise en œuvre de programmes (branchements sociaux notamment) par les opérateurs de service, mais aussi leurs rapports avec les autorités locales (CUD, mairies) et les opérateurs privés. Plus particulièrement, en ce qui concerne les opérateurs privés de production et de distribution d'eau, une lecture du cadre réglementaire de leur activité et de son application pratique a été réalisée à partir d'entretiens avec les personnels du ministère de tutelle, le MINEE à Yaoundé et de la Délégation régionale (DRMINEE) à Douala. L'implication d'un second ministère, le Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement technologique (MINMIDT), dans la gestion de la distribution d'eau par les opérateurs privés m'a conduite à me rapprocher de ce département ministériel à Yaoundé et de la Délégation régionale à Douala. Je me suis entretenue avec les personnels de la Direction des Mines, les ai également accompagnés sur le terrain et ai observé leurs pratiques avec les opérateurs privés, caractérisées par de multiples accords informels. Une lecture croisée des entretiens auprès des personnels de deux ministères révèle des tensions dans la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau, liées à l'application du cadre réglementaire d'intervention des opérateurs privés et au partage des compétences entre les ministères. Ces deux ministères interviennent également à l'échelle des territoires communaux à travers des projets d'adduction d'eau impliquant la

participation des usagers (via les comités de gestion, les chefs de quartiers). L'intervention des ministères aux échelons locaux amène à s'interroger sur les enjeux de la décentralisation et sur la place des pouvoirs publics locaux dans les projets urbains. De ce fait, j'ai également mené des entretiens auprès des élus locaux et de leurs collaborateurs, afin de comprendre leurs rôles et leurs niveaux d'implication dans les projets réalisés ou en cours au sein des quartiers étudiés.

Enfin, les périodes d'enquêtes à Douala ont été l'occasion d'une immersion au sein de la CUD (Annexe n° 3). L'Atelier d'Urbanisme - devenu Direction des Etudes, de la Planification urbaine et du Développement durable (DEPUDD) - m'a accueillie et mis à ma disposition un bureau et du matériel (GPS) de travail. Il est le lieu de la fabrique de la ville, définissant des politiques locales d'aménagement urbain et de développement de réseaux d'infrastructures (eau, assainissement, électricité, transports notamment), en lien avec la politique générale définie par le gouvernement. Tout au long de mes recherches, l'atelier a constitué mon point de chute au quotidien après des retours de terrain. J'ai participé aux réunions hebdomadaires de la structure et pris part aux discussions, présenté l'état d'avancement de mes recherches. Ces réunions ont été l'occasion d'enrichir mes travaux de terrain à partir d'entretiens avec l'ensemble du personnel, suscitant toujours de nouveaux questionnements. L'intérêt de ces entretiens a été double. Il existe un décalage entre la politique générale de la CUD et le fonctionnement de ses services. Les rapports des personnels à la politique de la CUD sont largement influencés par leur vécu quotidien au sein de leur quartier, mais aussi par leur pratique du terrain. Cette expérience enrichissante a ainsi permis de croiser le point de vue des populations et celui des personnels de la CUD impliqués dans les instances de décisions et les politiques, en prenant en compte leurs marges de manœuvre. Les divergences de points de vue sont observables entre le pouvoir central, mais aussi l'autorité municipale, et les personnels de la CUD. La majorité des décisions relèvent du gouvernement et du Délégué qui en assure la mise en œuvre. Les marges de manœuvre de cette structure sont donc limitées. Par conséquent, certains cadres de la CUD sont très critiques vis-à-vis de la CAMWATER et la CDE et ne manquent pas d'afficher leurs positions concernant la gestion déléguée du service d'eau, même au cours de rencontres réunissant les opérateurs de services. En dépit de l'exécution des politiques définies au niveau central, certains expriment leur désaccord en prenant des initiatives personnelles. Par exemple, ils distribuent gratuitement de l'eau aux populations au sein de leur quartier à partir de forages privés. Cette période d'immersion a également été

l'occasion d'appréhender les rapports de certains responsables avec les réalités urbaines. Une certaine déconnexion est décelable¹⁸.

Les entretiens croisés à différentes échelles du gouvernement urbain permettent de mettre en évidence les implications pour la cohérence territoriale de l'intervention d'une pluralité d'acteurs aux logiques parfois divergentes et de l'asymétrie des ressources (compétences, moyens financiers). Ce contexte a des conséquences pour l'accès à l'eau des populations.

9.4. Plan de la thèse

Afin de vérifier les hypothèses, je propose de faire une démonstration en trois parties. La première souligne l'inadéquation des politiques publiques de l'eau avec les réalités urbaines. Le premier chapitre revient sur les grandes périodes de construction du service d'eau en lien avec les politiques de planification urbaine, précisant que l'évolution spatiale du réseau est liée aux politiques exclusives d'aménagement urbain, héritées de la colonisation, puis poursuivies au cours de la période postcoloniale par l'Etat. Le service d'eau est confronté à de multiples difficultés gestionnaires, techniques et financières. Trois décennies de réformes du service conventionnel ne se sont pas traduites par la généralisation de l'accès à l'eau. Le deuxième chapitre analyse les inégalités socio-spatiales d'accès au service d'eau, précisant que ces inégalités se traduisent par des stratégies d'autonomisation des populations. Le chapitre montre également que des tentatives récentes d'extension du service aux catégories citadines défavorisées révèlent et amplifient ces inégalités.

La deuxième partie étudie les caractéristiques techniques et économiques de l'entrepreneuriat privé urbain de production et de distribution d'eau, ses dimensions spatiales et ses dynamiques. Le troisième chapitre fait une analyse croisée de l'économie (informelle) des filières de matériel et de l'offre de production d'eau, mettant en évidence les stratégies des acteurs dans un marché de plus en plus concurrentiel. Le quatrième

¹⁸ Par exemple, au cours d'un entretien avec un membre du personnel impliqué dans le service en charge de l'eau potable, je lui demande son point de vue concernant la vente d'eau captée à partir du forage au sein des quartiers, via les bornes-fontaines et les mini-réseaux. Il répond, surpris : « ah bon ! Les gens vendent de l'eau à partir de mini-réseaux » ? Je pensais que les populations avaient juste des forages privés mais pas qu'ils redistribuaient ». Il s'est limité à une lecture du droit (le régime de l'eau de 1998) et n'a pas tenu compte de l'appropriation du droit (la mise en œuvre) par les populations.

chapitre porte sur l'entrepreneuriat privé informel de distribution d'eau comme outil d'aménagement urbain. Ce chapitre souligne que le patrimoine foncier est un facteur favorisant le développement de l'offre privée, contribuant ainsi à la production de l'espace urbain.

Au regard des mutations récentes intervenues dans le secteur, la troisième partie s'articule autour de la dimension politique du service d'eau urbain. Le cinquième chapitre porte sur l'économie politique de l'eau, précisant les interprétations diverses de la loi à la suite des réformes visant la valorisation du secteur privé dans le service d'eau, et la prédominance des alliances politico-économiques, entretenues par les *Big-men* qui cherchent à monopoliser les circuits de distribution d'eau et à assurer le contrôle de l'espace urbain. Enfin, le sixième chapitre souligne que les élus locaux sont confrontés à une asymétrie de ressources entre les acteurs publics, mais aussi à des chevauchements de compétences avec les autres acteurs impliqués dans le secteur d'eau urbain. La marge de manœuvre limitée des pouvoirs publics locaux a à son tour des conséquences sur la gouvernance du service.

PREMIÈRE PARTIE : DYNAMIQUES URBAINES ET ACCÈS A L'EAU

La crise des Etats post-indépendants en Afrique a remis en cause l'efficacité et la légitimité du secteur public à assurer en ville le service d'eau, dans un contexte de croissance démographique rapide et d'extension des zones non planifiées. La participation du secteur privé dans les pays en développement soulève la question de sa capacité à améliorer le service d'eau urbain (Llorente et Zérah, 2003). Les opérateurs de service sont en effet confrontés à de nombreux défis, dans une ville où le modèle de développement socio-spatial différencié et la configuration spatiale du réseau ont engendré des inégalités urbaines. En s'intéressant à l'évolution des politiques mises en œuvre à partir de la période coloniale, cette première partie voudrait mettre en relation l'évolution de la ville et celle du réseau. Il s'agit de montrer que les inégalités d'accès au service de distribution d'eau résultent des logiques de ségrégation ayant prévalu dans l'aménagement de la ville et la construction du réseau sous l'administration coloniale, puis perpétuées par l'Etat camerounais avec les extensions urbaines planifiées.

Chapitre 1 : Formation et développement de la ville et du réseau de distribution de l'eau

Ce chapitre développe les liens entre le réseau et les espaces urbanisés à partir d'une lecture des politiques publiques de l'eau. Il s'agit de faire une analyse de l'évolution du réseau, du centre vers la périphérie, en montrant les ruptures et les continuités spatiales du service, mais aussi en mettant en évidence l'influence des choix d'aménagement dans la ville sur le développement du réseau. Les pouvoirs publics ont défini des politiques de logement social couplées à la construction d'infrastructures en réseau pour tenter de répondre aux enjeux liés à l'urbanisation rapide. Toutefois, la mise en œuvre de ces politiques a abouti à un modèle dual du tissu urbain, avec des conséquences sur l'inscription spatiale du réseau et son accès aux populations urbaines. Ainsi, aux quartiers lotis et desservis, s'opposent des quartiers non lotis, non tramés et exclus du service. Après avoir présenté l'évolution des politiques d'aménagement urbain, en lien avec l'évolution spatiale du réseau, le propos sera de montrer que le concessionnaire public, la SNEC, soutenu par l'Etat et les bailleurs de fonds internationaux, a investi dans le développement d'infrastructures afin de répondre aux dynamiques de croissance démographique et spatiale de la ville. Toutefois, sa politique de développement du service a connu d'importantes difficultés techniques et des faiblesses gestionnaires. Par conséquent, on observe une dégradation généralisée du service d'eau, se traduisant notamment par l'exclusion du réseau dans de nombreux quartiers en périphérie.

1. Configuration duale du tissu urbain et accès segmenté au service

Dès la période coloniale, l'organisation de la ville et celle du réseau d'eau à Douala ont obéi à un modèle dual et ségrégatif. A l'exemple d'autres villes capitales d'Afrique sub-saharienne francophone, notamment Abidjan ou Dakar, ce modèle s'inscrit dans une logique de séparation (Coutard, 2002) entre le centre « moderne » et la périphérie des « indigènes » (Baron, 2006). La périphérie urbaine constitue un espace qui s'oppose à la ville moderne, entravant une vision globale du milieu urbain et du réseau d'eau. A partir de l'analyse des politiques de développement urbain et du réseau d'eau mises en œuvre par les puissances coloniales puis par l'Etat, le propos est de montrer que la configuration du

réseau d'eau est inhérente à l'organisation spatiale de la ville, que caractérise une dichotomie entre quartiers lotis et quartiers non lotis, quartiers légaux et quartiers illégaux.

1.1. Le centre et la périphérie : logique de développement socio-spatiale

La ville de Douala doit son essor démographique aux atouts liés à sa situation géographique, dont les puissances coloniales ont tout de suite perçu l'intérêt. L'estuaire du Wouri offre un vaste plan d'eau de 30 kilomètres de long et autant de large, propice aux activités portuaires. On comprend dès lors que les rives de l'embouchure représentent un lieu géographique, économique et politique d'une importance stratégique considérable. Ce site a été appelé à devenir le premier noyau urbain d'une grande ville promise à un développement considérable. Les puissances coloniales n'ont pas manqué d'en comprendre l'intérêt commercial, imprimant à la ville naissante une configuration qui devait perdurer. En sus du projet de développement urbain, l'administration coloniale a investi dans la mise en place de réseaux d'infrastructures. Ainsi, à Douala, le problème de l'eau est inséparable de l'histoire de la ville.

Durant la période coloniale, la ville se développe du centre vers la périphérie, suivant un modèle tridimensionnel : la ville européenne moderne, la ville des autochtones douala¹⁹ et la périphérie des étrangers, New-Bell (Gouellain, 1956 ; Mainet, 1989 ; Schler, 2003) (**Encadré n° 2**). En 1912, les Allemands installent le premier réseau de distribution d'eau potable à Douala en exploitant la nappe phréatique de la vallée de Mbopi. Un château d'eau est construit à Akwa. Plus tard, une deuxième usine est construite sous la colonisation française à Koumassi. Le château d'eau d'Akwa assure l'alimentation de la ville européenne où les habitants disposent de l'eau courante à domicile. Le quartier européen concentre ainsi l'essentiel des projets de modernisation et de développement des services essentiels. Toutefois, les quartiers Akwa, Deido et Joss, habités par les populations autochtones (les Douala) bénéficient relativement des services, mais également de la reconnaissance des droits fonciers. L'adduction d'eau mise en place alimente un réseau de 46 bornes-fontaines installées dans ces quartiers.

¹⁹ Les premiers occupants du site sont appelés les Douala, dont la ville porte le nom.

En 1927 par exemple, l'administration française entérine les droits de propriété des autochtones Douala sur Bali. « Le plateau de Bali [...] peut être considéré comme appartenant aux indigènes. Si une voie carrossable est ouverte vers le quartier, elle pourra fournir des emplacements de premier ordre. Il est déjà prévu une conduite d'eau. Le tout-à-l'égout pourra y être aisément installé » (extrait de Gouellain, 1956).

New-Bell, quartier périphérique densément peuplé, est en marge du service d'eau urbain. Mainet (1981) décrit ce quartier comme « un ilot déjeté » au-delà de la ville planifiée, un « univers mis entre parenthèses ». Il se développe dans une zone marécageuse et les migrants qui s'y installent ne bénéficient pas de titre officiel de propriété.

Ainsi, dès l'origine, la distribution de l'eau « s'opère de façon sélective [...] De même que l'on distingue la ville de la lumière et celle tapie dans l'ombre, l'adduction d'eau est réservée à l'ancienne ville coloniale et les grands aménagements de la voirie et des industries » (Mainet, 1981). Les quartiers non planifiés sont faiblement intégrés à la ville et au système de distribution d'eau. Les installations existantes assurent l'approvisionnement en eau de la ville jusqu'au lendemain de la Grande Guerre (1914-1918). A cette période, la population ne dépasse guère 10 000 habitants.

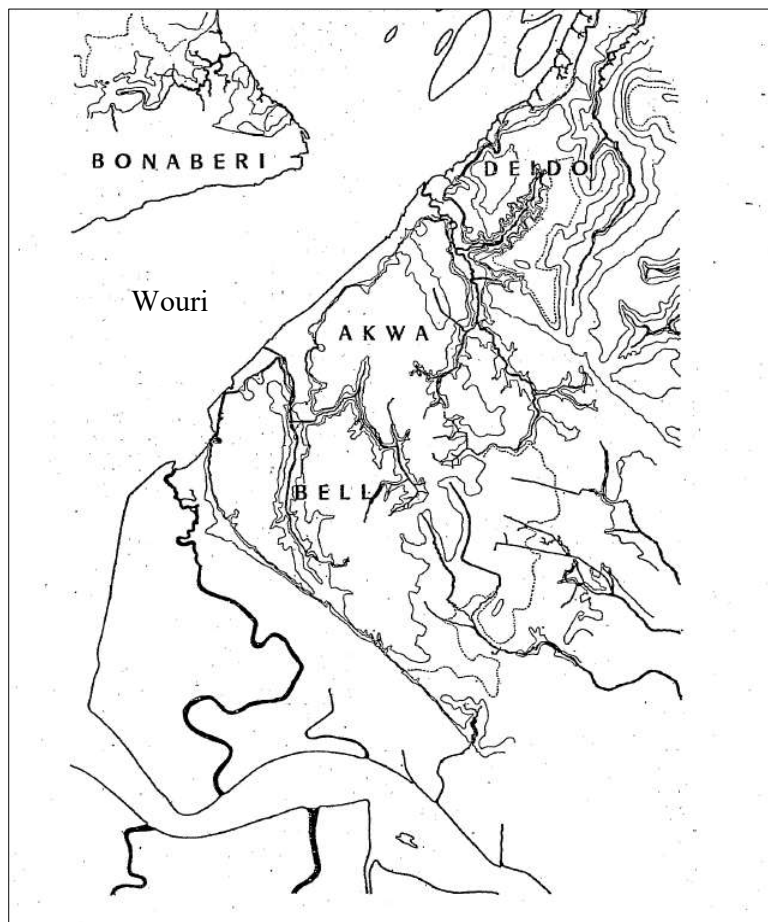
Encadré n° 2: Douala, formation et développement de la ville de l'origine à la période coloniale

Avant la colonisation, les populations installées sur les côtes sont constituées par un ensemble des familles qui forment la « tribu homogène » Douala (Priso Daniel Dickens, 1998). Chaque famille possède une bande de terrain avec un accès au fleuve (et aux terres de culture vers l'intérieur). La tribu Bonabéri s'installe sur la rive droite et les trois tribus Bonanjo, Akwa et Deido s'installent le long de la rive gauche sur une succession de trois plateaux qui dominant l'estuaire du Wouri, séparés par deux cours d'eau (Besseké et Mbopi), sur une bande côtière de deux à trois kilomètres de large (). Le quartier est formé par les membres de « segments de lignage majeur ». Par exemple, les Bonanjo constituent le lignage-chef des Bell. Ces plateaux-villages sont des entités territoriales qui subsistent à la colonisation (Gouellain, 1973). La ville édifiée au cours de la période coloniale porte les noms des quatre principaux quartiers correspondant aux tribus douala.

Le projet de construction de la ville moderne et coloniale, développé au cours de la colonisation allemande à partir de 1906, s'articule autour de deux objectifs majeurs. Le premier est de faire de Douala la plaque tournante des échanges commerciaux avec l'extérieur. A cette fin, ils investissent dans le développement du réseau routier et ferré, ainsi que dans la construction du port. Le second objectif porte sur le développement de la colonie et l'appropriation définitive des

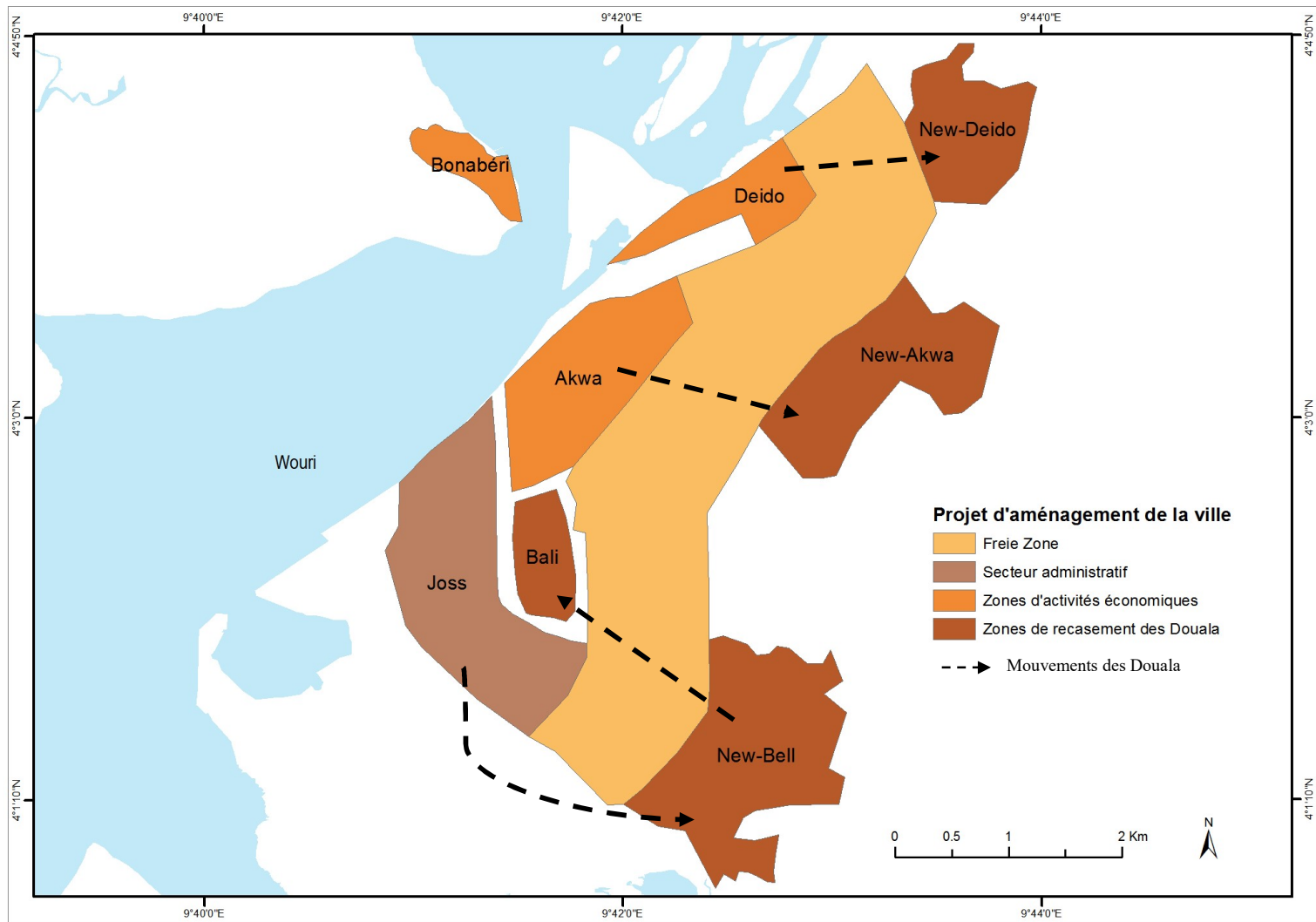
terres. De ce fait, le projet d'occupation allemande va réglementer « la ségrégation dans les quartiers où Blancs et Noirs cohabitaient » (Gouellain, 1973).

Le projet à cette période est de déplacer les Bell du plateau Joss, les Akwa et Deido des plateaux côtiers nord et de les recaser dans la zone de réserve, au-delà de la « *freie Zone* » (carte n° 4). Il s'agit d'un couloir d'un kilomètre de large coupant la ville selon un axe nord-sud et séparant les nouveaux quartiers des Douala des quartiers européens (Gouellain, 1973 ; Haeringer, 1973). Les colons allemands définissent une différenciation fonctionnelle des quartiers : Joss abritera le quartier européen et administratif, Akwa et Deido forment le centre industriel avec les entrepôts et les bassins pour les navires de commerce. En 1913, le groupement Bell fait l'objet d'expulsions. Un nouveau quartier est créé, New-Bell (le nouveau quartier des Bell), vers le *Mbusamundi* (hinterland) afin de les relocaliser. Les Bell font opposition, mais l'occupation allemande les repousse de force. New-Bell est définitivement créé en mars 1914 (Mainet, 1981 ; Schler, 2003). Pendant l'intermède franco-anglais de la Première Guerre mondiale, les Bell effectuent un reflux vers Joss, créent le quartier Bali où ils s'installent. Le quartier New-Bell accueille les migrants qui arrivent dans la ville.



Gouellain (1973 : 451)

Carte n° 4 : Douala. Implantation des lignages



Carte n° 5 : Projet d'aménagement de Douala (administration allemande)

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'augmentation de la population de la ville, consécutive à l'abolition des lois de l'indigénat, conduit l'administration coloniale française à rechercher des solutions nouvelles pour assurer l'approvisionnement en eau des populations. C'est au cours de cette période que cette problématique se pose de façon urgente. En 1950, l'eau est captée directement à partir des eaux superficielles sur la rivière Dibamba, située à 18 kilomètres du centre-ville (Planche cartographique n° 2 et Carte n° 6).

Une usine des eaux (captage et traitement) est implantée sur la Dibamba, dans le quartier Japoma. Sa capacité de production est de 2 000 m³ par heure. La rivière Dibamba représente une solution adaptée, contrairement au fleuve Wouri soumis à la remontée des eaux salées dans l'estuaire, jusqu'à 40 kilomètres en amont de Douala. Un réseau de canalisations, assurant le transport de l'eau de l'usine vers le centre-ville, est construit. L'administration installe, en outre, des infrastructures de stockage et de distribution, dont la majorité est localisée au sein des quartiers lotis et des espaces aménagés pour l'implantation des industries. Les infrastructures mises en place, notamment les réservoirs et les châteaux, permettent de stocker de l'eau. Celle-ci est ensuite redistribuée dans les différents espaces couverts par le réseau, en particulier la ville moderne européenne et les grands aménagements industriels et de voirie. Ainsi, à partir de l'usine de traitement des eaux de Japoma, l'eau est acheminée par une conduite de 800 mm de diamètre vers le quartier Bassa, abritant deux châteaux d'eau d'une capacité de 2 500 m³ chacun (Tableau n° 3). À partir de Bassa, l'eau est répartie dans trois bassins de stockage, dont un de 5 000 m³ et deux de 2 500 m³ chacun. Ces réservoirs alimentent 300 kilomètres de réseau d'adduction, principalement dans la zone industrielle de Bassa et les quartiers Koumassi et Deido. De l'usine de Japoma à Deido, la conduite traverse plusieurs quartiers et des villages proches. L'incorporation récente à la ville de ces derniers ne s'est pas accompagnée de la mise en place des infrastructures des services. Au cours des entretiens à Ngodi-Bakoko par exemple, les habitants disent qu'ils n'ont « jamais vu l'eau arriver » dans les villages qui, pourtant, sont traversés par des canalisations acheminant l'eau des stations de captage vers le centre ville.

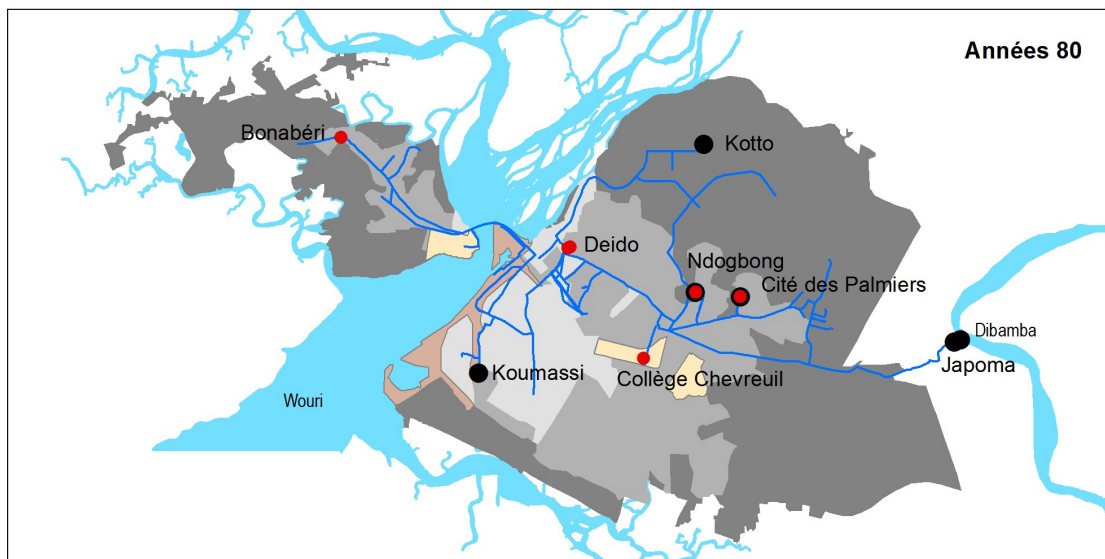
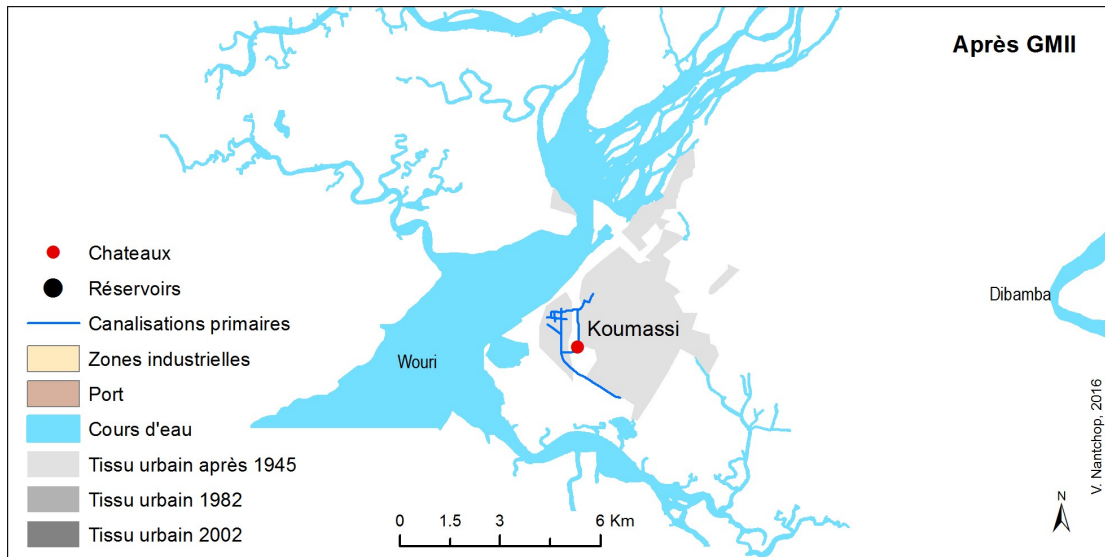
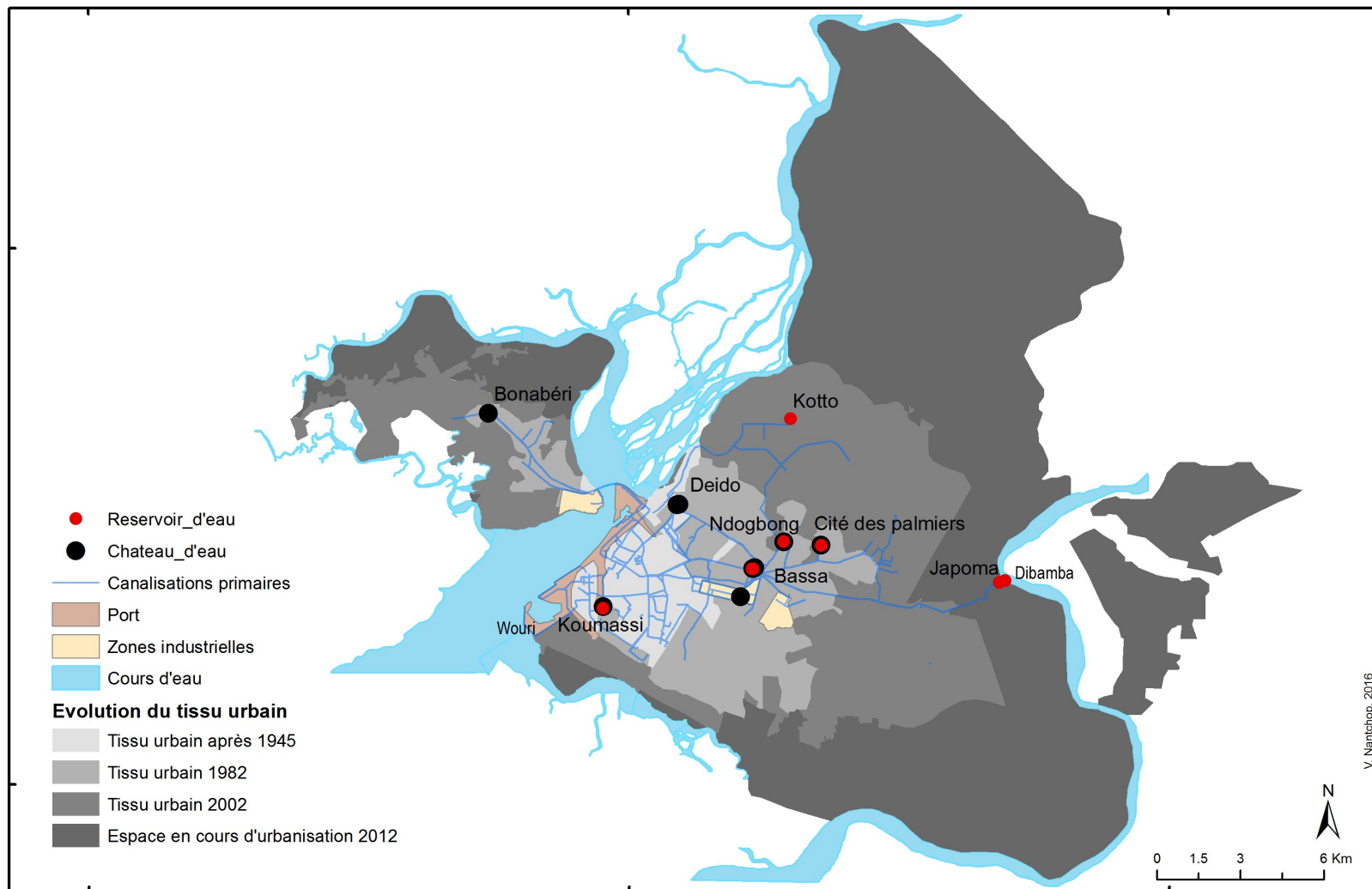


Planche cartographique n° 2 : Grandes périodes de construction d'infrastructures



Carte n° 6 : Localisation des infrastructures de distribution

Tableau n° 3: Capacité des réservoirs et des châteaux d'eau

Localisation	Réservoirs		Châteaux	
	Nb.	Capacité (en m ³)	Nb.	Capacité (en m ³)
Bassa	1	5 000	2	2 500
	2	2 500		
Deido	-	-	1	2 500
Bonabéri*			1	3 000
Génie Militaire	1	300	1	200
Ndogbong	1	3 000	1	500
Kotto	1	3 500	-	-
Koumassi	1	5 000	1	500
Cité des Palmiers	1	300	1	200

Source : données extraites de CUD (2011)

*Selon les entretiens avec le personnel de la CDE, le château d'eau de Bonabéri a été abandonné par la SNEC et n'a pas été exploité pour assurer la desserte des populations dans cette zone de la ville.

Le modèle dual de construction de la ville s'est traduit par un accès différencié des populations au service d'eau. Des infrastructures en réseau, notamment pour l'eau potable, sont mises en place au profit des espaces privilégiés habités par les Européens. Plus tard, l'Etat camerounais s'inscrit dans la continuité de cette logique avec sa politique de développement de réseaux d'eau en lien avec les opérations d'extensions urbaines planifiées. La juxtaposition de deux modèles d'organisation spatiale a subsisté. Les investissements de l'Etat dans la construction de la ville moderne ont ainsi favorisé le développement de l'habitat et des services en faveur de l'élite administrative et économique.

1.2. Les opérations d'extensions urbaines planifiées

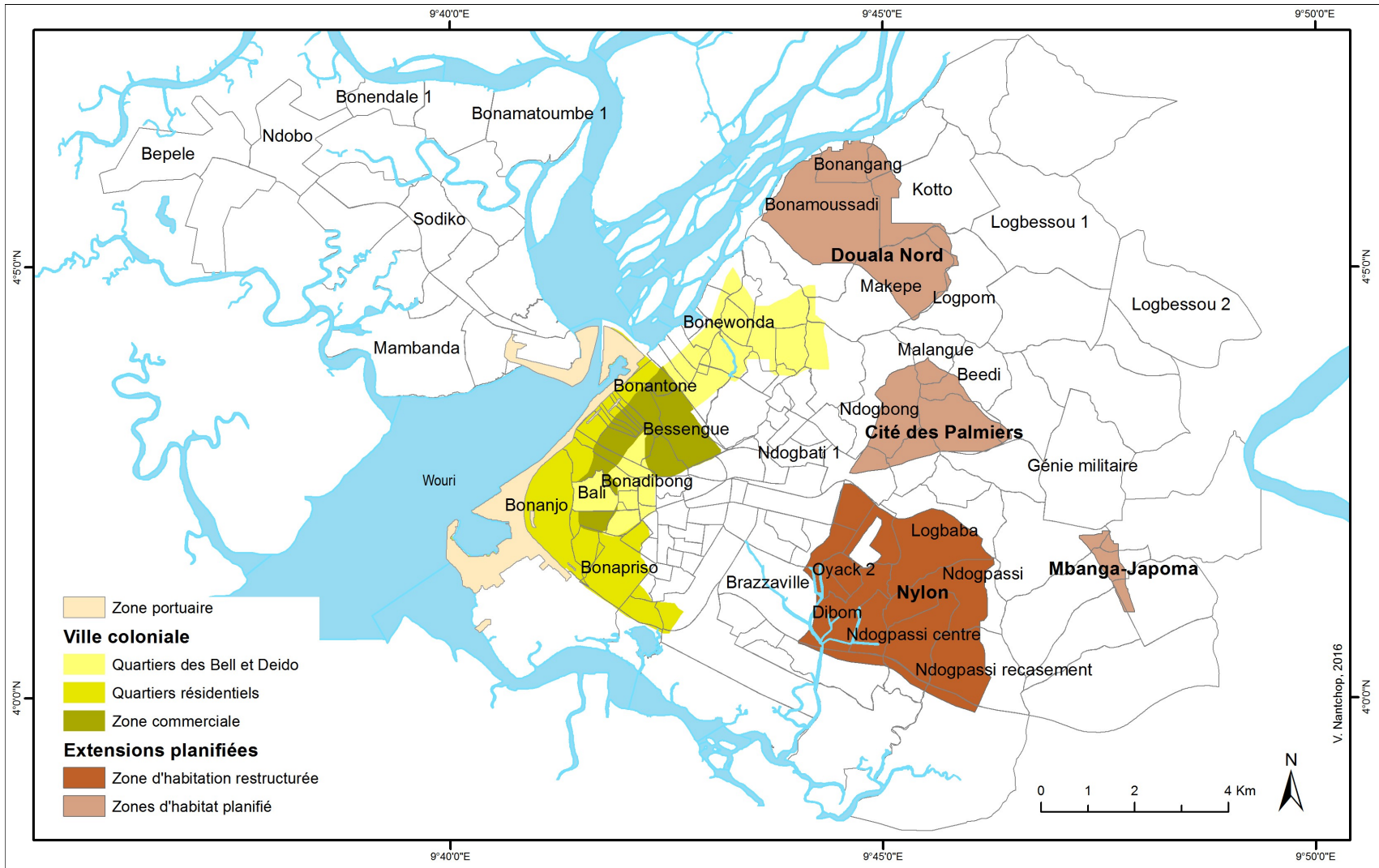
La croissance économique au cours de la décennie 1970 favorise l'engagement de l'Etat dans la construction d'infrastructures (extensions du port, création d'industries), de lotissements et de réseaux techniques. A l'exemple de plusieurs pays d'Afrique centrale, l'urbanisation de la ville connaît la réalisation des programmes ambitieux et démesurés, coûteux financièrement et le plus souvent difficiles à mettre en œuvre (Haeringer, 1975). Les opérations d'extensions urbaines planifiées favorisent l'extension du réseau d'eau vers de nouveaux quartiers créés à la périphérie.

Les opérations d'extensions urbaines planifiées et de construction de réseaux techniques ont constitué la priorité de l'Etat dans le cadre de la modernisation de la ville. Par ces aménagements, les pouvoirs publics ont pour ambition d'accueillir environ 500 000 habitants. L'objectif affiché est de décongestionner les espaces centraux, de les restructurer et de développer une offre de logement dit « social », en périphérie, pour accueillir les catégories sociales défavorisées et les migrants qui arrivent toujours plus nombreux dans la ville (Priso Dickens, 1998 ; Hacheu, 2006 ; Ndame, 1986). Des structures, la Mission d'Aménagement et d'Equiperment des Terrains urbains et ruraux (MAETUR), la Société immobilière du Cameroun (SIC) et le Crédit foncier du Cameroun (CFC), exécutent l'ensemble de ces opérations. La SIC et la MAETUR développent diverses formules pour répondre à la demande de logement et de services urbains des populations. La typologie de cette offre distingue l'habitat en trois catégories : « très économique », « économique » et « collectif ».

La SIC est chargée de la réalisation des programmes de logements. Elle prévoyait la construction de 500 logements par an au cours de la décennie 1980 (Mainet, 1981). Cette structure a érigé les « Cités SIC ». Celles-ci, constituées par des ensembles de logements individuels et collectifs, sont équipées de services de base (eau potable, système d'assainissement collectif, électricité, voirie, transports). Les appartements et les maisons sont soit vendus clés en main, soit mis en location-vente ou en location dans les quartiers Bonamoussadi, Kotto, Maképé, Cité des Palmiers.

A proximité des cités gérées par la SIC, la MAETUR a aménagé, viabilisé et équipé en infrastructures primaires des lots destinés à l'auto construction. Cette structure avait prévu d'aménager environ 1 500 hectares de parcelles avant 1990. Chaque année, entre 100 et 200 hectares de terrains devaient être viabilisés, sous la forme de trames assainies, avec accession à la propriété. La MAETUR a réalisé son activité la plus importante à Douala Nord où environ deux-tiers des parcelles, sur 3 200 hectares prévus au départ, ont été aménagés avant 1986, donnant naissance à des enclaves sécurisées (Bakker, 2009), à l'exemple de Denver et de Santa-Barbara, au sein du quartier Bonamoussadi, ou du quartier Logpom et d'une partie de Logbessou 1 (Carte n° 7).

La Banque mondiale est intervenue au cours de ces programmes (années 1980), en assurant le financement du Premier Projet de Développement urbain (PPDU) à Douala. Ce projet a porté sur la restructuration de la zone de Nylon (13 000 parcelles), d'un coût approchant 30 milliards de francs CFA. Environ 8 000 familles qui occupaient la zone ont été concernées par ce programme. Certains quartiers ont été restructurés et d'autres complètement détruits. Les populations déguerpies ont été recasées à proximité, dans de nouveaux quartiers, à Dibom ou Ndogpassi en particulier, où 2 500 parcelles couvrant une superficie de 220 hectares ont été viabilisées : des voies ont été aménagées et revêtues de latérite et des connexions au réseau d'eau potable installées (CUD, 2011).



Carte n° 7 : Les extensions urbaines planifiées

Toutes ces initiatives ont prolongé et accentué l'organisation ségrégative et duale initiale de l'espace. En dépit des discours officiels sur ces opérations, la réalité sur le terrain a montré un écart considérable entre les objectifs affichés par la société immobilière et les réalisations. Au cours de cette période, le coût d'acquisition des parcelles est relativement faible, mais leur aménagement et la construction des habitations nécessitent des investissements élevés. Les coûts de loyer et d'acquisition se sont révélés hors de portée des catégories citadines à faible niveau de revenus, censées être les bénéficiaires des programmes de logement social.

Finalement, les opérations d'aménagement urbain menées par l'Etat ont eu pour résultat de développer une offre de logements et de services en faveur de l'élite administrative et économique, composée de fonctionnaires, de commerçants et de chefs d'entreprise. Les personnels de l'administration ont bénéficié d'un ensemble de services. L'État prenait en charge totalement ou en partie le loyer et le paiement de la consommation d'eau de son personnel, sous forme de primes et d'indemnités de travail. En outre, il favorisait l'accès à la propriété en concédant, à travers le Crédit foncier du Cameroun, des prêts locatifs ou des crédits bail au personnel de l'administration, qui bénéficiait d'un privilège autrefois réservé aux seuls Blancs. Habiter dans ces espaces et bénéficier de l'eau courante, c'est être « un vrai Blanc » (entretien avec un fonctionnaire à la retraite à Bonamoussadi, 2012). Ces avantages ont établi une hiérarchie entre les fonctionnaires et contribué à augmenter les coûts d'accès à la propriété. La pratique courante dans les cités consistait à emprunter de l'argent au Crédit foncier ou auprès des établissements bancaires, puis à commencer la construction de logement en usant de réseaux clientélistes, à le faire admettre dans le parc locatif de l'Etat qui versait alors un an de loyer d'avance. Grâce à cet argent, les fonctionnaires achevaient les travaux. Cette pratique a poussé les hauts fonctionnaires à protéger l'accès au marché immobilier dans les quartiers centraux (à l'exemple de Bonanjo). Ces secteurs étaient alors fort prisés et réservés à ceux qui avaient remplacé les Européens dans la gestion des affaires publiques. Cette pratique des hauts fonctionnaires a également ralenti l'extension du réseau d'eau dans les autres quartiers.

Les hommes d'affaires et les hauts cadres des secteurs public et privé disposent de moyens financiers suffisants pour investir dans l'immobilier. Leur capital économique contribue à la construction de la ville moderne, telle que voulue par l'Etat. Ainsi, la MAETUR a reconsidéré la cible de l'offre de logement, au profit d'une clientèle aisée,

immédiatement solvable et rentable. « Le prix de vente des terrains a été fortement renchéri pour pouvoir récupérer rapidement les coûts de viabilisation sur les acheteurs de terrains, qui appartiennent désormais à des catégories de revenu bien supérieures à celles qui devaient être la cible de la MAETUR à l'origine » (CUD, 2011). La SIC a suivi cette orientation et l'influence des réseaux clientélistes a considérablement affecté la gestion du parc immobilier de la SIC et l'attribution des lots par la MAETUR (enquêtes de terrain, 2014).

A partir de la décennie 1970, le développement industriel et les opérations de lotissement ont provoqué un appel d'air migratoire qui s'est traduit par des extensions périphériques de la ville. De nouveaux quartiers ont ainsi vu le jour. Les quartiers populaires préexistants (à l'exemple de New-Bell, Nylon, Ndogpassi zone de recasement) se sont étalés et densifiés. Au cours de cette période, la Société nationale des Eaux du Cameroun, créée en 1967, met en œuvre des solutions pour répondre à l'augmentation des besoins en eau des populations.

2. Urbanisation rapide et problématique de l'eau

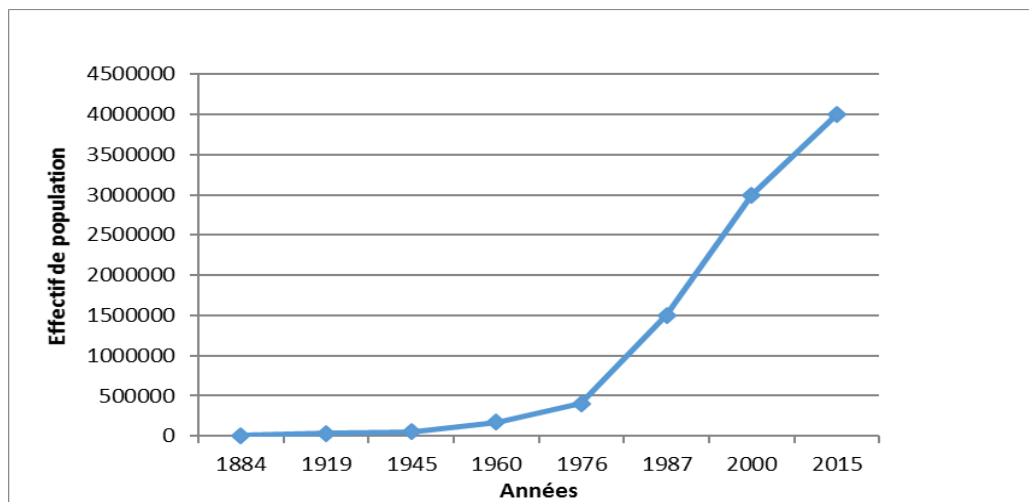
La ville abrite le port (Port autonome de Douala), faisant de Douala un pôle d'attraction privilégié de l'activité économique. Le port représente un important facteur de croissance urbaine : les travaux d'extensions réalisés au lendemain de la GMII ont favorisé une augmentation des flux migratoires. La croissance démographique et l'étalement urbain qui s'en sont suivis ont constitué les principaux défis auxquels les pouvoirs publics locaux ont été confrontés : la ville est-elle en mesure de satisfaire la demande en eau d'une population en croissance rapide, se traduisant par une occupation rapide de l'espace urbain. En réponse à cette problématique, la SNEC soutenue par l'Etat a développé une politique d'investissements, mais les mesures mises en œuvre se sont révélées inadaptées et insuffisantes pour répondre aux besoins de populations.

2.1. Douala, ville étendue et densifiée

En 1884, Douala comptait tout au plus 5 000 habitants (Graphique n° 1). Cette population est passée à 30 000 à la fin de la Première Guerre mondiale et à 50 000 habitants en 1945. L'essor démographique de la ville survient après la Seconde Guerre

mondiale, puis s'accroît à partir de la décennie 1980. La ville passe ainsi de 150 000 habitants en 1960 à 476 000 habitants en 1976, puis à 809 952 habitants en 1981 (Haeringer, 1972 ; Mainet, 1981 ; CUD, 2004 ; CUD, 2011). A partir de la décennie 1980, les répercussions sociales de la crise économique entraînent une recrudescence des migrations vers Douala. En deux décennies (entre 1980 et 2000), la population de la ville a triplé, atteignant 3 millions d'habitants en décembre 2000 (CUD, 2004 ; Hacheu, 2006). Aujourd'hui, la ville concentre une population d'environ 4 millions d'habitants.

Graphique n° 1: Evolution de la population de Douala (1884-2015)



V. Nantchop, Données tirées de G. Mainet (1983); CUD (2004); CUD (2011).

La forte croissance démographique se traduit par un flux non planifié et une occupation rapide de l'espace. L'espace urbain occupé, y compris la voirie et les grands équipements, a triplé en deux décennies, passant de 65 km² en 1983 à 185 km² en 2003. En 2011, la ville s'étend sur 300 km² (Planche cartographique n° 3).

En 1983, le Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisation (SDAU), le principal document sur les perspectives de construction de la ville à l'horizon 2000, avait fixé les limites du « site naturel de Douala » (Carte n° 8). La ville devait s'étendre sur une surface urbanisable de 200 km². Alors que la ville semble « bloquée dans son site » (CUD, 2011), les habitants ont investi la mangrove, les bas-fonds marécageux, les collines escarpées, les rivières, les forêts et les zones aménagées pour la construction des industries. Les limites fixées par le SDAU sont aujourd'hui largement dépassées.

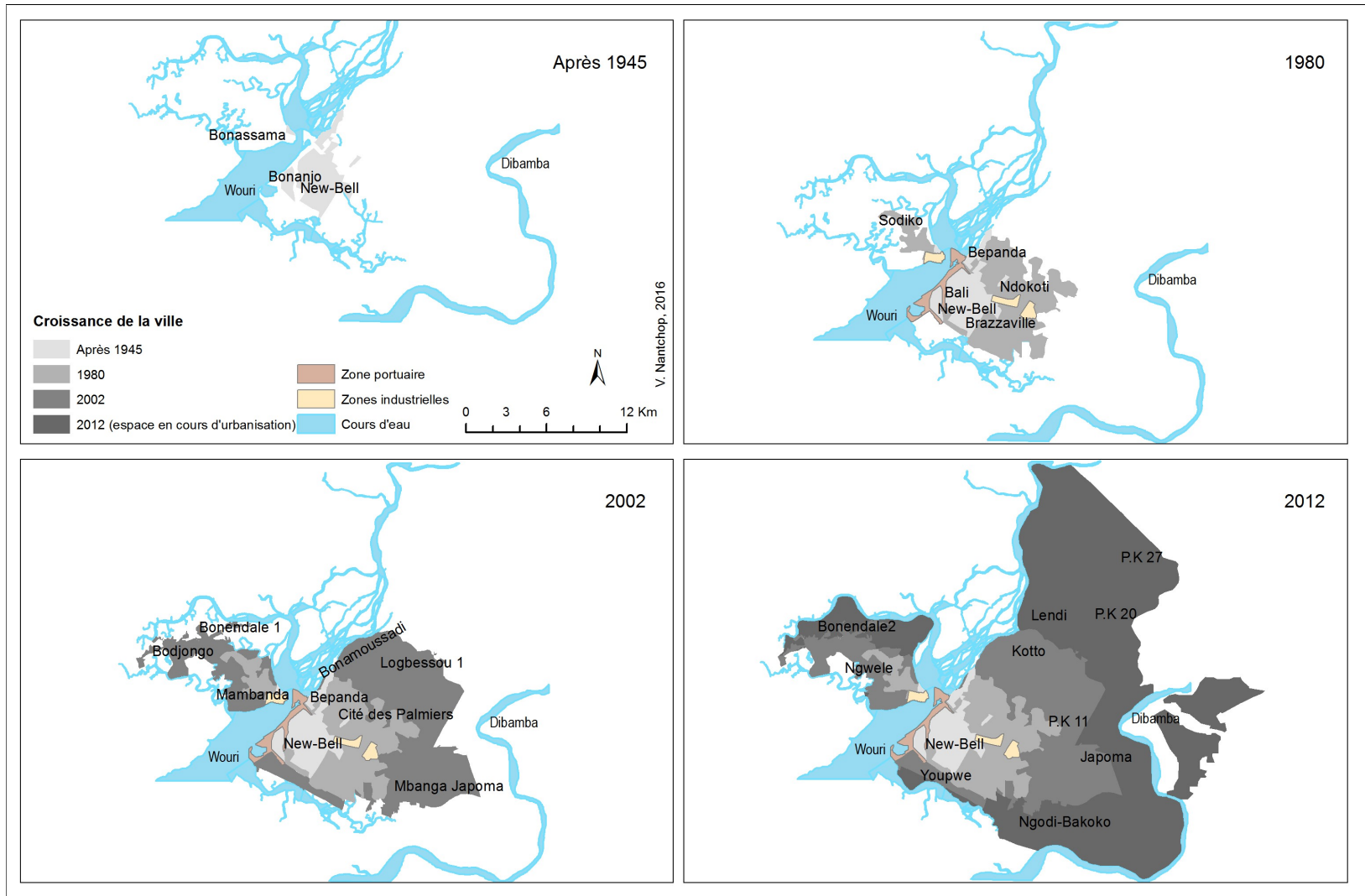
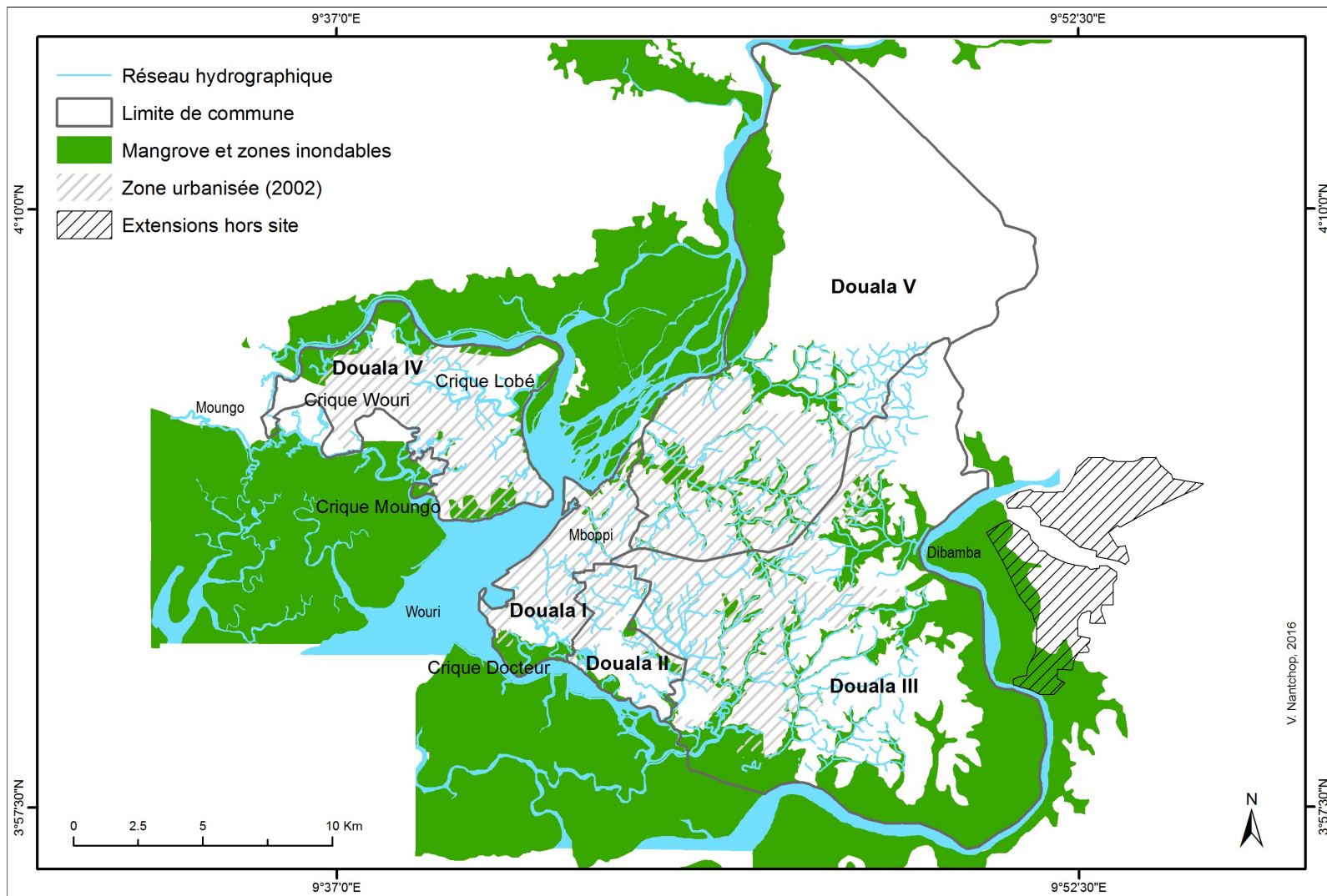


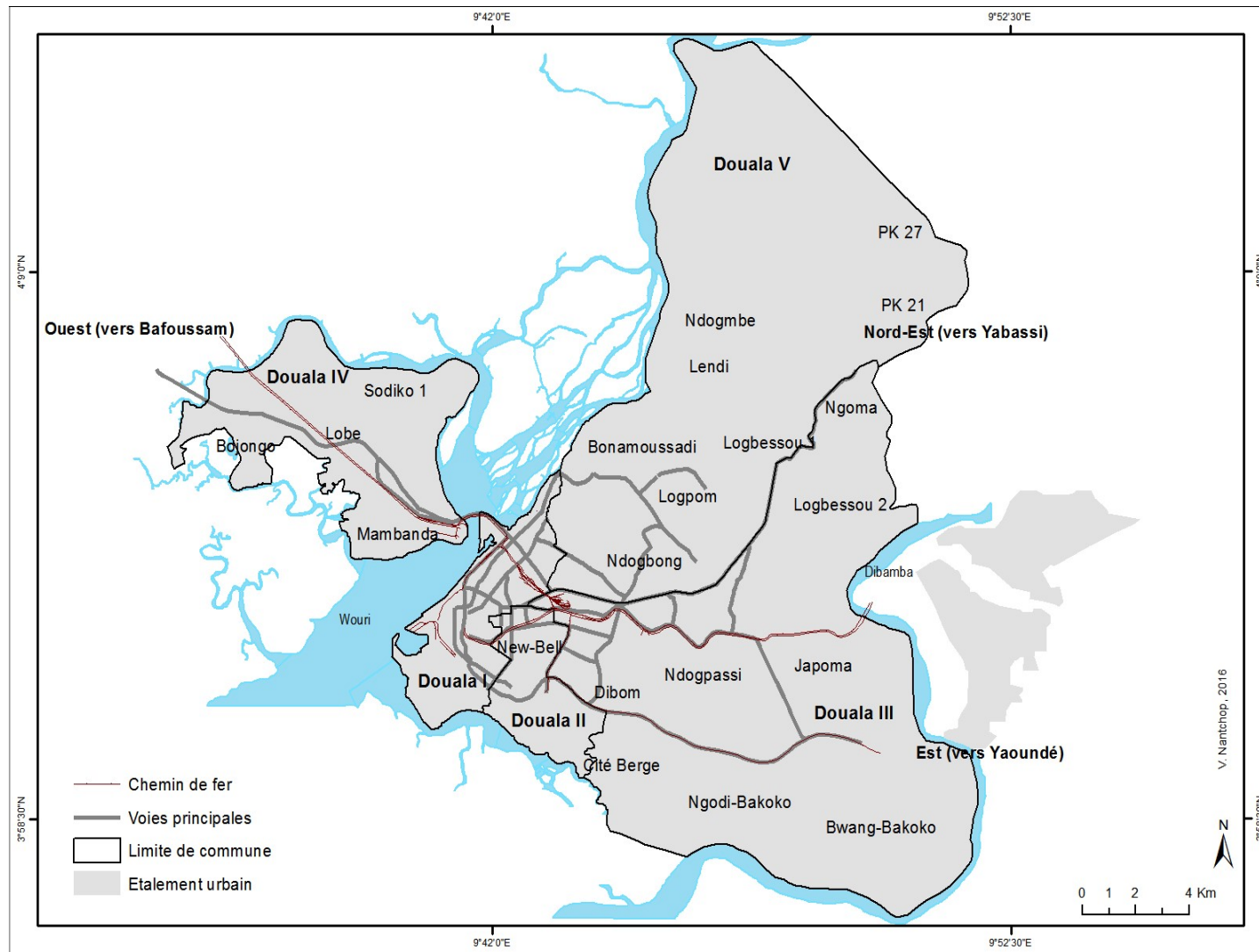
Planche cartographique n° 3: Evolution de la ville (1945-2012)



Carte n° 8 : Douala dans son site naturel

Le périmètre urbain, sur les deux rives du fleuve Wouri, s'étend sur une superficie de plus de 30 000 hectares. La rive gauche connaît une croissance spatiale importante et couvre approximativement le cinquième de cette superficie, équivalent à plus de 25 000 hectares. La croissance spatiale sur la rive gauche s'étend au-delà de la rivière Dibamba (est). La ville sur la rive droite pousse jusqu'au crique Moungo. Au regard du rythme actuel de la croissance spatiale, des perspectives de développement de l'aire métropolitaine de Douala sont envisagées par la CUD. Elles situent les extensions futures de la ville au-delà des limites administratives actuelles, principalement à l'est, dans l'interstice du chemin de fer et de l'axe routier Douala-Yaoundé, à l'ouest en direction de Bomono et Dibombari et jusqu'au fleuve Moungo (CUD, 2004 ; CUD, 2011; Nsegbe, 2012).

L'urbanisation rapide de Douala se traduit par un étalement important. Au cours des décennies 1980 et 1990, la croissance spatiale a été marquée au nord, à l'est et à l'ouest. Ils constituent les principaux fronts d'urbanisation. La ville connaît une croissance linéaire principalement le long des routes d'accès à la ville. Au nord, on relève une extension à partir de Bonamoussadi et une autre le long de l'axe Douala-Yabassi vers le nord-est. A l'est, la ville s'étend le long de la route nationale n° 3 Douala-Yaoundé. Le front d'urbanisation atteint et dépasse déjà la rivière Dibamba, limite naturelle entre les départements du Wouri et de la Sanaga Maritime. A l'ouest, on observe le développement de la ville le long de l'axe routier qui mène vers la partie occidentale du Cameroun (Carte n° 9).



Carte n° 9 : Les fronts d'urbanisation

Selon la CUD (2004), la population est inégalement répartie sur l'ensemble du périmètre urbain. Le secteur nord concentre 62 % de la population de la ville en 2003. Cet espace offre des parcelles faiblement occupées, favorisant un taux moyen annuel de croissance démographique de 5,55 %. De 1990 à 2003, l'arrivée des populations dans les quartiers nord a connu un accroissement particulièrement important, accueillant chaque année en moyenne 40 000 nouveaux arrivants (soit l'équivalent de 10 000 demandes de logements). Au cours de la même période, à l'est, environ 1 000 hectares de terres ont reçu des autorisations de lotissements ; à l'ouest, constitué essentiellement de zones marécageuses, un flux d'environ 10 000 nouveaux arrivants par an s'est installé. Le front ouest, sur la rive droite du Wouri, représente 13 % de la population, mais connaît depuis le recensement de 1987 la plus forte croissance annuelle moyenne supérieure à 9,09 %. De manière générale, 80 % de la production de l'espace urbain se fait de manière illégale et est assuré en majorité par les populations autochtones (CUD, 2001). L'État a perdu le contrôle des dynamiques d'occupation des sols à la périphérie. L'urbanisation s'opère de manière accélérée et non maîtrisée.

Les flux migratoires et les taux d'accroissement naturel élevés contribuent ainsi à une augmentation rapide de la population et à un étalement urbain important. Avec l'appui de l'Etat camerounais, la SNEC opte pour des solutions à grande échelle, afin de répondre à l'augmentation croissante des besoins en eau des populations.

2.2. Augmenter la production et étendre le réseau pour répondre à la demande

Si la population de la ville augmente rapidement, favorisant des extensions périphériques, le concessionnaire public doit trouver des solutions pour satisfaire la demande importante, mais également améliorer la qualité de l'eau. Des prévisions d'investissements portent notamment sur la recherche de nouvelles sources de captage et les extensions d'infrastructures.

2.1.1. Améliorer la qualité et augmenter la quantité de l'eau

Dès 1974, la SNEC (Encadré n° 3) commande à cet effet une étude relative au réseau d'adduction d'eau potable à Douala à l'Office de Recherche scientifique et

technique d'Outre-Mer (ORSTOM). Le but est de mesurer l'apport en eau douce de la Dibamba. La question qui se pose alors est de savoir si le fleuve sera capable de satisfaire la demande en eau potable, principalement à l'étiage, et pour cela, il convient d'étudier son comportement au site de la station de Japoma, en rapport avec les marées. Il ressort de cette étude que la mer, saturée en sel, tend à envahir le bief maritime du fleuve pour compenser le déficit des apports d'eau douce en saison sèche. L'exploitation de la Dibamba pour alimenter Douala en eau dépend de son taux de salinité, variable en fonction des saisons, mais également des années hydrologiques.

Encadré n° 3: La création de la SNEC permet la centralisation de la gestion du service d'eau potable

Avant la création de la SNEC, trois compagnies privées assuraient la distribution d'eau et d'électricité de certains centres urbains. La Compagnie centrale de Distribution d'Énergie électrique du Cameroun (CCDEC) étaient en charge de la distribution d'eau et d'électricité dans les villes de Yaoundé, Maroua, Mbalmayo et Nkongsamba ; la société Energie électrique du Cameroun (ENELCAM) gérait la distribution d'eau et d'électricité dans les villes de Dschang, Bafoussam, Foumban et Kribi ; à Douala, la Société des Eaux et Assainissement (SOCEA) assurait le service de distribution d'eau. L'eau et l'électricité étaient gérées en régie municipale dans les villes de Bafang, Bafia, Garoua, Mbanga et Sangmélina. En 1964, l'État a réorganisé la gestion de ces services urbains et a commandé à cet effet un audit. Plus tard, l'État a confié à ENELCAM la responsabilité de la distribution de l'électricité à partir du barrage de Song-loulou, situé sur la Sanaga à Edéa. Deux nouvelles structures ont été créées, l'Électricité du Cameroun (EDC) et le Service provisoire des Eaux du Cameroun (SPEC). Elles regroupaient les compagnies intervenant dans le secteur de l'eau en milieu urbain et sont en charge de la qualité des eaux distribuées. En 1967, l'EDC et la SPEC ont fusionné pour donner naissance à la Société nationale des Eaux du Cameroun (SNEC), créée sous forme de société d'État.

L'objectif de la création de la SNEC était de réduire le nombre d'intervenants dans le secteur de l'eau et de l'électricité et de mettre en place un système de gestion centralisé qui couvrirait l'étendue du territoire national. Le 30 novembre 1968, une convention de concession du secteur de l'eau est signée avec l'État. La SNEC devenait concessionnaire de l'alimentation en eau dans les centres urbains. La durée de la rétrocession du secteur de l'eau était de quarante ans pour les villes de Douala et de Yaoundé. La direction générale de la société était localisée à Douala. La SNEC était concessionnaire de la distribution dans les onze centres urbains équipés en réseaux de distribution : Yaoundé, Douala, Bafoussam, Maroua, Edéa, Ebolowa, Mbalmayo, Dschang, Foumban, Kribi et Bafia. Elle était placée sous la tutelle du Ministère des Mines et de l'Eau (MINME), aujourd'hui Ministère de l'Énergie et de l'Eau (MINEE). La structure avait pour objet toute entreprise concernant directement ou indirectement le captage l'épuration, l'adduction et la distribution de l'eau. Elle devait en outre assurer les extensions des réseaux de distribution à la demande des communautés bénéficiaires qui payaient soit une avance sur consommation correspondant à la consommation moyenne d'un trimestre, soit une contribution aux frais d'extension du réseau (Djeuda, Ngnikam et Tanawa, 2001 ; MINEE, 2009).

Au cours de la décennie 1970, la qualité de l'eau constitue déjà un enjeu majeur de la problématique de l'approvisionnement en eau des populations urbaines. A Douala, l'eau captée sur la Dibamba est de moindre qualité, car le cours d'eau présente en période d'étiage un taux de salinité très élevé. Le seuil maximum de concentration en chlorure de sodium est dépassé de manière exceptionnelle en 1973 (Olivry, 1974). Il a atteint le seuil critique de 800 milligrammes de chlorure de sodium litre d'eau (et 1 000 milligrammes en 1983), soit trois à quatre fois le seuil de tolérance de 250 milligrammes admis par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). A la problématique de la salinité de l'eau s'ajoute celle des volumes d'eau produits.

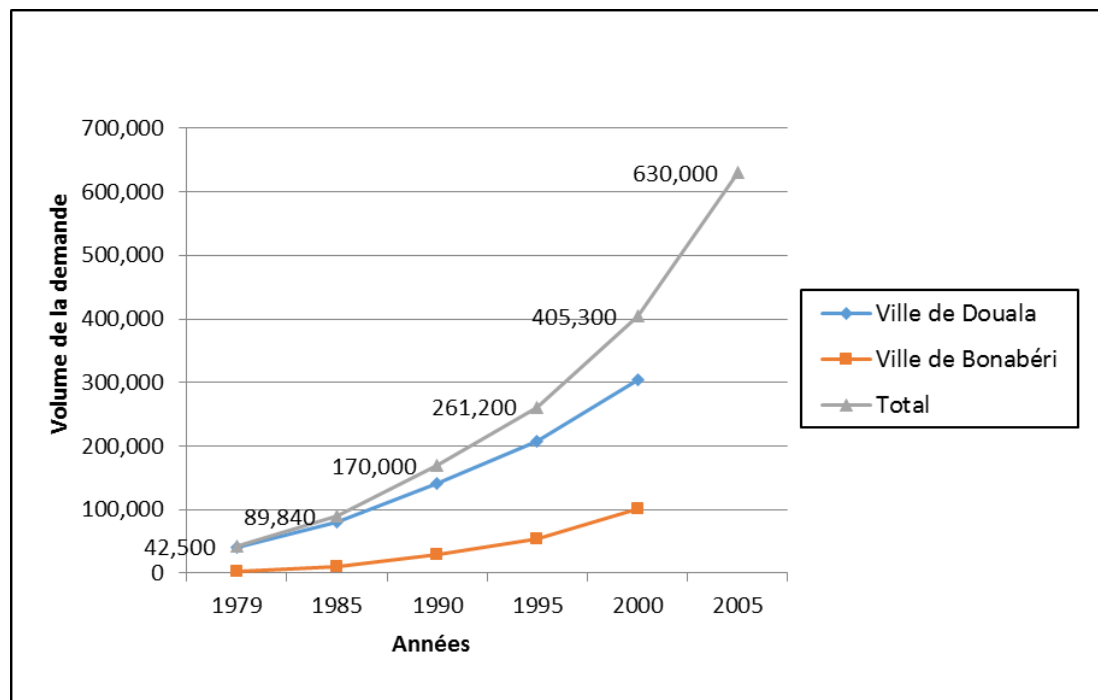
L'offre de la SNEC est largement inférieure à la demande des populations. Les unités de traitement des eaux à Japoma disposent d'une capacité de production limitée à 60 000 m³/jour. Cependant, les quantités d'eau produites sont irrégulières et connaissent une diminution en saison sèche, consécutive à la réduction du débit en étiage. Par exemple, la production journalière tombe à 40 000 m³ en mars 1979. Les conclusions de l'étude de l'ORSTOM mettent un accent particulier sur l'incapacité de la Dibamba à assurer, dans un futur proche, l'approvisionnement en eau potable de la ville de Douala. La situation est particulièrement critique en période de basses eaux. L'ORSTOM recommande de ce fait à la SNEC le recours, à plus ou moins long terme, à d'autres ressources d'alimentation en eau pour la ville. La société envisage alors, au cours de cette période, de nouvelles sources d'approvisionnement. Plusieurs solutions s'offrent, en particulier le captage d'eau à partir du fleuve Moungo, le plus proche de la ville, puis l'exploitation des eaux souterraines à travers un champ captant²⁰ à Massoumbou. A cet effet, l'étude menée par l'ORSTOM est étendue au fleuve Moungo. Ce fleuve présente un débit d'étiage et un taux de salinité de nature à assurer l'alimentation en eau potable de Douala. Toutefois, cette conclusion est émise avec réserves.

Au cours des années 1980, la demande en eau de la ville atteint 120 000 m³ par jour. Afin d'y répondre, la solution envisagée est de procéder au doublement des canalisations qui transportent l'eau de la station de Japoma vers le centre-ville. Cette mesure ressort d'une étude de 1982, commandée par l'Etat camerounais à un bureau d'études et qui porte sur la recherche de solutions d'approvisionnement en eau sur les deux

²⁰ Zone englobant un ensemble d'ouvrages de captage prélevant l'eau souterraine d'une même nappe (documentation.eaufrance.fr).

rives du fleuve. Outre la proposition de cette mesure de court terme, l'étude a mis en exergue des solutions à plus long terme. Le SDAU de 1983 qui les a reprises estime qu'en 2005, avec une population de 2,1 millions d'habitants, la demande en eau à Douala s'élèverait à 330 000 m³ par jour. Cette estimation est basée sur une consommation moyenne journalière de 150 litres par habitant. Ce document présente ainsi une situation moins alarmante, contrairement aux conclusions de l'étude menée par le bureau d'études (Graphique n° 2).

Graphique n° 2: Estimations de la demande journalière en eau potable des villes de Douala et de Bonabéri (1979-2005)



Source : réalisé à partir des données extraites de Djeuda, Ngnikam et Tanawa (2001).

Le graphique ci-dessus présente les projections de l'évolution de la demande en eau, élaborées par le cabinet d'études en 1982. A l'horizon 2005, les besoins journaliers en eau auraient considérablement augmenté, passant ainsi de 42 500 m³ en 1979 à 170 000 m³ en 1990, puis à 405 300 m³ en 2000, pour atteindre 630 000 m³ en 2005. Contrairement à Bonabéri qui est une zone marécageuse, la rive gauche offre des espaces propices (hautes terres) à l'installation des populations. Selon les projections, elle devait connaître une croissance démographique importante, se traduisant par une augmentation de la demande en eau dans cette partie de la ville.

Les projections de consommation permettent aux pouvoirs publics de prévoir les investissements nécessaires à la construction des équipements. La définition des besoins à court terme est basée sur les logements, les équipements existants et les demandes de

permis de bâtir. A long terme, la projection tient compte notamment des projections démographiques et des schémas directeurs d'urbanisme. Les estimations concernent l'ensemble des abonnés de la SNEC (particuliers, bornes-fontaines, administrations, industriels).

2.1.2. Ecart entre la demande et les investissements : un agenda inachevé

La SNEC s'appuie sur des sources de financement extérieur afin de réaliser les investissements envisagés pour répondre aux recommandations des agences internationales au cours de la décennie 1980 (Encadré n° 4).

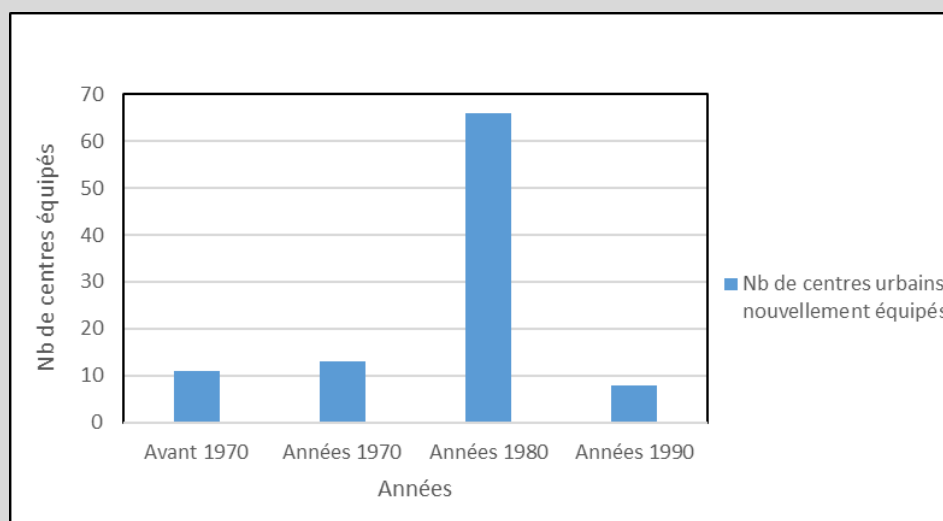
Encadré n° 4: La Décennie internationale de l'Eau potable et de l'Assainissement (1980)

La volonté du Cameroun de mettre en place une distribution d'eau performante trouve un nouvel élan du fait des recommandations de l'Organisation des Nations unies (ONU). En 1977, la Conférence des Nations Unies sur l'Eau (du 14 au 25 mars à Mar del Plata, en Argentine) recommande aux Etats de désigner la décennie 1980 comme Décennie internationale de l'Eau potable et de l'Assainissement (DIEP).

A cet effet, les Etats doivent mettre en place des mesures adaptées afin de répondre aux objectifs majeurs de la Conférence, en particulier assurer l'accès de tous au réseau (Report of United Nations Water Conference, 1977). Le Cameroun adhère aux objectifs de la DIEP et le gouvernement porte une attention particulière à l'intensification des investissements dans les infrastructures d'adduction d'eau. Au cours de cette période, la SNEC réalise ses plus importants investissements (de l'ordre de 51,65 milliards de francs CFA), financés à partir des emprunts auprès des bailleurs de fonds. Soixante-six centres urbains sont équipés (Graphique n° 3).

Après une décennie marquée par un important développement des infrastructures, favorisé par les emprunts auprès des bailleurs de fonds, la crise économique engendre une réduction drastique des investissements. Au cours des années 1990, la SNEC réduit ses investissements de 92,45 % par rapport à la décennie précédente. Le montant des investissements dans l'équipement des villes est de 3,9 milliards de francs CFA, répartis sur huit villes seulement. Au total, seulement 89 centres urbains bénéficient de réseaux d'adduction d'eau potable (soit 33 % des 300 centres urbains de plus de 5 000 habitants). Ces centres représentent environ 78 % (5,3 millions) de la population urbaine (officielle) au Cameroun, estimée à 6,8 millions d'habitants en 1998. Le montant des investissements dans les infrastructures a été de l'ordre 161 milliards de francs CFA. 83 % du financement ont été assurés par l'Etat et les bailleurs de fonds et le restant par la SNEC. Dans les 89 centres, sa capacité nominale de production était de 434 962 m³ par jour, la longueur de son réseau de distribution était de 3 454 000 mètres linéaires. La structure comptait 143 951 abonnés dont 95,1 % de branchements particuliers, 2,9 % d'administrations, 0,04 % d'industriels, 0,29 % de bornes-fontaines publiques, 0,37 % de bâtiments communaux et 1,18 % formés par les agents et services de la SNEC.

Graphique n° 3: Nombre de centres équipés au Cameroun



V. Nantchop (à partir des données extraites de Djeuda, Ngnikam et Tanawa, 2001).

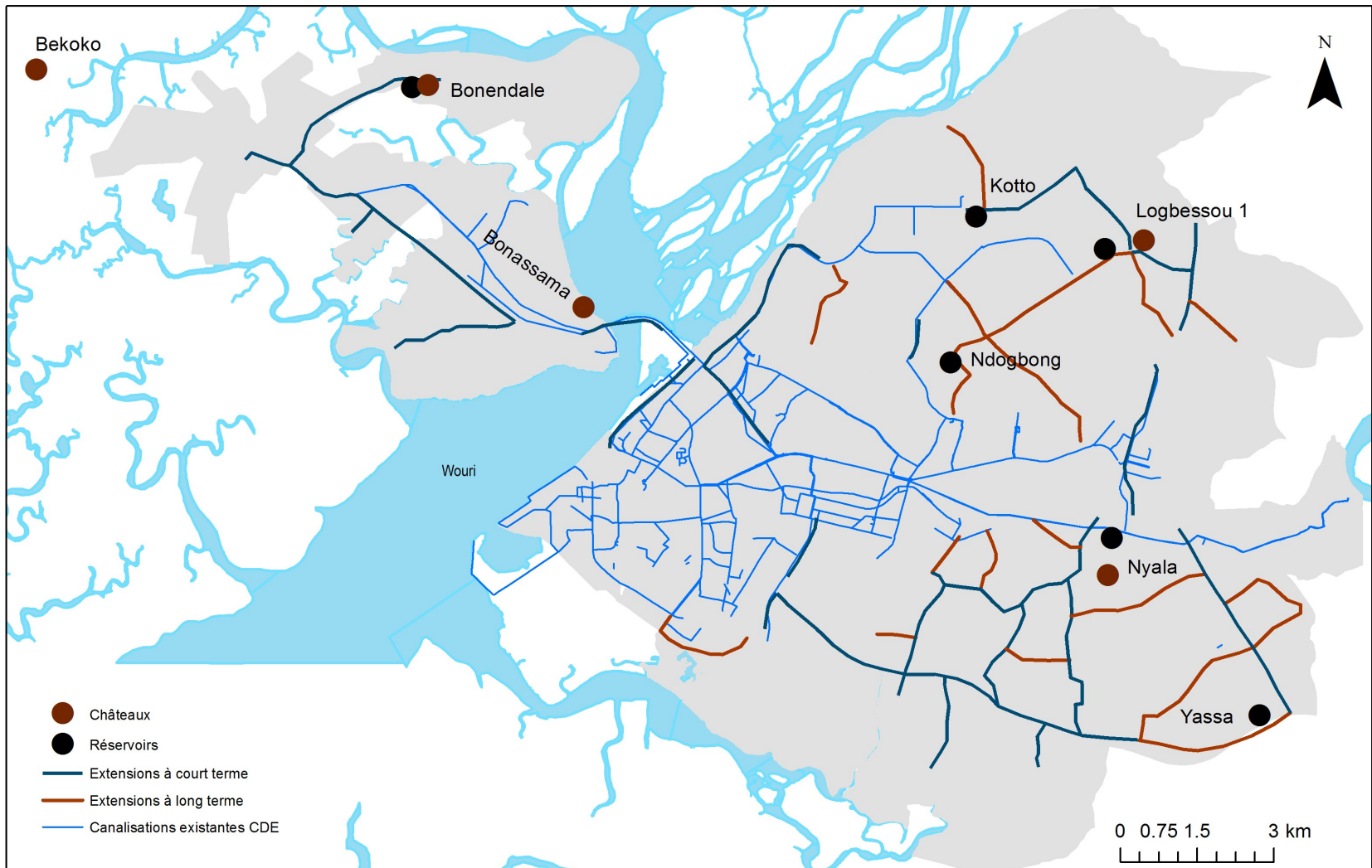
Afin d'anticiper la croissance urbaine, deux solutions s'offrent à la SNEC. La première est l'« opération Douala 2005 », définie comme programme privilégié et solution dite « définitive », devant permettre de répondre à la demande en eau de la ville à l'horizon 2005. La ville serait ainsi approvisionnée à partir du captage des eaux superficielles du fleuve Moungo. La seconde, celle qui sera choisie, est de réaliser des forages profonds, puis de régulariser le taux de salinité pour améliorer la qualité de l'eau.

La principale initiative a donc consisté à mettre en place l'adduction d'eau à partir des eaux souterraines, à travers des forages profonds. Les ressources des formations du Paléocène sont exploitées dans le champ captant²¹ de Massoumbou. Le 15 décembre 1983, onze forages sont mis en service. Ils présentent un débit de 250 m³/heure, et la capacité de production installée est de 60 000 m³/jour. Les nouvelles infrastructures permettent de doubler le volume d'eau qui dessert la ville au cours de cette période. Par ces forages, la SNEC espère aussi pouvoir améliorer qualitativement l'eau qui provient de la Dibamba. Face à la persistance des eaux salines, cette structure développe des stratégies nouvelles. La première consiste à normaliser le taux de chlorure en associant, à l'eau de Japoma, celle de Massoumbou, « une eau de forage douce et bien traitée », selon les responsables de la SNEC (Mouna Kingué, 1996). La seconde stratégie consiste à capter par dérivation les eaux des trois petites rivières qui se jettent dans la Dibamba et de les canaliser par chenal

²¹ Dispositif englobant un ensemble d'ouvrages prélevant l'eau souterraine (se trouvant sous la surface du sol en contact direct avec le sol ou le sous-sol) d'une même nappe (documentation.eaufrance.fr)

ouvert vers la station de traitement de Japoma. Cette option présente des inconvénients sur « le double plan du coût du transport et du coût de traitement des eaux ainsi déviées » (Djeuda, Ngnikam et Tanawa, 2001). Les travaux d'aménagement du chenal, estimés à 727 millions de francs CFA hors taxes, démarrent en 1995. La SNEC consent ainsi des investissements à la mise en place d'infrastructures permettant d'assurer le doublement de la capacité de desserte de la ville. Toutefois, les solutions mises en œuvre présentent, à court terme pour la société, un caractère provisoire. En définitive, l'augmentation de la demande en eau n'a pas été suivie par une amélioration de l'offre.

Au début de la décennie 2000, les besoins en eau de la ville ont largement dépassé les prévisions. La SNEC n'était pas en mesure de faire face à l'ampleur des problèmes d'approvisionnement en eau des populations. Par exemple, en 2000, la production journalière de 49 900 m³ engendrait un déficit de 280 100 m³ par rapport aux projections du SDAU (CUD, 2004). Les pouvoirs publics décidèrent alors de mettre en œuvre l'opération Douala 2005, mais en partie seulement (Planche photographique n° 1 et Planche photographique n° 2). Plus particulièrement, l'Etat camerounais inscrivit ce projet dans le cadre d'un plan d'urgence destiné à rattraper d'importants retards d'investissements dans le développement et le renouvellement des infrastructures (Bulletin d'information de la CAMWATER, 2008) (Carte n° 10). Ainsi, en 2008, après la mise en place du partenariat public-privé, l'opération est reprise par la CAMWATER, en collaboration avec la Chine. Les investissements chinois dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable portent principalement sur une contribution financière et sur une assistance technique à la mise en place de grands projets. La construction de la station de Yato est le plus important ouvrage dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable réalisé par la Chine. Le coût total de l'infrastructure, 18 milliards de Francs CFA, est financé par un prêt de 11 milliards de Francs CFA, accordé par la EXIMBANK of China à l'Etat du Cameroun, et par un apport de 7 milliards de Francs de la CAMWATER (CAMWATER, 2010). Contrairement au volume de production de 50 000 m³ par jour annoncé par la CAMWATER, seulement 32 000 mètres sont produits (CUD, 2011).



Carte n° 10: Projet d'extensions d'infrastructures (CAMWATER)



V. Nantchop, 2012.

Planche photographique n° 1: Des canalisations en attente d'installation, entreposées à Bonabéri

La SNEC prévoyait la construction de la station de pompage et de traitement adossée au fleuve Moungo dès 1986. Cette adduction autonome devait assurer l'alimentation en eau de Bonabéri (rive droite) et la Dibamba devait desservir Douala (rive gauche). Aujourd'hui, l'eau captée sur le Moungo (à Yato) alimente les quartiers situés sur les deux rives du Wouri. En 2011, les tentatives de transport d'eau vers la rive gauche ont échoué. La pose des conduites devant assurer la traversée du Wouri a endommagé le pont, mais aussi des chaussées, suite à l'éclatement d'anciennes canalisations d'eau vétustes, dont la plupart date de la période coloniale. En outre, les canalisations supplémentaires se sont révélées inadaptées pour supporter la forte pression de l'eau. La CAMWATER a financé l'installation de nouvelles conduites, de capacité plus importante. La mise en service de la station de pompage s'est accompagnée également de travaux d'extensions du réseau. En 2012, comme le montrent ces photographies prises à l'entrée du quartier Mambanda à Bonabéri, des canalisations devant assurer le transport de l'eau ont été disposées le long des voies. Elles se sont intégrées à l'espace vécu des habitants, devenant au fil des années des objets communs qu'ils ont investis de diverses manières : inscriptions d'offres d'emploi, apposition des affiches publicitaires, etc. Ces canalisations ont été entreposées à cet emplacement jusqu'en 2014, date à laquelle les travaux de pose ont commencé.



V. Nantchop, 2014 et 2015

Planche photographique n° 2: Travaux d'extensions des infrastructures à Douala Nord

En lien avec la densification de la ville, le SDAU avait recommandé à la SNEC d'investir dans la construction de réservoirs (dans plusieurs quartiers, à l'exemple de Bonassama, Kotto, Logbessou, Ndogbong, Nyala, Yassa) et de châteaux d'eau à Bekoko, Bonendalè, Bonassama, Nyala et Logbessou. Quatre ans après la mise en service de la station de Japoma, la CAMWATER a financé les travaux de pose de conduites (sur la première photographie, à Ndoghem) devant transporter l'eau de l'usine de Yatto vers le château d'eau de Logbessou 1 (deuxième photographie), dont la construction, réalisée par des opérateurs chinois, a été achevée en 2014.

Au cours des dernières décennies, en dépit des investissements consentis et malgré la justesse des prévisions de l'évolution de la demande en eau, on a assisté à une diminution importante de la production d'eau qui a contribué à accentuer le déficit déjà observé. Les programmes de développement des infrastructures n'ont pas atteint les résultats escomptés. La situation de l'eau potable s'est considérablement dégradée. L'accès à l'eau relève désormais de la plus grande incertitude. Les rattrapages d'investissements dans la construction, le renouvellement et l'extension d'infrastructures sont aujourd'hui considérables. Cette situation met en évidence les insuffisances des politiques mises en œuvre.

3. La dégradation généralisée du service

La gestion du service d'eau présente de nombreuses défaillances. Outre l'incapacité du concessionnaire public à mettre en œuvre des solutions techniques adaptées, se posent la question de la mobilisation des ressources pour financer les infrastructures, ainsi que celle de la gestion et de la maintenance des dispositifs techniques existants. Le réseau d'eau à Douala demeure inachevé. Bien plus, le service s'est considérablement dégradé ; certains quartiers autrefois desservis, en particulier dans les périphéries en développement, sont désormais déconnectés du système officiel de distribution.

3.1. Des insuffisances gestionnaires

La mise en œuvre des politiques d'investissements pour assurer l'approvisionnement en eau de la ville s'est révélée très complexe. La gestion du service en effet présente de multiples défaillances. Celles-ci tiennent à la qualité de l'eau et à l'entretien des équipements. Le contrôle de la qualité des eaux se fait de manière irrégulière et les analyses bactériologiques sont quasi-inexistantes. La teneur en fer est de l'ordre de 2,9 à 4,8 milligrammes par litre d'eau, alors que la norme autorisée par l'OMS est d'un milligramme par litre (Djeuda, Tanawa et Ngnikam, 2001). En dépit de la stratégie de normalisation, l'eau affiche un taux de salinité égal à 1 000 milligrammes par litre. Bien plus, la surexploitation de la nappe a contribué à en réduire le débit. L'absence de financement pour la maintenance et la réparation des ouvrages, mais aussi l'insuffisance de personnel exploitant, ont conduit à l'abandon des infrastructures (Mouna Kingué, 1996). Les infrastructures de production se dégradent suite au colmatage de la partie « captante »

des forages et à la corrosion rapide des équipements souterrains. En 1990, moins d'une décennie après la mise en service de onze forages, seuls quatre étaient encore fonctionnels. L'arrêt de l'exploitation des forages s'est traduit par une diminution de 50 000 m³ des volumes d'eau produits à Massoubou. Seulement 10 000 m³ d'eau sont produits par les forages encore opérationnels²². En 1991 et 1992, des campagnes de réhabilitation ont tenté de restaurer deux forages, sans véritable succès.

Ces insuffisances gestionnaires ont contribué à limiter la production. Par exemple, de 1998 à 2002, la moyenne journalière était de 74 536 m³, représentant seulement 24 % des projections du SDAU de 1983 (Graphique n° 4). La plupart des canalisations ont été posées pendant la période coloniale et au cours d'opérations de lotissement, et n'ont pas été renouvelées. La plupart sont en ciment amianté, présentant ainsi des conséquences pour la santé des consommateurs (entretiens auprès du personnel de la CDE, 2012).

Graphique n° 4: Etat de la production et de la consommation d'eau (1998-2002)

Années	1998	1999	2000	2001	2002
Volume d'eau produit en sortie de station (m³/j)	73 506	70 459	81 095	69 825	77 795
Volume des pertes techniques (m³/j)	26 906 (36.6 %)	10 734 (15.23 %)	31 195 (38.47 %)	18 250 (26.14 %)	25 815 (33.18 %)
Volume d'eau en entrée du robinet (m³/j)	46 600	59 725	49 900	51 575	51 980

Source : Schéma directeur d'Assainissement/SDA (CUD, 2004) ; Plan directeur d'Urbanisme/PDU (CUD, 2011).

On observe une forte irrégularité des volumes d'eau distribués aux usagers. De 1998 à 2002, la vétusté des installations s'est accompagnée de pertes techniques moyennes de l'ordre de 30 %. Celles-ci sont dues à l'existence de canalisations vétustes, aux branchements informels et aux compteurs trafiqués. Ainsi, sur une moyenne annuelle de production de 27 millions de m³, environ 18 millions de m³ sont distribués aux clients et 8 millions de m³ perdus en réseau. L'insuffisance de la production a conduit à la rupture de la desserte dans plusieurs quartiers de la ville.

²² Les prévisions de production des forages étaient de 250 m³/heure/ouvrage, soit 6 000 m³/jour par ouvrage, les pertes estimées étant très faibles.

3.2. Des espaces déconnectés

Le concessionnaire public a également abandonné les infrastructures de distribution, privant ainsi du service de nombreux quartiers autrefois desservis. Dans ces espaces déconnectés (à l'exemple des quartiers situés dans les troisième et cinquième arrondissements), seuls des débris de tuyaux et des robinets cassés, des bornes-fontaines non fonctionnelles (Planche photographique n° 3) rappellent aux habitants le souvenir que l'eau autrefois a coulé.

Plus particulièrement, les difficultés financières de l'Etat et du Crédit foncier du Cameroun ont profondément affecté les activités de la MAETUR et de la SIC. Ces structures ont quasiment laissé à l'abandon leurs infrastructures construites au cours des décennies 1970 et 1980, leur situation financière s'étant considérablement dégradée à la suite de la crise des finances publiques. Par exemple, 85 % des réalisations de la MAETUR ont, de fait, été mises en place avant 1987. La gestion des lotissements de Douala nord et des Cités SIC a ainsi constitué l'essentiel de leurs activités. Outre l'arrêt de financements de l'Etat et du CFC, la MAETUR et la SIC ont été confrontées aux difficultés de recouvrement des charges auprès des populations. A Nylon par exemple, moins de 30 % des factures ont été recouvrées sur l'ensemble des 8 000 ménages du site. Les investissements consentis par l'Etat et le CFC ont été remboursés en partie seulement. Les créances de la SIC s'élèvent à environ 100 milliards de francs CFA, dont 32 milliards de francs CFA dus au CFC. De ce fait, le bilan du CFC affiche 80 % de créances non recouvrées.



Les habitants évoquent encore l'arrivée de l'eau et l'assèchement des robinets qui s'en est suivi, quelques années après avec une profonde nostalgie. Dans l'incompréhension et presque désespérés, l'un d'eux explique : « L'eau coulait, mais ça ne coulait pas tout le temps parce qu'il n'y avait pas d'eau [la desserte était parfois assurée de manière intermittente]. Après, c'était fini comme ça! » (Entretiens, 2012). Dans le secteur nord de la ville, des bornes-fontaines et des équipements abandonnés sont décelables dans les quartiers.



V. Nantchop, 2012

Planche photographique n° 3: Des infrastructures de distribution d'eau abandonnées

La situation financière de ces entités a eu des conséquences sur la gestion des logements, mais aussi sur celle des infrastructures de services construites au cours des opérations d'extensions urbaines. En effet, la gestion de ces équipements a été l'objet de conflits entre la SIC, la MAETUR, le MINH DU et la Communauté urbaine de Douala (actionnaire minoritaire aux côtés de l'Etat qui détient 86 % du capital). L'entretien et la gestion des réseaux ont été confiés à la CUD. Toutefois, à l'exemple de Yaoundé – qui a connu des programmes similaires - où les autorités locales ont refusé cette « lourde responsabilité » (Priso Daniel Dickens, 2011), la CUD ne s'est pas engagée, estimant que la SIC et la MAETUR devaient continuer à assurer la gestion des réseaux de services mis en place. Par conséquent, en ce qui concerne le devenir des Cités SIC, les logements dits « sociaux » et équipements collectifs sont aujourd'hui vétustes (Planche photographique n° 4). Le réseau d'eau n'est pas entretenu et le système d'assainissement n'est plus fonctionnel.

En dépit des solutions techniques mises en œuvre afin d'assurer l'approvisionnement en eau des populations, le service de distribution présente de nombreuses défaillances. La quantité d'eau produite est insuffisante et sa qualité médiocre. Ces aspects ne permettent pas de répondre aux défis liés aux dynamiques de croissance démographique et d'extensions périphériques.



V. Nantchop, 2013

Planche photographique n° 4: Les immeubles de la cite SIC du quartier Kotto, au Nord, en état de délabrement

Les façades extérieures et les espaces collectifs (notamment la pelouse équipée de bancs) sont laissés à l'abandon. Le plus souvent, certains habitants des immeubles assurent collectivement la prise en charge de la pelouse. Les agents de l'antenne de la SIC, située à quelques pas de ces immeubles, collectent mensuellement les frais de loyer auprès des locataires. Certains ont bénéficié d'appartements au sein des immeubles de la SIC, à la faveur de réseaux clientélistes, d'autres les ont transmis à leur famille, d'autres encore ont « acheté la clé » auprès d'anciens locataires (sous-location), parfois pour des sommes importantes pouvant atteindre 3 millions de francs CFA.

Conclusion du chapitre 1

Si les politiques d'investissements pour le renouvellement et l'extension des infrastructures ont été définies, leur mise en œuvre s'est heurtée à diverses contraintes, notamment techniques, organisationnelles et financières. Les investissements de la SNEC dans la ville de Douala, en vue de répondre à la demande en eau de la population, n'ont pas abouti aux résultats escomptés. En dépit d'une planification ambitieuse, la gestion publique a été déficiente. Outre l'insuffisance d'investissements dans la construction et le renouvellement des infrastructures, on relève l'absence de solutions adaptées et de maîtrise technique permettant d'assurer l'entretien des équipements mis en place. Les infrastructures se sont dégradées et la production a relativement stagné, conduisant à l'arrêt de la desserte dans de nombreux quartiers périphériques.

A ces différents aspects de la gestion du service, s'ajoutent, dans un Etat néopatrimonialisé, la prédominance des pratiques clientélistes et l'absence d'une réelle volonté politique (Djeuda, Ngnikam et Tanawa, 2001) à étendre le réseau, en faveur des catégories citadines défavorisées. Les pouvoirs publics ont reproduit le schéma dichotomique caractéristique de la ville et du réseau d'eau, hérité de la colonisation. Par conséquent, la mise en place du réseau à Douala demeure inachevée, ce qui ne permet pas de répondre de manière satisfaisante à la demande, consécutive à la croissance rapide de la population et aux extensions en périphérie.

Les faillites de la gestion du service se traduisent par des inégalités socio-spatiales dans l'accès à l'eau. Toutefois, comme l'observent Jaglin et Zérah (2010), « la vision simplifiée d'une ville duale » (branchés/débranchés, nantis/pauvres) se heurte aux réalités urbaines du Sud, caractérisées par de multiples entre-deux. Les défaillances du service public de distribution d'eau s'accompagnent du foisonnement de solutions compensatoires. Celles-ci se développent dans les interstices du réseau de distribution de l'opérateur officiel, mais également à ses marges.

Chapitre 2 : Les inégalités spatiales d'accès au service d'eau urbain

“For the urban elite, water supply is often relatively abundant, and relatively cheap. For the urban poor, the scarcity of potable water is a daily hardship”. (Bakker, 2003 : 333)²³

A la suite des réformes dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain dans les villes africaines, les opérateurs de service sont confrontés à de nombreux défis, notamment celui de réduire les inégalités d'accès à l'eau, dans un contexte de croissance urbaine et d'extensions périphériques rapides, qui voit une proportion importante de la population vivre en-dessous du seuil de pauvreté (Jaglin, 2005 ; Jaglin et Zérah, 2010). Il s'agit de trouver de nouveaux équilibres entre des objectifs *a priori* antagoniques, soit d'assurer l'efficacité économique, soit l'équité spatiale (généraliser l'accès à l'eau) et sociale (améliorer le bien-être des populations aux faibles niveaux de revenus par des redistributions tarifaires et fiscales) dans l'accès au service, tout en prenant en compte les espaces défavorisés (Dubresson et Jaglin, 2005). Ce chapitre propose d'analyser les conditions d'accès à l'eau potable des populations dans une ville où le réseau est inachevé. Il s'agit de montrer que les défaillances du service officiel se sont accompagnées de systèmes compensatoires, reflétant et aggravant les inégalités d'accès (Zérah, 1999 ; Llorente et Zérah, 2003 ; Bousquet, 2007). Afin de réduire les inégalités, les opérateurs de service ont intégré une dimension sociale au service à partir de divers programmes, en direction des quartiers défavorisés. Parfois soutenus par les bailleurs de fonds internationaux, ces programmes ont des effets sociaux limités en termes d'intégration au service de ces quartiers. La question de l'accès à l'eau des espaces défavorisés reste posée, plus particulièrement dans les quartiers populaires où le recours aux systèmes compensatoires se traduit par des externalités négatives, notamment l'assainissement (Salem, 1998 ; Zérah et Llorente, 2003), avec des conséquences importantes pour la qualité de la nappe phréatique et sur la santé des populations.

²³ Ma traduction : « Pour l'élite urbaine, l'eau est relativement abondante et bon marché. Pour les citoyens pauvres, la pénurie d'eau potable est une épreuve quotidienne ».

1. L'inégal accès à l'eau

Selon l'OMS, un citoyen a accès à l'eau potable s'il est desservi par un branchement au réseau ou à une pompe (distribution collective), situé à moins de vingt mètres de son habitation (Le Bris, 2002). La distance raisonnable peut être estimée à deux cents mètres (Jaglin, 2001)²⁴. A Douala, la couverture spatiale du réseau de distribution d'eau est faible, environ 30 % (URBAPLAN, 2008) et les abonnés sont desservis par intermittence. En réponse aux inefficacités du service officiel, on observe la mise en place de solutions populaires, mais aussi de dispositifs privés principalement dans des quartiers résidentiels, révélant et produisant la fragmentation urbaine. Ces différents aspects du service urbain essentiel d'approvisionnement en eau sont étudiés à partir des enquêtes menées auprès de 285 habitants répartis dans quatre quartiers de la ville en 2012.

1.1. Inégalités intra-urbaines d'accès au service

Sur l'ensemble du périmètre urbain, on observe une inégale distribution du service officiel, avec de fortes disparités entre les quartiers résidentiels et les quartiers populaires. Ces disparités s'expliquent, en partie, par des conditions d'accès fixées par l'opérateur officiel, notamment les coûts élevés et le statut foncier, défavorables à une majorité de la population des quartiers d'occupation illégale. Les habitants développent par conséquent des solutions compensatoires présentant une grande diversité, à savoir les dispositifs privés et la redistribution gratuite aux habitants plus pauvres, les mini-réseaux entre résidents aisés (des tuyaux connectés au forage transportent l'eau vers les habitations), l'achat auprès des voisins et aux bornes-fontaines, les branchements aux mini-réseaux, mais également la multiplication par chacun des modes d'accès afin de limiter les coûts.

²⁴ Selon l'OMS et l'Unicef dans leur rapport publié en 2000, intitulé *Global water supply and sanitation assessment 2000*, l'accès à l'eau par une source améliorée doit être contenu dans une distance de 1 000 mètres du logement, permettant de recueillir 20 litres par jour et par personne. Le raccordement au réseau, la borne-fontaine, le puits foré, le puits creusé et protégé ou autre source protégée et la citerne d'eau de pluie sont considérés comme des sources améliorées. A l'opposé, les sources non améliorées sont le puits ou autre source non protégés, la rivière ou l'étang, l'eau fournie par un vendeur ou par un camion-citerne.

1.1.1. Une inégale répartition de la distribution

Selon la troisième Enquête camerounaise auprès des Ménages/ECAM III (INS, 2007)²⁵, seulement 15 % des ménages disposent d'un branchement au réseau officiel de distribution à Douala. Les trois quarts de ces abonnés appartiennent aux catégories de populations aisées. L'analyse des taux de connexion présente de fortes disparités intra-urbaines, entre les quartiers résidentiels (à l'exemple de Bonanjo avec 99,9 % d'abonnés) et les quartiers populaires (5 % d'abonnés à Nylon) (CUD, 2011), mais également au sein des mêmes communes (à New-Bell, plus de 40 % des abonnés au quartier New-Bell Bandjoun et seulement 4 % à New-Bell Cimetièrè) (URBAPLAN, 2008). Les résultats de mes enquêtes ont révélé des inégalités particulièrement entre les quartiers, selon le niveau de desserte des populations. 48,4 % des personnes enquêtées disposaient de l'eau courante à domicile (connexion à partir du réseau de la CDE ou d'un mini-réseau privé ou encore d'un forage privé) et 51,6 % s'approvisionnaient à partir des bornes-fontaines, des puits, ou achetaient de l'eau auprès des voisins. Dans les espaces couverts par le service de la CDE, on observe des inégalités de desserte entre les quartiers de construction haut standing et les quartiers populaires. Par exemple, à Bonamoussadi (quartier résidentiel) et à Mambanda (quartier populaire), respectivement 97,5 % et 17,2 % des personnes enquêtées bénéficiaient d'une connexion directe au réseau officiel de la CDE.

En 2008, à l'échelle de la ville, les 71 200²⁶ abonnés au service d'eau étaient inégalement répartis entre les différentes communes (Tableau n° 4). Ainsi, les secteurs de Bonabéri et de Bassa (Planche cartographique n° 4 et Planche cartographique n° 5) étaient caractérisés par une faible accessibilité de la population au réseau avec respectivement un abonnement pour 47 et 43 habitants. Par contre, les quartiers de Koumassi et Bonamoussadi étaient les mieux desservis avec un branchement pour 10 habitants en moyenne.

²⁵ Selon URBAPLAN (2008), les résultats de l'ECAM III concernant l'accès à l'eau des populations à Douala ne reflètent pas la réalité urbaine. 84 % des personnes enquêtées appartiennent aux catégories de populations aisées.

²⁶ A cette date, le nombre de branchements enregistrés par les opérateurs de service étaient d'environ 122 000 sur l'ensemble de la ville, parmi lesquels 50 750 étaient non fonctionnels à la suite de la résiliation des contrats d'abonnement et des arrêts de la distribution dus aux factures impayées.

Tableau n° 4 : Répartition des abonnés au service officiel par secteurs de distribution (2008)

Secteurs de distribution	Population estimée	Nombre d'abonnés	Ratio : nombre d'habitants par branchement
Koumassi	129 300	15 148	8,53
Bonamoussadi	175 000	16 460	10,63
Bonabéri	285 300	6 033	47,29
Deido	439 300	14 227	30,88
Bassa	837 200	19 382	43,20
Total	1 866 100	71 250	26,20

Source : URBAPLAN, 2008.

Le nombre de connexions au réseau officiel a évolué au cours des dernières décennies, passant ainsi de 46 238 en 1998 à 58 703 en 2002, soit une augmentation de 21,6 %. Toutefois, ces connexions étaient très inégalement réparties entre les branchements particuliers (97,8 %) et les bornes-fontaines privées (0,09 %), le reste étant distribué entre les autres catégories d'abonnés (notamment les industries et l'administration). Au cours de la même période (de 1998 à 2002), le nombre de bornes-fontaines privées a diminué, passant de 89 à 52 (CUD, 2004). En 2008, une centaine de bornes-fontaines privées (sur les 300 que comptait la ville) était fonctionnelle²⁷ (URBAPLAN, 2008). La CDE accorde des autorisations ou licences d'exploitation de bornes-fontaines aux particuliers via une simple procédure. Leur gestion est régie par une convention d'exploitation (une forme d'affermage) entre le particulier et la CDE. Les exploitants du service de la CDE doivent verser une caution de 108 000 francs CFA²⁸, assurer la pose des conduites²⁹ et les frais de gestion du compteur (930 francs CFA pour les conduites de 15 millimètres, 1 200 francs pour 20 millimètres). Les exploitants sont soumis au paiement d'une redevance et d'impôts. Suivant la convention, la CDE livre l'eau aux fontainiers à 349 francs CFA³⁰ le mètre cube. Ces derniers sont censés revendre cette eau aux

²⁷ La gestion commerciale des bornes-fontaines payantes n'est soumise à aucun contrôle. Les prix élevés pratiqués par les fontainiers expliquent en partie leur diminution.

²⁸ Cette caution est trois à quatre fois supérieure à celle versée pour un branchement particulier (25 650 francs CFA pour des conduites de diamètre égal à 15 millimètres, 31 640 francs CFA pour des conduites de 20 millimètres de diamètre).

²⁹ Afin de limiter les coûts, les exploitants enfouissent sommairement la conduite le long des rues. Celle-ci est rapidement endommagée à la suite de l'érosion.

³⁰ Avant l'aboutissement des réformes, les conventions signées entre la SNEC et les fontainiers prévoyaient le versement, par les fontainiers, d'une redevance forfaitaire annuelle de 25 000 francs CFA à la CUD.

populations au prix de 500 francs CFA le mètre cube, mais ce prix est le plus souvent multiplié par deux. Les opérateurs de service n'exercent aucun contrôle des prix pratiqués par les fontainiers. Toutefois, la vente d'eau aux bornes-fontaines privées est soumise à la concurrence des revendeurs informels. Selon une étude menée dans les quartiers populaires par URBAPLAN (2008), leurs marges bénéficiaires sont ainsi limitées (moins de 5 m³ sont vendus par jour), ce qui ne leur permet de s'acquitter ni des taxes ni de la facture de la CDE. Cette situation explique en partie leur diminution, la CDE interrompant la livraison d'eau lorsque la facture n'est pas payée dans un délai de dix jours. L'absence de rentabilité de cette forme de distribution favorise les reventes informelles.

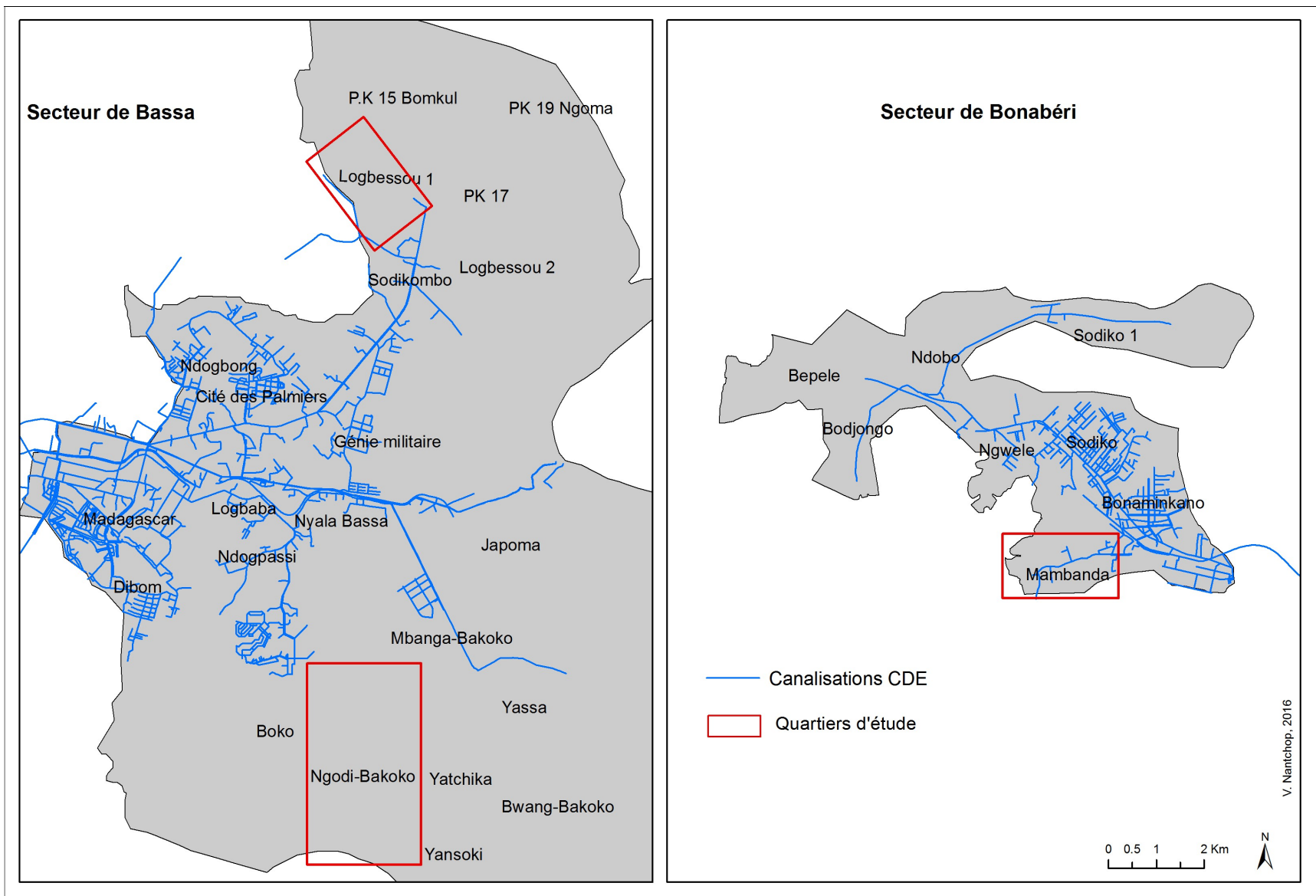


Planche cartographique n° 4 : Les secteurs de distribution

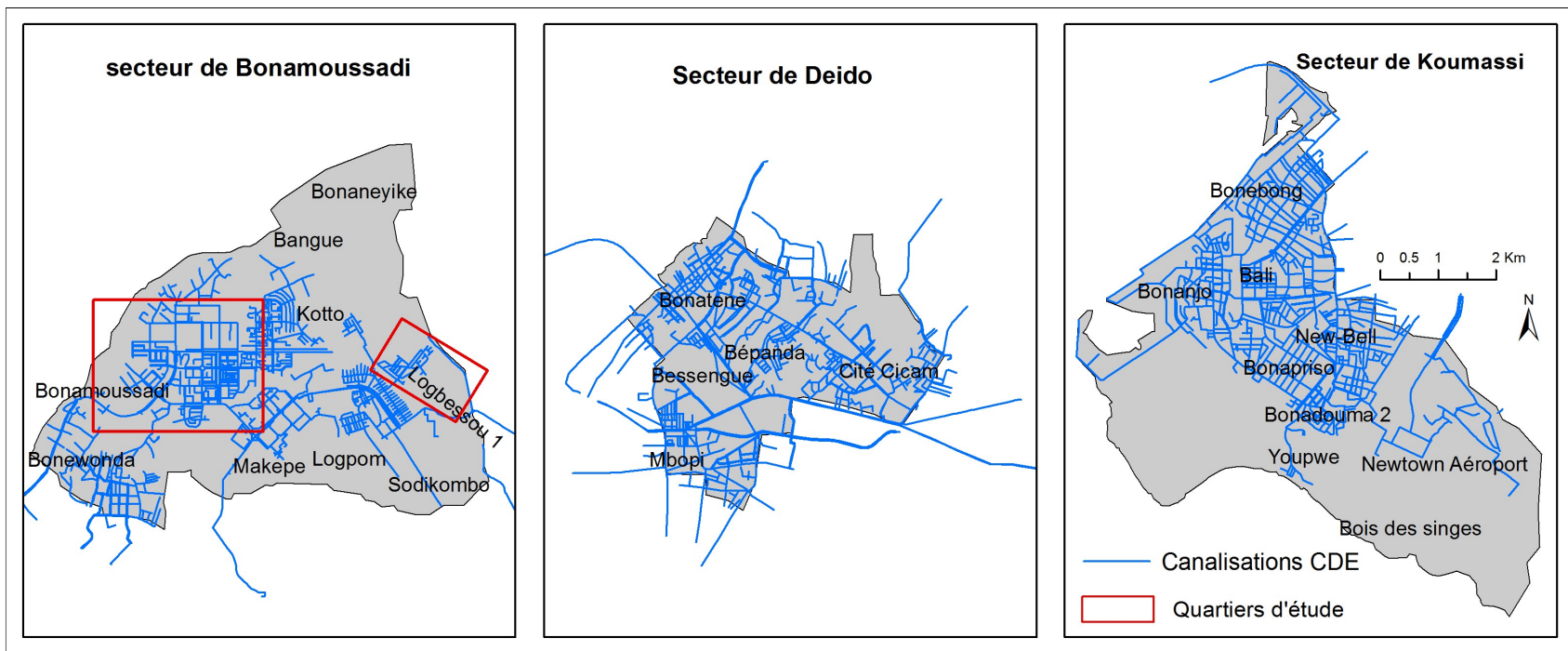


Planche cartographique n° 5 : Les secteurs de distribution (suite)

Les opérateurs de service ont divisé la ville en cinq secteurs de distribution. Cette division exclut un périmètre important de l'espace urbain, en particulier les périphéries en développement, non intégrés aux secteurs de distribution. A l'intérieur des secteurs de distribution, plusieurs quartiers ne sont pas connectés au réseau. Le centre-ville ancien et les quartiers lotis en périphérie présentent une couverture spatiale du réseau élevée. Les opérateurs de service ont tenté de faire correspondre la division de la ville en secteurs de distribution avec les divisions administratives (en communes). Toutefois, certains quartiers se trouvent dans deux secteurs, à l'exemple de Logbessou 1 et de Sodikombo dans la cinquième commune, répartis entre les secteurs de Bonamoussadi et de Bassa

A Mambanda, la pratique la plus courante (pour bénéficier de l'eau de la CDE) est l'achat directement auprès des voisins connectés au réseau officiel et concerne 75,8 % des enquêtés (enquêtes de terrain, 2012), quand une fuite providentielle ne leur en assure pas l'accès (Photographie n° 1).



V. Nantchop, 2012

Photographie n° 1 : Enfants recueillant de l'eau sur la chaussée, à partir de fuites sur les canalisations de la CDE, à Mambanda.

L'échec de la politique de subvention des branchements (qui sera développée au cours des sections suivantes) entretient la demande pour l'achat d'eau chez les habitants (40 % des habitants selon ECAM III) qui ne peuvent assurer le financement d'un branchement privé. Dans les quartiers d'étude, les habitants disposent d'un budget journalier pour l'achat d'eau. Par exemple à Mambanda, celui-ci varie entre 75 et 300 francs CFA, en fonction de la taille des ménages et des usages (généralement la boisson et la cuisson). L'achat quotidien au détail

est plus adapté à la nature de leurs revenus qu'une facture fixe³¹ (Verdeil, 2004). Toutefois, comme le démontre une étude menée par URBAPLAN, en 2004 et 2005, dans plusieurs quartiers populaires de Douala, notamment à Dibom et à New-Bell, les populations achètent l'eau auprès des revendeurs à 1,5 francs CFA le litre (soit 1500 francs CFA le mètre cube), un prix de vente quatre fois supérieur à celui pratiqué par la CDE (349 francs CFA le mètre cube). Les habitants à faible niveau de revenus, résidant pour la plupart dans les quartiers populaires, paient ainsi l'eau plus chère. Les conditions d'accès fixées par l'opérateur officiel limitent l'intégration de ces espaces au réseau.

1.1.2. Les coûts élevés et le statut foncier comme critères d'exclusion du service

La CDE accepte la demande de raccordement d'un habitant, si son habitation est située à une distance inférieure à 50 mètres du réseau³². Dans le cas contraire, ce dernier ne peut bénéficier du branchement que sur autorisation explicite du directeur général de la CDE. Cette conditionnalité exclut les quartiers défavorisés éloignés non seulement des branches maîtresses du réseau principal, mais aussi des espaces périphériques en développement. En outre, les coûts du branchement, présentés dans les Tableau n° 5 Tableau n° 6, sont très élevés pour la majorité des citoyens aux revenus faibles et irréguliers (Djeuda, Ngnikam et Tanawa, 2001).

³¹ La rareté de la ressource pousse les populations à développer des stratégies diverses pour économiser de l'eau. Un volume d'eau peut ainsi servir à plusieurs usages. Par exemple, lorsqu'un habitant utilise un seau d'eau de 10 litres pour faire de la lessive, cette eau est récupérée et réutilisée également pour nettoyer la maison. De même, l'eau de bain est récupérée dans une cuvette, puis réutilisée pour le nettoyage de la maison.

³² Source : site Internet de la CDE, consulté le 10 septembre 2016. Cette distance était de 60 mètres au cours de la dernière décennie.

Tableau n° 5 : Tarifs d'un branchement pour client particulier (en francs CFA)

Diamètre de la conduite	Coût forfaitaire Longueur ≤ 5 mètres	Forfait par mètre de conduite supplémentaire
15 mm	39 672	1 467
20 mm	45 569	1 771
40 mm	66 983	2 722

Tableau n° 6 : Frais de passage sous obstacle au cours d'un branchement particulier (en francs CFA)

Désignation	Coût forfaitaire
Traversée de mur	2 105
Clôture	2 105
Caniveau	2 105
Câble	2 105
Macadam	64 395
Trottoir	37 349
Chaussée	7 727
Diamètre 20 mm : le mètre à	3 256
Diamètre 40 mm : le mètre à	3 935

Source : Inoni Ephraïm, 2007, *Lettre de politique sectorielle de l'hydraulique urbaine*.

Les tarifs présentés dans ces tableaux ont été appliqués à partir du 1^{er} octobre 2006. Le coût du branchement au réseau de la CDE, sur une longueur inférieure ou égale à 5 mètres, est soumis à un taux forfaitaire, en fonction du diamètre de la conduite. Au-delà de cette distance, pour chaque mètre supplémentaire, l'habitant doit assurer le paiement d'un surplus forfaitairement fixé. A ces dépenses liées au branchement, s'ajoutent des frais divers, entre autres la caution, les frais de pose de compteur, les avances sur consommation, le surplus forfaitaire lié au passage sous obstacles de la conduite d'amenée d'eau.

La CDE a mis en place une tarification progressive, avec une tranche sociale pour les faibles consommations (Tableau n° 7).

Tableau n° 7 : Tarifs de vente du m³ d'eau pratiqués par la CDE suivant les catégories d'usagers

Catégories de clients		Tarifs (en F. CFA)
I.	Clients particuliers	
	Consommations <= 10 m ³	349
	Consommations > 10 m ³	434
II.	Bornes-fontaines payantes	349
III.	Clients administratifs	456
IV.	Bâtiments communaux	456
V.	Bornes-fontaines communales	456
VI.	Clients industriels	
	1 ^{ère} tranche	456
	2 ^e tranche	436
	3 ^e tranche	417
	4 ^e tranche	402
	5 ^e tranche	384

Source : Inoni Ephraïm, 2007, *Lettre de politique sectorielle de l'hydraulique urbaine*.

Les effets pervers de la tarification progressive ont été mis en évidence dans le cas de Metro Cebu, aux Philippines, où cette politique tarifaire « est loin de garantir une redistribution équitable en faveur des petits consommateurs, en tout cas, si elle ne s'accompagne pas d'un accès facilité au raccordement qui diminuerait mécaniquement la revente d'eau par des abonnés » (Verdeil, 2004 : 62).

La question du statut foncier constitue également un élément limitant l'accès à l'eau des populations. Les branchements sont accordés uniquement aux propriétaires de logements, excluant de fait les locataires et les ménages au statut illégal d'occupation. Or la plupart des quartiers périphériques sont d'occupation illégale, les habitants ne disposant pas de titre foncier. Certains habitants bénéficient d'un acte de vente, établi par l'autorité coutumière, mais non reconnue par l'administration. Il en est ainsi de nombreux quartiers de Bonabéri, sur la rive droite du fleuve Wouri, qui se sont développés sur une zone classée verte, réservée à l'installation des industries. Ces zones marécageuses ont été aménagées par la MAGZI au

cours des décennies 1970 et 1980. Certains de ces quartiers ont subi des opérations récentes de démolitions et d'évictions (Photographie n° 2), dans le cadre de programmes de développement industriel de la ville.



V. Nantchop, 2015

Photographie n° 2 : Le quartier Nkomba, désormais une vaste friche urbaine

A proximité de la zone industrielle de Bonassama (en arrière-plan), s'étend sur ce vaste terrain vague le quartier Nkomba. Jusqu'en 2014, il abritait plus de 10 000 habitants qui ont subi un déplacement forcé orchestré par le Ministère de l'Habitat et du Développement urbain.

Les tarifs d'accès élevés fixés par l'opérateur officiel, mais aussi le statut illégal de plusieurs quartiers, expliquent leur exclusion du réseau. Les coûts d'accès au service sont élevés pour les habitants dont la plupart achètent directement auprès des voisins. En réponse à l'absence du service ou à ses défaillances, les habitants adoptent diverses solutions.

1.1.3. Des solutions populaires aux stratégies individuelles des quartiers chics

Dans les interstices du réseau de la CDE, les stratégies informelles d'accès à l'eau se sont généralisées. La Photographie n° 3 présente un exemple de connexions informelles permettant de desservir les populations à l'échelle d'un quartier.



V. Nantchop, 2015

Photographie n° 3 : Des connexions informelles réalisées par les habitants sur le réseau de la CDE

En 2005, cette passerelle sur le cours d'eau Mbopi a été construite par Doual'Art³³ pour désenclaver Bessengue Akwa, quartier populaire situé au centre-ville. La passerelle relie le quartier à l'un des principaux axes de circulation. Elle sert également de support au passage de conduites d'amenée d'eau, captée directement par les habitants dans la canalisation principale de la CDE.

L'usage de puits individuels (domestiques) est le principal mode d'accès à l'eau des populations de Mambanda et concerne 87,8 % des personnes enquêtées (sur 99 personnes enquêtées). Au cours de mes enquêtes de terrain (2013), j'ai recensé par relevés GPS environ 680 puits (Planche cartographique n° 6 Planche cartographique n° 7). En 2005, environ 70 000 puits ont été recensés sur l'ensemble de la ville de Douala (Guévard, 2005)

³³ Doual'art est un centre d'art contemporain, créé sous forme d'association à but non lucratif en 1991.

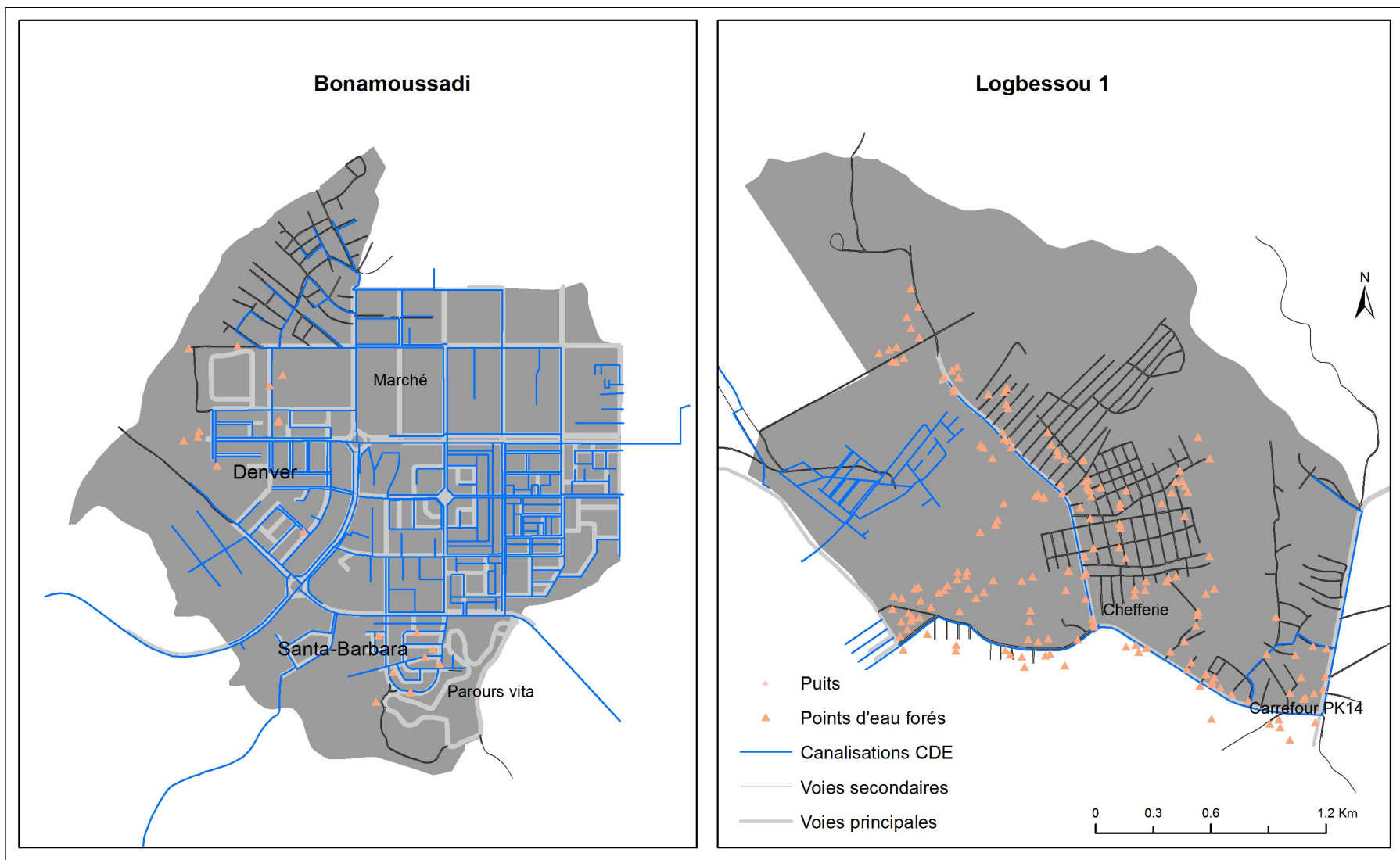


Planche cartographique n° 6 : Modes d'accès à l'eau dans les quartiers d'étude

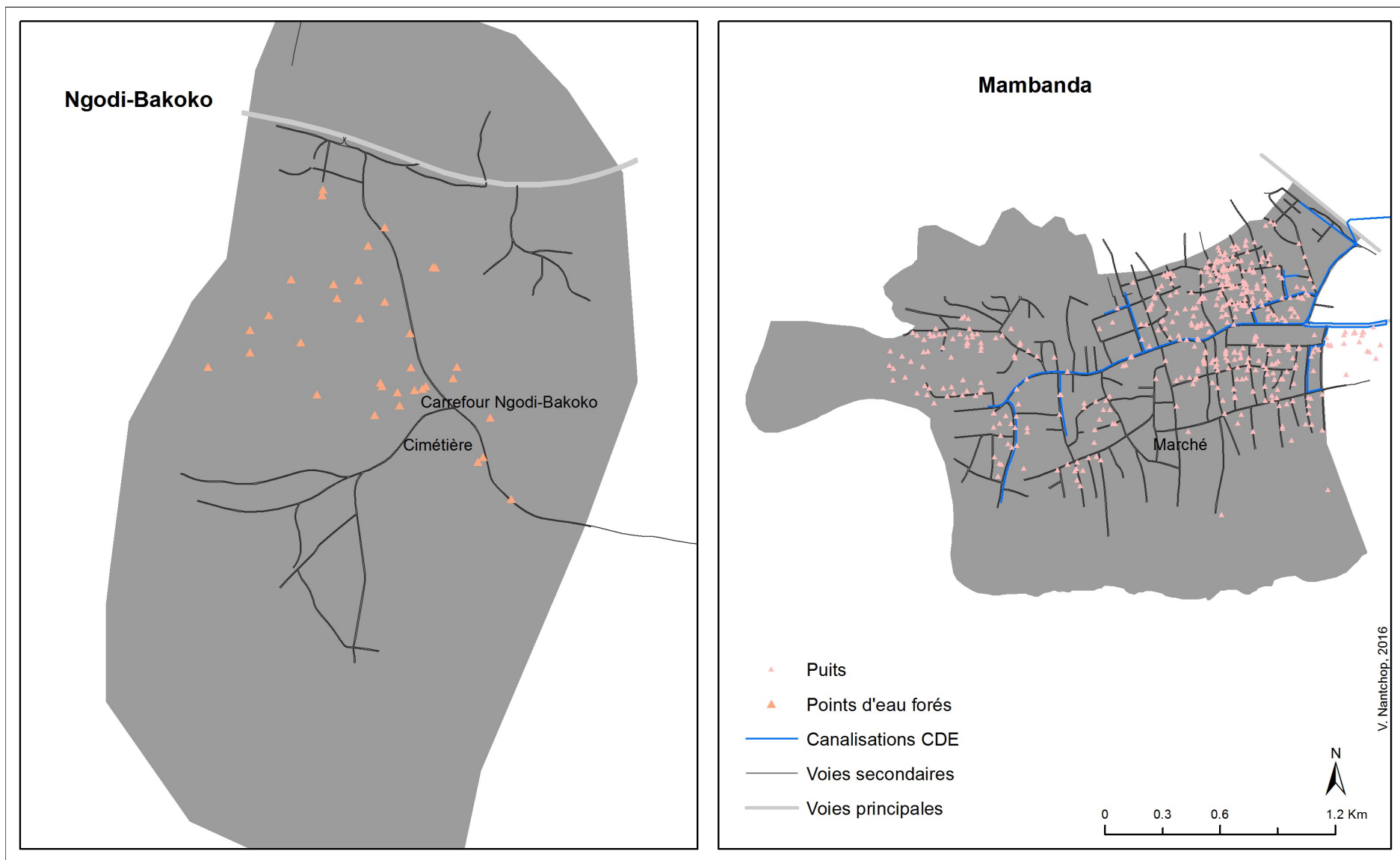


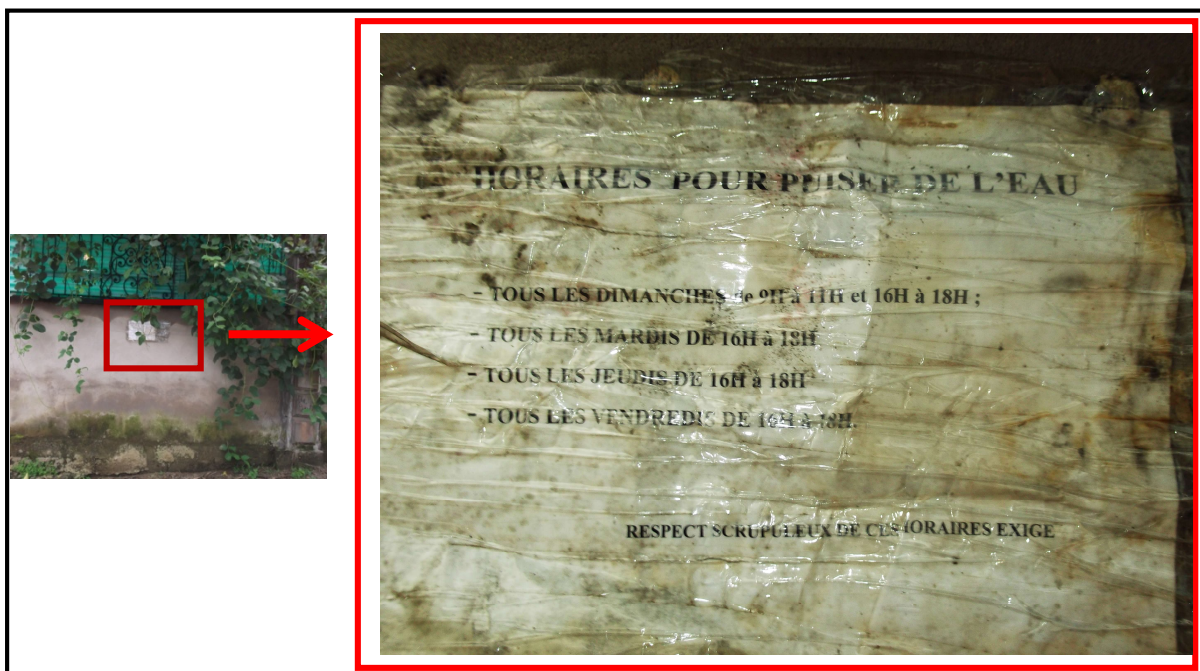
Planche cartographique n° 7 : Modes d'accès à l'eau dans les quartiers d'étude

Les quartiers résidentiels connectés au réseau de la CDE se caractérisent par des stratégies d'enfermement résidentiel. Ils sont desservis par intermittence et l'eau présente une qualité médiocre. Les habitants mettent en place des dispositifs sophistiqués et coûteux. Cette configuration se rapproche de celle observée par Zérah (1999) à Delhi, où ceux-ci se désolidarisent du système officiel. Ainsi, à l'espace couvert par le service de distribution de la CDE, se superpose désormais un espace de forages privés. A Denver et à Santa-Barbara, environ 35 dispositifs privés ont été recensés par enquêtes de terrain en 2013 (relevés GPS). Au sein de ces espaces résidentiels, on observe des formes de solidarité qui se développent exclusivement entre populations aisées. Les premiers arrivants propriétaires d'un forage redistribuent gratuitement de l'eau aux nouveaux, via les mini-réseaux. Les bénéficiaires achètent les tuyaux pour connecter leur domicile au forage et rétribuent la main d'œuvre qui l'installe. Par ailleurs, ils peuvent contribuer au fonctionnement du service. En cas de pannes par exemple, ils assurent les frais de réparation ou de renouvellement de matériel. Cette solidarité entre riches ne concerne pas uniquement l'eau potable, mais s'étend aussi à d'autres services. L'aménagement des rues et le branchement au réseau électrique sont les plus visibles au sein des quartiers. Toutefois, les riches redistribuent aussi gratuitement de l'eau à d'autres catégories de populations. Un robinet ou un tuyau est généralement installé à l'extérieur de la clôture pour permettre la distribution d'eau aux habitants.

Au cours de la décennie 1990, à la suite de la suppression des bornes-fontaines publiques et des défaillances du service public, certains habitants ont investi dans la construction de forages à domicile. Construire un forage à usage privé relève d'un luxe réservé uniquement à la catégorie des populations aisées. Au sein des quartiers, la plupart des habitants doivent parcourir de longues distances pour atteindre des rivières et des marigots. Aujourd'hui, certains de ces cours d'eau ont disparu à la suite de l'urbanisation ou sont pollués. La rareté de l'eau a engendré une forme de solidarité entre les habitants et les propriétaires de forage. La généralisation de la vente d'eau au cours de la décennie 2000 ne s'est pas traduite par la suppression de la distribution gratuite ; celle-ci subsiste encore aujourd'hui. Il s'agit là d'une action de type sociale ou d'une aide, selon les propriétaires que j'ai rencontrés, qui permet de pallier les lacunes du service public. Cette action leur vaut la renommée de « Grands » ou « Bienfaiteurs » au sein des quartiers. La distribution gratuite s'inscrit dans les

rapports de bon voisinage, mais n'est pas exempte d'intéressement, comme la recherche d'un certain prestige.

Les bornes-fontaines gratuites, bien que desservant une frange non négligeable de la population, présentent des limites, notamment le temps imparti à la distribution. L'accès des populations est en effet contraint par la fixation des jours et des horaires de distribution. Généralement, les propriétaires installent à l'intérieur de la clôture une vanne permettant de contrôler l'ouverture et la fermeture des robinets. En moyenne, la vanne est ouverte trois à quatre jours par semaine à raison de deux heures par jour en moyenne (Planche photographique n° 5).



V. Nantchop, 2012

Planche photographique n° 5 : Affiche apposée sur une clôture, précisant les jours et horaires de distribution d'eau à une borne-fontaine gratuite

Dans les quartiers situés aux marges du réseau de la CDE, outre l'usage de puits³⁴, les habitants s'approvisionnent à partir de forages (forages privés, bornes-fontaines, mini-réseaux).

³⁴ Plus fréquents dans les zones de plateau, les puits sont peu utilisés à Ngodi-Bakoko, quartier situé dans une zone de collines. Dans ce quartier, les puits offrent pourtant une eau de bonne qualité, selon les habitants.

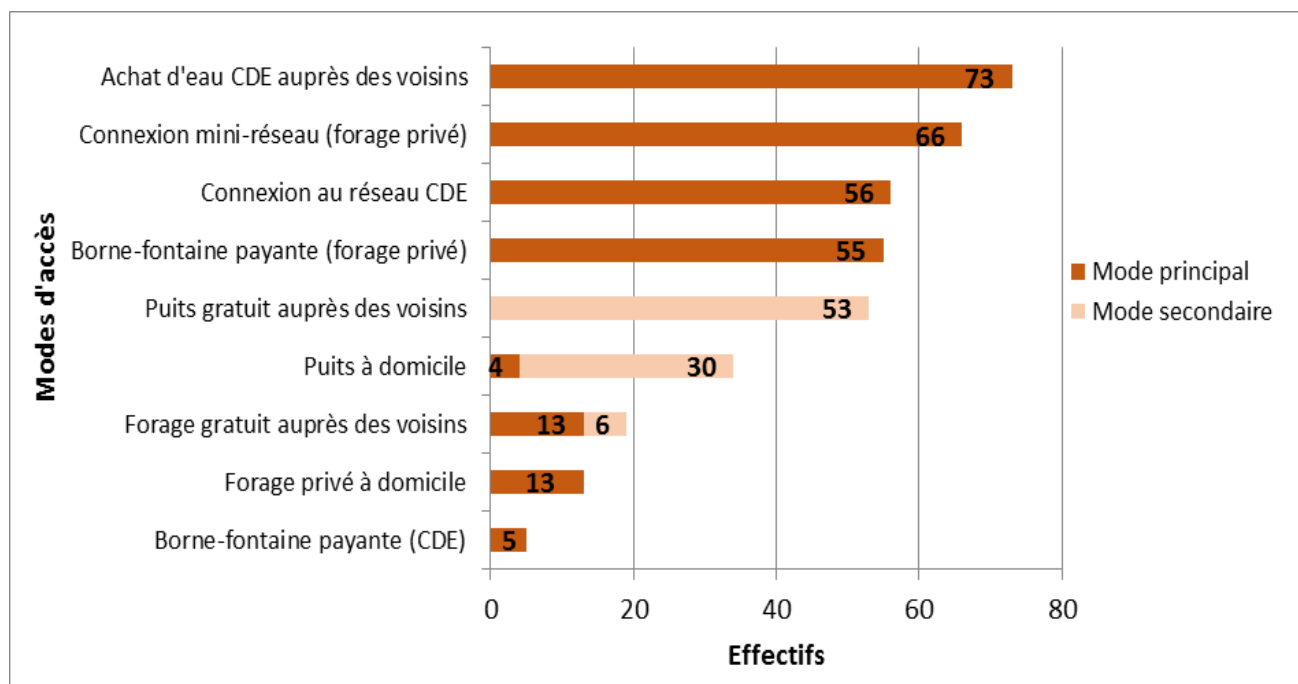
Au cours de l'enquête de terrain, environ 180 et 35 forages privés ont été recensés (par relevés GPS) respectivement dans les quartiers Logbessou 1 et Ngodi-Bakoko (Planche cartographique n° 6 et Planche cartographique n° 7). A Logbessou 1, on observe une densification de forages dans la zone de développement récent du plateau, habitée par des populations de classes supérieures, et le noyau ancien du quartier, appelé Logbessou village, qui présente une certaine hétérogénéité socio-économique. A Ngodi-Bakoko, village en cours de densification, les forages sont situés sur les collines occupées par la catégorie de populations à niveau de revenus élevé. A Logbessou 1 et Ngodi-Bakoko (Tableau n° 8 ; Graphique n° 5 et 6), respectivement 55,2 % et 26 % des personnes enquêtées étaient connectées à un mini-réseau, tandis que 33 % et 46 % s'approvisionnaient à partir d'une borne-fontaine payante.

Toutefois, il faut creuser environ 15 mètres pour atteindre la nappe et ces ouvrages tarissent généralement en saison sèche.

Tableau n° 8 : Répartition des personnes enquêtées selon les modes d'accès par quartier d'étude

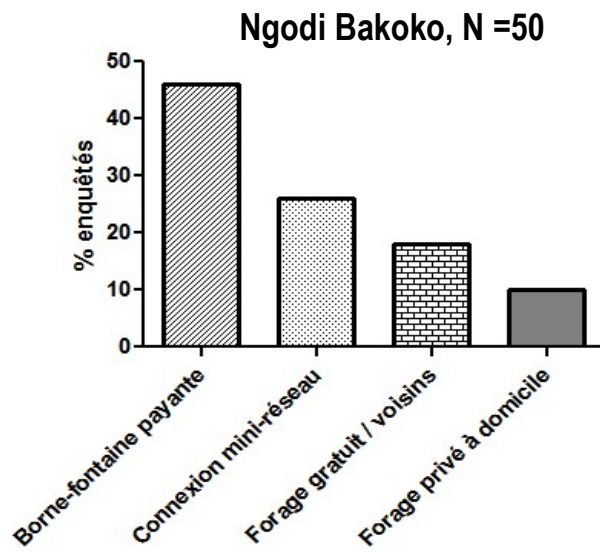
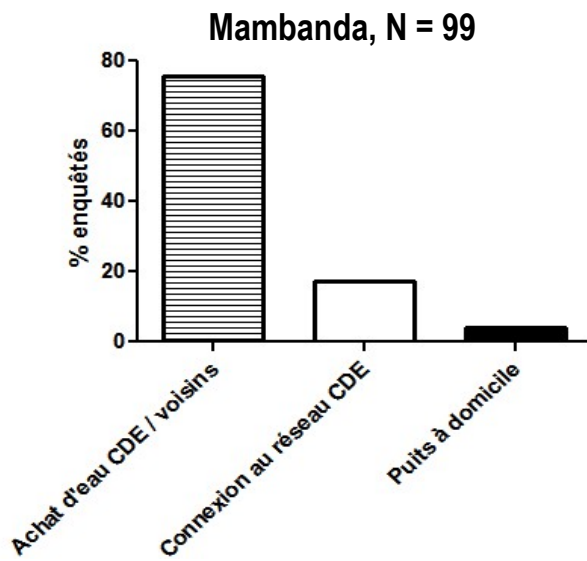
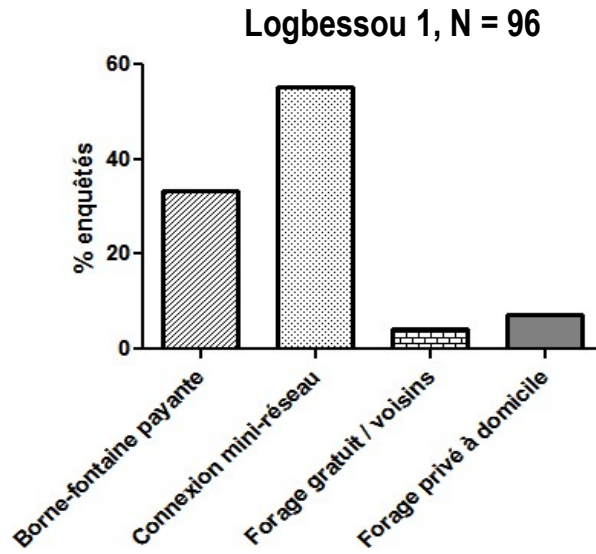
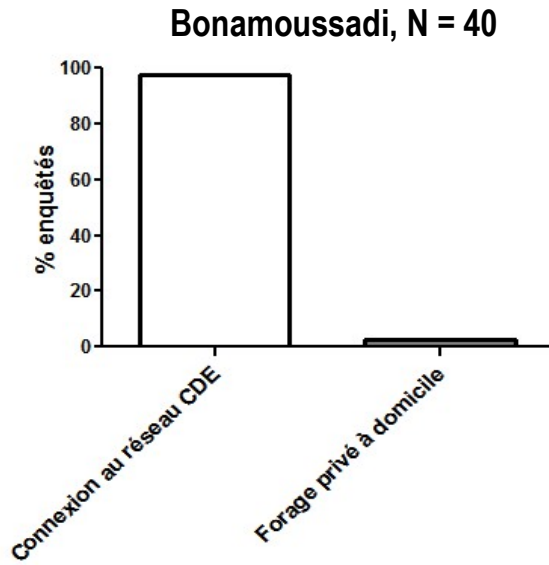
Quartiers	Achat d'eau CDE auprès des voisins	Connexion mini-réseau (forage privé)	Connexion au réseau CDE	Borne-fontaine payante (forage privé)	Forage gratuit auprès des voisins	Forage privé à domicile	Borne-fontaine payante (CDE)	Puits à domicile	Total
Bonamoussadi	0	0	39	0	0	1	0	0	40
Logbessou 1	0	53	0	32	4	7	0	0	96
Mambanda	73	0	17	0	0	0	5	4	99
Ngodi-Bakoko	0	13	0	23	9	5	0	0	50
Total	73	66	56	55	13	13	5	4	285

Graphique n° 5 : Répartition des personnes enquêtées selon les modes d'accès à l'eau de consommation courante



V. Nantchop, enquêtes de terrain, 2012

Graphique n° 6 : Répartition des modes d'accès par quartier d'étude



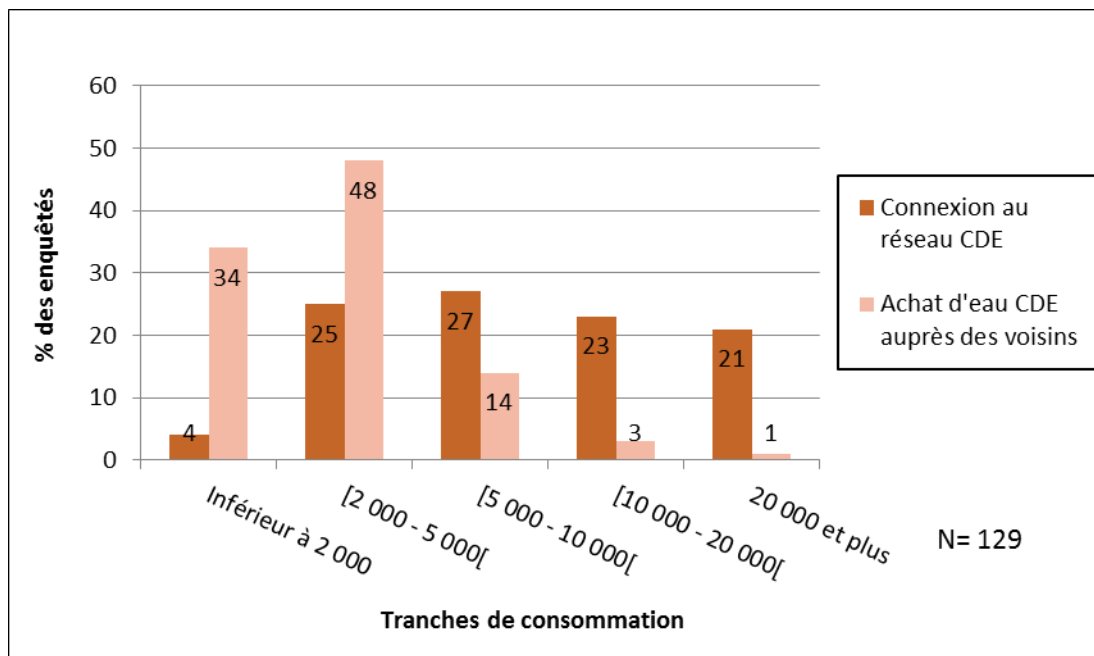
V. Nantchop, enquêtes de terrain, 2012

L'analyse des conditions d'accès à l'eau des populations permet de mettre en évidence les inégalités socio-spatiales. Si le réseau est inégalement réparti entre les quartiers résidentiels et populaires, la faible intégration (ou la non intégration) de ces derniers au service se traduit finalement par des coûts d'accès très élevés pour les populations défavorisées, qui développent diverses solutions alternatives. A Logbessou 1, à Ngodi-Bakoko et à Mambanda en particulier, les habitants tentent de réduire les charges de consommation d'eau, en combinant diverses sources d'approvisionnement, payantes et gratuites.

1.2. Combiner divers modes d'approvisionnement pour réduire les coûts

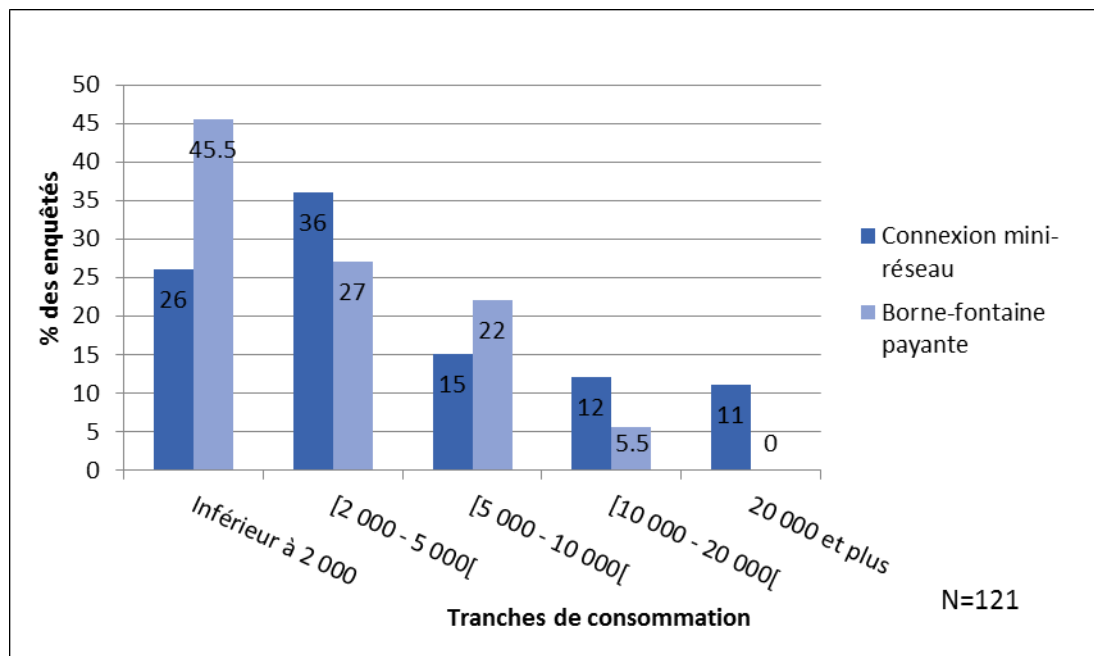
Les dépenses de consommation des ménages, à partir des forages privés, sont élevées. Au cours des années 2 000, le prix du mètre cube atteignait 1 500 francs CFA. La densification des forages a certes conduit à une baisse des prix de vente aux abonnés de mini-réseaux, mais ces prix restent très élevés, entre 500 et 1 000 francs CFA le mètre cube. Ils sont ainsi parfois deux fois supérieurs à ceux pratiqués par la CDE, soit 385 francs CFA le mètre cube pour la tranche de consommation sociale de 10 m³. En comparant les Graphique n° 7 et Graphique n° 8, on observe que 82 % des habitants qui s'approvisionnaient à partir de la revente de voisinage et 72,5 % à partir des bornes-fontaines privées dépensaient moins de 5 000 francs CFA par mois. La majorité des habitants qui disposaient d'un branchement particulier au réseau de la CDE (71 % des enquêtés) dépensent plus de 5 000 francs CFA par mois pour la consommation d'eau. En revanche, la majorité des abonnés aux mini-réseaux privés (62 %) se situait dans la tranche de consommation inférieure à 5 000 francs CFA. Enfin, les enquêtés qui disposaient d'un forage à usage privé estimaient leurs niveaux de dépenses mensuelles liées à l'exploitation entre 30 000 et 50 000 francs CFA. Ces dépenses sont réparties entre la consommation d'énergie, l'entretien du forage et la réparation des pannes.

Graphique n° 7 : Répartition des ménages desservis par la CDE selon les coûts d'accès à l'eau (en F. CFA)



V. Nantchop, Enquêtes de terrain, 2012

Graphique n° 8 : Répartition des ménages desservis à partir des forages selon les coûts d'accès à l'eau (en F. CFA)



V. Nantchop, Enquêtes de terrain, 2012

Le coût élevé d'accès à l'eau contraint les habitants à la diversification de leurs sources d'approvisionnement. Ils recueillent ainsi de l'eau de pluie à partir de gouttières fixées à la toiture. Cette eau est utilisée pour la vaisselle, la lessive, le ménage et parfois la cuisson des aliments. Les habitants s'approvisionnement également à partir des bornes-fontaines gratuites. 22,2 % des personnes enquêtées dans les quartiers Logbessou 1 et Ngodi-Bakoko y recourent au

quotidien et 10 % de manière occasionnelle, généralement lors des pannes de fonctionnement des forages et des mini-réseaux. Cette diversification des sources d’approvisionnement explique en partie la baisse des revenus des vendeurs d’eau observée en saison de pluies. Pour ces derniers, cette période est considérée comme la basse saison.

Si les habitants sont confrontés aux dépenses élevées de consommation d’eau, ils doivent également parfois parcourir une certaine distance pour atteindre les points de distribution les plus proches (Tableau n° 9).

Tableau n° 9 : Distance parcourue par les habitants pour s’approvisionner en eau (en mètre)

Distance (mètre)	0 (domicile)	<25	[25-50[[50-100[>100	Total
Effectifs	138	94	19	14	20	285
Taux (%)	48,4	33	6,7	4,9	7	100

V. Nantchop, Enquêtes de terrain, 2012

Sur les 285 personnes enquêtées, 138 (48,4 %) disposent de l’eau à domicile, à partir d’un forage personnel, d’une connexion au réseau de la CDE ou à un forage privé) ; 33 % parcourent au plus 25 mètres pour s’approvisionner à partir des bornes-fontaines ou auprès des voisins.

Ainsi, les dispositifs compensatoires mis en œuvre au sein des quartiers facilitent l’accès à l’eau des populations. Par exemple, la prolifération des forages (et leur densification) dans les périphéries en développement assure une meilleure accessibilité géographique en réduisant les distances parcourues pour recueillir de l’eau. Toutefois, la problématique de l’approvisionnement des quartiers défavorisés reste entièrement posée.

2. Egalité socio-spatiale : la solidarité urbaine en question

Les opérateurs de services mettent en œuvre différentes formes d’arrangements (Jaglin, 2005), afin de satisfaire la demande en eau des populations urbaines à faibles revenus, habitant en majorité les quartiers illégaux. L’objectif est d’articuler efficacité économique et équité (Baron et Tidjani Alou, 2011), à travers notamment des conditions tarifaires et techniques spécifiques. A Douala, la mise en œuvre des subventions aux branchements et du système de ramifications, afin d’étendre l’accès à l’eau aux quartiers défavorisés, connaît des limites. Celles-

ci sont liées à la question du statut foncier des quartiers d'occupation illégale, mais aussi à l'absence de mécanismes de régulation de la distribution au sein de ces quartiers, se traduisant par des formes de privatisation du réseau public par les habitants. Les catégories citadines défavorisées continuent à payer l'eau plus cher.

2.1. Les subventions aux branchements

Les tentatives récentes de rattrapage du service dans les quartiers défavorisés se sont traduites par la mise en œuvre des subventions aux branchements. Dans ce cadre, en 2008, la CAMWATER et la CDE ont lancé l'opération dite des branchements sociaux, avec l'appui de la Banque mondiale. Ce programme a été intégré au Projet de Développement des Secteurs urbain et de l'Eau (PDUE) dont l'objectif est « d'améliorer l'accès des populations les plus défavorisées aux services de base dans les zones urbaines et périurbaines » (Bulletin d'information de CAMWATER, 2010). L'opération s'inscrit dans le cadre du *Global Partnership for Output Based Aid (GPOBA)*, le partenariat mondial pour l'aide basée sur les résultats. Ce programme a tenté de répondre aux objectifs des réformes gestionnaires, affichés par la Banque mondiale, à savoir : responsabiliser les acteurs, assurer de meilleures performances et permettre un effet de levier de l'aide publique (Marin, 2001). Suivant cette approche, la CAMWATER préfinance les branchements. Puis, la Banque mondiale attribue à l'État une subvention, de l'ordre de 2,5 milliards de francs CFA, lorsque les connexions et les services effectués ont été vérifiés par un expert technique indépendant. Les coûts de connexion des ménages ont été réduits, l'État assurant une subvention de 90 %, soit 44 000 francs CFA par connexion. De ce fait, la Banque mondiale et l'État camerounais ont signé le 7 avril 2008 un accord devant permettre à 40 000 ménages (soit 240 000 personnes) de bénéficier d'un accès à l'eau potable dans « un très proche avenir », selon les affirmations du directeur général de la CAMWATER (Bulletin d'information de la CAMWATER, 2008). En 2010 déjà, l'opération était à l'arrêt, quelques mois seulement après son lancement. Plusieurs facteurs ont limité la portée de cette politique sociale. En premier lieu, sur la demande des citoyens pauvres et sur leur degré de solvabilité, les informations sont insuffisantes, voire inexistantes ; ensuite, les incertitudes pesant sur la propriété foncière suscitent litiges et conflits ; enfin, l'accélération des extensions urbaines précède généralement les plans d'aménagement, imposant de lourdes contraintes d'investissement dans les réseaux secondaires des quartiers pauvres. A cela, s'ajoute le déficit chronique de production de la CDE, qui a constitué un obstacle majeur à la mise en œuvre des branchements sociaux. Ainsi, le programme n'a pas atteint les populations cibles. Les branchements sociaux sont confrontés à des effets pervers, à l'exemple du cas marocain où les classes moyennes en ont doublement tiré

profit (Miras et Tellier, 2005 ; Miras, 2005). En effet, « en sous-tarifant le branchement, elles ont favorisé les salariés propriétaires de leur habitat, au détriment de la majorité des pauvres en situation d'illégalité ; en assimilant faibles consommations et ménages pauvres, elles ont privilégié les ménages nucléaires au détriment des noyaux résidentiels élargis, typiques des quartiers pauvres, et des ménages non raccordés, contraints de s'approvisionner chez un abonné (gros consommateur soumis à des tarifs élevés, transférés sur ses clients) » (Jaglin, 2001). Outre le programme de branchements sociaux, la CAMWATER et la CDE ont développé le système de partage de branchement ou ramifications, qui consiste en la démultiplication d'un branchement particulier en plusieurs autres branchements particuliers. L'objectif de ce système est d'étendre l'accès au service dans les quartiers populaires.

2.2. Le système de ramifications

Le système de ramifications constitue une autre solution mise en œuvre par la CDE dans les espaces défavorisés. Ce système permet de contourner les contraintes liées à la question foncière (le statut illégal de la plupart des quartiers) et au coût élevé du raccordement individuel dans les quartiers défavorisés. Il vise également à dissuader les reventes de voisinage, les connexions informelles, et à récupérer des clients potentiels. En réorganisant le service par l'installation des compteurs, les opérateurs tentent d'assurer un meilleur contrôle de la distribution et un recouvrement facile des coûts. Le système de ramifications consiste en des branchements supplémentaires à partir d'un branchement existant – le principe est celui d'un branchement unique par unité résidentielle, seul le propriétaire légal de la parcelle étant enregistré comme abonné. Ce système est autorisé uniquement dans l'enceinte d'une concession abritant plusieurs ménages ou d'un immeuble d'habitations et permet, à partir d'un branchement principal (et donc d'un compteur principal), de mettre en place des branchements secondaires (et des compteurs divisionnaires). La CDE autorise deux branchements supplémentaires (Lettre de politique sectorielle de l'hydraulique urbaine, 2007), mais, dans la pratique, la société peut en autoriser plus d'une dizaine (entretiens, 2013). La CDE présente ce système comme une innovation, alors qu'il s'agit d'une pratique ancienne et courante chez les habitants. C'est le cas, par exemple, dans le contexte philippin (Verdeil, 2004) où la règle du branchement (compteur) unique par unité résidentielle s'applique à tout abonné. Un seul branchement particulier est partagé par plusieurs familles habitant un même bâtiment ou dans un immeuble habité par le propriétaire et les locataires. La facture de consommation d'eau est partagée entre les familles, suivant un forfait périodique ou au prorata du nombre de personnes.

Le système de ramifications a pour objectif d'étendre l'accès à l'eau potable aux catégories citadines défavorisées à moindre coût. Toutefois, il permet le développement de la revente d'eau par des populations de classes moyennes et supérieures qui résident dans certains quartiers populaires. Certains de ces espaces, d'occupation récente, présentent une grande diversité socio-économique (Planche photographique n° 6 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Les habitations de bas standing, construites dans les bas-fonds marécageux et la mangrove, cohabitent avec des habitations de haut standing, localisées sur les plateaux. Au sein de ces espaces, le plus souvent très partiellement desservis par la CDE, le réseau d'eau potable est le fait des « Grands », que constituent l'élite politico-administrative et les hommes d'affaires. Parmi ceux-ci, on retrouve des cadres de l'ex-SNEC, à l'exemple d'un retraité que j'ai rencontré à Mambanda en 2014. En mobilisant leur capital économique et leur entregent social, ils prennent en charge une extension de rue, de conduites d'eau et de lignes électriques, directement du réseau primaire à leur domicile.

Le système de ramifications a conduit à des formes d'exploitation du réseau public à des fins d'enrichissement personnel. Le coût d'un branchement supplémentaire est soumis à un forfait de 19 122 francs CFA payé par l'habitant qui demande la connexion. Toutefois, les « Grands » ont le plus souvent fixé des tarifs de connexion élevés, répartis entre la caution déposée par les habitants et les frais de pose de matériel. Ils ont en outre étendu le nombre de connectés, développant le réseau sur un périmètre large du quartier. Cette exploitation privée du réseau public a été source de conflits entre habitants au sein des quartiers. D'abord, les conditions de ressources financières ont favorisé l'exclusion des faibles revenus de ce type de branchement. Ensuite, les « Grands » ont parfois mobilisé leurs ressources afin d'avoir le monopole de la distribution d'eau (à la fois les branchements supplémentaires et la vente directe aux bornes-fontaines). Enfin, les contraintes techniques d'exploitation du dispositif, liées notamment à la surcharge du réseau, occasionnent des ruptures de canalisations et des coupures d'eau. Les mécanismes de subvention du service et l'offre différenciée en direction des zones défavorisées de la ville peinent à atteindre les résultats escomptés : étendre l'accès à l'eau.



V. Nantchop, 2012

Planche photographique n° 6 : Les citadins à la recherche de parcelles s'installent dans les zones de mangrove et les bas-fonds marécageux

A Ngodi-Bakoko, les habitants ont investi les bas-fonds marécageux. Des habitations sont parfois construites sur le lit du cours d'eau. L'avancée de l'urbanisation a contribué à la pollution de certains cours d'eau – à partir desquels les habitants autrefois s'approvisionnaient - tandis que d'autres ont été complètement asséchés. La pollution de l'eau ne s'est pas traduite par l'abandon de ces cours d'eau par certains habitants. Il en est ainsi de deux hommes parmi les doyens. Comme au temps de leur enfance, au petit matin, ils cheminent tous deux ensemble vers l'un des derniers cours du village, pour s'y baigner.

Les subventions aux branchements et la segmentation de l'offre, afin de cibler différemment les diverses catégories de population, ont été mises en œuvre par les opérateurs de service. Toutefois, ces politiques n'ont pas permis d'assurer la continuité du réseau, l'égal accès, et la qualité qui sont des principes constitutifs du service public en tant que service urbain essentiel d'approvisionnement en eau. Les populations développent diverses stratégies compensatoires qui s'accompagnent, le plus souvent, de la prolifération des risques sanitaires touchant particulièrement les quartiers défavorisés.

3. La récurrence de maladies d'origine hydrique, révélatrice des inégalités urbaines

Guévert (2008) souligne que la cartographie de Douala montre une relation inverse évidente entre la répartition du choléra et le réseau de distribution d'eau. L'insuffisant accès à l'eau potable des populations est l'un des déterminants des maladies d'origine hydrique dans la ville et plus particulièrement de la résurgence de l'épidémie de choléra. Cette situation a été observée à Abidjan en Côte-d'Ivoire (Sackou Kouakou et al., 2012), où la diminution des quantités d'eau distribuée se traduit par le recours aux sources alternatives. En particulier, les conditions de collecte, de transport et de conservation de l'eau dégradent sa qualité. Les ménages à faibles niveaux de revenus ou résidant en périphérie sont les plus affectés par ces maladies. A Douala, face à la rareté de l'eau, les pratiques quotidiennes des populations, visant à stocker et à améliorer sa qualité, engendrent des conséquences graves pour la santé. En outre, les fortes densités de populations dans certains quartiers, auxquelles s'ajoutent l'habitat informel non raccordé (Salem, 1998 ; Cissé, 2012), se traduisent par la détérioration de la qualité de la nappe d'eau souterraine, affectant la santé des populations.

3.1. Pratiques citadines de filtrage et de stockage d'eau

Les pratiques citadines visant à améliorer la qualité de l'eau et à la conserver sont déterminées par le niveau de revenu et révèlent ici aussi les inégalités sociales. Les habitants des quartiers résidentiels consentent des investissements dans l'achat de dispositifs divers, alors que ceux des quartiers populaires développent des techniques artisanales afin d'améliorer la qualité de l'eau.

3.1.1. Stocker de l'eau au quotidien

Les coupures intempestives d'eau mais aussi la distance à parcourir pour accéder aux sources d'approvisionnement contraignent les habitants à stocker de l'eau : 53,7 % des personnes enquêtées stockent l'eau du forage, 46,3 % celle du réseau officiel de la CDE. Aussi, 74,7 % des personnes enquêtées affirment avoir un usage quotidien de l'eau stockée dans les récipients, tandis que seulement 25,3 % disent l'utiliser uniquement lors des coupures d'eau. La durée du stockage est fonction du système mis en place. En général, elle varie entre deux et quatre jours. L'eau provenant des puits est rarement conservée. Ceci s'explique par l'accessibilité et la disponibilité de cette source d'approvisionnement (excepté pendant la saison sèche où les puits tarissent dans certains quartiers).

L'ensemble des personnes enquêtées utilisent des récipients pour stocker de l'eau. Ceux-ci sont de nature et de capacité diverses. Les enquêtes menées en 2012 au sein des quatre quartiers d'étude ont permis de recenser (par comptage) environ 1 855 récipients dont la capacité cumulée atteint 76 660 litres (Tableau n° 10). En moyenne, les ménages enquêtés disposent chacun de 10 récipients.

Tableau n° 10 : Répartition des personnes enquêtées suivant les types de récipients utilisés et leur capacité

Récipients	Bidons	Bouteilles	Seaux	Fûts	Cuvettes	Cuves	Total
Effectifs enquêtés	217	34	114	80	48	19	
Nombre	717	563	318	133	101	23	1 855
Capacité (litres)	15 680	844,5	5 465	22 670	3 100	28 900	76 660

Source: V. Nantchop, Enquêtes de terrain, 2012.

Les difficultés d'accès à l'eau courante à domicile ont favorisé le développement de filières de vente de réservoirs de stockage (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Le plus souvent, les habitants achètent des récipients de récupération sur les marchés. La plupart d'entre eux ont servi préalablement au conditionnement et au transport des huiles de cuisine et de pétrole frelaté d'origines diverses (Cameroun, Ghana, Nigéria) (Tableau n° 11).

Tableau n° 11 : Origine, coût et capacité des réservoirs d'eau

	Origine	Coût	Capacité (en litre)
Cuves	- Marchés de récupération - Nigéria, Ghana, Cameroun	- 25 000 à 35 000* (recyclée) - 75 000 à 85 000* (neuve)	500 à 10 000
Fûts	- Marchés de récupération - Nigéria, Ghana, Cameroun	17 000 (fût de 200 litres)	25 à 200
Bidons	- Marchés de récupération - Cameroun, Ghana, Nigéria	150 à 2 500	5 à 60
Seaux	- Marchés de récupération - Produits localement - Importés des pays africains et asiatiques	200 à 2 500	5 à 40
Cuvettes	- Produits localement - Importés des pays africains et asiatiques	350 à 3 000	10 à 50
Bouteilles	Marchés de récupération	15 à 25	1,5

V. Nantchop, Enquêtes de terrain, 2012

* Le prix indiqué concerne uniquement les cuves de 1 000 litres.

Les bidons et les bouteilles sont les récipients les plus utilisés, suivis des seaux. Le coût élevé d'acquisition des cuves, par rapport aux autres récipients, limite leur utilisation par les populations, en dépit de leur capacité de stockage élevée. Les bouteilles les plus utilisées sont produites par les grandes entreprises de distribution. Les habitants les collectent dans des dépôts d'ordures et les revendent entre 15 et 25 francs CFA l'unité.



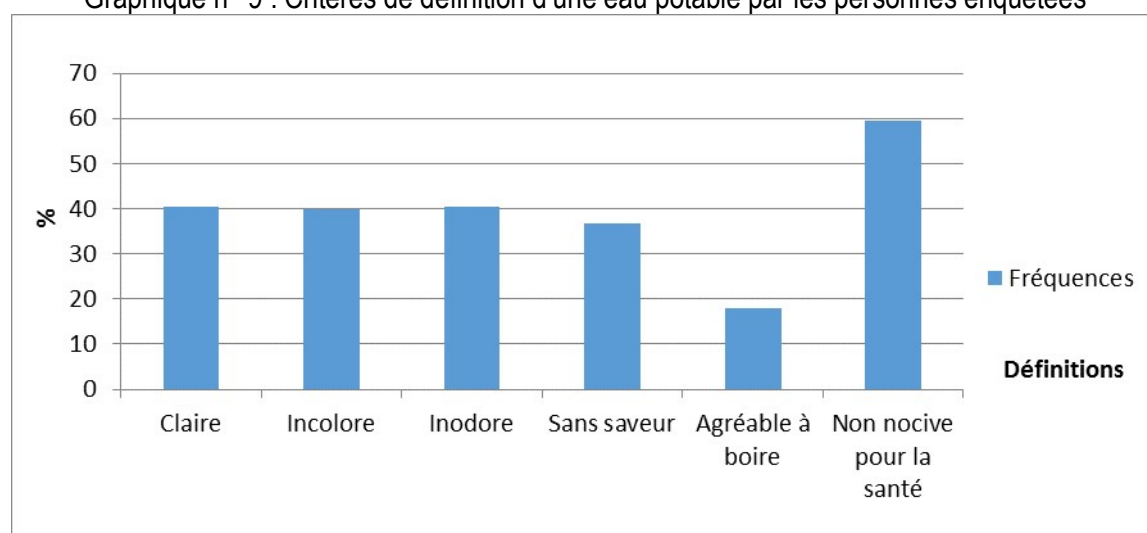
V. Nantchop, 2015

Planche photographique n° 7 : Le marché Nkololoun ; principal lieu d'acquisition de récipients redistribués à l'échelle de la ville

3.1.2. Représentations de l'eau potable et choix des moyens de traitement

Les choix d'utiliser un moyen de traitement de l'eau sont déterminés chez les personnes enquêtées par leur définition de l'eau potable (le plus souvent basée sur la couleur, l'odeur et le goût de l'eau), leur capacité financière et la nature des sources d'approvisionnement. Les habitants accordent une importance particulière à la symbolique de la couleur. Ainsi, 80,4 % des enquêtés définissaient l'eau potable en se référant à sa couleur : une eau potable est « claire » (40,4 % des enquêtés), « incolore » (40 % des enquêtés) (Graphique n° 9). Sur les 147 personnes enquêtées qui s'approvisionnaient à partir de forage, 83 % estimaient que l'eau du forage est « potable » et 17 % qu'elle était « non potable ». Au cours de mes enquêtes de terrain, les habitants affirmaient, le plus souvent, que « l'eau du forage est potable parce qu'elle sort directement du sol », ou « parce qu'elle est claire ». Elle est par conséquent « bonne », « pure ». La qualité « potable » de l'eau, c'est donc l'œil qui la définit. De fait, une eau « claire » à vue d'œil est une eau « potable ». Si l'eau du forage présente généralement un aspect clair, il n'en est pas de même de l'eau fournie par la CDE ou provenant de certains puits (par exemple dans le quartier Mambanda où le sol est de type ferrallitique), sources et rivières.

Graphique n° 9 : Critères de définition d'une eau potable par les personnes enquêtées



V. Nantchop, enquêtes de terrain, 2012.

Pour 65,7 % des personnes enquêtées (qui s'approvisionnaient à partir du réseau de la CDE), l'eau fournie par l'opérateur officiel était potable et pour 34,3 % des enquêtés elle ne l'était pas. Toutefois, ces réponses, hésitantes dans leur majorité, masquent la réalité du terrain : « c'est parfois potable, parfois non potable », « on peut dire les deux à la fois », « oui, on peut dire que c'est potable », « à vrai dire, ni l'un, ni l'autre », « c'est mieux », « c'est potable à notre niveau », « on fait avec », « c'est mieux », « c'est passable », « l'eau de la CDE est potable ; du moins : quand c'est clair, on boit ; quand c'est rouge, on filtre ». Ces réponses ambiguës des personnes enquêtées témoignent des incertitudes sur la qualité de l'eau fournie par l'opérateur officiel. « C'est le meilleur risque. On boit seulement » (entretien à Mambanda, 2013). La CDE affirme que l'eau fournie aux usagers est potable, du fait qu'« elle n'a aucun effet nocif ou conséquence négative sur la santé des populations ». J'ai rencontré un cadre de cette structure, qui a travaillé pendant plusieurs mois au laboratoire central de traitement de l'eau à Japoma. Pour lui, « l'eau qui sort du laboratoire est potable. Nous y introduisons du chlore pour neutraliser tout microbe qui peut survenir au cours du transport ». La couleur jaune ocre de l'eau est le résultat de la corrosion des canalisations, anciennes pour la plupart (entretiens à la CDE, 2011). Les usagers, ainsi confrontés à l'insuffisance de la qualité de l'eau, développent diverses stratégies pour tenter de l'améliorer.

Ainsi, les techniques de traitement de l'eau observées auprès des habitants comprennent les filtres de type artisanal et classique. Ceux-ci recourent également à la décantation : l'eau recueillie dans un récipient est laissée au repos ; lorsque les particules qu'elle contient forment un dépôt sur le fond du récipient, elle est consommée (Tableau n° 12 et Planche photographique n° 8).

Tableau n° 12 : Répartition des techniques de traitement d'eau utilisées par les personnes enquêtées en fonction des modes d'accès

Modes d'accès	Eau de javel	Filtre à base de coton	Filtre à bougie	Filtre à UV	Je ne traite pas l'eau	Total
Achat d'eau CDE auprès des voisins	29	7	3	2	32	73
	39,7 %	9,6 %	4,1 %	2,7 %	43,8 %	100,0 %
Borne-fontaine payante (CDE)	1	0	0	0	4	5
	20,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	80,0 %	100,0 %
Borne-fontaine payante (forage privé)	18	1	2	0	34	55
	32,7 %	1,8 %	3,6 %	0,0 %	61,8 %	100,0 %
Connexion au réseau CDE	9	13	11	5	18	56
	16,1 %	23,2 %	19,6 %	8,9 %	32,1 %	100,0 %
Connexion mini-réseau (forage privé)	9	7	3	2	45	66
	13,6 %	10,6 %	4,5 %	3,0 %	68,2 %	100,0 %
Forage gratuit auprès des voisins	0	0	0	0	13	13
	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	100,0 %
Forage privé à domicile	6	1	0	4	2	13
	46,2 %	7,7 %	0,0 %	30,8 %	15,4 %	100,0 %
Puits à domicile	2	2	0	0	0	4
	50,0 %	50,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %
Total	74	31	19	13	148	285
	26,0 %	10,9 %	6,7 %	4,6 %	51,9 %	100,0 %

Plus de la moitié des habitants enquêtés, soit 51,9 % (environ 148 enquêtés), n'utilisaient aucun moyen de traitement de l'eau. Parmi ceux-ci, 63,5 % s'approvisionnaient à partir des forages et 36,5 % à partir du réseau de la CDE. En revanche, 48,1 % des personnes enquêtés (environ 137) recouraient aux techniques de traitement d'eau, répartis entre les consommateurs d'eau du réseau public (58,4 %) et ceux d'eau du forage (38,6 %). L'eau de javel semble être le moyen de traitement de l'eau le plus prisé par les populations. Il était utilisé par 26 % des enquêtés, suivi par l'usage des différents filtres (22 %), soit 10,9 % pour le filtre à base de coton, 6,7 % pour le filtre à bougie, et 4,6 % pour le filtre à ultraviolet. Quel que soit le niveau de revenus, une proportion importante des habitants utilisent de l'eau de javel. Le prix de vente d'un litre d'eau de javel est compris entre 800 et 1 000 francs CFA.

L'eau de javel est aussi commercialisée sous forme de poudre, soit environ 100 grammes à 200 francs CFA.

Le recours systématique aux filtres est davantage le fait des populations qui consomment l'eau du réseau public. Ainsi, sur les 61 personnes enquêtées qui utilisent les filtres, 67,2 % sont abonnés ou achètent de l'eau de la CDE contre 32,8 % qui s'approvisionnent à partir des forages.



Les habitants font preuve d'ingéniosité dans le traitement de l'eau. La décantation est le procédé le plus utilisé dans les quartiers où les populations utilisent abondamment l'eau des puits. A Mambanda, l'eau de couleur jaune ocre recueillie au puits est passée dans un filtre artisanal. Celui-ci se compose d'un seau contenant du sable et de la mousse. L'eau qui en ressort est limpide et est utilisée pour la vaisselle, la lessive et le nettoyage de la maison.

A ce filtre à bougies (fabriqué par des artisans locaux et exposé en bordure de rue au quartier Akwa), est connecté un robinet qui permet de faciliter son utilisation.



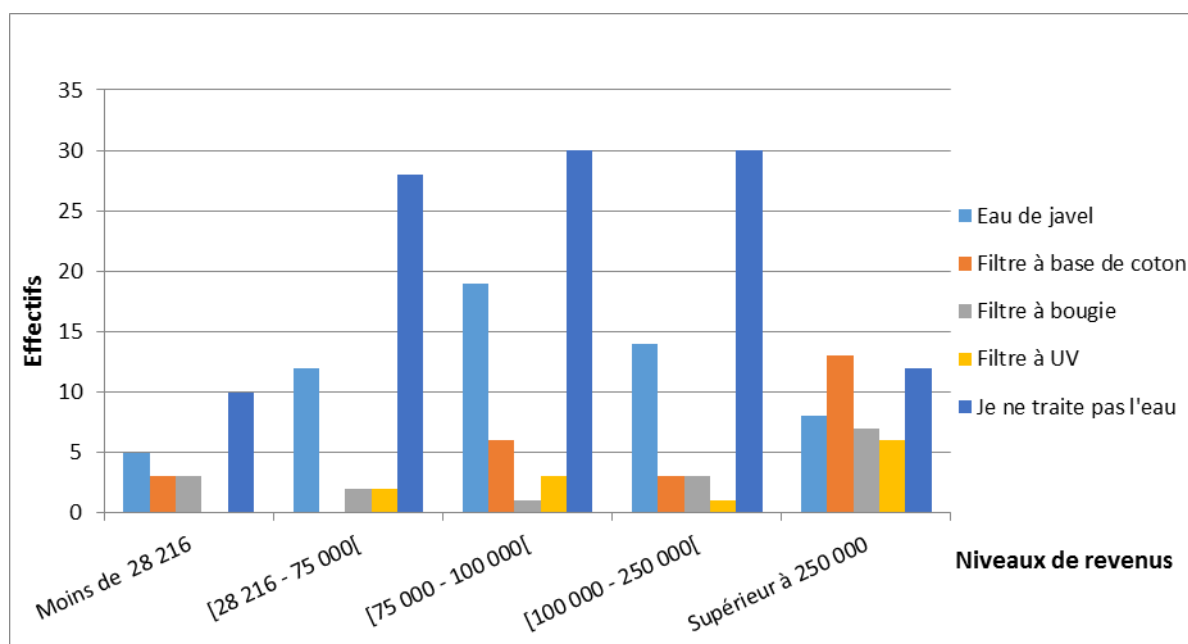
D'autres types de filtres, de fabrication industrielle, assurent un prétraitement de l'eau. Ils sont directement connectés à la conduite d'amenée d'eau de la CDE vers les habitations, par exemple à Bonamoussadi ou au dispositif de stockage d'eau du forage à Ngodi-Bakoko.



Planche photographique n° 8 : Les techniques de traitement de l'eau

Les habitants qui recourent à un moyen de traitement d'eau doivent disposer d'un budget spécifique pour l'achat d'eau de javel ou de matériel adapté. Leur coût d'acquisition et de renouvellement constitue un frein à l'usage des moyens de traitement. C'est ce qui explique en partie qu'une faible proportion de populations seulement utilise ces filtres. On retrouve davantage les filtres à base de coton, à bougie et à ultraviolet au sein des ménages disposant de niveaux de revenus élevés, supérieurs à 250 000 francs CFA par mois (Graphique n° 10). On observe une grande diversité de filtres à bougies, issus de l'artisanat local ou importés.

Graphique n° 10 : Choix des moyens de traitement d'eau et niveaux de revenus mensuels des enquêtés (en francs CFA)



V. Nantchop, enquêtes de terrain, 2012

L'usage du filtre contraint les habitants à disposer d'un budget régulier pour assurer le renouvellement de matériel, notamment le coton et la bougie. Une bougie utilisée dans les filtres produits localement coûte environ 5 000 francs CFA, certains filtres nécessitant l'usage de trois bougies. Dans certains cas, le coût élevé lié au renouvellement du matériel rend difficile le maintien de la continuité du filtrage sur le temps long. Ce coût est également lié à la taille des ménages. Plus le nombre de personnes consommant de l'eau filtrée est élevé, plus l'usure du matériel sera rapide. Par conséquent, il faut le renouveler plus fréquemment. Mais les moyens financiers ne suivent pas toujours. De fait, certains habitants opèrent des

changements. Ils passent par exemple du filtre à bougie au filtre à base de coton, afin de réduire les coûts, ou combinent plusieurs moyens de traitement (10,5 % des habitants enquêtés utilisent le filtre à base de coton ou à bougie comme moyen secondaire de filtrage d'eau), ou encore abandonnent tout simplement tout traitement. Dans d'autres cas, l'usage des filtres, loin de fournir une eau potable, contribue à en atténuer la coloration ou à retenir les particules présentes dans l'eau. Il en est ainsi du filtre à base de coton.

L'eau consommée après traitement n'est pas potable, exposant les populations à de potentielles maladies. Ainsi, en plus des coûts liés à ces différentes stratégies, les habitants sont donc confrontés à d'autres coûts, sanitaires par exemple. L'eau représente en effet la principale cause de morbidité et de mortalité infantile à Douala, les quartiers populaires étant les plus touchés.

3.2. L'eau, une des premières causes des maladies

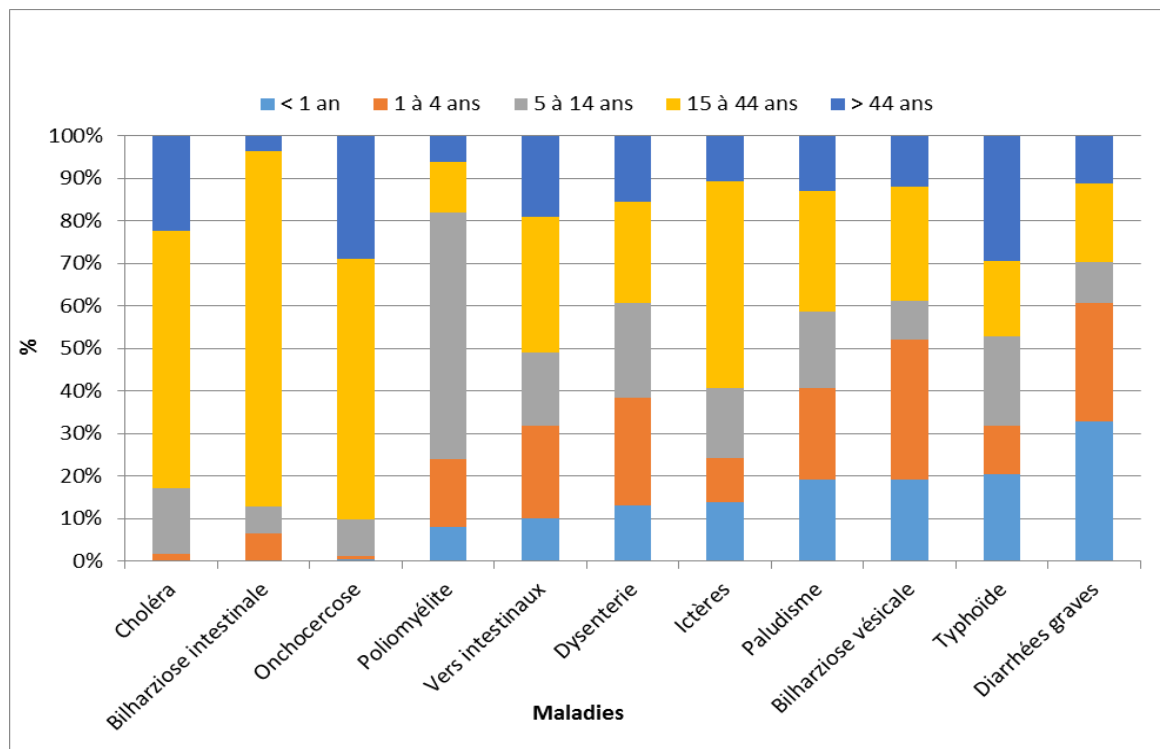
Les maladies à transmission hydrique sont les plus fréquentes dans la ville ; elles touchent principalement les femmes et les enfants (Guévert et al., 2006). Outre l'insuffisant accès à l'eau potable, les conditions physiques et les multiples sources de pollutions de la nappe phréatique sont à l'origine de la recrudescence des maladies d'origine hydrique. La plupart des quartiers non lotis se sont développés dans les zones de basse altitude, où la nappe phréatique affleure. Dans ces quartiers sous-équipés, à l'exemple de Bépanda, New-Bell, Nylon, Nyala, Mambanda, le système d'assainissement est sommaire. Les eaux ménagères usées sont déversées dans la cour, les caniveaux ou les drains à ciel ouvert. Les latrines sont de construction artisanale, celles à fosse perdue représentant la pratique la plus courante en matière de gestion des excréta³⁵. Dans ces quartiers populaires, la voirie est quasi-inexistante, rendant difficile la collecte des ordures ménagères. Le réseau hydrographique, dense, constitue ainsi le milieu récepteur des déchets ménagers et industriels (solides et liquides), qui convergent vers le principal exutoire, le fleuve Wouri.

³⁵ Le quartier Mambanda enregistre un foisonnement de projets, dont l'un des plus importants, MAFADY (Maîtrise de la filière assainissement dans un écosystème côtier à Douala et les quartiers précaires de Yaoundé au Cameroun), expérimente les latrines à fosse sèche et ventilée. Il est conjointement financé par ADA (Australie), DFID (Grande Bretagne), MAEE (France), SDC (Suisse), SIDA (Suède) et la Fondation Bill & Melinda Gates.

L'absence de système d'assainissement adapté constitue l'une des principales sources de pollution de la nappe. En effet, dans les quartiers non lotis, la plupart des puits sont non aménagés et sont situés à proximité des latrines à fosse perdue. Les nombreuses décharges d'ordures, dans la ville, contribuent également à la pollution des eaux. La percolation par infiltration lente à travers le sol constitue l'un des principaux mécanismes de pollution de la nappe d'eau souterraine. Celle-ci est affleurante et favorise l'infiltration dans le sol sableux des eaux superficielles (principalement des eaux de pluie), chargées en micro-organismes. Les bactéries sont entraînées par l'écoulement de la nappe vers les autres puits. Ce phénomène de pollution a été étudié dans la zone industrielle de Bonabéri (à partir du suivi piézométrique et hydrochimique de 115 puits dans six quartiers) (Feumba, 2012) et dans d'autres quartiers de la ville (Bépanda, Ndogbong, Ndokoti, Makepe, Bonamoussadi, Bonapriso) (Djuikom et al., 2009). Les résultats observés se rapprochent de ceux mis en évidence dans le contexte dakarois au Sénégal (Cissé, 2012). La prédominance de systèmes d'assainissement individuels et non étanches et le lessivage des déchets organiques de surface (exemple de la décharge d'ordures de Mbeubeuss, situé en zone périurbaine) favorisent l'existence des flux horizontaux qui contaminent la nappe de sables de Thiaroye, peu profonde. Ces eaux atteignent ainsi la nappe sans avoir bénéficié d'une filtration efficace. Dans la zone de Bonabéri à Douala, Feumba (2012) a mis en évidence le fait que l'eau de la nappe a une concentration en fer élevée, conférant ainsi à l'eau la couleur rouille. Elle présente en outre une température élevée, favorisant la prolifération des bactéries. Dans certaines zones, la forte concentration en sulfates augmente l'amertume de l'eau. En outre, les taux élevés de nitrate s'accompagnent d'une pollution bactériologique. Les eaux de puits présentent ainsi des coliformes et des streptocoques fécaux, en nombre très élevé dans les puits communautaires. Ces facteurs de pollution ont un impact négatif sur l'approvisionnement en eau et peuvent constituer une menace pour la santé des populations, qui consomment directement à partir des puits et des forages (Salem, 1998).

La détérioration de la nappe à la suite des pollutions a des conséquences sur la santé de la population³⁶. Les habitants de Douala sont ainsi affectés par diverses maladies dites hydriques (Graphique n° 11). Les habitants de la tranche d'âge comprise entre 0 et 4 ans et supérieure à 44 ans sont les plus exposés à ces maladies. Les diarrhées graves, la typhoïde et le paludisme constituent la première cause de morbidité et de mortalité infantile dans la ville (CUD, 2004). On les retrouve dans des proportions élevées chez les enfants de moins d'un an (par exemple diarrhées graves, 32,8 %).

Graphique n° 11 : Répartition par tranche d'âge de population des principales maladies d'origine hydrique observées à Douala



V. Nantchop, Réalisée à partir des données extraites de Feumba (2015 : 7) (Données de la Délégation régionale de la santé du Littoral/Hôpital de District de Bonassama/ Project Health Management, 2010).

³⁶ A cet environnement propice au développement des maladies d'origine hydrique, s'ajoutent des facteurs socio-culturels. Les habitants s'habituent à vivre dans leur environnement, ce qui explique la persistance de ces maladies. Au cours des entretiens, certains habitants affirmaient : « chacun a son organisme » ou « depuis que je bois cette eau [eau du puits], je ne suis jamais tombé malade. En tout cas, pas de maladie causée par cette eau ». Un habitant de Mambanda répond spontanément : « Encore l'eau ? Moi, je dis que le choléra, c'est la sorcellerie. Un monsieur va entrer dans la secte, il tue toute sa famille et on dit que c'est le choléra. Le choléra n'existe pas. C'est encore une nouvelle invention qu'on nous apporte ou quoi ? Je vous dis que je bois cette eau [il pointe du doigt une mare d'eau qui baigne dans la vase noire des bordures du fleuve Wouri à Mambanda] et ça ne me tue pas. Voilà tout ce que je peux vous dire ». Puis, il tourne les talons et continue son chemin.

Les quartiers non lotis sont les plus affectés par ces maladies (Planche cartographique n° 8 et Planche cartographique n° 9)³⁷. Par exemple, Bépanda, Logpom, Logbessou, New-Bell, Mambanda présentent des cas élevés de typhoïde (entre 35 et 54 cas recensés), selon une étude menée par Nsegbe (2012). Ces quartiers connaissent également les cas les plus élevés de maladies de la peau et de contamination fécale. Mambanda représente l'un des espaces les plus affectés par ces maladies. On y retrouve les cas les plus élevés de typhoïde mais aussi de choléra (entre 43 et 79 cas), de paludisme (entre 71 et 151 cas), de diarrhée (entre 20 et 27 cas). Les quartiers lotis du centre ville (Bonanjo, Bonapriso, Bali) sont les moins affectés par les maladies liées à l'eau.

La répartition spatiale des maladies liées à l'eau à Douala montre ainsi que les quartiers populaires sont les plus affectés. Les populations s'approvisionnent à partir des sources sommairement ou non aménagées dont les eaux sont soumises à divers types de pollutions. L'absence d'eau potable au sein de ces quartiers, auquel s'ajoute une quasi-absence d'assainissement, est un facteur explicatif de la recrudescence des maladies, permettant ainsi une lecture des inégalités d'accès à l'eau.

³⁷ Les cartes ont été faites à partir des données d'une étude portant sur 4 400 ménages dans la ville de Douala (Nsegbe, 2012). Les données présentées concernent les cas de maladies recensés au cours de cette étude, permettant de donner une idée de la localisation des maladies liées à l'eau dans la ville, en lien avec l'existence ou non du réseau de la CDE.

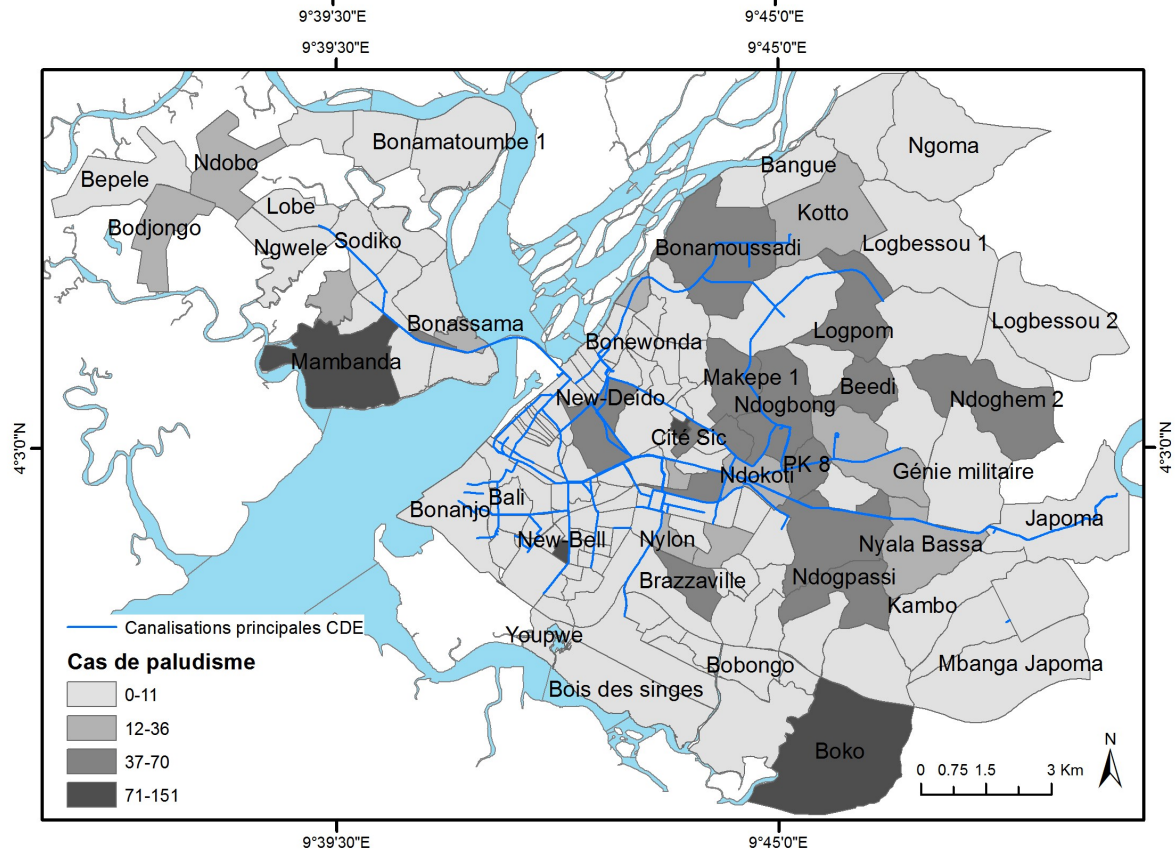
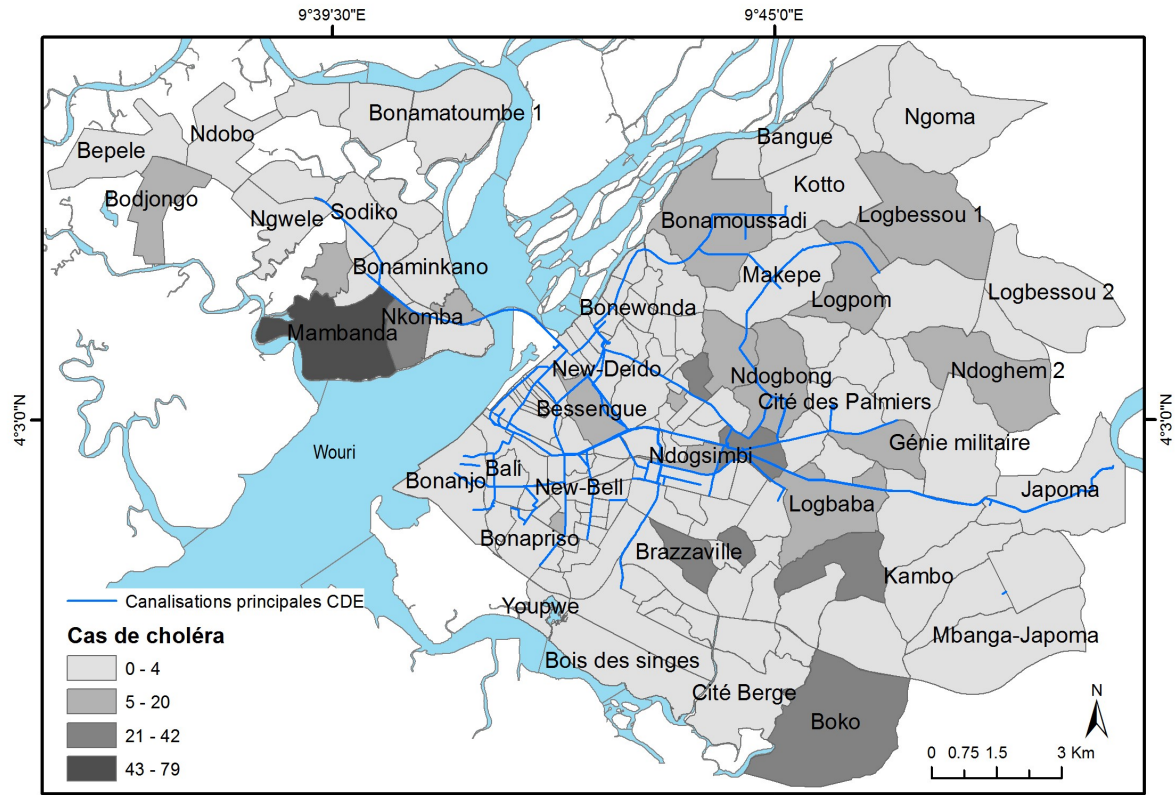


Planche cartographique n° 8 : Répartition spatiale des maladies d'origine hydrique

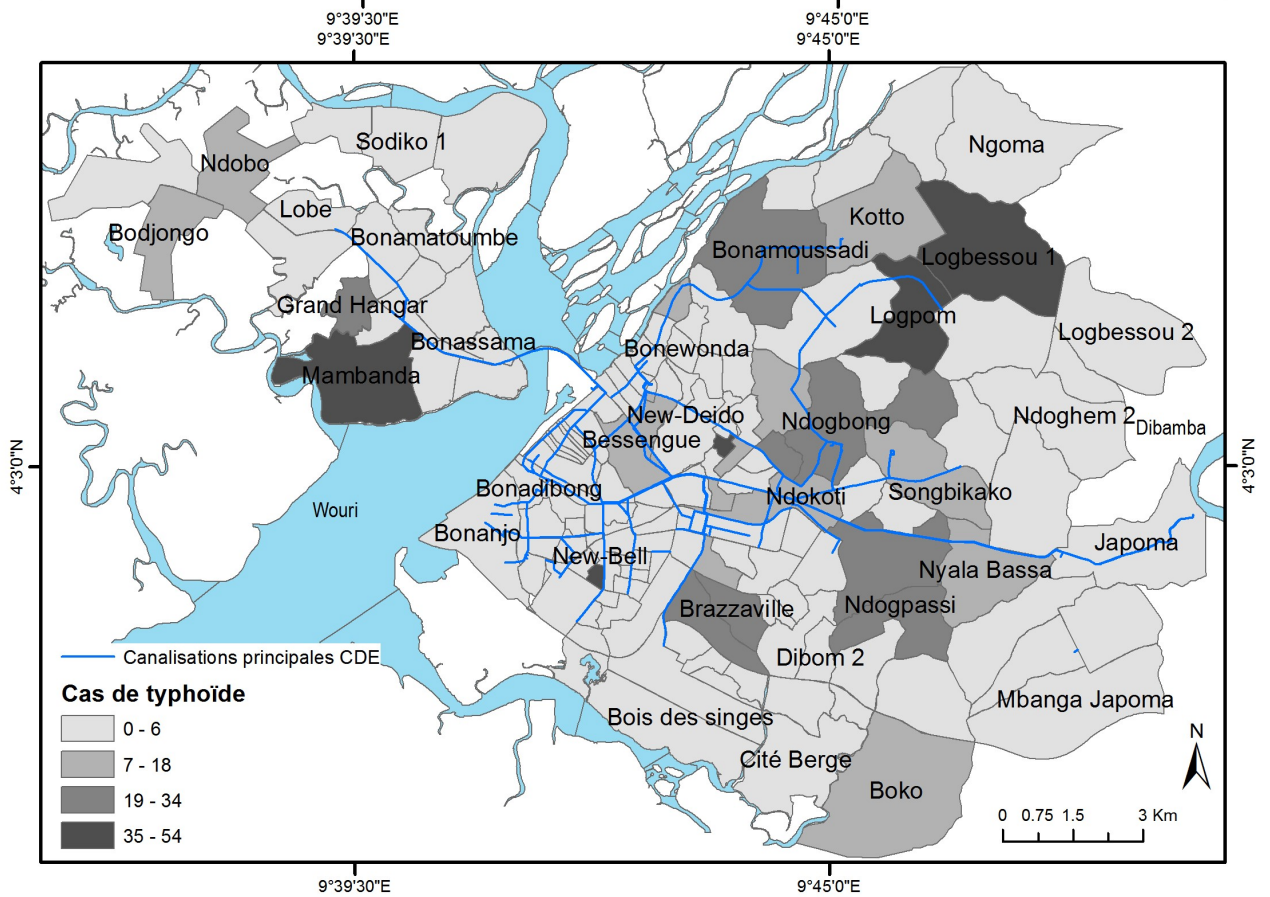
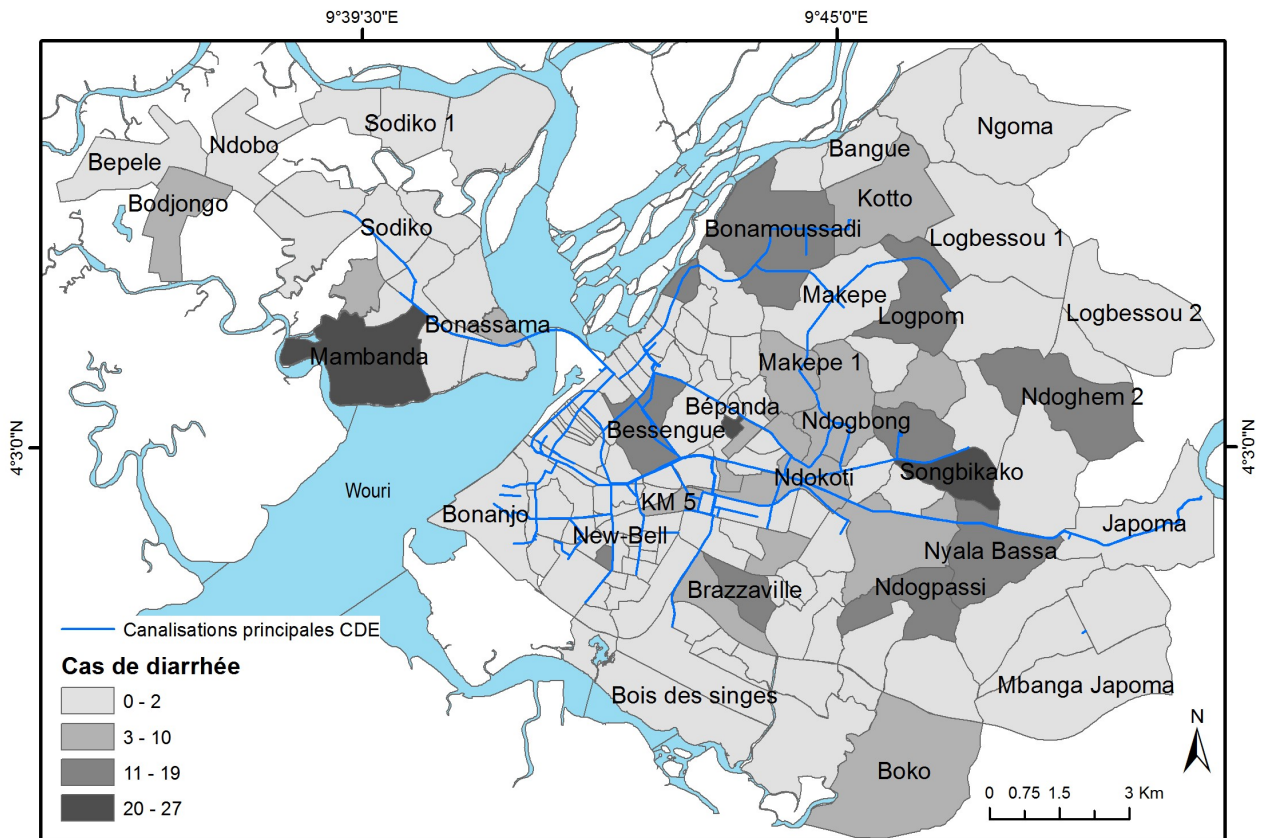


Planche cartographique n° 9 : Répartition spatiale des maladies d'origine hydrique (suite)

Conclusion du chapitre 2

A Douala, on observe une inégale répartition de la distribution d'eau entre les quartiers lotis du centre-ville et des périphéries, qui bénéficient d'une couverture spatiale élevée, et les quartiers populaires, faiblement intégrés au réseau. En réponse aux insuffisances du service officiel, les citoyens développent une diversité de solutions compensatoires informelles, suivant leur statut socio-économique. Aux dispositifs sophistiqués (forages privés, moyens coûteux de traitement de l'eau), mis en place par les habitants dans les quartiers résidentiels, s'opposent les modes d'accès populaires et les techniques artisanales développés par les catégories citadines à faible niveau de revenus, résidant dans les quartiers d'occupation illégale. Ces solutions alternatives révèlent la fragmentation socio-spatiale. L'insuffisance d'accès au service d'eau se traduit par la permanence des maladies. En particulier, les quartiers populaires, faiblement ou non intégrés au service officiel, sont les plus touchés par les maladies d'origine hydrique, fréquentes dans la ville. Celles-ci sont liées à l'environnement et à la qualité des eaux consommées, issus des sources (puits notamment) soumises à diverses formes de pollutions.

Afin d'étendre le service à ces espaces défavorisés, les opérateurs développent la diversification des niveaux de service et les innovations technico-commerciales. Ainsi, outre la tarification progressive, la dimension sociale de leur programme de service intègre les branchements sociaux et le système de ramifications. Toutefois, la mise en œuvre de ces solutions en direction des catégories citadines défavorisées connaît des effets pervers. On assiste à une récupération des programmes par les classes moyennes. Celles-ci mobilisent leurs capitaux sociaux et financiers pour bénéficier des programmes, mais aussi pour accaparer le réseau et monopoliser la redistribution aux catégories citadines démunies, qui continuent à assumer des charges élevées de consommation. Ces programmes, censées réduire les inégalités socio-spatiales en favorisant l'accès à l'eau aux catégories citadines démunies, contribuent au contraire à accentuer ces inégalités.

Conclusion de la première partie

Aux marges du réseau public, les pratiques citoyennes d'accès à l'eau démontrent déjà un degré important d'autonomisation des habitants vis-à-vis du service officiel, mais révèlent les inégalités urbaines. Les catégories citoyennes disposant de faibles niveaux de revenus et habitant pour la plupart les quartiers populaires rationalisent l'utilisation d'eau, combinent divers modes d'approvisionnement pour réduire les coûts d'accès à l'eau. Au sein des quartiers de haut standing, les habitants consentent des investissements pour la mise en place de systèmes autonomes d'accès à l'eau, des forages privés.

Le modèle idéal de réseau conventionnel, fondé sur la généralisation du service (équité sociale et spatiale), a montré ses limites. Le réseau d'eau à Douala, hérité de la colonisation, a connu une longue période de sous-investissements. Les faiblesses institutionnelles, l'absence de financements et de compétences techniques adaptées, ainsi que la gestion patrimoniale du service expliquent l'échec des opérateurs à assurer l'expansion du réseau pour répondre à la croissance démographique élevée et à l'extension urbaine rapide. La production d'eau est insuffisante et une large majorité des citoyens est exclue du service. Les divers programmes (péréquation sociale, subventionnement de branchements) n'ont pas atteint les résultats escomptés. Au contraire, elles ont creusé les inégalités d'accès à l'eau.

Face aux faiblesses du service officiel, on observe l'entrée récente dans le secteur des opérateurs privés, spécialisés dans la production et la distribution d'eau. Des nouveaux dispositifs individuels et collectifs d'accès à l'eau ont ainsi émergé, favorisés par le développement des filières de matériel, local et importé. L'émergence des opérateurs privés pose la question de savoir si l'alternative privée constitue une réponse aux défaillances du service officiel ? Quels sont ses effets en termes de cohérence urbaine ?

DEUXIÈME PARTIE : OPÉRATEURS PRIVÉS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU : L'ARRANGEMENT COMME MODE DE FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS

A Douala, les réformes centrées sur la valorisation de l'investissement privé, national et étranger, se sont traduites par l'entrée dans les secteurs de la production et de la distribution d'eau d'opérateurs privés, notamment nationaux, chinois et français. Leur offre se développe principalement dans les interstices du service de l'opérateur officiel et de manière inversement proportionnelle à l'extension de ses activités (Jaglin et Zérah, 2010). L'État, à travers divers instruments - entre autres la charte des investissements (loi n° 2002/004 du 19 avril 2002), puis le code d'incitations de l'investissement privé (2013) - a défini le cadre de fonctionnement de ces secteurs. Il a en outre accordé aux opérateurs des facilités douanières, fiscales et administratives. Ces instruments doivent assurer la promotion du secteur privé comme un élément essentiel de développement, sa « dynamisation relevant d'une impérieuse nécessité » (Code d'incitations de l'investissement privé, 2013).

Ce contexte a favorisé la prolifération de filières de matériel, qui ont contribué à l'essor de cet entrepreneuriat urbain. On observe des adaptations locales de matériel importé, et le développement des marchés de distribution d'équipements et d'outillages - originaires d'Afrique (Côte-d'Ivoire, Ghana, Nigéria, Maghreb), d'Asie (de Chine notamment) et d'Europe -, parfois à des coûts relativement bas. Cette configuration a été observée à Delhi, en Inde (Zérah, 2003), où le développement de l'artisanat local de production de matériel et de l'expertise locale est à l'origine du bourgeonnement de petites unités de distribution d'eau.

L'Etat a ainsi fixé un cadre formel d'exercice de ces activités. Toutefois, cette partie souhaite étudier la dimension informelle du marché de production et de distribution d'eau et ses liens avec la production de l'espace urbain, au prisme de la notion d'arrangement. L'arrangement est utilisé au sens de contournement, voire de transgression des règles, « pour appréhender à la fois le contrôle d'espaces de façon non officielle et, au-delà, la façon dont les processus informels et cachés modèlent la cité » (Morelle et al., 2016). L'arrangement peut

relever de pratiques d'agents de l'Etat, de notables coutumiers, d'opérateurs, ou d'autres acteurs sociaux, observées à l'échelle du quartier ou de la ville. Ainsi, il s'agira de rendre compte des arrangements qui organisent les activités de production et de distribution d'eau.

Chapitre 3 : Le marché de production d'eau au prisme de l'arrangement

En Sicile, l'attribution d'un marché public de gestion des déchets ouvre à un espace où les pouvoirs publics usent de ressources légales afin de « donner un caractère régulier à des actes qui en sont dépourvus », favorisant ainsi certains opérateurs industriels (Maccaglia, 2013). Au Sénégal, Blundo (2001a) a mis en évidence la prédominance des transactions corruptives dans la procédure d'attribution des marchés publics, distinguant les mécanismes de corruption légale (transgresser la loi tout en gardant une apparence de régularité) et les mécanismes clairement illégaux. Les connivences entre les acteurs impliqués sont ainsi efficaces pour passer outre la règle de droit (Lautier, Miras et Morice, 1991). A Douala, l'arrangement est inhérent aux rapports entre les opérateurs privés et les acteurs publics, en particulier les agents de l'Etat, à l'occasion de l'attribution de marchés publics de production d'eau (par captage direct à partir de la nappe phréatique). Il en est de même des relations entre les opérateurs privés et les particuliers, qui investissent dans la construction de dispositifs privés d'accès à l'eau.

Ce chapitre propose d'étudier l'activité de production d'eau à l'aune de l'arrangement entre les acteurs impliqués. L'étude du fonctionnement des marchés publics montre la prédominance des pratiques corruptives à l'œuvre dans les mécanismes d'attribution des marchés publics, mais aussi des mécanismes de contournement du cadre légal de création d'entreprises, mettant en évidence le rôle des intermédiaires auprès des opérateurs. L'activité de production d'eau s'appuie sur des marchés de matériel, dont l'organisation spatiale des circuits démontre les liens entre les revendeurs et les agents d'impôts, ces derniers monnayant le plus souvent leur pouvoir de sanction (Blundo, 2001b). Ces marchés de matériel ont généré une offre diversifiée (sophistiquée, artisanale), en direction des populations urbaines dont les rapports avec les opérateurs se structurent par des négociations permanentes.

1. Arrangements et marchés publics

Olivier de Sardan (1995 ; 2008) a révélé l'existence des pratiques corruptives et clientélistes dans le fonctionnement de l'appareil administratif dans les Etats africains, montrant que les écarts entre les normes officielles et les « normes pratiques » participent à la construction de l'action publique. Plus largement, ces écarts à la loi permettent de rendre compte du fonctionnement de l'Etat, à partir de l'étude des relations entre l'administration et les usagers. On observe ainsi des mécanismes de contournement de dispositifs administratifs. Les pratiques corruptives sont monnaie courante dans la passation des marchés publics, le complexe de la corruption étant défini comme l'ensemble des pratiques d'usage abusif (illégal ou illégitime) d'une charge publique procurant des avantages privés (Blundo et Olivier de Sardan, 2001). Ces pratiques se traduisent par l'échange, voire l'extorsion, générant des chaînes de redistribution (mais aussi de l'exclusion) des ressources publiques détournées.

A Douala, les marchés publics, domaine de la grande corruption, démontre des arrangements (transgressions de la loi, accords tacites) entre les opérateurs privés et les personnels d'administration. Ces arrangements, observables au cours de la procédure d'attribution des marchés, mais aussi de création d'entreprises, a pour conséquence d'éliminer la concurrence au profit d'un nombre restreint de privilégiés bénéficiant de fortes assises économiques et politiques.

Selon Blundo (2001a), les connivences entre les personnes impliquées expliquent la difficulté à produire des preuves de corruption dans ce secteur. Les données analysées ici relèvent d'événements qui se sont produits au cours d'enquêtes de terrain, d'entretiens auprès des opérateurs privés, des personnels du MINEE impliqués dans les commissions de passation des marchés publics.

1.1. Des pratiques corruptives érigées en mode de fonctionnement des marchés

La proximité des grands opérateurs avec les hommes politiques mais aussi avec les personnels d'administration favorise leur positionnement en situation de monopole pour

bénéficiaire des marchés importants, via des arrangements. Ces acteurs s'inscrivent dans une relation d'échange, en espèces (se traduisant par des pots-de-vin ou des prises de participations des hommes politiques au capital d'entreprises), et en nature.

1.1.1. Corruption et monopolisation du secteur par les grands opérateurs : une collusion d'intérêts privés

« Nous déplorons les arrangements qui ont cours dans les procédures d'attribution des marchés publics au Cameroun, lesquels ont permis au concurrent de remporter ce marché ».

« Les Chinois sont nos principaux concurrents. Avant leur arrivée, nos impositions nos prix aux clients ».

Extrait d'entretiens auprès des responsables d'une multinationale française (2013).

Des personnalités politiques (notamment des ministres) ont été actionnaires de la première entreprise de construction de forages. Jusqu'aux années 1980, la société FORACO³⁸ (aujourd'hui GEOFOR³⁹), dirigée par un opérateur français, a bénéficié de l'exclusivité d'agrément dans le secteur, excluant ainsi toute concurrence dans l'attribution des marchés publics. Parmi ses grandes réalisations, figure la construction de forages dans le cadre du programme d'urgence de l'hydraulique villageoise au Nord du pays, à la suite de la grande sécheresse de la fin de la décennie 1970. A l'exemple du contexte ivoirien (Fauré, 1994), les prises de participations des personnalités politiques au capital des entreprises est la contrepartie du rôle d'intermédiaires, de courtiers et de protection qu'offrent ces personnalités aux opérateurs privés. Ces personnalités monnaient, auprès des opérateurs, leur entree et leur aptitude à peser sur des instances de décision, faisant de l'action en entreprise une question essentielle de saisie d'opportunités de guichet. Par conséquent, on aboutit à « des adjudications arrangées » (Morice, 1991), mêlant des pots-de-vin et des soutiens aux campagnes électorales. Ces arrangements permettent aux opérateurs de gonfler les devis et de

³⁸ En 1989, FORACO devient la Société Vergnet, filiale d'une multinationale française. Elle démarre ses activités avec le projet 1 000 forages de la Banque mondiale. En 1995, Vergnet devient GEOFOR et quelques années plus tard s'installe au Gabon.

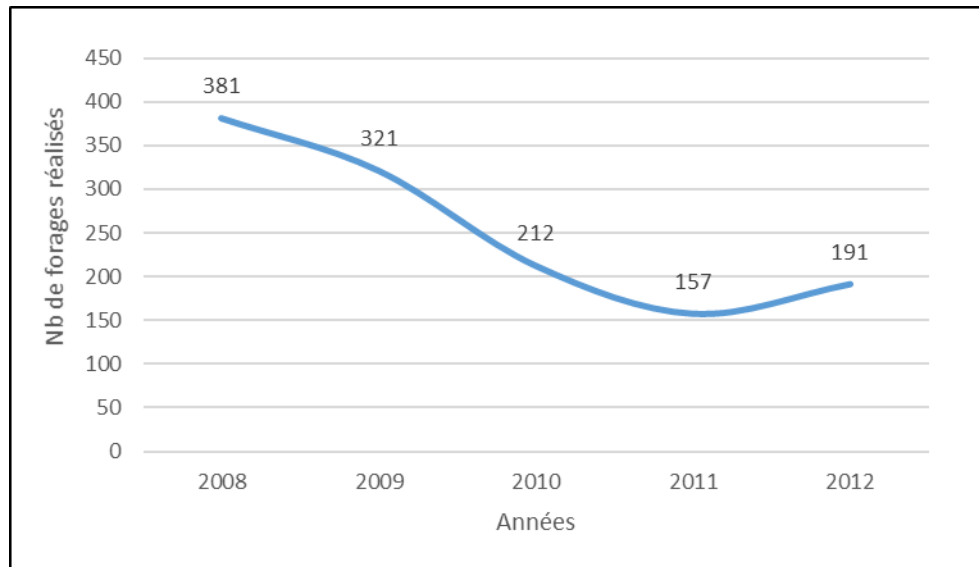
³⁹ GEOFOR a réalisé d'importants projets d'adduction d'eau pour le compte de l'administration et des entreprises publiques et para-publiques (la SNEC par exemple), qui constituent son principal client, des Organismes internationaux, en particulier le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR), le Fonds de Nations unies pour l'Enfance (UNICEF), la Banque mondiale (BM). Sa clientèle est également constituée de sociétés industrielles (à l'exemple de la Société anonyme des Brasseries du Cameroun, Guinness Cameroon, Nestlé, Exxon Mobil, Total, Razel) et de particuliers.

bénéficiaire de marges nettes élevées, comme le démontre Morice dans le cas du secteur des bâtiments et des travaux publics à João Pessoa au Brésil. A Douala, selon les entretiens menés au MINEE (2013) et à GEOFOR (2013), l'exclusivité d'agrément a été une opportunité pour cette entreprise, qui imposait à ses clients (notamment l'Etat) les prix de réalisation des marchés.

L'entrée dans le secteur d'autres grandes entreprises, notamment nationales et chinoises, a contribué à rompre cette situation de monopole. Toutefois, on assiste à une forme de reproduction de la domination des grandes entreprises. Dans ce contexte, les opérateurs nationaux et internationaux, protégés, jouent de leur capital relationnel (outre les hommes politiques, les agents ministériels) pour obtenir des marchés, voire pour monopoliser le secteur ou les plus gros marchés. Cette situation se rapproche de celle observée par Blundo (2001) dans le secteur des bâtiments et des travaux publics au Sénégal où la proximité des opérateurs avec l'appareil politico-administratif favorise des pratiques corruptives dans la passation des marchés publics. Quelques grands opérateurs privés, nationaux et internationaux, se partagent 85% des marchés, au détriment de plus d'un millier de petites et moyennes entreprises.

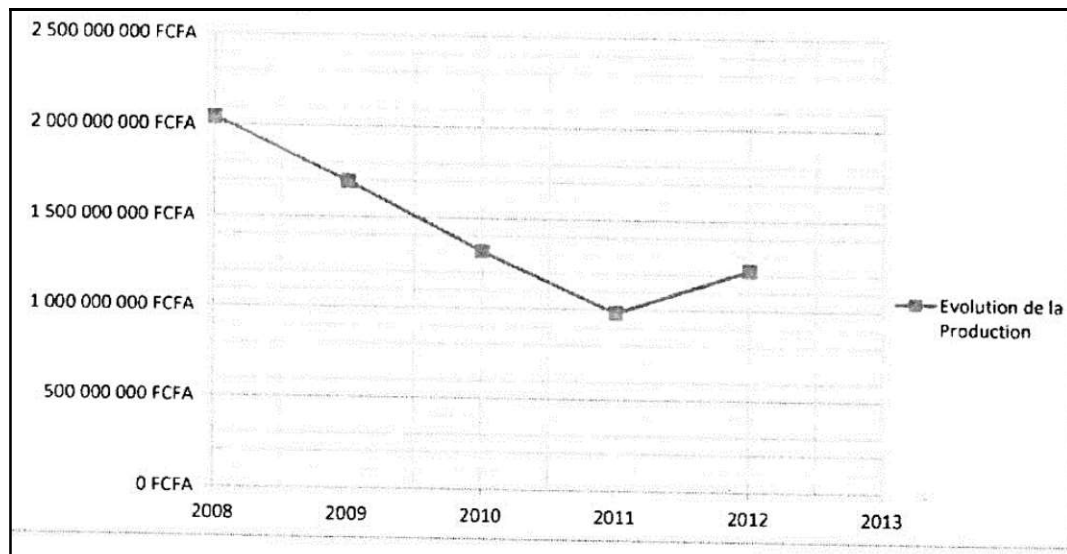
L'entrée de nouveaux opérateurs privés, nationaux et chinois notamment, a généré des conséquences importantes sur le développement du secteur. La compétitivité chinoise (Chaponnière, 2008) en particulier affecte les grandes entreprises. La multinationale française GEOFOR a subi les effets de cette concurrence. Les Graphique n° 12 et Graphique n° 13 présentent l'évolution du nombre de forages réalisés par GEOFOR de 2008 à 2012 et son impact sur le chiffre d'affaires de l'entreprise. Les données relatives au C.A. portent uniquement sur l'approvisionnement en eau potable.

Graphique n° 12: Evolution du nombre de forages réalisés de 2008 à 2012



Source : Données recueillies à Geofor, 2013.

Graphique n° 13: Evolution de la production (chiffre d'affaires en francs CFA) de 2008 à 2012



Source : Données recueillies à Geofor, 2013.

En 2008, GEOFOR a réalisé environ 381 forages. Ce chiffre a décliné progressivement pour atteindre 321 forages en 2009. En 2011, l'entreprise a subi une baisse d'environ deux tiers du nombre de forages réalisés en 2008. Une part importante de ces ouvrages s'inscrit dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), de l'Initiative

d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et du Budget d'investissement public (BIP). La baisse des réalisations se traduit par une diminution de près de 50% de la contribution de l'activité d'approvisionnement en eau potable au chiffre d'affaires. Estimé à plus de 2 milliards de francs CFA en 2008, il était d'environ 1 milliard de francs CFA en 2011. Cette baisse considérable résulte de la récupération d'une part importante de marchés (et des clients) par les opérateurs chinois. Selon les responsables de GEOFOR, la présence d'opérateurs chinois a conduit à la perte d'importants marchés (GEOFOR détenait jusqu'alors le monopole), à l'exemple de deux offres perdues, l'une de 200 et l'autre de 300 forages (entretiens, 2013).

Face à de la concurrence, GEOFOR a été contrainte d'adopter de nouvelles stratégies. La principale mesure et la plus sévère a consisté à réduire le coût des prestations d'environ 40%. Le coût d'un forage est de 6,5 à 7 millions de francs CFA pour les particuliers et de 8,5 millions de francs CFA pour les marchés publics⁴⁰. Ce coût peut atteindre 10 millions de francs CFA pour certains forages⁴¹.

Confrontée à la baisse des réalisations, GEOFOR a procédé à un élargissement de sa clientèle, en favorisant l'ouverture de l'offre à des catégories d'habitants aux revenus moins élevés. En outre, l'entreprise a opéré une diversification de ses activités. Elle investit désormais également dans les domaines des bâtiments et travaux publics, de la géotechnique et des mines. L'approvisionnement en eau potable (AEP) qui, pendant près de deux décennies, a constitué l'activité principale de la société est devenu secondaire. Une part importante des investissements est concentrée dans l'exploitation pétrolière et minière, « plus rentable aujourd'hui », selon les explications du personnel de la société (entretien à Douala, 2014). Ses

⁴⁰ Il ressort des entretiens au sein des quartiers résidentiels que le coût de construction de forage est très variable, même si, dans les discours officiels, les opérateurs privés affirment que les niveaux de prix sont relativement stabilisés. Ainsi, au sein de ces quartiers, certains habitants enquêtés (la plupart) ont affirmé avoir investi entre 3 et 4 millions de francs CFA dans la construction de forages privés. D'autres ont investi des sommes plus importantes, entre 6 et 11 millions de francs CFA. La mise en place de ces dispositifs remonte aux années 2000.

⁴¹ Il est nécessaire de mentionner que les prix indiqués dans ce texte ne sont pas absolus. Selon les opérateurs privés rencontrés, la facturation est établie en fonction du mètre linéaire foré, mais de nombreux autres paramètres sont pris en compte dans la fixation du coût de construction d'un forage. Ce sont notamment la profondeur du forage (plus le forage est profond, plus le coût est élevé), le débit de l'eau (un forage un débit élevé ou gros débit nécessite l'usage de matériel adapté), la nature du sol (le coût du forage est plus élevé en zone montagneuse que dans une zone sablonneuse), l'origine (et la qualité) du matériel.

activités sont étendues à l’Afrique centrale et à la Côte-d’Ivoire. Elle participe à la réalisation d’importants travaux dans le cadre de projets structurants au Cameroun, notamment le barrage de Lom Pangar, le port en eau profonde de Kribi et des chantiers dans le secteur pétrolier en Guinée Equatoriale. Ces activités récentes ont permis une remontée timide de la production au cours de l’année 2012. Il se situe autour de 1,5 milliard de Francs CFA.

Dans ce secteur d’activité de plus en plus concurrentiel, les arrangements inhérents aux marchés publics donnent lieu à des conflits entre ces gros opérateurs privés.

« C’est finalement Geofor SA qui construira onze forages dans la ville de Douala
Au terme du dépouillement et de l’analyse des offres d’un appel d’offres lancé par le gouvernement camerounais, l’entreprise Geofor SA vient d’être déclarée adjudicataire d’un marché de construction de onze forages d’exploitation d’eau potable dans la ville de Douala.

Selon le communiqué du ministre des Marchés publics qui proclame les résultats de cet appel d’offres, le marché est d’un montant de 2,4 milliards de francs Cfa, et doit être réalisé en 6 mois.

Ce marché, apprend-on, avait été attribué au mois de juillet 2013 au groupement d’entreprises constitué des sociétés Afri Concept et Matière. La nouvelle attribution, souligne le communiqué du Ministre Abba Sadou, ”rapporte” la précédente.

Il y a quelques mois, c’est le marché pour la construction de l’immeuble devant abriter les locaux du ministère des Travaux publics, qui avait d’abord été attribué à la société camerounaise Foma Entreprise Sarl, avant d’être réattribué à la chinoise Sinohydro. »

Sources: presse locale ; *cameroon-report.com* ; *investiraucameroun.com* (consultés en janvier 2016)

En 2013, une procédure de recours a opposé la multinationale française GEOFOR à l’un de ses principaux concurrents chinois. Cette procédure a été enclenchée à la suite du dépouillement de l’appel d’offres pour la construction de onze forages d’exploitation d’eau potable dans la ville de Douala. 2,4 milliards de francs CFA ont été alloués à la réalisation de ce projet initié par la CAMWATER. Il s’inscrit dans le cadre du plan d’urgence pour l’approvisionnement en eau. Son objectif est d’augmenter de 30 000 m³ la capacité de la desserte journalière de la ville. L’attribution du marché au concurrent chinois a été contestée par GEOFOR. Au cours d’entretiens avec certains responsables de cette entreprise, ceux-ci ont affirmé leur détermination à récupérer le marché, en s’appuyant sur les faiblesses du dossier du concurrent pour « le démonter » (entretiens à GEOFOR, 2013). L’objectif a été de démontrer que ce dernier ne disposait pas de machines explicitement mentionnées dans son

dossier de soumission à l'appel d'offre, pourtant requises pour réaliser le type d'ouvrages attendu (des forages à débit élevé). Au terme de la procédure de recours, le marché a été attribué à GEOFOR. « Nous déplorons les arrangements qui ont cours dans les procédures d'attribution des marchés au Cameroun, lesquels ont permis au concurrent de remporter ce marché », ont affirmé les responsables de l'entreprise française au cours d'entretiens. Les pratiques corruptives sont pourtant inhérentes à ces grandes entreprises, leur permettant de monter des dossiers présentant des écarts avec la réalité. A l'exemple du concurrent chinois, la pratique est de gagner des marchés à la faveur d'arrangements avec l'appareil administratif ou de soutiens de personnalités politiques, puis de sous-traiter leur réalisation auprès d'autres entreprises.

1.1.2. Des relations de réciprocité

Tout au long de leur carrière professionnelle, les opérateurs privés mobilisent non seulement des réseaux divers, mais les entretiennent également. L'expérience dans le milieu des affaires, les contacts fréquents avec des personnalités, des femmes et des hommes d'influence, permettent aux opérateurs de construire un réseau de relations au sein duquel les convenances veulent que l'on s'échange des présents. En effet, il faut « entretenir le réseau » (entretien avec un personnel des marchés publics à Yaoundé, 2014). Chacun sait, mais sans le dire, que le présent est la contrepartie d'un service, d'un soutien à un dossier de soumission, accordé dans un passé plus ou moins lointain. La banalité de l'échange tend à dissimuler le caractère de contrepartie, d'échange. Dans ce système, tout le monde comprend. Au cours d'un entretien avec un fonctionnaire à Douala, celui-ci me révèle qu'il est « inondé » de présents à tel point que ses dépenses dans certains domaines sont presque nulles. « Je peux compter le nombre de fois que je me suis acheté un vêtement au cours des cinq dernières années. Je ne dépense plus pour cela. Vois même celui que je porte actuellement [une gandoura, vêtement originaire du septentrion sahélien]. Ils [les opérateurs privés] m'en apportent à tel point que je ne sais quoi faire avec » (entretien, 2013). La raison évoquée est qu'il est cadre dans le secteur des marchés publics. La banalité de ces échanges devenus habituels masque en réalité l'existence des arrangements. On serait en présence d'un code de conduite normatif qui guide les comportements des individus. Il est révélateur du système de

fonctionnement d'une administration camerounaise corrompue et des stratégies des individus pour maintenir ce système. Les arrangements sont des pratiques devenues courantes dans les rapports entre les usagers et l'administration. La reconnaissance parfois se fait en des occasions ordinaires, à saisir : l'envoi d'un cadeau lors d'anniversaires et d'autres fêtes. C'est une pratique devenue courante qui a pour but de ne pas heurter la conscience de ceux qui, par conscience morale peut-être, voudraient s'y soustraire. Peut-on réellement s'y soustraire ? C'est la question qui se pose à certains agents de l'Etat que j'ai rencontrés et face à laquelle ils n'adoptent pas de position tranchée. Ils semblent pris dans l'engrenage d'un système déjà bien ancré au sein duquel ils sont presque devenus des instruments. « C'est comme cela. On n'y peut rien », expliquent-ils (entretiens à Yaoundé, 2014). Si les grands opérateurs développent des stratégies de monopolisation du secteur, la procédure de passation des marchés constitue également une entrave à la concurrence, se traduisant par la prédominance des arrangements.

1.2. Pratiques d'entreprises fictives et d'intermédiaires

La typologie des entreprises utilisée dans ce chapitre est celle définie par le Recensement général des entreprises au Cameroun réalisé en 2009 (INS, 2011). Le RGE a adopté une classification des entreprises selon le chiffre d'affaires et l'effectif du personnel employé. On distingue ainsi les très petites entreprises/TPE (chiffre d'affaires/CA inférieur à 15 millions de francs CFA ou au plus cinq personnes employées), les petites entreprises/PE (CA compris entre 15 et 100 millions de francs CFA ou employant entre six et 20 personnes), les moyennes entreprises/ME (dont le CA est compris entre 100 millions et un milliard de francs CFA ou ayant entre 21 et 100 personnes), les grandes entreprises/GE (réalisant un CA supérieur à un milliard de francs CFA et effectif du personnel supérieur à 100) (Banque africaine de Développement/BAD, 2012). Toutefois, ces catégories formelles sont loin d'être opératoires. La réalité est plus complexe, car on s'arrange avec la loi pour créer des entreprises fictives, sous l'apparence de la légalité. Le formel représente donc une catégorie à déconstruire.

1.2.1. La loi au service de l'illégalité

« C'est parce que l'Etat exigeait un certain nombre de documents que j'ai créé mon entreprise, mais c'est une entreprise fictive ».
Entretien avec un opérateur privé camerounais (2013).

Dans le contexte doualais, l'observation *a priori* des pratiques des opérateurs privés montre que ceux-ci partagent leurs activités entre le formel et l'informel. La part formelle des activités est constituée par l'ensemble des contrats de construction de forage, exécutés dans le cadre de marchés publics, pour le compte de l'Etat et des organismes internationaux, et des entreprises agro-alimentaires (à l'exemple de la Société anonyme des Brasseries du Cameroun/SABC, de la Chocolaterie du Cameroun/CHOCOCAM). La part informelle des activités est liée aux forages privés financés par les habitants et qui n'ont pas fait l'objet de déclaration aux services des impôts. Outre les particuliers, l'Etat (et ses divers organes), les organismes internationaux constituent une part importante de la clientèle des opérateurs privés. Pour le compte de cette catégorie de clientèle, les contrats sont obtenus par appels d'offres nationaux et internationaux.

L'analyse des mécanismes de passation des marchés publics excluent les opérateurs à faible assise économique. Ces derniers recourent aux services d'agents ministériels et bancaires pour créer des entreprises fictives, permettant de masquer l'aspect informel des entreprises.

Les entreprises qui soumissionnent aux marchés publics doivent être légalement constituées. Celles-ci disposent à cet effet d'un agrément attribué par le MINEE. La liste des prestataires sélectionnés pour « mener les travaux de forages d'eau potable sur l'étendue du territoire national » est publiée chaque année. Les projets inscrits dans ce cadre concernent entre autres les zones périurbaines, le milieu rural, où des acteurs – l'Etat, qui alloue des ressources par année budgétaire, et les organisations internationales - interviennent par le financement de solutions collectives d'accès à l'eau. En 2013 par exemple, quarante entreprises étaient autorisées à participer aux marchés publics (MINEE, 2013) (Annexe n° 4). Toutefois, le statut des entreprises est problématique : ce sont des entreprises légalement constituées mais qui n'ont pas d'existence réelle. L'essentiel des éléments fournis dans le

dossier de demande d'agrément (le capital justifié par des documents bancaires, le matériel déclaré, l'attestation de la Caisse nationale de Prévoyance sociale/CNPS et autres documents légaux de création de la structure, notamment l'inscription au Registre du Commerce et du Crédit mobilier/RCCM), n'a aucune réalité matérielle. Comme l'affirme Blundo (2001), l'entreprise tient dans un cartable. Selon les opérateurs recensés (entretiens, 2013), la pratique d'entreprise fictive est désormais largement répandue.

Le contournement des normes pour obtenir un agrément est rendu possible par la présence d'agents intermédiaires au sein des établissements bancaires et ministériels. Aux dires des opérateurs rencontrés, « en un jour, une entreprise est créée, puis les agents de la banque vous ouvrent un compte bancaire présentant un dépôt fictif de 100 millions de francs CFA et vous montent tout le dossier. Il est facile de créer un compte fictif de 100 millions de francs CFA lorsqu'on sait qu'on va gagner des milliards ». Ces opérateurs affirment en outre que « certains fonctionnaires se prêtent à ce jeu » (entretiens, 2013), en fournissant eux-mêmes des documents. En contrepartie de la création de faux comptes bancaires et de la fourniture de faux documents, les agents des banques et des ministères reçoivent une « motivation » [contrepartie] financière, explique un opérateur privé. Il ajoute : « Comment peuvent-ils [les ministères, notamment le MINEE] demander 100 millions de francs CFA pour participer à un marché public ? Où est-ce qu'ils veulent que je trouve une telle somme ? » (Entretiens, 2013).

Outre la procédure d'attribution des agréments, les mécanismes de passation et d'exécution des marchés publics faussent le jeu de la concurrence. En effet, les opérateurs doivent préfinancer les ouvrages à réaliser. Dans certains cas, ils doivent justifier d'une capacité de préfinancement au moins égale à 80 % du coût total des travaux. Les entreprises sont ainsi soumises à une sélection (Annexe n° 5). Ce critère contribue à exclure les petits opérateurs sans assise financière, au profit des grands opérateurs qui bénéficient de capital économique et politique. Ensuite, une commission des marchés publics effectue une visite de terrain. Enfin, la procédure de remboursement du financement engagé est activée. Cette procédure est une brèche ouverte pour les pratiques corruptives.

Les projets d'adduction d'eau confiés aux opérateurs, parfois, ne sont pas réalisés. Les contrats inachevés par des entreprises qui disposent d'un faible niveau de capital ont été mentionnés au MINEE. Certains opérateurs dépassent les échéances fixées, d'autres abandonnent souvent des projets en cours. Des entretiens avec des agents du MINEE (2014), il ressort que certains opérateurs achèvent effectivement les projets qui leur sont confiés, mais la qualité des travaux n'est pas à la hauteur des attentes. Voici un exemple qui illustre la problématique du financement des entreprises pour la réalisation des projets d'adduction d'eau.

En 2009, un opérateur camerounais a obtenu de l'Etat un marché pour la construction de 40 forages. Selon le contrat, l'opérateur devait avancer 80 millions de francs CFA, soit un minimum de 2 millions de francs par forage. « Comment aurais-je pu entrer en possession d'une telle somme ? », dit-il. Son compte bancaire fictif, ouvert par des agents de banque, affichait un débit d'un montant de 150 millions de francs CFA. Sur les 40 forages dont il avait la charge, seulement trois ont été réalisés, à partir de ses fonds propres. Il a abandonné la construction des 37 autres. Au moment de l'entretien, il n'avait pas encore bénéficié du remboursement des investissements consentis pour la construction des 3 forages. Il explique : « en dehors de la lourdeur des procédures, le recouvrement des fonds est encore plus difficile lorsque vous avez fait du faux ».

Le recouvrement des frais avancés pour l'exécution des travaux relève d'un véritable parcours du combattant pour les opérateurs. La procédure est longue et complexe et peut durer plusieurs mois, parfois des années. Un opérateur privé camerounais a exécuté en 2013 un projet d'adduction d'eau potable à partir d'un forage, suite à un appel d'offres national lancé en 2012 par le MINEE. Le bénéficiaire du projet était la Commune urbaine d'arrondissement de Douala 3 (CUAD3). L'adduction d'eau a été réalisée dans le quartier Mbanga-Bakoko. Le financement de ce projet s'inscrivait dans le cadre du Budget d'Investissement public (BIP) pour le compte de l'exercice budgétaire 2012. L'opérateur, qui bénéficie d'un chiffre d'affaires d'environ 800 millions de francs CFA, a exécuté les travaux dans les délais impartis de trois mois à partir de fonds propres. Lorsque je quittais le terrain en janvier 2015, le MINEE n'avait pas encore effectué le remboursement du financement engagé, d'un montant de 29,5 millions de francs CFA. Comme le bénéficiaire d'un contrat doit redistribuer une

partie des sommes obtenues aux personnes impliquées dans le marché (membres de la commission du marché public, personnels des ministères et des banques et personnes impliquées dans le déblocage des fonds en vue du remboursement des frais engagés), la procédure devient complexe. Parfois, le ministère évoque les difficultés de trésorerie pour justifier le retard dans les remboursements des financements engagés. L'existence de la commission (équivalant à 10% du montant du contrat) a été mise en évidence dans le contexte brésilien (Lautier, Miras et Morice, 2001), où des organismes de contrôle prélèvent ce pourcentage sur les marchés, et africain (Blundo et Olivier de Sardan, 2001) lorsque, dans le cadre du marché public truqué, le bénéficiaire (usager) doit rétribuer l'intervention du fonctionnaire par lequel il a obtenu le contrat.

L'analyse des stratégies d'insertion des opérateurs dans le secteur de la production souligne également l'importance des intermédiaires. Plus particulièrement au sein des entreprises chinoises, ces intermédiaires, tels que les agents ministériels, négocient les marchés, mais aussi les réductions d'impôts auprès des services fiscaux.

1.2.2. Intermédiaires, démarcheurs : « savoir parler le langage des réseaux »

L'émigration chinoise au Cameroun est essentiellement économique (Esoh, 2005). Le *win win partnership* (partenariat gagnant/gagnant) (Hugon, 2008) entre le Cameroun et la Chine s'est traduit par la mise en place d'un cadre réglementaire favorisant l'entrée et l'insertion économique d'opérateurs chinois. Les opérateurs étrangers d'origine chinoise sont les seuls à bénéficier d'un droit de séjour au Cameroun d'un an et demi, sans disposer de contrat de travail (*La lettre du continent*, n° 512 du 22 février 2007). Ils bénéficient en outre de facilités fiscales, douanières, financières et administratives (Loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 portant Code d'incitations de l'investissement privé ; *Cameroon tribune*, du 22 avril 2013). Dans le contexte sénégalais (Bredeloup et Bertoncello, 2009), les associations de commerçants sénégalais font pression sur le gouvernement, le contraignant à opérer un durcissement de la réglementation douanière et fiscale et des conditions de séjour des ressortissants chinois (politiques migratoires). L'importance des commerçants chinois sur le continent africain s'est accompagnée d'un surcroît de métaphores – assaut, offensive, invasion

– qui traduit la peur suscitée par leur arrivée. Assimilée au néocolonialisme (Hugon, 2008), la concurrence chinoise est vécue comme un danger par les commerçants locaux et constitue un frein au développement de l’entrepreneuriat local. Les entrepreneurs chinois sont présents dans tous les secteurs d’activité. Au Cameroun, le secteur du textile est le plus affecté par la concurrence chinoise (Bredeloup et Bertoncello, 2006), se traduisant par les licenciements massifs à la Société de Développement du Coton (SODECOTON) ou des fermetures d’entreprises locales. Ils sont aussi présents dans le petit commerce, tel que la vente de beignets-haricots (friandises locales), à des tarifs inférieurs à ceux des vendeurs locaux à Douala. L’organisation du travail et les stratégies de recrutement du personnel constituent également des facteurs de compétitivité des entreprises chinoises.

L’étude de la trajectoire d’insertion économique des opérateurs chinois permet d’analyser le rôle des intermédiaires camerounais (Encadré n° 5). Quand ils arrivent au Cameroun, ils doivent savoir parler le langage des réseaux, même s’il parle seulement le chinois », affirme un agent ministériel (entretiens, 2013). Certains nationaux jouent alors auprès de ce type d’opérateurs un rôle de médiation. Ces Camerounais parlent la langue chinoise. Généralement, ils ont étudié en Chine et sont aujourd’hui recrutés dans des programmes ministériels de coopération sino-camerounaise. S. Bredeloup et B. Bertoncello (2009) montrent qu’en Afrique subsaharienne, des Africains ayant fait des études de langue chinoise trouvent « une nouvelle légitimité dès lors qu’ils sont sollicités par des entreprises chinoises pour assurer le rôle d’interprète ». L’insertion des acteurs chinois dans le secteur de production d’eau s’appuie sur l’accompagnement indispensable des intermédiaires.

Encadré n° 5: Un opérateur d’origine chinoise au Cameroun

Notre première rencontre s’est déroulée sur un chantier, dans un quartier en périphérie où j’habitais lors de mes séjours de recherche. L’opérateur construisait un forage chez mes voisins, qui m’avaient communiqué son numéro de téléphone. Lorsque je l’ai appelé, il était en chemin pour le chantier. Les échanges ont été aisés, mais lorsqu’il a compris que je ne sollicitais pas ses services pour construire un forage, il a rapidement appelé son « homme de main » (un agent ministériel) au téléphone, lui demandant de me recevoir. Ce dernier m’a reçu le lendemain dans son bureau (en présence d’un de ses collaborateurs), et durant une heure, mais c’est lui qui m’a longuement questionné sur les raisons de ma demande d’entretien, sur mes recherches, sur les circonstances de ma rencontre avec l’opérateur etc. Après cet interrogatoire, il s’est présenté (sa formation, son parcours professionnel) et a parlé leurs activités, puis m’a donné rendez-vous le samedi pour visiter l’entreprise et rencontrer l’opérateur. Nous y avons passé trois heures. L’agent ministériel m’a confié au cours de cette visite : « nous avons pensé

quand tu as appelé le patron pour les impôts. C'est pour cela qu'il m'a rapidement appelé pour que j'intervienne. Tu sais, ces agents d'impôts dérangent beaucoup. Il faut toujours s'arranger avec eux, sinon, ils vont te faire payer des sommes considérables. Après ta visite au ministère, on s'est dit que si tu fais notre publicité, c'est plutôt une bonne chose pour nous. Notre gros engin [l'atelier de forage] est sur le terrain à Matomb (dans le département de la Sanaga-Maritime). Si tu veux t'y rendre pour faire des photos, je peux t'accompagner. » L'atelier du forage a été acquis à 80 millions de francs CFA (par un prêt bancaire de 50 millions et des fonds propres de l'entreprise). L'opérateur dispose également de quatre engins sommaires.

L'opérateur a investi environ 100 millions de francs CFA dans le développement de son projet. Pendant 5 années, de 2005 à 2010, il a exercé l'activité de production d'eau de manière informelle (l'entreprise n'était pas enregistrée et ne payait pas de charges fiscales et sociales). La société, de droit camerounais, a été inscrite au registre du commerce et du crédit mobilier en 2010. C'est au début des années 2000 que l'opérateur, diplômé de génie industriel, est arrivé au Cameroun pour tenter de comprendre l'échec de ses investissements. En effet, il avait financièrement contribué au développement d'une société d'exploitation de carrières de mines au Cameroun, avec ses compatriotes. Toutefois, selon l'agent ministériel, « même le peu qu'ils [les compatriotes chinois] ont gagné, ils ne lui ont rien reversé. Il a donc décidé de venir voir sur place. Il a beaucoup d'argent en Chine. » La rencontre entre l'opérateur et l'agent ministériel – ce dernier a fait des études en Chine et s'exprime couramment en mandarin - s'est déroulée dans un restaurant chinois, par l'intermédiaire d'un ami commun. L'agent a suggéré à l'opérateur d'investir dans la production d'eau. Son premier contrat, de 6 millions de francs CFA, a été passé avec un habitant de Yaoundé. En 2013, le chiffre d'affaires réalisé était de 50 millions de francs CFA.

Cette entreprise utilise uniquement du matériel importé de Chine, le plus souvent acheté directement au port de Douala auprès d'importateurs chinois. Son offre porte sur l'implantation des forages, le développement et l'essai de pompes et les équipements annexes induits par le forage (château, adduction d'eau équipée d'une pompe manuelle ou à motricité humaine, bâches d'eau). Les études préalables, le traitement et le service après-vente sont assurés par des bureaux d'études et des sociétés de sous-traitance camerounaise.

L'opérateur recrute une main-d'œuvre camerounaise uniquement lors des chantiers (chaque chantier mobilise quatre membres de personnel, un chef d'équipe et trois ouvriers). Ce personnel non permanent, que je qualifie de flottant, est formé par des ouvriers chargés des travaux de manutention. La durée du contrat est fonction du temps nécessaire à la construction d'un forage d'eau. Leur rémunération journalière est de 1 500 francs CFA. L'entreprise dispose de quatre permanents, d'origine chinoise. Ils sont chefs d'équipes (les contremaîtres) et assurent la supervision des chantiers. Toutefois, cette distinction n'est pas exclusive. Un ouvrier est devenu chef d'équipe, après avoir passé plusieurs années au sein de l'entreprise. Son évolution à ce poste a été suggérée par l'homme de main de l'opérateur, dont il est proche parent. A la question de savoir quel est le montant des salaires des chefs d'équipes, l'agent ministériel a répondu : « je ne sais pas. Ils [les Chinois] virent directement l'argent vers la Chine. Ici, ils sont nourris, logés et blanchis. Ils prennent des vacances et vont en Chine, un mois par an. Le patron effectue de temps en temps de courts séjours en Chine ; quant à son épouse, elle séjourne au Cameroun trois à quatre mois par an ». Au cours de la visite, l'un des chefs d'équipes m'a montré les photographies de sa famille (son épouse, ses quatre enfants).

L'opérateur a mis en place un atelier technique. Le personnel chinois et camerounais assure les travaux de maintenance, de réparation et d'adaptation de matériel au sein de cet atelier. Afin de minimiser les charges de logement, les locaux du siège de l'entreprise servent d'entrepôt de matériel et d'engins, et abritent aussi l'ensemble du personnel expatrié chinois.

Les agents ministériels rencontrés tendent à banaliser leur rôle auprès des opérateurs chinois, le réduisant à une « simple fonction administrative » (entretiens à Yaoundé, 2013). Il se résume aux démarches auprès des services de l'administration, ce qui leur assure une commission sur les marchés. Cette banalisation a pour but de masquer leur véritable rôle auprès des opérateurs chinois. Ces intermédiaires connaissent les rouages du fonctionnement de l'Etat et, dans certains cas, proposent des arrangements. Ces personnels administratifs sont de véritables partenaires d'affaires pour les opérateurs chinois. L'un d'eux résume bien le rôle de l'intermédiaire lorsqu'il le nomme « homme de main » (entretien avec un opérateur privé chinois à Yaoundé, 2013). Au profit des opérateurs chinois, ils mobilisent les réseaux pour obtenir les marchés publics (mais servent aussi de démarcheurs auprès de particuliers pour l'obtention des contrats de construction de forages), négocient les impôts auprès des agents des services fiscaux. « Il [l'opérateur chinois] ne parle pas encore bien le français. Comme tu as pu le constater, il se débrouille bien et a la volonté d'apprendre. Quand les agents d'impôts arrivent, il m'appelle et je viens traiter avec eux, sinon ils vont l'arnaquer. Il ne connaît rien » (entretien avec un intermédiaire à Yaoundé, 2013).

Les arrangements entre opérateurs et agents d'impôts sont ainsi monnaie courante, mais on observe ces pratiques également sur les marchés de distribution de matériel.

2. Les marchés de matériel

Le matériel est produit localement ou importé⁴² d'Europe et d'Asie, mais également d'Afrique (notamment Maghreb, Nigéria, Ghana, Côte-d'Ivoire). Les marchés de matériel sont en partie structurés par des pratiques corruptives entre les opérateurs privés et les agents des services de douane et d'impôts. Bako-Arifari (2001) a mis en évidence les mécanismes de la corruption à la douane du port de Cotonou. Il distingue deux registres de corruption, la corruption-extorsion et la corruption négociée (arrangement) entre les agents de la douane et les importateurs et les commerçants, les fausses déclarations de ces derniers se traduisant par une minoration de la valeur des marchandises. A Douala, l'analyse de l'organisation spatiale de la distribution, à l'échelle de la ville, met en évidence l'existence de circuits cachés, organisés du Port autonome de Douala (PAD) vers les entrepôts, puis des entrepôts vers les

⁴² Les importateurs sont d'origine camerounaise et chinoise en particulier et assurent la distribution dans la ville. Certaines entreprises commandent du matériel directement aux fournisseurs, à l'étranger.

revendeurs. Selon les autorités publiques à Douala, la permanence de ces circuits est liée au développement de connivences entre les importateurs, les revendeurs et les personnels de la douane et d'impôts. En dépit de l'existence des circuits cachés de distribution, les revendeurs n'échappent pas toujours aux contrôles des services fiscaux. Ils doivent négocier en permanence leur place sur le marché auprès des agents d'impôts qui, en retour, monnaient leur pouvoir de sanction. L'offre de matériel a favorisé une offre diversifiée de production d'eau, sophistiquée, mais aussi artisanale.

2.1. Stratégies de dispersion des sites de distribution

« On voit bien du matériel arriver au port, on ne sait pas comment il sort du port. Dès que le matériel est sorti du port, il s'évanouit dans la nature. Cette pratique prive la ville d'importantes rentrées de ressources. Les importateurs développent des stratégies pour rester discrets, échappant à tout contrôle des pouvoirs locaux ».

Propos du délégué du gouvernement, 2013.

Les autorités locales dénoncent les pratiques corruptives entre les importateurs de matériel et les agents de la douane. La distribution à l'échelle de la ville est marquée par des arrangements quotidiens entre les agents des services d'impôts et les revendeurs. Ces derniers s'approvisionnent auprès des circuits cachés, gérés par les importateurs et les producteurs locaux.

La plupart des entrepôts de matériel étaient autrefois localisés dans le quartier commercial d'Akwa. Aujourd'hui, on observe une diversification de leurs sites d'implantation. Le matériel sorti directement du port est stocké dans les entrepôts, mais également au sein des habitations. Les vastes propriétés localisées dans les quartiers résidentiels sont habitées par des hommes et des femmes d'affaires qui forment une catégorie sociale aisée. Les pièces ou le sous-sol des habitations sont aménagés pour servir d'entrepôts de matériel (marchandises). Dans le quartier résidentiel de Kotto situé en périphérie, j'ai observé au cours des enquêtes, du haut d'un immeuble, les va-et-vient de camions sortant du matériel stocké dans une villa (environ un chargement toutes les deux heures). Mon informateur m'explique : « C'est comme

ça que ça se passe. On va faire comment ? Si tu ne fais pas comme ça, comment peux-tu t'en sortir. Les impôts, c'est dur ». (Enquêtes de terrain, 2014).

Ces entrepôts situés dans les habitations alimentent le commerce ambulant ainsi que les petites quincailleries. Ces dernières, localisées pour la plupart en périphérie, bénéficient d'un accès relativement à bas coût au foncier et à la location (d'une petite baraque en planche ou d'un container). Cette configuration se rapproche de celle observée à Dakar au Sénégal (Bertoncello et Bredeloup, 2009), où des commerçants d'origine chinoise opèrent une dispersion des sites de stockage de marchandises. Ils présentent des échantillons de marchandises derrière un comptoir, mais les hangars sont dispersés dans les quartiers périphériques.

Cette stratégie d'essaimage permet aux importateurs d'échapper aux contrôles des services fiscaux. Mon informateur vend du matériel basique (notamment des tuyaux) au quartier Kotto. Il dispose d'un container et y entrepose une petite quantité de matériel. Son fournisseur est responsable d'un grand magasin de distribution de matériel de plomberie et de forage, local et importé. L'informateur fournit du matériel à ses clients, le plus souvent en se rendant directement à l'un des entrepôts de son fournisseur, sa mobilité étant facilitée par sa motocyclette.

Toutefois, au quotidien, les revendeurs (colporteurs et quincailliers) sont confrontés aux agents d'impôts. Leurs relations avec ces derniers se structurent autour d'arrangements financiers. Si l'absence d'un emplacement fixe permet aux vendeurs ambulants de ne pas payer d'impôts (ce n'est pas toujours le cas), il n'en est pas de même des quincailliers qui disposent d'un local. « On leur donne un peu d'argent, même 5 000, et ils [les agents d'impôts] repartent », affirme un quincaillier (entretien, 2013). Ils repartent, mais reviennent toujours. L'arrivée d'agents d'impôts dans les quartiers en vue de recouvrement est quasi-permanente. Les revendeurs redoutent particulièrement leur présence à la fin du mois. Fin décembre 2014, je me rends en matinée à la quincaillerie (située non loin de mon lieu d'hébergement) tenue par Martin. Il est absent et a disposé une cale (un tuyau) de manière orthogonale à l'entrée. Je l'attends en vain toute la matinée, espérant qu'il revienne rapidement puisque la quincaillerie

est ouverte (ou quasi-ouverte). Au cours de l'après-midi, je le retrouve dans une cafétéria du quartier. Il m'explique : c'est en cette période « qu'ils [les agents d'impôts] n'ont plus rien dans les poches qu'ils descendent sur le terrain ». Par conséquent, Martin est toujours aux aguets. Ses stratégies sont de plusieurs types : la diminution des quantités de marchandises exposées (« il faut vider »), l'absence (« je ferme et m'en vais quand c'est fort, tout simplement ; ou, comme tu as vu, je mets une cale à l'entrée et mes clients savent que je ne suis pas loin, je suis aux alentours. Ils m'appellent au téléphone »). Toutefois, les arrangements avec ces agents et diverses stratégies ne le mettent pas à l'abri du contrôle, mais retardent seulement le paiement d'impôts. Les quincailliers peuvent être soumis à un redressement fiscal. Le local de mon informateur avait été scellé quelques mois plus tôt. Il a été contraint de se rendre aux services d'impôts pour régulariser sa situation fiscale. Les circuits cachés de distribution de matériel importés et produits localement ont ainsi rendu possible l'entrée importante d'opérateurs dans le secteur de la production d'eau. Les opérateurs disposant d'assises financières importantes et d'équipements de pointe partagent le marché avec les artisans locaux.

2.2. Un marché diversifié

Les entreprises de construction de forages présentent une forte hétérogénéité. Outre les critères de taille de l'entreprise, la différenciation s'établit en termes de niveau d'ingénierie. L'ingénierie signifie la capacité d'investissement dans l'acquisition de matériel et de compétences adaptés. A cet effet, les opérateurs bénéficient de sources de financement diversifiées, principalement l'accès au crédit bancaire. De fait, ils peuvent acquérir du matériel de pointe et adapté et recruter du personnel spécialisé. L'artisanat local s'appuie en partie sur des marchés de la récupération.

2.2.1. Investir dans l'acquisition de matériel et de compétences adaptés : une offre sophistiquée

Les opérateurs privés investissent dans l'acquisition d'engins adaptés à la construction de forages (Planche photographique n° 9 et Planche photographique n° 10). L'utilisation de ces équipements permet de répondre aux contraintes liées aux caractéristiques des sols et de

réduire les délais d'exécution des travaux. L'offre de matériel d'origine chinoise est presque deux fois moins chère que l'offre européenne. En général, le chiffre d'affaires constitué est réinvesti dans l'acquisition des équipements, mais également dans les ressources humaines spécialisées, qui favorisent le développement de l'entreprise.



V. Nantchop, 2013

Planche photographique n° 9: Entrepôt de matériel d'un opérateur d'origine chinoise

Ce salarié d'une entreprise dirigée par un opérateur ressortissant de la Chine fait une démonstration de l'utilisation des baguettes sourcières. Le matériel sommaire entreposé en arrière-plan a été acquis pour 20 millions de francs CFA. A Douala, il permet de construire un forage en dix jours. L'ensemble du matériel (engins, tuyaux notamment) a été importé de Chine. Outre cet équipement, l'entreprise dispose d'un atelier de forage, matériel sophistiqué, acheté à 80 millions de francs CFA, à partir d'un emprunt auprès de la banque (50 millions) et des fonds propres.



Auteur : Serge Mebo, 2012

Planche photographique n° 10: Atelier de forage importé d'Europe sur un chantier

Cet atelier de forage, d'un coût de 150 millions de francs CFA, a été acheté en Europe par un opérateur privé camerounais. Il a bénéficié pour cet achat d'un crédit bancaire de 100 millions de francs CFA. L'utilisation de cet engin permet de réduire le délai des travaux de 10 à 3 jours maximum dans le bassin sédimentaire de Douala, de 21 à 7 jours dans les Grassfields de l'Ouest ou les montagnes du Nord.

Les opérateurs privés procèdent à un renforcement des compétences de base (généralement des jeunes recrues sorties de centres de formation au Cameroun) par des compétences techniques. Ils recrutent à cet effet des ingénieurs spécialisés dans le domaine de la géotechnique et des mines. Ces personnels qualifiés viennent en appui au développement de l'entreprise. Parmi ceux-ci, certains ont acquis des compétences au cours de nombreuses années de travail au sein des multinationales (exemple de GEOFOR, multinationale française et China Geo-engineering Corporation in Cameroon/CGC-CAM). En effet, ces grandes entreprises ont contribué à la formation d'un réservoir de compétences techniques qui, désormais, nourrit le développement d'entreprises locales. Ainsi, dans des entreprises récemment arrivées sur le marché, le personnel ingénieur a été pendant plusieurs dizaines d'années au sein des multinationales - certains y ont été recrutés aux postes d'ouvriers ou de manutentionnaires, il y a une trentaine d'années. Au cours de ces années de service, ils ont bénéficié de nombreuses formations qui ont favorisé leur évolution vers les postes de cadres et d'ingénieurs⁴³. Ils constituent une offre de main-d'œuvre recherchée par les nouvelles entreprises dont la demande porte davantage sur les compétences pratiques. Les opérateurs privés rencontrés affirment que l'une des spécificités de ce secteur d'activité réside dans le fait que « l'école ne forme pas de foreurs ; [que] les foreurs se forment sur le terrain et [qu'] une bonne connaissance du terrain est liée à l'ancienneté » (entretiens, 2013). Le départ à la retraite d'ingénieurs au sein de multinationales constitue une réelle opportunité pour les nouvelles entreprises, qui leur offrent un contrat permanent. L'intégration des « anciens » au sein de l'entreprise permet de bénéficier de la technicité affirmée de ces derniers, à laquelle s'ajoute la connaissance du terrain acquise au cours de longues années de pratique (entretien avec un opérateur camerounais, Douala, 2014). Leur recrutement est également l'occasion d'assurer la formation de jeunes nouvellement recrutés⁴⁴.

⁴³ Certains ingénieurs occupent encore un poste au sein de multinationales, mais offrent également leurs services à d'autres opérateurs.

⁴⁴ Ces derniers ont été formés pour la plupart dans des écoles et universités au Cameroun, notamment l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé (ENSP) et l'Ecole nationale des Travaux Publics (ENTP). Ils ont en outre effectué des stages au sein des multinationales. Des périodes de formation théorique alternent ainsi avec des périodes de stages professionnels en entreprises, d'une durée de six mois minimum chaque année. L'intégration des filières relatives à l'approvisionnement en eau potable est récente dans les écoles au Cameroun. Autrefois focalisée dans les domaines de génie civil et de génie rural, l'offre de formations se diversifie de plus en plus et se spécialise. Ces écoles forment des ingénieurs hydrogéologues, hydro-géophysiciens, hydrauliciens.

2.2.2. Marchés de la récupération et dynamisme de l'offre artisanale

Les marchés de matériel alimentent également l'artisanat local de production d'eau. Les artisans, le plus souvent appelés techniciens, utilisent du matériel local et importé d'Asie, mais s'approvisionnent également sur les marchés de la récupération (Planche photographique n° 11). L'un des marchés les plus connus est le marché de la casse, qui s'étend le long de la rue de la casse, située dans le quartier commercial d'Akwa.

Être à la fois électricien, maçon, carreleur, peintre, plombier, machiniste, manutentionnaire. Faire tout et « toucher à tout ». Des « techniciens », comme ils se nomment eux-mêmes. Que signifie dans ces espaces « être technicien » ? Cette notion recouvre une diversité de métiers manuels et viendrait certainement d'une branche de formation du secondaire, dénommée formation technique, spécialisée, se distinguant de celle générale. Le contexte économique de sous-emploi a engendré « une masse de désœuvrés » (Courade, 2000) dans la capitale économique. La plupart ont achevé trop tôt leur scolarité ou fait des études universitaires, mais au bout du compte, ils sont sans emploi. Parfois aussi, ils ont perdu leur emploi. Les petites activités informelles sont une alternative pour les citadins en quête d'emploi. « Ce que je vois, je fais ; ce que je ne vois pas, je ne fais pas », les techniciens reprennent ainsi les propos d'un célèbre humoriste camerounais, Jean-Michel Kankan, pour résumer leur trajectoire professionnelle marquée de fréquents passages à vide ou périodes de transition entre deux emplois. Comment ont-ils appris à forer ? Les artisans rencontrés expliquent : « On a vu faire, et c'est comme cela que nous faisons aussi » (entretiens, 2012, 2013) (Encadré n° 6). C'est la réponse la plus fréquente donnée par les artisans.



V. Nantchop, 2015.

Planche photographique n° 11: Chantier de construction de forage au quartier Ndoghem

Ces photographies présentent un chantier exécuté par Dollar dans le quartier Ndoghem, situé dans le troisième arrondissement. Contrairement au matériel d'origine qui présente un système intégré et automatique, composé de différentes pièces, l'engin est composé d'un ensemble de pièces détachées et leur montage est effectué sur le chantier, en situation. L'artisan a démonté certaines pièces de l'équipement qui avait été par la REGIFERCAM, où il avait travaillé au poste de mécanicien. Deux moteurs

(électriques) sont reliés au dispositif. Leur mise en fonctionnement, assurée manuellement, déclenche le mouvement de va-et-vient de la tête foreuse qui creuse le puits d'eau. Ils surveillent le chantier, préviennent par téléphone le chef de chantier de la défaillance d'une pièce, changent la pièce, et lorsqu'un moteur s'arrête subitement de fonctionner, ils le laissent refroidir pendant plusieurs minutes, puis le redémarrent.

La durée des travaux, initialement prévue pour une semaine, a finalement atteint cinq semaines. Un premier puits d'eau a été creusé, mais sans succès. L'exécution du deuxième puits a connu des arrêts de plusieurs jours. La tête foreuse s'est heurtée à une roche. Dollar, le chef du chantier (et le propriétaire de l'engin), ne disposait pas de la pièce adaptée pour creuser la roche, appelée le marteau, qu'il avait louée à un autre opérateur. Ce dernier assurait la construction de forages dans la région montagneuse du sud-ouest. Il a fallu, au bout de plusieurs tentatives de récupération de la pièce, relouer auprès d'autres opérateurs. Enfin, l'un des moteurs est tombé en panne et sa réparation a nécessité de le transporter auprès de l'électricien.

Lorsque l'engin n'est pas sur les chantiers, les artisans le mettent en location ou mettent ses pièces en location. Il est habituel de louer une machine à forer, un moteur électrique, une pompe à moteur, une tête de pompe. Le coût de location d'une machine est relativement fixe, de l'ordre de 300 000 francs CFA.

Encadré n° 6: Dollar, responsable du Forage du pionnier

« Je suis entré dedans tout à fait par hasard. J'ai laissé mon travail en 1990 à la REGIFERCAM. J'étais mécanicien. Je suis arrivé ici [à Logbessou 1] au mois de mai 1991. J'ai commencé l'élevage avec plus de 2 000 poules. J'avais investi 13 millions. C'était là, à la chefferie Logbessou 1. J'utilisais l'eau de la SNEC qui arrivait encore ici, puis on disait dans la ville que les forages de Massoumbou ne fonctionnaient plus. Finalement, il n'y avait plus d'eau. J'ai commencé à louer des camions pour aller puiser de l'eau à la source pour nourrir les poules. J'ai perdu une partie de mes volailles au cours des saisons sèches et ai vendu le reste au prix de rien, en 1994. J'ai continué à faire de la menuiserie, avec les machines que j'avais achetées à l'Etat [au cours des années 1980 et 1990, des sociétés d'Etat ferment sous l'effet de la crise économique. Leurs équipements sont mis en vente], presque neuves. Mais je n'avais pas d'expérience dans ce domaine et, en 2002, j'étais complètement ruiné. »

J'étais obligé de vendre ma maison à la cité SIC Kotto, à 17 millions, pour me faire un capital. Je l'avais construite à 10 millions, à partir d'un emprunt auprès du Crédit foncier. Il ne fallait pas se laisser emporter par la misère. J'avais aussi une parcelle de plus de 4 000 m², à Logbessou 1. J'ai revendu une partie. J'ai construit un forage pour relancer mon activité d'élevage, mais je me suis rendu compte que les habitants achetaient beaucoup d'eau. Je me suis dit que, si je vendais de l'eau, cela devait me revenir moins cher par rapport à l'élevage ».

Dollar est responsable du Forage du pionnier, une entreprise de construction de forages et de distribution d'eau. La structure dispose d'environ 10 ouvriers qui travaillent sur les chantiers de construction de forages. Les ouvriers sont recrutés dans le cercle de connaissances (famille, groupe sociolinguistique, amis). Ce métier, il l'a appris lorsqu'il travaillait à la REGIFERCAM, en assistant les foreurs sur les chantiers. Ses activités s'étendent aujourd'hui à la ville de Douala et aux villes moyennes environnantes.

Le développement des marchés de matériel a favorisé la prolifération des entreprises de production d'eau. Certaines entreprises assurent des investissements élevés dans l'acquisition d'équipements et d'outillages, développant ainsi une offre sophistiquée, en faveur des quartiers résidentiels, contrairement aux artisans locaux dont le coût des

prestations est relativement bas. Ces offres tentent de répondre à la demande de populations urbaines aux caractéristiques socio-économiques diversifiées.

3. Une demande urbaine hétérogène

L'offre privée, diversifiée, tente de répondre à l'hétérogénéité de la demande urbaine. En faveur des couches supérieures de la population habitant des quartiers de haut standing, les opérateurs développent une offre technique sophistiquée et coûteuse. A côté de cette offre, l'artisanat local prolifère, relativement bon marché et basé principalement sur du matériel de la récupération. L'offre de construction de forages privés, le plus souvent, fait partie de l'activité économique informelle. Les opérateurs ne déclarent pas cette activité et ne paient pas d'impôts sur les revenus générés. Ils construisent des forages sur la base d'accords avec leurs clients, parmi lesquels figurent, outre les habitants, diverses communautés religieuses. Au cours de leur parcours professionnel, les opérateurs privés mobilisent leur capital relationnel pour assurer leur insertion et leur ascension dans le secteur de la production.

3.1. Les communautés : la prédominance du capital relationnel dans la réussite des affaires

Les entretiens avec les opérateurs privés permettent de mettre en évidence le rôle prédominant joué par les connaissances (Encadré n° 7) et les communautés religieuses dans le développement de leurs activités. Au début de leur activité, certains opérateurs ne disposaient pas de machines à forer. Toutefois, la présence sur le marché d'autres opérateurs, parfois des amis, a été une véritable aubaine. Ils louent auprès de ceux-ci l'engin, pour deux millions de francs CFA environ pour assurer un chantier. Les regroupements confessionnels (Eglise catholique, Eglise protestante, Témoins de Jéhovah), implantés à l'échelle de la ville, constituent les acteurs principaux de la distribution d'eau aux populations (Photographie n° 4). Appartenir à ces communautés favorise l'activité des opérateurs, car le plus, ils sont sollicités parce qu'ils y sont membres. Pour le compte de ces dernières, ils mettent en place des forages (accompagnés d'adductions d'eau), à un prix allant de 8 à 11 millions de francs CFA, et même 25 millions pour les forages à gros débit.

Encadré n° 7 : Réussir dans le milieu d'affaires à Douala

En août 2013, pour la première fois, je rencontre cet homme d'affaires au sein de son entreprise située à Akwa, centre commercial et d'affaires de la ville. Pendant deux heures, il me présente la société et raconte son parcours qu'il qualifie lui-même d'étonnant.

C'est en 1982 qu'il intègre, au poste d'assistant plombier, une entreprise de services spécialisée dans la plomberie, dirigée par un expatrié d'origine française. Il a vingt ans et est diplômé d'un Certificat d'aptitude professionnel (CAP) de bureau. A la fin des années 1990, lorsque son patron décide de quitter le Cameroun, il tente en vain de reprendre ses affaires, mais ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour assurer un rachat immédiat, tel que voulu par son patron. Il se met alors à son propre compte et développe un projet qu'il avait depuis longtemps mûri. Il raconte : « Au cours des dernières années de notre collaboration, comme il [le patron] manifestait toujours le désir de quitter le Cameroun, j'ai beaucoup réfléchi à ce que je ferai après dix-huit années de service. Je cherchais déjà le nom de ma future société ».

En 2000, il crée son entreprise, à partir de l'épargne constituée au cours des années de service. La structure assure des services de plomberie auprès de particulier et de petites entreprises. Par l'intermédiaire d'un de ses amis, il bénéficie d'un marché auprès d'une multinationale pour l'aménagement des logements du personnel, d'un montant de 700 000 francs CFA. Suivront de nombreux autres contrats, à la faveur du démarrage du projet pipe-line Tchad-Cameroun. « Doba m'a aidé à monter la société », explique-t-il. C'est surtout la rencontre d'une dame, responsable des travaux au sein de cette multinationale, qui a lancé ses affaires. Elle m'a « tenu la main, et je lui rends hommage », affirme-t-il, avec une certaine révérence. Car son premier gros contrat, il l'a obtenu en 2003 par l'intermédiaire d'un proche de celle-ci, cadre au sein d'une grande entreprise. « Je ne dis pas que c'était des millions, mais quand on part de rien et qu'on gagne un premier marché de 48 millions, même étalé sur plusieurs années, je me suis dit que c'est une affaire ». Et ce fut ce qu'il appelle le « dé clic positif ».

L'opérateur consent alors des investissements à l'importation de matériel de France, pour répondre aux exigences de qualité de ses clients. Des sanitaires, des tuyaux, de la robinetterie sont importés pour assurer les travaux. Dans la liste de sa clientèle, figurent de nombreuses entreprises multinationales : Total, Les Brasseries du Cameroun, Pari mutuel urbain camerounais, Perenco. Ensuite, il étend ses activités à la distribution de matériel importé. Sa clientèle se diversifie également : il vend désormais aux sociétés qui construisent entre autres des adductions d'eau. A cet effet, il signe un contrat de représentation au Cameroun avec Grundfos, l'un des principaux fabricants mondiaux de pompes. Il explique : « J'ai eu l'idée qu'en m'installant, je pouvais aussi me débrouiller pour dépanner des confrères qui voulaient utiliser du bon matériel. Voilà comment petit à petit on a évolué ».

Peu après, l'homme d'affaires acquiert le bâtiment abritant le siège de la structure à Akwa et investit près de 30 millions de francs CFA dans la rénovation. Il s'inscrit toujours dans une stratégie de diversification de ses activités. En 2005, il obtient son premier contrat de construction d'un forage pour le compte d'une communauté de Témoins de Jéhovah, située dans un quartier au nord de Douala, d'un montant d'environ 24 millions de francs CFA. Il ne dispose pas de machine et en loue auprès d'un parent, responsable d'une société de construction de forage située dans l'ouest du Cameroun. Le coût de location de l'engin est de 2 millions de francs CFA. Cette nouvelle activité, il l'exerce totalement dans l'informel.

En 2011, il décide de « sortir de l'ombre » son activité de construction de forages entamée depuis 2005, un domaine qui assurément le fascine « par l'argent qu'il rapporte ». Deux années plus tard, il acquiert un atelier de forage. Celui-ci est importé de France à un coût total de 150 millions de francs CFA. Le financement est assuré par des fonds propres de 50 millions et un crédit bancaire de 100 millions. Il gagne un premier marché public pour réaliser un projet de construction de forages et d'adduction d'eau, dans une commune rurale proche de Douala, de l'ordre de 70 millions de francs CFA, et de nombreux autres ensuite, principalement pour des organes de l'Etat, dans le cadre du BIP, du Programme national de Développement participatif (PNDP) et du FEICOM (Fonds d'Equipements intercommunal).

Moins de deux années après l'acquisition de l'atelier de forage, cette activité commencée dans l'informel contribue à près de 44% de son chiffre d'affaires : estimée à 446 millions en 2010, il passe à 550 millions en 2011 pour atteindre 800 millions en 2012. En termes d'emplois directs, ce domaine a généré environ 20 nouveaux postes comprenant 8 emplois fixes (dont 3 postes d'ingénieurs).

En décembre 2014, je suis retournée le rencontrer. Il avait acquis un nouvel atelier de forage et préparait ses engins pour partir au Nord Cameroun, dans le cadre du programme d'urgence pour la construction de 120 forages, dont il a obtenu le marché.

En ce qui concerne l'achat du matériel, l'homme d'affaires tend de plus en plus à diversifier ses fournisseurs. Il achète du matériel auprès de partenaires français, mais se tourne également vers des entreprises asiatiques dont certaines ont développé des filiales en Afrique. Lors de nos entretiens en 2013, deux containers d'une valeur de 28 millions de francs CFA chacun étaient en transit pour Douala, l'un en provenance de France, l'autre d'une entreprise indienne localisée en Afrique du Sud. « Je vais essayer le matériel asiatique », explique-t-il. « Si qualité égale, j'achète en Asie ».



V. Nantchop, 2012.

Photographie n° 4: Bornes-fontaines alimentées à partir d'un forage financé par l'Eglise catholique en périphérie

L'eau est destinée à la consommation des fidèles au cours des messes et divers rassemblements. L'Eglise distribue également, et gratuitement, aux populations habitant le quartier et ses alentours. Aujourd'hui, dans les périphéries en développement, en majorité situées aux marges du service officiel de la CDE, les regroupements confessionnels distribuent l'eau moyennant une contribution financière des populations. Les familles s'acquittent d'une somme de 100 francs CFA et reçoivent en retour un ticket qui leur donne le droit d'accès à 80 litres d'eau.

En 2004, monsieur A., opérateur camerounais, a démarré ses activités dans ce secteur par un contrat de 32 millions de francs CFA pour la construction de quatre forages. Ces forages, d'une profondeur de 80 mètres chacun, étaient financés par une Eglise qui dispose de plusieurs lieux de culte à Douala. Il est alors ingénieur en géophysique des mines, une spécialisation qu'il a approfondie au cours de quatre années de formation aux Etats-Unis. Il travaille au sein d'une multinationale française spécialisée dans la production d'eau. Cet opérateur intervient également de manière temporaire dans une société de production d'eau gérée par l'un de ses amis. Lorsqu'il obtient ce contrat de l'Eglise, il achète un engin importé de Chine, à 20 millions de francs CFA, financé par les tontines et les emprunts auprès des connaissances. Afin de réaliser les forages de l'Eglise, il sollicite les services des professionnels (des collègues et des amis impliqués dans ce secteur) avec lesquels il avait déjà travaillé sur plusieurs chantiers. Certains étaient employés dans des structures en place, d'autres possèdent leur propre affaire dans le même domaine. Le niveau de salaire du personnel ingénieur, rémunéré par chantier réalisé, était de l'ordre de 600 000 francs CFA.

A partir de ces premiers ouvrages réalisés, l'opérateur a créé une structure qui, en 2013, employait environ cinq personnes - notamment un ingénieur en génie rural, un ingénieur en génie civil, un mécanicien et un manœuvre. En 2010, son fils, diplômé d'un master professionnel en géographie à l'université au Cameroun, rejoint l'équipe déjà en place. Il assure principalement la supervision des travaux. Le premier contrat réalisé pour le compte de l'Eglise, ainsi que son curriculum vitae et celui de ses collaborateurs, lui ont permis de construire sa réputation et de faire connaître sa structure. De nombreux autres contrats ont suivi, la société réalisant entre deux et trois forages par mois. Toutefois, l'opérateur exerce cette activité en dehors du cadre formel. S'il dispose d'un local lui permettant d'entreposer le matériel, son activité n'a pas fait l'objet de déclaration officielle et il ne paie pas d'impôts. Les relations avec ses clients se font sur la base d'un devis négocié, puis de l'élaboration d'une facture (entretien avec le fils de monsieur A. à Douala, 2013). Les opérateurs sont également sollicités par des particuliers pour réaliser des forages privés à domicile⁴⁵.

⁴⁵ Les investissements citadins dans les campagnes camerounaises contribuent à étendre l'emprise spatiale des opérateurs privés. Ils s'accompagnent d'une certaine urbanisation des campagnes avec l'émergence de modes de vie urbains. Les maisons rurales de citadins (habitat) constituent l'un des changements majeurs introduits en milieu rural au Cameroun. L'architecture va du sol en grès au grand immeuble à étages, des maisons en briques de terre crépée de ciment à la spacieuse et somptueuse villa aux murs et sol recouverts

3.2. Offre coûteuse en direction des quartiers chics et offre à bas coût

Les opérateurs développent une offre essentiellement destinée aux catégories de populations disposant de niveaux de revenus élevés. Au sein des quartiers résidentiels, les habitants investissent dans la construction de forage privé sur leur parcelle, à partir des fonds propres. Le coût de construction d'un forage est d'environ 11 millions de francs CFA. En faveur de ces catégories de la population, les opérateurs importent directement ou achètent sur place du matériel. Leurs origines sont diverses : Europe, Asie (les engins sont principalement importés d'Allemagne, de France, de Chine), et Afrique (la tuyauterie vient de Côte-d'Ivoire, notamment). L'offre de certaines entreprises en direction des populations aisées est globale et articule un ensemble de prestations⁴⁶. D'autres entreprises ont une offre segmentée, les études préalables étant le plus souvent confiées aux cabinets d'études. Cette offre reste élevée pour une frange de la population.

L'offre artisanale représente, pour les habitants, une réelle alternative, moins coûteuse, du moins financièrement. Elle varie entre 700 000 francs et 1,5 million de francs CFA, soit quatre à huit fois inférieure à celle d'autres entreprises (Planche photographique n° 12). Le contrat entre l'artisan et l'habitant n'est pas écrit, mais verbal. Toutefois, l'artisan élabore un devis qui indique les types, les quantités et les prix de matériel, le coût de la main-d'œuvre. Cette détermination des coûts liés à la réalisation du forage présente toujours un caractère provisoire, car l'acte de la négociation (« négocier ») est intrinsèque aux relations commerciales.

de marbre. L'habitat s'accompagne de la mise en place de dispositifs privés d'accès à l'eau. Ces citoyens qui investissent dans les villages sont entre autres hommes d'affaires, fonctionnaires, cadres d'entreprises, élites politiques, médecins. Plusieurs sont des migrants issus de l'exode rural ou font partie de la diaspora camerounaise à l'étranger. Au-delà du désir d'exposer sa richesse, signe de prestige et matérialisation de la réussite urbaine en particulier, ces investissements traduisent également un certain ancrage territorial.

⁴⁶ Ce sont les études hydrogéologiques et géophysiques d'implantation du forage (qui permettent de déterminer la nature du sol et la profondeur du forage, de localiser des nappes d'eau souterraines), la foration (ou implantation du forage), le développement du forage et les essais de pompage pour mesurer le débit de l'eau, le traitement (prélèvement de l'échantillon, analyses et mise en place d'un système de traitement de l'eau), la construction d'un château, la pose de bâches à eau, le service après-vente (SAV), pour l'entretien des installations et la réparation des pannes⁴⁶.



Planche photographique n° 12 : Des offres de construction de forage

Lorsqu'on parcourt les quartiers périphériques, il est habituel de lire des offres de construction de forage de ce type, sur des plaques disséminées au bord des rues ou apposées sur un poteau électrique.

« Tout se négocie. On discute le prix » (entretiens avec les artisans locaux, 2013). Le client a ainsi la possibilité de négocier le coût de la main-d'œuvre et la durée de l'exécution des travaux. Martin, artisan, explique : « je me prépare » aussi à discuter le prix (entretiens, 2013, 2014). Il est également plombier – sur les chantiers, il assure la connexion de l'habitation ou de l'immeuble au forage, installe des tuyaux et des robinets dans les différentes pièces. Il utilise de multiples arguments pour convaincre le client : « Si tu veux que je te vende du "chinois" [matériel d'origine chinoise], tu me dis » ; ou « Si tu cherches le moins cher, tu auras le moins cher, mais c'est à tes risques et périls » ; ou encore « Je ne fais pas n'importe quoi. Je fais un travail de professionnel » (extrait d'entretiens, Douala, 2012). Les travaux peuvent s'échelonner sur plusieurs mois, notamment l'installation du château et des bâches à eau (Planche photographique n° 13). Les artisans locaux proposent en outre plusieurs solutions en termes de matériel (matériel de récupération, local et importé de Chine). Ce matériel peut être de plus ou moins bonne qualité. Parfois, les artisans vendent du matériel de moindre qualité au même prix (et même à un prix supérieur) que celui de bonne qualité.



Planche photographique n° 13 : Des forages équipés de bâches

Les dispositifs sont généralement équipés d'un château et de bâches, permettant de stocker de l'eau. Sur la seconde photographie, cet artisan a participé à la construction de ce forage qui alimente un hôtel divisé en une vingtaine de chambres en périphérie.

« Le client est naïf. Il veut seulement voir de l'eau. Les forages que nous avons faits à Douala n'atteignent même pas 35 mètres. On tâtonne seulement. Nous ne sommes pas les seuls. Ils [les artisans] sont nombreux ici dehors » Entretien avec un artisan, 2013.

Les artisans tâtonnent, réalisent des forages négatifs, mais recommencent, tâtonnent encore jusqu'à ce qu'un jet d'eau jaillisse d'un pseudo-forage, en réalité un puits urbain d'une profondeur maximale de 15, 20, 30 mètres. Les études préalables ne font pas partie de l'offre des artisans. « Est-ce que l'eau manque à Douala ? Il y a de l'eau partout. Il suffit de creuser », me répondent-ils lorsque je leur demande quelles sont les techniques qu'ils utilisent pour « chercher de l'eau ». Certains utilisent des baguettes sourcières, pour convaincre le client du professionnalisme de leur activité. Les baguettes sont un outil rudimentaire auquel les opérateurs associent des outils plus sophistiqués. Toutefois, l'absence d'études préalables à l'implantation de forage n'est pas exclusive aux artisans (Encadré n° 8).

Encadré n° 8 : Nous ne fabriquons pas l'eau sous terre : les ratés font partie du métier de foreur

« Le client veut seulement voir de l'eau, mais est-ce qu'il peut construire un forage ? ». Cette affirmation, extraite d'un entretien avec un artisan local, révèle la complexité de l'activité de production d'eau, mais également celle des rapports, parfois conflictuels, entre les habitants et les opérateurs privés et artisans locaux.

Face aux clients qu'ils appellent « profanes », qui n'ont pas la connaissance pratique du métier, ils se nomment « professionnels ». Le client et l'opérateur s'inscrivent chacun dans une logique économique de rentabilité, mais leurs objectifs sont divergents. S'il y a nécessité, pour le client, d'avoir un forage privé lui permettant de s'approvisionner en eau potable, il doit parfois tenir compte de ses ressources financières limitées. C'est pourquoi son objectif est de réduire au maximum les dépenses liées à la mise en place du dispositif. L'opérateur voudrait réduire, voire annuler, les incertitudes liées à la réalisation d'un forage. Celles-ci tiennent en particulier au risque de réaliser un forage négatif ou un « raté » selon le jargon professionnel. La conséquence d'un tel risque serait de supporter les coûts liés à la réalisation d'un second forage. Par conséquent, le client doit payer le prix et assurer le financement des études préalables à l'implantation du forage. Cette phase présente de nombreux risques parmi lesquels celui de ne pas trouver d'eau ou de ne pas atteindre la bonne nappe. Les études géophysiques ont pour objectif de réduire la probabilité de réaliser un forage négatif. Elles permettent de localiser la nappe d'eau et la profondeur à laquelle elle se situe, d'indiquer ses caractéristiques, de déterminer les obstacles (par exemple une roche) et le débit éventuels (Annexe n° 6). Parfois, l'eau n'est pas captée à partir d'une nappe « prêt-à-boire », répondant aux caractéristiques chimiques et bactériologiques admises par l'OMS. Dans ce cas, les études fournissent des indications sur les moyens de traitement, en particulier les types de filtres en fonction de leurs caractéristiques. Les frais liés à ces études varient entre 300 000 à 500 000 francs CFA environ auprès de bureaux d'études.

La capacité financière limitée de certains habitants, à laquelle s'ajoute l'absence de connaissance du métier, constituent parfois des obstacles à la réussite des travaux. Le « client ne comprend pas toujours la nécessité de ces études », explique un cadre technique d'une multinationale (date, lieu). Face au risque éventuel de « raté », les opérateurs doivent tenter de les convaincre d'assurer la prise en charge financière des études et de recourir à cet effet aux services de cabinets spécialisés. Toutefois, certains opérateurs, camerounais et

chinois, confient qu'il est souvent arrivé qu'ils réalisent un forage, en passant outre des études, à la demande du client.

Toutefois, en dépit d'études préalables à l'implantation du forage, les « ratés font partie du métier » (Entretiens, 2013). Elles ne fournissent pas toujours de manière exacte les informations sur la présence et la qualité de l'eau. Elles ne représentent pas une garantie mais permettent uniquement de limiter les risques. C'est pourquoi au sein des structures bien implantées, les opérateurs mettent en œuvre des stratégies afin de limiter leurs responsabilités. Dans les entreprises qui ont mis en place des services chargés de la réalisation d'études, le contrat signé avec le client est le plus souvent assorti d'une clause de réserves, par exemple : « Nous ne garantissons ni de la qualité de l'eau, ni du débit de l'eau ». Dans la plupart des structures gérées par les opérateurs chinois et camerounais, le recours aux bureaux d'études présente l'avantage de ne pas voir leur responsabilité engagée en cas de réalisation de forage « négatif ». Toutefois, l'ensemble des stratégies mises en œuvre ne permet pas d'enrayer totalement le risque.

Les « ratés » constituent la principale source de conflits entre habitants et opérateurs. Certains opérateurs tentent dans la mesure du possible de « corriger » ou « rattraper » les erreurs liées à la foration. Au mieux, ils exécutent un second ouvrage sur un autre site. A la question de savoir comment sont supportées les dépenses liées à ces travaux supplémentaires, un cadre technique d'une grande entreprise répond : « Nous essayons de combler à partir de la facturation à d'autres clients ». Cette solution au conflit n'est pas partagée par tous les opérateurs. Dans une entreprise chinoise que j'ai visitée en août 2013, un responsable explique : « nous répondons au client qui se plaint : "Vous avez demandé un forage. Et nous, nous ne fabriquons pas l'eau sous terre" ». Ce sont les populations qui supportent les coûts liés à l'échec des travaux.

L'offre privée de production d'eau a introduit des techniques nouvelles dans le secteur, à partir d'une offre diversifiée de matériel, mais aussi des prestations. Elle a favorisé la formation d'une main-d'œuvre adaptée, contribuant ainsi à son dynamisme. On observe, le plus souvent, une segmentation de l'offre. Outre les particuliers, les communautés religieuses constituent une frange importante de la clientèle des opérateurs, recrutés selon le critère de leur appartenance à ces communautés. La concurrence a certes conduit à une baisse substantielle des coûts de construction de forage. Toutefois, ces coûts, pratiqués par des entreprises disposant d'une certaine surface financière, restent très élevés. Leur offre est ainsi exclusivement réservée à une clientèle aisée. En dépit de son dynamisme, l'offre des artisans locaux, moins coûteuse, s'accompagne d'un bas niveau de services aux populations.

Conclusion du chapitre 3

Au cours de ce chapitre, il s'agissait d'étudier la dimension informelle de l'activité de production d'eau, ainsi que les pratiques corruptives qui structurent le marché. L'opposition entre les catégories formel et informel, légal et illégal, pour analyser le statut des entreprises, mais aussi leur activité, n'est pas toujours opératoire. Il est donc nécessaire de penser les conditions de leur dépassement, l'informel étant enchâssé dans le formel. Les entreprises empruntent aux deux registres.

L'étude des mécanismes de passation des marchés publics révèle la multitude des arrangements passés entre les opérateurs privés et les agents ministériels (mais aussi les personnalités politiques), conduisant à un système d'obligations réciproques. Ces agents ministériels manipulent la loi ; leur statut constitue une ressource qu'ils mobilisent pour contourner et transgresser la loi, mais aussi pour monnayer un accès privilégié aux agents de l'Etat (Maccaglia, 2013), afin de favoriser certains opérateurs. En échange, les opérateurs leur accordent des rétributions, sous forme de commissions, d'actions dans le capital d'entreprises, mais aussi divers présents, pour entretenir les relations. Les résultats de ces ententes sont des marchés publics arrangés (Morice, 1991) ou truqués (Blundo et Olivier de Sardan, 2001).

Les conditions financières de soumission des entreprises aux appels d'offres de marchés publics sont le plus souvent hors de portée des opérateurs disposant d'un faible niveau de capital, exclues de fait de ces appels. Toutefois, des mécanismes de contournement des voies légales de création d'entreprises, gérées par des employés au sein des établissements ministériels et bancaires, favorisent la prolifération d'entreprises fictives. Si celles-ci disposent de documents présentant une apparence de légalité, elles n'ont cependant aucune existence matérielle. Ce sont des entreprises fictives. Cette situation est révélatrice des pratiques corruptives qui, loin de se réduire à une simple prestation en argent ou à un acte individuel (Lautier, Miras et Morice, 1991), sont érigées en système, celui-ci ne pouvant plus fonctionner sans (Blundo, 2001a). Le fonctionnement quotidien des services de l'Etat est fait d'arrangements, de pouvoirs monnayés (Blundo, 2000), de telle sorte que « tout est faux, même le vrai » (Morelle, 2006).

Outre les marchés publics, les opérateurs mettent en place des forages privés, pour le compte des Eglises et des particuliers. Cette part de leur activité relève le plus souvent de l'informel ; les opérateurs s'accordent avec les clients avec lesquels ils négocient les coûts des prestations. Ainsi, à l'échelle de la ville, se développe une offre diversifiée de production d'eau. Outre l'offre artisanale, on en observe une plus sophistiquée, réservée principalement aux quartiers chics. La prolifération de ces offres s'appuie sur les marchés de matériel, de la récupération, produit localement ou importé. Les circuits cachés de distribution, organisés à partir du port ou des usines de production locales, assurent l'acheminement du matériel vers les entrepôts localisés au centre-ville et dans les habitations de haut standing en périphérie, puis sa distribution aux revendeurs (quincailliers, ambulants) en vue de la commercialisation sur le marché. Les revendeurs, au quotidien, négocient les impôts auprès des agents des services fiscaux.

Sur le marché de production d'eau, le plus souvent, on négocie. Les opérateurs privés s'entendent sur le coût de la transgression de la loi avec des acteurs publics, mais aussi des particuliers. Ces arrangements, comme négociation de la transgression de la loi, sont quasi-intrinsèques à l'activité de production d'eau, courant au sein de l'administration publique au point d'organiser la société, les rapports sociaux au sein des quartiers, tel qu'il sera étudié au cours du chapitre suivant sur la distribution d'eau, en lien avec les mécanismes d'extensions périphériques de la ville.

Chapitre 4 : Opérateurs privés de la distribution d'eau et production de l'espace urbain

A Douala, le dynamisme du marché de production d'eau s'est accompagné par la prolifération de dispositifs techniques d'accès à l'eau des populations, gérés par les opérateurs privés. La distribution d'eau par ces opérateurs se superpose, mais également se juxtapose à l'espace couvert par le réseau public. Ils sont indépendants de l'opérateur officiel (l'eau est captée à partir du forage), et assurent l'approvisionnement en eau des populations et une gestion commerciale de leur activité. Leur dynamisme entrepreneurial démontre de nouvelles manières de penser la distribution d'eau en milieu urbain dans les Suds (Llorente et Zérah, 2003). Les petits opérateurs privés (POPs) de la distribution d'eau en ville ont fait l'objet d'études sur les caractéristiques techniques et économiques de leur activité en Afrique, en Amérique Latine et en Asie (Collignon et Vézina, 2000 ; Conan, 2004 ; Kjellen et McGranahan, 2006 ; Maria, 2006 ; Dardenne, Razafinjato et Dardenne, 2009). Plus spécifiquement à Maputo au Mozambique, des travaux (Blanc, Cavé et Chaponnière, 2009) ont révélé que les POPs sont des acteurs au profil hybride, relevant d'une économie bricolée (dispositif sommaire) et non régulée.

L'émergence des opérateurs interroge en effet sur les arrangements institutionnels et sur la régulation du secteur de l'eau (Conan, 2003 ; Llorente et Zérah, 2003 ; Maria, 2006 ; Angeletou-Marteau, 2010). A Maputo, un cadre formel d'intégration des POPs a été mis en place, traduisant la reconnaissance de leur activité par les autorités publiques (Blanc, 2010). A Douala, l'activité de distribution d'eau par les opérateurs est informelle. Ils sont principalement présents dans les périphéries en développement, où l'installation des populations se fait en marge de toute planification étatique. « Le foncier privé assure 80% de la production de l'espace urbain » (CUD, 2004), et est géré par les notables coutumiers. Auprès de ces derniers, les opérateurs privés négocient l'accès au foncier, qui constitue une ressource essentielle à la mise en place et à l'extension de la distribution d'eau à l'échelle des quartiers. Ainsi, dans ces espaces périphériques délaissés par l'Etat, des acteurs privés sont intervenus. Leur offre ne se limite pas uniquement à la distribution d'eau aux populations, mais s'étend également à celle de logement.

Ce chapitre voudrait articuler l'étude des stratégies d'accès au foncier et celles de la distribution d'eau par les opérateurs privés pour rendre compte de la production de l'espace urbain dans sa dimension informelle, hors de tout encadrement des pouvoirs publics. Plus spécifiquement, il s'agit d'appréhender l'entrepreneuriat privé de distribution d'eau dans sa dimension spatiale, montrant que cette activité implique des relations complexes entre des acteurs sociaux, faites de négociations, d'arrangements, à l'échelle des quartiers. Il convient d'abord de montrer l'importance de la maîtrise foncière dans la mise en place des dispositifs techniques, puis d'appréhender la distribution d'eau en termes de relations sociales, mais aussi de conflits et d'opportunités. Enfin, il s'agira de montrer que la pratique commerciale des opérateurs privés s'accompagne par des coûts d'accès élevés pour les populations qui, au quotidien, doivent négocier l'accès à l'eau.

1. Extensions périphériques de la ville et distribution de l'eau : logiques et acteurs

Les extensions périphériques de la ville révèlent des logiques d'acteurs très variées. Les opérations de planification urbaine ont montré leurs limites à assurer le logement et les services urbains aux populations. Le phénomène d'« urbanisation à rebours » (Naulet, Gilquin et Leyronas, 2014) est ainsi caractéristique de la ville, le développement de l'habitat, lié notamment à la spéculation foncière, précédant la mise en place d'infrastructures. Les pouvoirs publics ont perdu le contrôle de l'urbanisation de la ville. L'action des opérateurs privés - comprenant des habitants, des promoteurs immobiliers (« lotisseurs informels » selon la CUD, 2004) et des entrepreneurs - est particulièrement importante sur les fronts d'urbanisation, contribuant aux extensions périphériques de la ville. On pourrait ainsi distinguer trois catégories⁴⁷ d'opérateurs selon leur niveau d'investissement, leur échelle spatiale et leur logique entrepreneuriale.

⁴⁷ Cette catégorisation des opérateurs privés se rapproche relativement de la typologie des POPs établie par des études menées à Maputo (Cavé, 2009 ; Dardenne, 2010). Le terme POP recouvre une réalité plus complexe permettant de distinguer une première catégorie qui distribue de l'eau uniquement à partir d'une borne-fontaine, puis le petit POP (entre 1 et 50 branchements individuels dans le voisinage direct et une borne-fontaine), le moyen POP (entre 51 et 200 branchements individuels et mini-réseau élargi au-delà du voisinage) ; et enfin le grand POP ou POP entrepreneur (plus de 200 branchements individuels et plusieurs systèmes de distribution).

1.1. Les habitants et les promoteurs immobiliers

Les habitants forment la première catégorie d'opérateurs. Ils développent un entrepreneuriat familial, visant la recherche d'un revenu complémentaire ou de survie. Ces habitants exploitent leur forage privé dans un but à la fois domestique et commercial. La deuxième catégorie d'opérateurs comprend les promoteurs immobiliers. Ils contribuent à l'aménagement de nouveaux quartiers, favorisant l'installation des populations et leur permettant l'accès à l'eau.

1.1.1. L'entrepreneuriat de type familial

La vente d'eau par les habitants a connu un accroissement considérable au cours de la dernière décennie. Outre les moyens financiers, posséder une parcelle en milieu urbain est une condition essentielle à la mise en place de forages destinés à un usage exclusivement privé (Encadré n° 9).

Encadré n° 9: Les notables coutumiers gèrent l'accès au foncier

L'accès au foncier est le plus souvent géré par les notables coutumiers (Figure n° 1). Selon la CUD (2011), l'essentiel des parcelles à urbaniser entre de fait ou de droit dans le patrimoine foncier communautaire des notables dits autochtones. Ces derniers revendiquent leurs droits coutumiers sur ces parcelles. Les familles originaires des villages ont occupé les grandes parcelles. Certaines lèguent leur patrimoine foncier à leur descendance, tandis que d'autres le revendent à des opérateurs privés et aux populations en quête d'espace à la périphérie. Le plus souvent, les parcelles sont non immatriculées ; dans certains quartiers, les notables coutumiers disposent d'un titre foncier communautaire. Il en est ainsi à Ngodi-Bakoko où les populations Bakoko ont réussi à obtenir un titre sur 760 hectares de parcelles, 1 400 hectares étant en cours de demande d'immatriculation (entretiens avec M. Epée, l'un des doyens et notables du village, 2012, 2013 et 2014).

Au cours des années 1980, des opérateurs privés mais aussi des habitants ont acquis auprès des chefs de village des parcelles au franc symbolique ou entre 250 et 1 000 francs CFA le m². Plusieurs quartiers, à l'exemple de Logbessou 1 et de Ngodi-Bakoko, présentaient de faibles densités de populations et étaient enclavés, isolés de la ville. Depuis les années 1990, la spéculation a généré une hausse considérable des coûts d'accès au foncier. Un habitant vendeur d'eau, qui s'est installé à la périphérie au cours de la première moitié de la décennie 1980, raconte : « Quand je suis arrivé ici, c'était le village. ... ». Un autre habitant, personnel des douanes, ajoute : « En 1991, je cherchais un terrain à acheter et je me suis retrouvé ici avec des amis. Le chef même nous suppliait en disant : "Venez habiter dans mon village pour qu'il se développe aussi". J'ai refusé d'acheter parce que c'était vraiment la brousse. En 1995, je suis revenu, et le mètre carré coûtait 8 000 francs CFA. J'ai acheté 500 m². Je n'avais pas le choix » (entretiens, 2012 et 2013). La disponibilité des parcelles a ainsi favorisé une certaine hétérogénéité socio-économique des quartiers, même si certains espaces sont habités par des populations aisées.

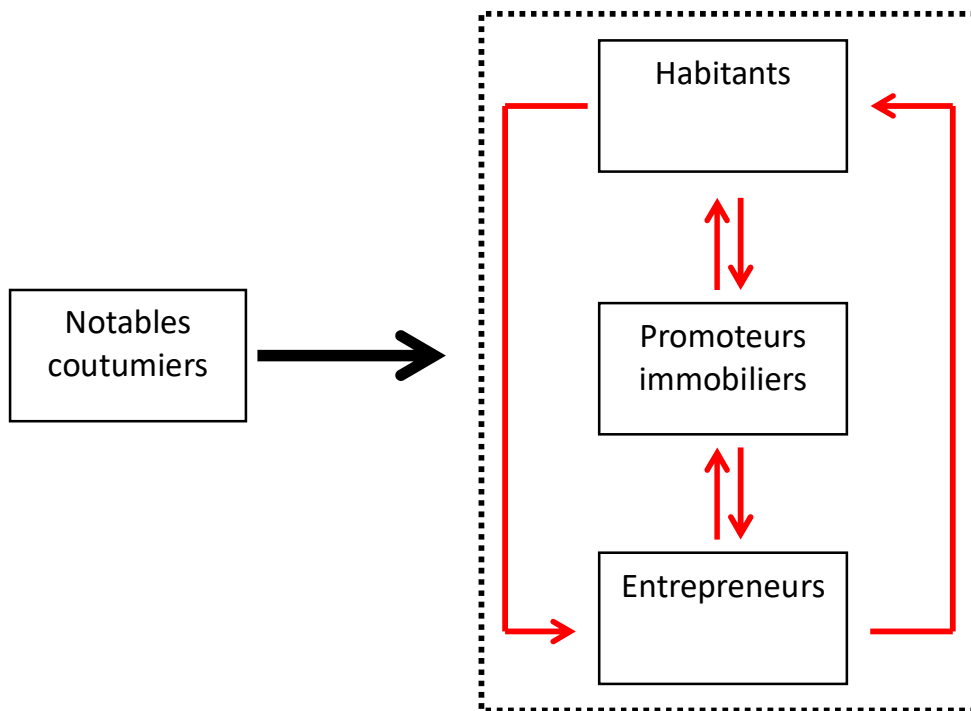


Figure n° 1: Mécanismes du marché foncier

Les notables coutumiers, propriétaires terriens, vendent des parcelles aux habitants, aux promoteurs immobiliers et aux entrepreneurs. Ces derniers peuvent revendre les parcelles acquises (ils sont revendeurs). Comme il sera démontré au cours des sections suivantes, certains entrepreneurs revendent leurs parcelles aux nouveaux arrivants dans les quartiers ; de même, les habitants propriétaires de leur parcelle peuvent les revendre aux entrepreneurs, qui y construisent un forage.

Généralement, les habitants investissent dans la construction d'un forage dans leur parcelle, à proximité de l'habitation. L'approvisionnement en eau se fait par un pompage direct à partir de la nappe phréatique. Le dispositif est bricolé : un forage auquel sont connectés un ou plusieurs réservoirs, puis un réseau de canalisations sommairement enfouies dans le sol (mini-réseaux) transporte l'eau vers les habitations et les bornes-fontaines. Face à la rareté de l'eau, les habitants consentent de plus en plus d'investissements dans l'exploitation de forages dans un but lucratif. Le forage alimente à la fois les bornes-fontaines installées dans la cour ou à l'extérieur de la clôture et les mini-réseaux (Planche photographique n° 14).

Le forage dans sa parcelle représente pour les habitants une réelle opportunité pour s'assurer une source de revenu complémentaire. La rentabilité de la vente d'eau demande du temps. Selon la plupart des habitants que j'ai rencontrés, l'exploitation du forage à des

fins commerciales leur permet de récupérer les investissements « trop élevés », consentis à la construction du forage et d'entretenir le quotidien du foyer. La distribution d'eau répond ainsi à des objectifs divers, entre autres « avoir un peu de quoi nourrir la famille », « avoir de quoi s'occuper, même si c'est à la maison, pour ne pas rester oisif », « bénéficier d'un emploi », « préparer la retraite ». En 2012, je me suis entretenue avec Madame M. à son domicile situé au Nord de la ville, afin de comprendre pourquoi elle a investi dans la construction d'un forage privé.

Mme M. a acquis une parcelle à la périphérie et s'y est installée il y a une dizaine d'années. Elle est femme au foyer. En 2012, elle a résilié son abonnement au service de la CDE. Elle justifie sa démarche : « Il fallait se lever à deux heures du matin pour attendre l'eau. Chaque mois, les agents de la CDE passaient me laisser une facture correspondant aux frais de location du compteur, environ 800 francs CFA. J'ai payé pendant trois ans en espérant que l'eau coule de manière continue. Finalement, dès que j'ai fait construire mon forage, je me suis rendue à Ndokoti [l'agence de la CDE qui gère les abonnés de son quartier est localisée au quartier Ndokoti] et j'ai résilié le contrat. Certains de mes voisins ont encore leur compteur CDE, mais moi je ne pouvais pas continuer à supporter ». Aujourd'hui, elle vend des produits alimentaires dans la boutique qu'elle a construite sur sa parcelle et distribue de l'eau à une quinzaine d'abonnés, à 500 francs CFA le mètre cube.



V. Nantchop, 2012

Planche photographique n° 14 : Le réseau physique au sein des quartiers

Le système technique de distribution d'eau installé par les habitants relève généralement d'une ingénierie artisanale. Sur ces photographies, on observe la sortie des tuyaux de l'habitation. Ensuite, ceux-ci empruntent diverses voies : ils sont sommairement enfouis dans le sol le long des rues ou serpentent parmi les canaux d'évacuation des eaux usées. Les compteurs d'eau sont regroupés chez l'habitant qui distribue de l'eau ou sont installés chez les clients.

Ce type d'entrepreneuriat repose essentiellement sur une main-d'œuvre familiale. Les épouses (n'exerçant pas d'emploi salarié) assurent la vente d'eau. Cette situation présente un double avantage : les épouses s'occupent des tâches ménagères tout en assurant à la famille un revenu complémentaire. Cette activité est très souvent combinée à la vente de produits alimentaires divers (épices, sel, ail, oignon, tomate, riz...) à partir d'un étal installé dans la cour, à l'extérieur de la clôture, ou d'une boutique construite sur la parcelle. De manière générale, l'ensemble de la famille s'organise pour assurer la vente (des enfants à la sortie des classes et le week-end, des époux lorsqu'ils sont présents). Dans certaines familles, des personnes à la retraite exercent cette activité. Dans d'autres, le personnel employé à domicile (aide-ménager, blanchisseur, gardien) s'occupe de la vente, en marge des tâches quotidiennes.

A l'origine, l'approvisionnement personnel en eau a été la première motivation des habitants. Par la suite, des motivations d'ordre social (altruisme et besoin de rayonnement personnel au sein du quartier, Dardenne et al., 2010) ont favorisé la desserte du voisinage immédiat. Aujourd'hui, l'absence du service officiel dans les périphéries mais aussi les défaillances des politiques de logement en faveur des populations se sont traduites par le développement d'offres assurées par des promoteurs immobiliers.

1.1.2. Les promoteurs immobiliers

L'activité des promoteurs immobiliers porte sur des investissements dans la construction de logements dotés des divers services (eau, électricité, voirie). L'investissement dans l'immobilier semble rentable, à long terme. Les promoteurs mettent en location des maisons, des chambres, des studios et des appartements (Planche photographique n° 15). Ce

sont des constructions en hauteur qui semblent dominer ces espaces. On remarque ainsi des immeubles comprenant entre 10 et 50 chambres ou studios, parfois seulement entre 5 et 20 appartements.



V. Nantchop, 2012

Planche photographique n° 15 : Un chantier de construction d'un immeuble en vue de la location

Sur ce chantier en périphérie, le promoteur a déjà installé, au moment de la construction, le système d'alimentation en eau dans les pièces de l'immeuble.

A la périphérie nord de la ville, le coût de construction d'un immeuble de quatre niveaux, divisé en 20 appartements, peut atteindre 90 millions de francs CFA (enquêtes de terrain auprès d'un vendeur de terrain et de locataires d'un immeuble d'habitation, 2012). Parmi ces promoteurs, on retrouve des habitants du quartier, des retraités, des cadres d'entreprise ou fonctionnaires, mais également des membres de la diaspora camerounaise. La gestion des logements et du service d'eau est assurée par le promoteur lui-même (parfois, celui-ci occupe un appartement de l'immeuble, ou une maison attenante à l'immeuble), mais peut également être confiée à un membre de la famille.

Les promoteurs développent une offre de logement accompagnée des services de base. En complément de la construction d'immeubles d'habitation, ils investissent dans la construction de forages privés. Un mini-réseau connecté au forage à l'aide de tuyaux permet

d'alimenter les différents appartements ou chambres (Planche photographique n° 16). Lorsque les logements ne bénéficient pas de forage privé, les promoteurs organisent leur raccordement à un forage à proximité en concluant un accord verbal avec le propriétaire du forage. Cet accord porte sur le prix de vente de l'eau aux locataires et sur les modalités de recouvrement des factures. Ainsi, dans les immeubles d'habitation, les locataires sont soumis au versement d'un forfait ou paient une facture, correspondant à leur consommation d'eau mensuelle.



V. Nantchop, 2012

Planche photographique n° 16: Des logements en location raccordés au forage

Au sein des quartiers, les promoteurs acquièrent des parcelles, le plus souvent auprès des populations autochtones ou des revendeurs (communément appelés vendeurs de terrain), sur lesquelles ils financent la construction de logements. Après l'achat, certains promoteurs procèdent à leur immatriculation. Certains promoteurs construisent dans leur cour des dépendances et les mettent en location (première photographie). D'autres développent une offre de logements destinée aux étudiants appelés cités (seconde photographie). Chaque logement dispose d'un compteur installé à l'extérieur et est connecté par un tuyau au mini-réseau d'eau.

Le promoteur⁴⁸ fixe le forfait mensuel, censé être lié au nombre de personnes qui occupent un logement. Il varie de 5 000 à 15 000 francs CFA. Un habitant occupant seul un appartement de trois pièces au quartier Makepé affirme qu'il paie 5 000 francs CFA pour la consommation d'eau. Le promoteur de l'immeuble réside au rez-de-chaussée et loue la dizaine d'appartements situés à l'étage (deux niveaux) à 100 000 francs CFA le mois (entretiens et enquêtes de terrain, 2012).

Le système de tarification forfaitaire est fréquent dans les cités d'étudiants. L'exemple de Logbessou 1, devenu depuis 2002 un quartier étudiant, est révélateur. La construction dans ce quartier d'un établissement privé (Institut universitaire de la Côte) s'est accompagnée du développement d'une offre de logements en faveur des étudiants. Dans la plupart de ces cités, les étudiants paient un forfait annuel de 10 000 francs CFA, soit 1 000 francs CFA par mois. Ce paiement correspond à dix mois de consommation d'eau – équivalant à la durée d'occupation du logement au cours de l'année universitaire. Le forfait figure dans le contrat de location et est versé dès la rentrée universitaire. Dans certaines cités, chaque chambre d'étudiant dispose d'un compteur d'eau. Toutefois, les modalités de la facturation d'eau aux étudiants, mais aussi aux autres habitants locataires, relèvent le plus souvent de l'arbitraire.

La facture mensuelle de consommation d'eau comprend une partie fixe et une partie variable. La part fixe est constituée par un forfait mensuel de 1 000 Francs CFA. Ce forfait de départ pourrait-il être assimilé aux frais de location de compteur ? La part variable est celle déterminée par le relevé du compteur. Certains étudiants peuvent payer environ 2 000 Francs CFA de frais de consommation mensuelle d'eau.

L'on observe le plus souvent que les tarifs de consommation assumés par les locataires évoluent à la hausse. Les promoteurs immobiliers évoquent diverses raisons pour justifier ces augmentations fréquentes. Ce sont, entre autres, l'augmentation du prix de l'électricité par les opérateurs de service public d'électricité, les coûts d'entretien ou la fréquence de pannes lourdes. Par exemple, les frais de réparation des pompes à moteur sont très élevés, allant de 500 000 à 1 million de francs CFA. Par conséquent, dans certaines cités d'étudiants, les

⁴⁸ Le terme proche couramment utilisé à Douala est celui de bailleur.

forfaits annuels sont ainsi augmentés de 3 000 francs CFA (passant de 10 000 à 13 000 francs). Bien plus, certains locataires bénéficiant de facturation mensuelle sont contraints d'assurer des charges de consommation d'eau très élevées, en dépit de la pose de compteur. Il en est ainsi des maisons de cour (ensembles d'habitations jumelées) où les promoteurs divisent (partagent) la facture de consommation d'eau (mais aussi d'électricité) par le nombre de locataires. Indépendamment du volume d'eau consommé par chacun des occupants, leurs charges sont considérées comme équivalentes. Des situations d'abus vis-à-vis des locataires sont ainsi fréquemment observées.

Dans certains cas, les locataires assument la charge de la consommation d'eau des promoteurs. Des exemples tirés d'enquêtes de terrain permettent de justifier le propos. En 2012, je rencontre un promoteur immobilier à Ngodi-Bakoko. Celui-ci m'explique qu'il bénéficie d'un branchement à partir du forage appartenant à son voisin. Il a installé un robinet dans sa cour, permettant aux locataires qui occupent les deux studios jumelés à sa maison de s'approvisionner en eau. Il vend également de l'eau aux habitants du voisinage à partir de ce robinet. Ce promoteur reçoit du propriétaire du forage une facture de 8 000 francs CFA, correspondant à 20 mètres cubes d'eau consommés par mois (soit 400 francs CFA le m³). Il partage cette facture avec les deux locataires. Chacun paie environ 2 600 francs CFA, indépendamment du fait qu'une partie du volume d'eau consommé a été vendue aux voisins. Cette pratique est fréquente dans les habitats de cour où les promoteurs disposent d'un branchement principal à partir duquel ils revendent de l'eau aux locataires (en installant un robinet ou en raccordant directement leur logement). Parfois, ces abus ne relèvent pas directement des promoteurs. La délégation de la gestion de logements à un membre de la famille ou à un étudiant - comme c'est le cas généralement dans les cités destinées aux étudiants - amplifie ces abus. Les locataires en ont conscience, mais subissent sans se plaindre : « est-ce qu'on a le choix ? On fait avec », me répondent-ils, lorsque je pose la question de savoir comment ils s'organisent pour éviter, au mieux limiter, des charges élevées de consommation d'eau. Une mère de famille explique : « où veux-tu que j'aïlle avec mes trois enfants ? Même si je déménage ailleurs, ce sera toujours la même chose. On les [les promoteurs] connaît. On supporte seulement » (entretiens, 2012). Cette situation s'inscrit dans la logique du commerce, en l'absence de régulation formelle. Les intérêts des locataires et des

promoteurs sont divergents. Si les promoteurs développent une logique de rentabilité, d'autres assimilent la distribution d'eau aux habitants à un service rendu, une aide, justifiant le silence des locataires. Un promoteur affirme à cet effet : « Je les [les locataires] aide seulement, sinon, ils vont faire comment. Personne ne peut dire ici que je fais du commerce. Si je devais vraiment faire le commerce de l'eau... » (Entretiens, 2012).

La distribution d'eau par les habitants et les promoteurs immobiliers s'étend au voisinage proche. La distinction entre cette catégorie d'opérateurs et l'entrepreneur est établie en termes d'échelle spatiale. L'entrepreneur distribue de l'eau à l'échelle du quartier ou de plusieurs quartiers. A cet effet, il met en place plusieurs infrastructures et développe des branchements individuels en utilisant un réseau maillé.

1.2. Stratégies d'extension spatiale de la distribution par l'entrepreneur

La distribution d'eau par l'entrepreneur⁴⁹ se structure par un réseau d'acteurs et se développe selon une logique commerciale d'accumulation économique et de conquête de l'espace. L'activité se traduit à la fois par des stratégies d'acquisitions foncières et des investissements permettant d'étendre le réseau de distribution - le réseau physique formé par des mini-réseaux et des bornes-fontaines et le réseau d'acteurs chargés de la vente d'eau (les revendeurs).

1.2.1. La maîtrise foncière comme modalité d'extension du réseau

Au cours des années 1980 et 1990, les opérateurs privés ont acquis de grandes parcelles au sein des quartiers périphériques. Ces opérateurs, qui se disent être des « autochtones » des villages, sont également considérés par les populations comme des « autochtones » (entretiens auprès d'habitants, 2012). Ils ont été intégrés au sein des villages par les notables coutumiers. Leur statut de cadres d'entreprises, de fonctionnaires ou d'hommes d'affaires leur a valu une place privilégiée auprès des chefs de village. La mise en

⁴⁹ Le terme opérateur privé sera utilisé par souci de simplification.

scène de leur statut s'est manifestée, entre autres, par l'organisation d'une cérémonie au cours de laquelle ils ont offert « la nourriture et la cola » au village.

« Aujourd'hui, notre village est fier d'accueillir son nouveau fils. Il est digne d'appartenir à ce village... » [Extrait du discours du chef de village Logbessou 1 lors de la cérémonie de partage de « nourriture et cola », rapporté par un habitant (entretiens, 2014)].

« C'est mon village ici. Je suis un autochtone... J'ai même dit au maire qu'il doit me distinguer par une médaille, en signe de reconnaissance de tout le travail que j'ai accompli dans ce village. C'est moi qui ai apporté l'eau ici. Il [le Maire] en est à son troisième mandat. Il me connaît bien. Et on discute ». [Entretien avec Dollar (pseudonyme), responsable du Forage du pionnier, une unité de distribution d'eau située à Logbessou 1 (2014 et 2015)].

Cet acte symbolique accompagne l'acquisition de parcelles par les opérateurs privés. Il scelle une entente, la vente de terrain, mais également des relations basées sur la confiance. Outre le quartier, l'ancrage territorial des opérateurs privés s'étend à l'échelle de la commune. Ils sont proches des élus locaux qu'à la fois ils soutiennent et critiquent. La proximité des opérateurs avec les pouvoirs locaux (chefs de quartier, maires) est une ressource qu'ils mobilisent pour assurer leurs activités. En contrepartie, ces opérateurs constituent un soutien pour le chef de quartier. La conversion des ressources économiques en ressources symboliques puis politiques, via la redistribution (offrir la cola et la nourriture aux habitants), représente une voie de légitimation du pouvoir des chefs sur le quartier et un moyen d'asseoir leur autorité. De même, les opérateurs apportent leur soutien aux maires, entre autres par le financement des campagnes électorales. Cette analyse démontre ainsi les liens entre l'économique et le politique, mais aussi l'existence de situations de chevauchement, caractéristiques des stratégies d'accumulation du *Big-man* entrepreneur. Cette dimension politique de la distribution d'eau en ville sera discutée au cours des chapitres suivants.

Les opérateurs privés disposent donc d'un patrimoine foncier au sein des quartiers, à partir duquel ils développent leur activité. La fin de la décennie 1990 marque le début de leurs investissements dans la distribution d'eau. Le contexte économique, marqué par la crise, a

profondément affecté les citoyens. Certains, personnels d'entreprises, ont subi des réductions importantes de salaires ou ont été licenciés. D'autres, qui mènent une activité autonome, ont été soumis à une baisse de leur chiffre d'affaires. Ils ont opéré une reconversion vers d'autres activités, favorisée notamment par le patrimoine foncier constitué. Si certaines parcelles ont été utilisées pour la construction de leur habitation, d'autres ont été laissées en friche en vue d'investissements futurs ou exploitées pour l'agriculture. Au cours de cette période, l'arrivée massive des populations en périphérie s'est accompagnée d'une valorisation du foncier. La spéculation foncière a ainsi été profitable aux opérateurs privés : ils ont revendu une partie de leurs parcelles aux nouveaux arrivants et ont construit des forages sur une autre partie (cf. Figure n° 1 ci-avant). La mise en vente du patrimoine foncier a donc largement contribué au développement de l'activité de distribution d'eau au sein des quartiers.

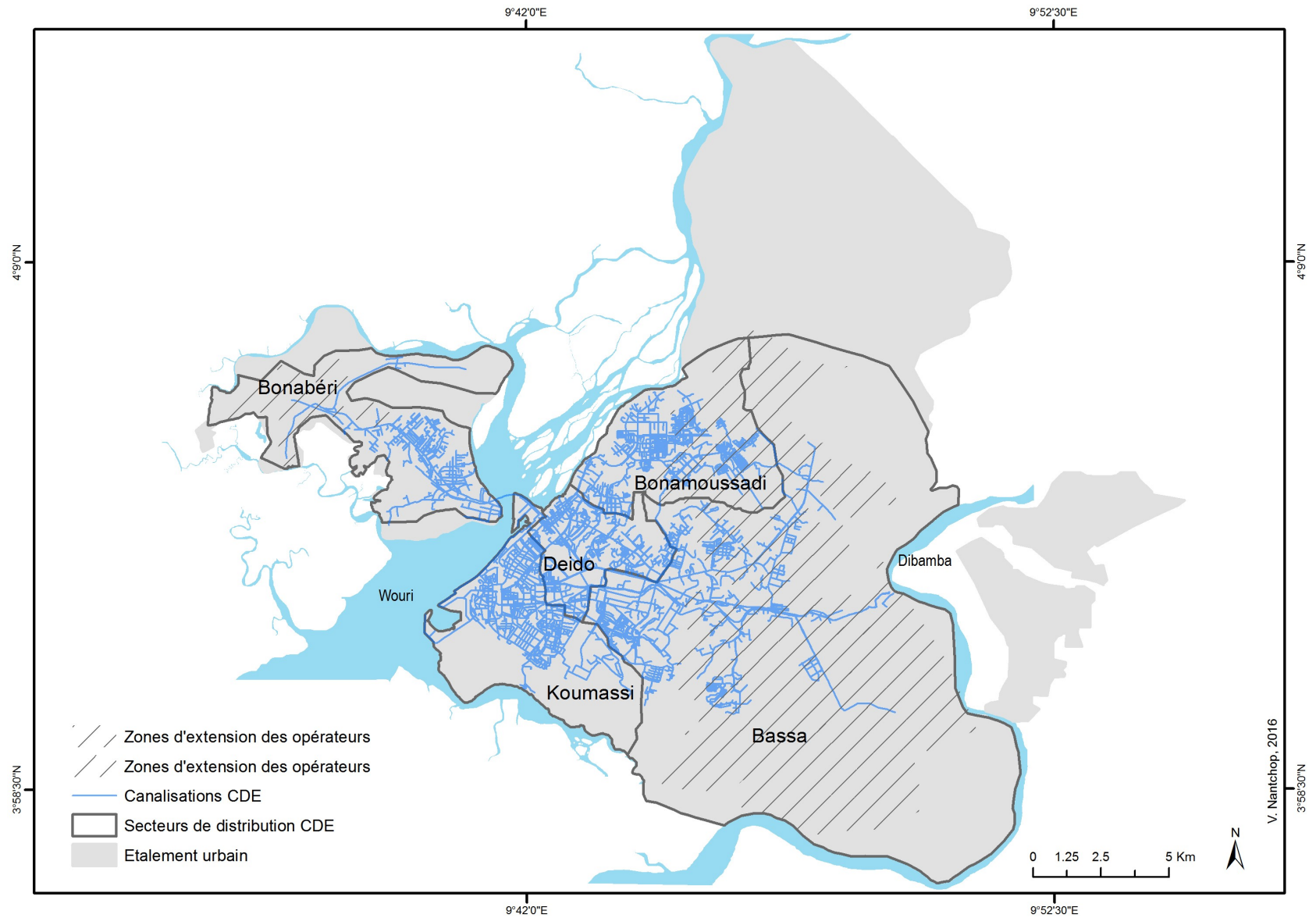
Afin d'étendre le réseau de distribution d'eau, les opérateurs privés ont réinvesti leurs ressources financières, obtenues à partir de la vente de parcelles - les primes de licenciement et l'épargne constituée au cours de la carrière professionnelle ont également été des sources d'investissements - dans l'acquisition de nouvelles parcelles au sein des quartiers. Ils installent sur ces sites des forages. Les parcelles sont cédées aux opérateurs par des habitants, généralement au terme de négociations qui se soldent par un accord informel. Outre le paiement de la parcelle, les habitants qui la cèdent bénéficient de la gratuité de l'eau. Les réseaux d'interconnaissance jouent un rôle primordial. Les opérateurs bénéficient à cet effet de leur proximité avec certains habitants du quartier. Parfois, le chef du quartier joue le rôle d'intermédiaire. Son statut lui confère une certaine autorité qu'il fait valoir auprès des habitants. Le prix d'achat varie en fonction des accords. Par exemple, certains opérateurs ont acheté 20 mètres carrés de terrain à 400 000 francs CFA environ (20 000 francs CFA le mètre carré), d'autres 15 mètres carrés à 350 000 francs CFA (23 000 francs le m²). Cette stratégie leur a permis d'installer plusieurs forages au sein d'un même quartier ou de plusieurs quartiers. Certains opérateurs sont ainsi propriétaires de deux ou trois forages. Les investissements dans la construction d'un forage varient entre 8 et 11 millions de francs CFA. A ceux-ci, s'ajoutent environ 2 millions de francs CFA relatifs aux travaux accessoires, entre autres la construction du château d'eau et la pose des tuyaux. Un habitant abonné au service

officiel de distribution d'électricité fournit de l'énergie nécessaire au fonctionnement du forage, à partir d'un branchement informel et de l'installation d'un compteur divisionnaire⁵⁰.

Les opérateurs privés se sont en particulier distingués par l'ampleur des investissements globaux consentis. Le plus souvent, ils diversifient leurs activités. Certains ont développé un ensemble d'activités autour du commerce, mettant en place un réseau de distribution d'eau, une laverie, une boutique, un bar, un restaurant, notamment. D'autres ont investi la fois dans la production et la distribution d'eau et ont créé une structure qui regroupe l'ensemble de leurs activités.

Les quartiers aux marges du réseau de la CDE ont constitué le point de départ de la distribution d'eau effectuée par les opérateurs privés. Les réseaux privés (Carte n° 11) s'étendent ensuite sur les fronts d'urbanisation de la ville vers des quartiers nouvellement occupés dans les périphéries en développement, au Nord, à l'Est et à l'Ouest. Selon la CUD (2004), environ 1 230 hectares de parcelles ont été lotis dans le cinquième arrondissement – les quartiers les plus sollicités sont Logpom, Logbessou 1 et Logbessou 2 – entre 1990 et 2003. Au cours de cette période, des autorisations de lotissement ont été octroyées pour 1 000 hectares de parcelles dans le quatrième arrondissement et 780 hectares dans le quatrième arrondissement. Seulement 17% de l'espace urbain occupé bénéficie d'un titre foncier. Les projets d'extensions futures du réseau officiel par la CAMWATER, vers certains de ces quartiers, pourraient aboutir à la mise en concurrence entre les réseaux des opérateurs privés et celui du service de la CDE.

⁵⁰ Cette possibilité offre à l'opérateur l'avantage de se soustraire des procédures d'abonnement trop longues et coûteuses. Néanmoins, ce branchement informel engendre parfois des conflits entre l'habitant et l'opérateur privé, dus aux factures impayées, jugées trop élevées. Par conséquent, certains opérateurs négocient des branchements informels auprès des agents de la société en charge de la fourniture de l'électricité (entretiens auprès d'un vendeur d'eau, 2012). Ces agents reçoivent mensuellement une contrepartie financière entre 5 000 et 10 000 francs CFA. Les factures d'un branchement formel sont élevées, atteignant 35 000 francs CFA par mois (données recueillies à partir des factures d'électricité d'un opérateur privé, 2012).



Carte n° 11: Quartiers desservis par le réseau officiel et zones d'extension des opérateurs privés

L'objectif des opérateurs est d'étendre le périmètre de distribution afin d'atteindre une large clientèle. Par conséquent, lorsque les forages sont construits et équipés sur les différents sites, ils investissent dans la construction du réseau de distribution, à partir des mini-réseaux et des bornes-fontaines (Figure n° 2). En sus, ils négocient des partenariats avec des habitants qui devront assurer la revente d'eau aux populations.

1.2.2. Les revendeurs

Les revendeurs sont formés par des personnes propriétaires de leur parcelle. Ils disposent d'un emplacement qui permet d'installer des bornes-fontaines (points de distribution in situ) ou des cuves pour stocker de l'eau (points de stockage) et la redistribuer. Les sites sont choisis en fonction de leur situation géographique. Ils sont localisés dans les espaces à forte concentration de populations et à forte demande en eau. Les points de distribution sont raccordés au forage à partir d'un système de mini-réseaux. La longueur d'un mini-réseau peut atteindre 500 mètres. Il est constitué de tuyaux reliés les uns aux autres. Leurs diamètres sont de 25, 30 et 40 millimètres. Le choix du diamètre revêt une importance particulière. Des tuyaux de diamètre élevé facilitent la circulation de l'eau vers les différentes habitations connectées. Ils sont, en outre, le point de départ de la construction du réseau secondaire de distribution. Ils permettent ainsi de réaliser des extensions de mini-réseau vers les ménages éloignés du point de captage. Les sites de stockage permettent de réduire les risques d'épuisement de la ressource en aval du point de captage. En effet, la desserte des ménages, directement à partir du point de captage d'eau, n'est optimale jusqu'à une certaine distance au-delà de laquelle le débit diminue progressivement. Très souvent, les habitants situés à l'extrémité du mini-réseau ne reçoivent pas d'eau.

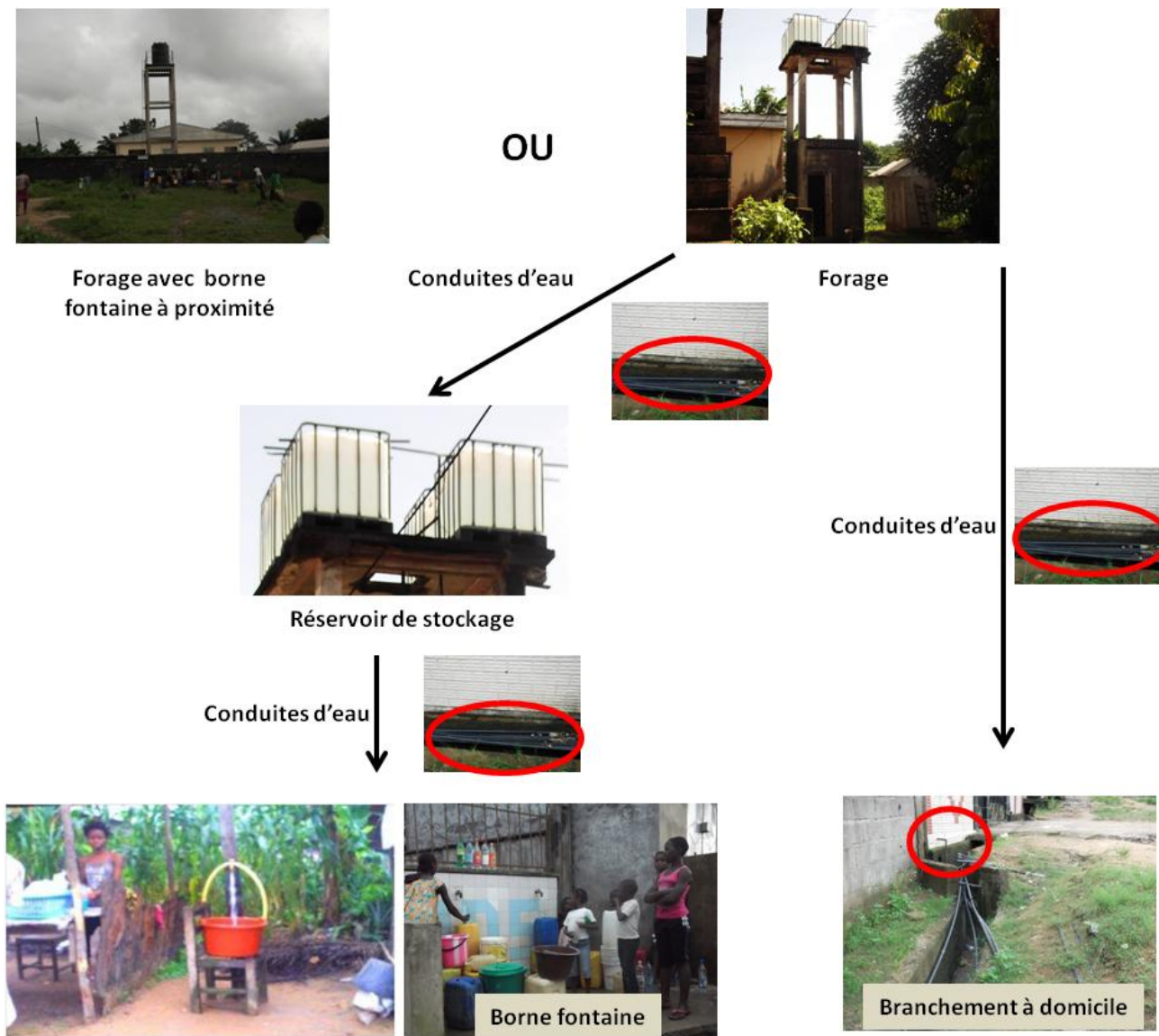
La revente d'eau aux populations à partir des bornes-fontaines est assurée par les habitants et les exploitants. Les relations entre l'opérateur et ces revendeurs prennent des formes diverses et sont définies aux termes de négociations financières. La première catégorie de revendeurs est l'habitant. La nature du contrat entre l'opérateur et l'habitant s'apparente à une location de site, mais il se structure davantage en partenariat de commerce dans lequel chaque partie apporte sa contribution. L'habitant dispose de l'emplacement et de la main d'œuvre, très souvent familiale, l'opérateur du capital financier. Ce dernier investit dans le

transport de l'eau, installe le dispositif nécessaire au stockage (des cuves) et à la vente (compteur, robinets), et gère la connexion des habitants aux mini-réseaux. Disposer d'une portion de terrain dans sa cour pour le stockage et la distribution de l'eau représente une opportunité d'emploi et d'amélioration des revenus. L'habitant bénéficie d'une contrepartie à la fois financière et en nature. Au début de la décennie 2000, la rémunération mensuelle octroyée à l'habitant par certains opérateurs était fixe, de l'ordre de 10 000 francs CFA. Celle-ci a subi une baisse progressive au cours des années suivantes : la prolifération des forages s'est traduite par l'accroissement de la concurrence en même temps que les populations combinaient des sources d'approvisionnement payantes et gratuites (eau de pluies et de sources). Aujourd'hui, l'habitant qui distribue de l'eau bénéficie d'une rémunération de 3 000 à 5 000 francs CFA. Toutefois, selon les opérateurs privés rencontrés sur le terrain (enquêtes de terrain, 2013), ce salaire présente davantage un caractère symbolique. La véritable contrepartie offerte à l'habitant est la gratuité de l'eau. Certains habitants hébergent une famille nombreuse pouvant parfois atteindre une dizaine de personnes. Leur consommation d'eau peut ainsi être très élevée. Le partenariat offre donc une opportunité d'accès à l'eau, gratuitement. Les exploitants forment la deuxième catégorie de revendeurs.

L'exploitant est propriétaire ou locataire d'un site localisé au sein de marchés, d'espaces de restauration de la rue, à proximité de carrefours. Il y exerce généralement de petits métiers (notamment cordonnerie, laverie, vente de pièces détachées, soudure). Pour la plupart, la vente de l'eau s'inscrit dans une logique de diversification des activités. Contrairement à l'habitant qui ne procède pas à des investissements, l'exploitant doit à la fois disposer de l'emplacement pour le stockage de l'eau et assurer l'installation du matériel (raccordement au point de captage, installation de cuves de stockage et de robinets). L'opérateur livre à l'exploitant une production d'eau mensuelle, très souvent fixe, dont la capacité peut atteindre 50 m³. Le prix du mètre cube d'eau vendu aux exploitants se situe entre 400 et 500 francs CFA.

L'analyse croisée de la distribution d'eau et des stratégies d'acquisition et de valorisation du foncier permet de rendre compte des mécanismes d'extensions spatiales et plus largement de production de l'espace urbain. Les extensions périphériques de la ville résultent

de l'action conjuguée des populations autochtones et des opérateurs privés de distribution d'eau dont certains sont également promoteurs immobiliers. Les ressources foncières constituent l'un des principaux facteurs de ces mécanismes et conditionnent l'activité de distribution d'eau. La maîtrise du foncier est ainsi l'une des stratégies permettant à l'opérateur de construire le réseau physique et de développer le réseau d'acteurs chargés de la distribution. L'eau représente un business pour les opérateurs, mais également pour les revendeurs. L'analyse des stratégies d'acteurs, à travers la figure du vendeur d'eau, permet de rendre compte des enjeux liés à la distribution et des stratégies individuelles visant à contrôler la vente et à en tirer profit.



V.Nantchop et C. Mbeugang (2012)

Figure n° 2: Réseau technique de distribution d'eau

2. La distribution d'eau à la borne-fontaine : entre opportunités et conflits

L'opérateur privé recrute des vendeurs d'eau qu'il rémunère mensuellement. Ces vendeurs se distinguent de l'habitant ou de l'exploitant qui s'inscrivent dans des rapports de partenariat avec l'opérateur. Les vendeurs d'eau assurent la vente d'eau aux bornes-fontaines appartenant à l'opérateur (généralement appelé « patron ») et installées à proximité des forages. Les rapports entre l'opérateur et les vendeurs d'eau sont parfois conflictuels. Si l'opérateur et les vendeurs semblent poursuivre les mêmes objectifs, leurs intérêts s'opposent aussi très souvent.

2.1. Vendeur d'eau, un métier ingrat ?

Au quotidien, le vendeur distribue de l'eau aux clients à partir de la borne-fontaine. Il remplit les récipients d'eau, aide les clients à les porter dans la brouette, le pousse-pousse ou sur la tête. Lorsque le système de contrôle de la remontée d'eau dans les cuves est manuel, il ouvre la vanne et la referme lorsque les cuves sont remplies. Avant d'achever sa journée de travail, il assure le remplissage des cuves pour permettre la continuité de la desserte des clients connectés aux mini-réseaux. En dehors de ces tâches quotidiennes, le vendeur s'occupe également de l'entretien mensuel du matériel. Cela consiste principalement à laver les cuves. Il utilise à cet effet un produit désinfectant, composé entre autres d'eau de javel. Ce produit est acquis auprès des quincailliers du quartier, au prix de 3 500 francs CFA, et peut servir pour deux nettoyages (entretien avec un vendeur, 2012). Certains opérateurs recourent au service d'un professionnel, employé dans des structures spécialisées dans la construction de forages, pour assurer le nettoyage des cuves. Les frais mensuels s'élèvent alors à environ 7 500 francs CFA répartis entre le coût du désinfectant fourni par le professionnel et la main-d'œuvre.

Le vendeur d'eau joue en outre le rôle d'intermédiaire entre le patron et les habitants abonnés. Ainsi, il reçoit les habitants qui sollicitent une connexion, négocie le prix de connexion, informe son patron des nouvelles demandes de connexion. Il sillonne le quartier pour détecter les fuites d'eau, mais également les fraudes éventuelles effectuées par les habitants sur le réseau (Photographie n° 5), interrompt la desserte lorsque les arriérés de paiement de factures d'un abonné deviennent fréquents ou sont trop élevés. Des

années de travail ont constitué pour certains vendeurs des moments d'apprentissage (principalement en ce qui concerne la gestion des installations), leur permettant d'acquérir une certaine autonomie.



V. Nantchop, 2012

Photographie n° 5: Compteurs d'eau protégés à Douala nord

En raison des fraudes sur les compteurs ou les mini-réseaux effectuées par les clients ou encore des vols de compteurs, certains opérateurs privés assurent la garde des compteurs. De ce fait, les compteurs de l'ensemble des abonnés sont installés à leur domicile. Parfois, des systèmes de protection sont installés, notamment une grille cadenasée.

Les vendeurs se dispensent ainsi, du moins en partie, des services des techniciens en cas de pannes. Celles-ci vont des pannes mineures, telle que la rupture des canalisations qui est la plus fréquente, à des pannes lourdes (de moteur par exemple). Ils gèrent l'entretien et la réparation des installations. Un vendeur m'explique :

« Je t'ai dit que, quand tu as déjà une voiture, quand tu es déjà chauffeur, tu dépannes toi-même ton véhicule. Je ne peux pas dire si je suis plombier ou autre. Si je peux réparer une panne, je le fais. Si ça me dépasse, j'appelle un technicien, il vient regarder. Quand je venais aussi travailler, c'est comme ça qu'on m'a montré. Aujourd'hui, je suis aussi dedans » (entretiens, 2012).

Cette quasi-autonomie leur permet d'améliorer leur statut auprès du patron. Celui-ci leur confie désormais les travaux de connexion au mini-réseau. Le vendeur, au fil des années, devient le véritable gérant du forage et sert, dans la plupart de cas, d'interface entre son employeur et les clients. « Les gens pensent que ce forage m'appartient. Ils ne connaissent même pas mon patron », affirme un autre vendeur (Entretiens, 2012).

Le plus souvent, les opérateurs privés sont invisibles. Si leur effacement est dû en partie à la diversité de leurs domaines d'activités, c'est aussi que certains considèrent la vente directe de l'eau au point fixe comme peu rentable. Cette situation s'explique par la difficulté à exercer un contrôle absolu des revenus de la vente, parfois en dépit de la pose d'un compteur. Elle génère des relations souvent conflictuelles avec les vendeurs. Par conséquent, certains opérateurs tendent à se détacher de ce mode de distribution. Leur intérêt est fortement tourné vers la gestion des connexions à domicile, qu'ils contrôlent grâce aux compteurs installés chez le client, ou sur leur propre parcelle. Un vendeur explique : « Le patron ne regarde même pas ce que je vends. Parfois, il vient et me dit : "donne-moi ma bière". Je sors 5 000 francs et lui donne. Il s'en va » (Entretiens, 2012).

Les rapports entre le vendeur et son patron s'inscrivent dans un contexte social marqué par la prédominance de liens communautaires et d'entraide. Les vendeurs d'eau sont généralement issus d'un réseau de connaissances proches de l'opérateur (amis, familles). Certains vendeurs que j'ai rencontrés sont membres de sa famille et d'autres originaires de son village. Parfois, leur arrivée à Douala a été favorisée par celui-ci, qui leur a offert une source de revenus. Dans ce système basé sur les liens communautaires, la prise en charge de la famille ne relève pas uniquement de la responsabilité du vendeur, mais aussi de celle du patron. Ce dernier assume indirectement cette responsabilité lorsqu'il le recrute et lui assure un revenu. Le plus souvent, la peur de la sanction sociale les contraint à assurer ces responsabilités. Un opérateur résume bien cette relation d'aide lorsqu'il dit : « Ceci me sert même à quoi ? [Il pointe du doigt la borne-fontaine au niveau

duquel se trouve le vendeur qu'il a recruté]. Il ne me rapporte rien. Je ne gagne rien du tout. [Puis il hausse les épaules comme pour dire : 'je n'y peux rien'] » (Entretiens, 2012). Ce vendeur, proche parent de l'opérateur, est originaire de l'ouest du Cameroun. Le vendeur m'explique qu'il est issu d'une famille polygame. Son père, aujourd'hui décédé, avait neuf épouses. Il a une soixantaine de frères et de sœurs.

Toutefois, si vendre de l'eau assure un emploi, le métier est fortement réprouvé par les populations et critiqué par les vendeurs eux-mêmes. Quel intérêt un individu a-t-il à être vendeur d'eau ? A priori « aucun », affirment les vendeurs. La valeur du métier est discutée par ces derniers : la paie mensuelle modique, environ 20 000 francs CFA (une somme que les personnes acceptent pourtant dans d'autres emplois), à laquelle s'ajoute la rudesse du travail, fait en sorte que le métier de vendeur d'eau semble ne pas être prisé par les habitants.

En septembre 2012, Jacques, âgé de 50 ans et chef d'une famille de six personnes, me relate son quotidien de vendeur d'eau : de lundi à dimanche, levé dès 05 heures du matin, il arrive à son lieu de travail à 05 heures 30 minutes, y travaille toute la journée et retourne à son domicile à 20 heures, lorsqu'il a servi les derniers clients venus acheter de l'eau à la borne-fontaine. Il passe ainsi plus de 14 heures au travail chaque jour. Ses journées sont épuisantes, en particulier sous le soleil des mois de novembre à avril, en saison sèche (entretiens, 2012, 2013 et 2014). C'est en 1982 qu'il s'installe à Logbessou 1 pour se rapprocher des membres de sa famille. Il acquiert une parcelle de 400 m² à 500 000 francs CFA. Jacques a toujours exercé des petits métiers, entre autres, vendeur dans les bars et boutiques, maçons dans les chantiers. L'acharnement au travail lui est presque devenu familier. « Je supporte parce que je connais la souffrance », mais c'est surtout pour ne pas avoir faim, explique-t-il. Il est chef de famille et doit assurer la survie de celle-ci.

Le vendeur évoque l'épuisement physique lié à cette activité. Il aide les clients à soulever les charges d'eau dont le poids atteint parfois 30 kilogrammes. Le métier est considéré et vécu par les vendeurs comme « épuisant », « dévalorisant » et n'est pas accepté par les jeunes. « Les jeunes refusent de faire ce travail », dit Jacques, qui exige des sacrifices et de l'endurance. Toutefois, en dépit des difficultés liées au métier, les vendeurs d'eau tentent de tirer profit de la distribution, par diverses stratégies.

2.2. La connaissance des installations comme source de pouvoir

« Je ne peux pas être dans l'eau et je ne bois pas l'eau ». C'est ainsi qu'un vendeur résume son intérêt à vendre de l'eau (entretiens, 2012).

Ce sont davantage les opportunités offertes par le métier qui constituent la motivation principale pour le vendeur. Au quotidien, il explore les marges de manœuvre dont il dispose pour assurer un plus grand rendement à son activité.

La maîtrise des installations, des agencements de matériel, se révèle une ressource qui confère du pouvoir au vendeur. Elle lui permet de tirer davantage profit de son travail. Par exemple, il établit une distinction nette entre « mes » clients et « ses » clients (ceux de son patron), entre ce qu'il appelle « mon eau » et « son eau ». Ses clients sont les usagers de la borne-fontaine, ceux du patron sont les personnes connectées aux mini-réseaux. Ainsi, les recettes de la vente directe à partir de la borne-fontaine lui appartiennent. Les revenus de l'opérateur proviennent du recouvrement de factures auprès des habitants connectés. La configuration physique de cette distinction est repérable dans la manière dont le vendeur agence le matériel. Les systèmes (vannes) d'ouverture et d'arrêt mis en place lui permettent de couper l'alimentation des différentes lignes du réseau. L'une des lignes dessert les mini-réseaux, l'autre la borne-fontaine.

Le 06 octobre 2012, j'ai passé ma journée à suivre un vendeur. Il est 18 heures et 30 minutes. Les cuves se remplissent progressivement d'eau de réserves pour alimenter pendant la nuit les habitants branchés. Les derniers clients se précipitent à la borne-fontaine pour acheter de l'eau quand, soudain, survient une coupure d'électricité. Le vendeur, presque instinctivement, se précipite vers la ligne d'alimentation des mini-réseaux, tourne la vanne pour arrêter la sortie d'eau. Un geste certainement habituel. La coupure d'électricité durera environ une heure. Plus tôt dans la journée, un abonné est venu se plaindre auprès du vendeur en ces mots : « On n'a pas l'eau. Vous attendez la fin du mois pour venir prendre de l'argent. C'est vous qui arrêtez l'eau. Je vois l'eau couler ici et vous me dites qu'il n'y a pas d'eau ? ». Le vendeur s'est défendu : « J'arrête l'eau pour quoi faire ? » Il continue après le départ de l'abonné : « Il dit que j'arrête l'eau pour vendre ici. Il pense que je vais profiter quoi sur ça ? Je ne touche même pas leur eau ». Une adolescente, envoyée par sa maman, est également venue dire : « On n'a pas l'eau ». Le vendeur lui a répondu : « Il y avait quelques petits problèmes ce matin. Va dire à maman que maintenant il y a de l'eau ».

Les coupures d'électricité, très fréquentes à Douala, entraînent l'arrêt de la pompe qui assure la remontée d'eau du forage vers les cuves de stockage. Ainsi, lorsque le vendeur bloque la sortie d'eau vers les ménages, ceci lui permet de continuer à vendre le volume d'eau restant dans les cuves à « ses » clients, à partir de la borne-fontaine. Il tend ainsi à maximiser les revenus de la borne-fontaine par rapport à ceux retirés des connexions. Outre les coupures d'électricité, cette stratégie est mise en œuvre en cas de pannes de réseau, se traduisant par l'arrêt de l'installation ou la réduction des quantités d'eau qui remontent vers la cuve. Très souvent également, le débit d'eau captée est faible pour satisfaire la demande en eau des clients, en particulier aux heures de grande consommation (en début et fin de journée). Dans tous les cas, le vendeur privilégie toujours « ses clients » afin de tirer un profit maximum de la vente.

Les vendeurs saisissent également d'autres opportunités leur permettant d'améliorer leur statut. De vendeurs d'eau, certains sont devenus exploitants. Cette évolution a été rendue possible par les conduites de mini-réseaux au sein de leur quartier, mais aussi par leur proximité avec l'opérateur. Par exemple, en 2013, Jean, habitant à Ndoghem (Douala nord), a installé à son domicile un dispositif de stockage d'eau et une borne-fontaine. Les branchements successifs des habitants ont permis l'extension du mini-réseau à proximité de son domicile, situé à 300 mètres environ du forage où il a été recruté comme vendeur. Il a installé deux cuves de 1 000 litres chacune. Elles lui ont été données par son patron, qui a procédé au renouvellement de ses installations. Il a investi environ 5 000 francs CFA, répartis entre les frais d'achat d'un compteur et d'un robinet, et a lui-même installé ce matériel dans sa cour. La vente d'eau est assurée par son épouse et ses enfants. Cet investissement représente une réelle opportunité. Les revenus générés permettent à l'épouse de couvrir certaines dépenses quotidiennes de la famille, sans nécessairement recourir à son époux. « Elle vend même 2 000 ou 3 000 francs CFA par jour et ça lui permet de nourrir ses enfants. Elle ne va pas toujours attendre que je lui donne de l'argent » (entretiens, 2013).

La relation de travail entre opérateur et vendeur d'eau s'inscrit donc dans un système de solidarité communautaire, excluant toute sanction de la part de l'opérateur. La distribution d'eau à partir des bornes-fontaines représente une véritable opportunité pour les vendeurs qui tentent d'en tirer le maximum. A l'exemple du vendeur d'eau, les acteurs

impliqués dans la distribution développent des stratégies individuelles afin de rentabiliser leur activité. Plus particulièrement, les relations entre les opérateurs et les populations sont marquées par des négociations financières permanentes.

3. « Est-ce que l'eau a un prix ? » : négocier l'accès à l'eau

Les opérateurs ont une visée de rentabilité financière. En dépit des tentatives de formalisation de l'activité, les coûts d'accès à l'eau sont toujours négociés entre l'opérateur et l'abonné. Les stratégies de concurrence assurent la régulation des prix.

3.1. La distribution d'eau marchandée

« Tu peux dire 50 000 francs et le client dit qu'il a 20 000 ou 30 000 francs, tu prends. Tu peux dire 100 000 francs. Si le client est bête, il te donne aussi 100 000 francs. Tu profites. C'est comme ça les techniciens. La technique, c'est comme ça. On n'a même pas de prix pour la technique » (entretiens avec un opérateur privé, 2012).

A la question de savoir quel est le prix de vente de l'eau ou le coût de connexion au mini-réseau, la plupart des habitants enquêtés répondent : « ça dépend », puis ajoutent : « est-ce que l'eau a un prix ? » (entretiens auprès des habitants à Logbessou 1 et Ngodi-Bakoko, 2012 et 2013).

Effectivement, le prix de l'eau dépend de chaque opérateur (mais aussi souvent du vendeur et du revendeur). Par conséquent, l'eau n'a pas de prix fixe. C'est ce qui explique la prédominance des négociations dans les rapports entre les opérateurs privés et les habitants.

Le prix de vente de l'eau, à 1 franc CFA le litre, est connu de l'ensemble des habitants et largement soutenu par les opérateurs, du moins dans les discours. Aux bornes-fontaines, ce prix est fixé en fonction de la capacité du récipient. C'est l'exemple du bidon de 20 litres, qui est l'un des récipients les plus utilisés par les habitants pour s'approvisionner. Il présente l'avantage d'être plus aisément transportable : il est hermétiquement fermé. Un bidon d'eau de 20 litres est vendu par les opérateurs à 25 francs, représentant un surplus de 5 francs CFA par rapport au prix reconnu. Lorsque les

premiers opérateurs se sont installés à la fin de la décennie 1990, le litre d'eau était vendu cinq fois plus cher. Par exemple, le bidon de 20 litres coûtait 100 francs CFA.

Les opérateurs privés ont tenté de formaliser leurs rapports avec les habitants, principalement pour les branchements individuels. Cette formalisation se traduit par l'élaboration d'un document écrit appelé « Règlement intérieur ». Ce document précise les conditions d'abonnement, entre autres les coûts minima de connexion. La formalisation porte également sur les modalités de gestion des rapports entre les abonnés et les opérateurs. Etre branché à un mini-réseau a un coût. L'habitant doit s'acquitter des frais d'abonnement, procéder à l'achat du matériel (tuyaux, compteurs, robinet entre autres) et assurer les frais de main-d'œuvre lors des travaux. A cet effet, un devis est établi par l'opérateur. Son montant, en principe, dépend de la distance entre le forage (ou le point de stockage) et le domicile du client.

L'analyse des stratégies des opérateurs révèle qu'ils ont conscience de l'environnement socio-économique qui pourrait constituer, a priori, un frein à leur activité. Le règlement intérieur est rédigé en tenant compte du contexte dans lequel une part importante de la population vit de petits métiers. Ce contexte est aussi marqué par le réseau d'interconnaissance (le voisin, l'ami, la famille...), qu'il est parfois difficile d'ignorer. La proximité avec les opérateurs se traduit par des attentes réelles, considérées comme légitimes. Les habitants espèrent, d'une part, être prioritaires lors des connexions - le nombre de ménages à connecter étant limité du fait de la forte demande en eau des populations -, d'autre part, bénéficier des possibilités de négociation des frais de connexion et du prix de vente du mètre cube d'eau. Compte tenu des négociations éventuelles de la part des abonnés, les opérateurs fixent des coûts minima « maximisés ». Les coûts imposés aux clients, très souvent, sont deux fois supérieurs à ceux définis dans le règlement intérieur. L'opérateur tient compte dans tous les cas du fait que les conditions financières d'abonnement, définies dans le règlement intérieur, peuvent constituer un avantage ou un inconvénient pour les négociations. Par conséquent, le plus souvent lorsque celles-ci ont lieu, le règlement intérieur n'est pas porté à la connaissance des habitants, car il faut « taxer le client » (entretiens, 2012, 2013). En dépit de la surenchère et des négociations, le prix proposé par le client peut être inférieur au minimum attendu par l'opérateur, même au coût défini dans les conditionnements d'abonnement. Dans ce cas, l'opérateur présente le règlement intérieur. L'opérateur ajoute : « S'il discute trop (le client), je lui montre le

règlement intérieur en disant : ''Voilà, tu discutes trop. On essaie de vous (les habitants en général) aider, mais vous ne comprenez jamais. Maintenant, tu vas payer. Lis ! C'est écrit dans le règlement. Ce n'est pas moi qui ai inventé'' » (entretiens, 2012).

L'offre proposée par Dollar, propriétaire du Forage du pionnier, l'illustre (Annexe n° 7). Cet opérateur propose aux habitants sollicitant un abonnement deux offres, décrites dans le règlement intérieur. La première fixe les frais d'abonnement (« caution ») à 25 000 francs CFA, « non remboursable » (même en cas de résiliation de l'abonnement). Le prix de vente du mètre cube d'eau est de 1 500 francs CFA. La seconde offre paraît avantageuse pour le client. Si les dépenses totales liées à la connexion (abonnement, pose de matériel) sont très élevées – deux fois plus chères que celles de la première offre -, elle présente toutefois des avantages dans la durée. En effet, l'opérateur propose un service complet, à un coût total de 100 000 francs CFA. « Tu paies et tu attends seulement ton eau à la maison » (entretien avec un vendeur d'eau recruté par Dollar, 2012). Il offre à l'habitant des « facilités de paiement », celui-ci pouvant s'échelonner sur plusieurs mois. De plus, l'abonné bénéficie de la vente du mètre cube d'eau à 400 francs CFA. Ce prix est presque quatre fois inférieur à celui de la première offre. A l'exemple de plusieurs autres opérateurs, Dollar propose aux habitants des services annexes, notamment la vente et la pose de filtre à 35 000 francs CFA, le raccordement des pièces de l'habitation au mini-réseau.

En 2012, j'ai demandé à un opérateur privé un devis pour la connexion d'un habitant situé à 20 mètres du site de captage. Il m'a proposé le devis ci-après (Tableau n° 13) :

Tableau n° 13: Etat des dépenses pour la connexion d'un habitant sur une distance de 20 mètres

Désignation	Quantité	Coût unitaire (en F. CFA)	Coût total (en F. CFA)
Tuyaux PVC	4	1 300	5 200
Tubes	1	400	400
Coudes	4	400	1 600
Colle	1	1 800	1 800
Compteur	1	3 500	3 500
Robinet	1	350	350
Main-d'œuvre	20	400	8 000
			Coût total: 20 850

V. Nantchop, enquêtes de terrain, 2012.

Les opérateurs recrutent parmi les jeunes habitants du quartier la main-d'œuvre nécessaire à la pose des canalisations. Ils creusent des tranchées, peu profondes, entre 20 et 30 centimètres. Ils sont rémunérés à la tâche, soit entre 400 et 500 francs CFA le mètre. Les ouvriers y enfouissent des tuyaux (4 tuyaux de 5 mètres chacun), les relient les uns aux autres à l'aide de quatre coudes. Ces pièces sont particulièrement utiles lors des changements de direction. Si l'habitant choisit la première offre de l'opérateur, le coût du branchement est de 45 850 francs CFA, entre l'achat et la pose de matériel (20 850 francs CFA) et la caution (20 000 francs CFA). La seconde offre, de 100 000 francs CFA, donne l'avantage aux opérateurs de négocier le prix d'achat du matériel auprès des quincailliers, puis de le revendre au client à un prix élevé. Les abonnés enquêtés expliquent : « lorsqu'un technicien t'apporte une facture, il faut toujours la diviser par deux, au moins. Et même là, il te gagne toujours » (entretiens auprès des habitants, 2012).

L'absence de normes précises pour la fixation des prix engendre un flou généralisé. Cette situation donne aux habitants le sentiment d'être trompés par les opérateurs privés. De manière générale, les négociations avec le client se font au cas par cas. Dans la pratique, les frais d'abonnement varient et peuvent atteindre 200 000 francs CFA. Ils peuvent être plus élevés chez certains opérateurs.

La distribution d'eau est une ressource permettant aux opérateurs privés de rentabiliser les investissements consentis. Les coûts élevés des branchements aux mini-réseaux, pratiqués par les opérateurs privés, excluent de fait une frange de la population à faible niveau de revenus. Des tentatives de formalisation, en vue de stabiliser les coûts, ne favorisent pas l'accès des populations soumises en permanence aux négociations. Le foisonnement des bornes-fontaines et des mini-réseaux, dans les quartiers, engendre un surcroît de concurrence entre les opérateurs privés.

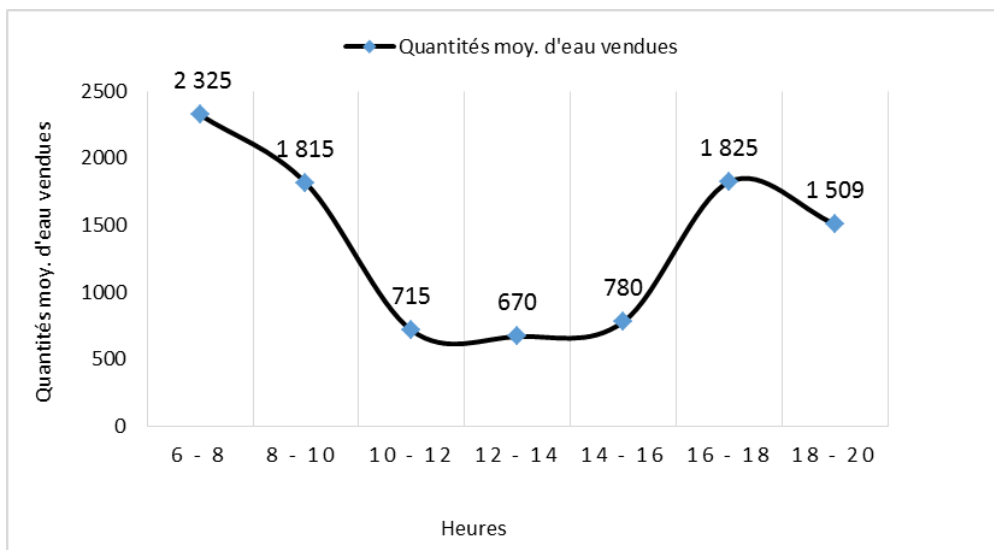
3.2. Des coûts d'accès élevés dans un contexte concurrentiel

Au cours des années 2000, les opérateurs privés ont connu « l'âge d'or » de la distribution d'eau (entretiens avec un opérateur privé, 2012). L'augmentation de la demande en eau dans les périphéries en développement a constitué une véritable aubaine leur permettant de rentabiliser leurs investissements. Cette période a été de courte durée. La prolifération des dispositifs a considérablement affecté l'activité de nombreux opérateurs, dont les recettes ont fortement diminué (Encadré n° 10). Toutefois, cette analyse doit être nuancée, car la situation géographique du dispositif technique de distribution d'eau influence la rentabilité de l'activité. Des espaces de forte concentration des populations (et de forte demande) sont plus rentables que des espaces peu denses. De même, les espaces habités par les populations disposant de faibles niveaux de revenus sont plus rentables, comparativement aux espaces habités en majorité

par des populations aisées caractérisés par une densification de forages privés. Par conséquent, si certains opérateurs sont affectés par la baisse de revenus de la distribution d'eau, d'autres au contraire connaissent une croissance de leur activité. C'est le cas de Dollar, propriétaire du Forage du pionnier (Graphique n° 14).

Le graphique présente le volume d'eau moyen vendu par jour à la borne-fontaine. L'eau est captée à partir d'un forage qui alimente trois mini-réseaux. Les données ont été recueillies du 21 au 23 septembre 2012, de 6 heures à 20 heures, correspondant aux heures de début et de fin de la distribution d'eau.

Graphique n° 14: Répartition par tranches horaires des quantités moyennes d'eau vendues par jour



V. Nantchop, enquêtes de terrain, 2012.

Les principales heures de vente se situent en début de matinée, de 6 à 8 heures, et en fin de journée, de 17 à 19 heures. Ces périodes correspondent aux heures de présence à domicile des jeunes élèves qui, avec les femmes, assurent généralement la corvée d'eau. En considérant le prix de vente du litre d'eau à 1 franc CFA, les revenus journaliers à la borne-fontaine s'élèvent à 9 089 francs CFA (équivalant aux 9 089 litres d'eau vendus). La vente d'eau à cette borne-fontaine rapporte ainsi 272 670 francs CFA par mois. Trois mini-réseaux assurent la desserte de 24 abonnés. La facture d'eau des abonnés varie entre 2 000 et 5 000 francs CFA, correspondant à une moyenne de 3 500 francs CFA. La distribution aux abonnés rapporte 84 000 francs CFA. La somme des revenus mensuels liés à l'exploitation du forage est de 356 670 francs CFA⁵¹. L'opérateur alloue une partie des revenus aux dépenses liées à l'exploitation du forage – notamment les frais de consommation d'énergie, d'entretien, et la rémunération du vendeur d'eau.

⁵¹ Ne sont pas pris en compte les revenus assurés par les revendeurs qui disposent de sites de stockage et de redistribution.

Face à la concurrence, certains opérateurs mettent en place des stratégies pour améliorer le service de distribution d'eau. Celles-ci ne sont pas figées et évoluent selon le contexte spécifique des quartiers. Les opérateurs consentent des investissements dans le renouvellement de matériel (Planche photographique n° 17 et Planche photographique n° 18).

Le développement de la concurrence a contribué à la baisse du prix de vente. A la fin de la décennie 2000, le mètre cube d'eau était vendu à 1 500 francs CFA. Certains opérateurs proposent désormais des prix variant en moyenne entre 400 et 600 francs CFA⁵².

⁵² Cette offre présente un écart de 107 à 307 francs CFA (soit 136% à 205% en plus) par rapport aux prix actuels pratiqués par la CDE. Cet écart est calculé sur la base du prix du mètre cube pour la tranche sociale (10 mètres cube) de 293 francs CFA.



V. Nantchop, 2012

Planche photographique n° 17 : Le Forage du pionnier (août 2012)

Les photographies montrent un équipement bricolé. Des élastiques relient les tuyaux afin d'éviter des fuites d'eau. La tour de réservoir construite en métal est située à 2 mètres de hauteur et supporte deux réservoirs d'une capacité de 1 000 litres chacun. Un tuyau connecté à la sortie d'eau du forage permet de remplir manuellement les réservoirs acquis sur les marchés de la récupération.



Le Forage du pionnier a évolué, passant du système manuel à un système automatique. En octobre 2012, l'opérateur privé a effectué des travaux afin d'améliorer la rentabilité de l'exploitation. Désormais, le remplissage de la cuve est automatique, ce qui permet l'arrêt de la remontée d'eau lorsque la cuve est remplie. L'opérateur a installé une pompe à moteur pour propulser l'eau et un supprimeur. Il a également construit un château d'une hauteur de 5 mètres. Celui-ci supporte une cuve de stockage d'une capacité de 5 m³, nouvellement installée. Le supprimeur facilite le transport d'eau vers des espaces éloignés du point de captage.

V. Nantchop, 2012

Planche photographique n° 18 : Dispositif technique amélioré (Forage du pionnier en octobre 2012)

Pour faire face à la concurrence, il a investi dans l'amélioration du service à la borne-fontaine. Deux tuyaux de diamètres différents facilitent, pour l'un, le remplissage de petits récipients (des bouteilles), pour l'autre, le remplissage rapide des gros récipients (en particulier les fûts de 100 ou 200 litres). Dollar a investi dans la construction d'un local en planches à proximité du forage. Celui-ci sert de bureau pour recevoir les habitants connectés ou sollicitant une connexion. Dans ce local, le vendeur tient une comptabilité. Chaque jour, il relève le niveau d'indice du compteur le matin, puis le soir, note le volume d'eau journalier vendu à la borne-fontaine et les sommes perçues. Chaque mois, il distribue les factures aux abonnés et assure leur recouvrement. Il est désormais assisté par un jeune qui procède à la vente d'eau.

Encadré n° 10: « Je ne venais pas ici vendre de l'eau »

C'est dans une pièce d'environ 20 m² que je me suis plusieurs fois entretenue avec vendeur. Un accueil chaleureux ! Il ressasse ses débuts dans le transport en commun, en 1982. Il était taximan. Son premier véhicule personnel, il l'avait acquis à l'âge de 21 ans. « C'était l'âge d'or. L'argent avait de la valeur », dit-il avec un brin de nostalgie. Il est né à New-Bell, la ville des « étrangers », et est diplômé d'un baccalauréat.

Le récit est entrecoupé de silences. Il semble lointain. Je le laisse à sa méditation. Plusieurs minutes parfois. Il semble que les changements de scénario du film de sa vie, au plus profond de lui-même, l'ont profondément bouleversé. Ses rêves n'ont pas atteint leur destination ou, du moins, pas complètement. « Il y a eu trop d'échecs », répète-t-il incessamment. Le Crédit agricole et la BEAO ont fermé dans les années 1980-1990, emportant une partie de son épargne. Le récit continue, répétitif. Plus qu'un récit, il questionne désormais la vie : « Qu'est-ce que tu veux que je te dise ? Qu'est-ce que tu veux que je te dise ... ». Sa déception semble à la mesure des investissements consentis et des espoirs qu'il avait nourris.

En 1990, la crise marque la fin de « l'âge d'or » pour ce taximan de la capitale économique. « Après avoir chuté, quelle autre activité avais-je ? », demande-t-il. Il investit alors une partie de l'épargne constituée, 750 000 francs CFA, dans l'acquisition d'une parcelle de 500 m² à Logbessou 1. Il y construit un local devant abriter des activités commerciales (bar, restauration, vente de produits alimentaires). Il investit en outre 2,5 millions de francs CFA dans l'aménagement d'une laverie, sur une portion de la parcelle. A cette période, l'activité de vente d'eau est prospère. Il explique : « Quand je suis venu sur le terrain, je me suis rendu compte du manque d'eau et j'ai fait un forage. J'étais la quatrième personne à construire un forage dans la zone de Logbessou 1. Ça marchait ». Par conséquent, en 2006, il a fait construire sur sa parcelle un forage à 8 millions de francs CFA et a investi 2 millions de francs CFA pour les travaux accessoires, notamment la construction du château et l'installation de la tuyauterie.

Il regarde la route. L'existence de celle-ci a constitué l'une de ses principales motivations pour acquérir cette parcelle. Etre situé en bordure d'un axe principal serait certainement rentable, avait-il alors pensé. Cet axe, aujourd'hui complètement dégradé, a autrefois favorisé la desserte des villages situés au nord de la ville. Les bus de la SOCATUR (Société camerounaise des Transports urbains), disparus au cours des années 1990 et ressuscités une dizaine d'années plus tard (SOTUC), y ont circulé, sans véritable succès. Aujourd'hui, seuls les motos et les camions se risquent encore à le parcourir.

Nous sommes en octobre 2013. Ces lieux semblent abandonnés. Dans la cour aménagée pour la laverie, des tuyaux de lavage, connectés aux robinets d'eau, jonchent le sol. L'épaisseur du dépôt de poussière sur ces tuyaux révèle qu'ils n'ont pas été utilisés récemment. A l'intérieur également, l'essentiel du matériel (bar, étals, sièges, tables etc) est recouvert de poussière. Le comptoir destiné à l'exposition des boissons est vide. On peut y observer des toiles d'araignées. Le congélateur, acquis à la brocante pour assurer le rafraîchissement des boissons, est débranché. Il est désormais habité par des cancrelats et divers autres insectes. Dans ce décor, seule une assiette d'œufs durs accompagnée d'une sauce au piment est posée sur une table à l'entrée. Durant l'entretien (1 heure et 30 minutes), deux clients viennent acheter de l'eau. Ils lui glissent deux pièces jaunes, l'une de 25 et l'autre de 10 francs CFA. La vente d'eau est le seul revenu de ses investissements. Il gère encore quelques abonnés afin d'assurer ses factures mensuelles de consommation d'électricité, entre autres. L'eau semble l'ultime moyen de survie, celui qui résiste encore lorsque tous les autres investissements ont échoué.

« J'ai tout essayé ici : la laverie, la restauration, le café etc... C'était un investissement de retraite pour me reposer », explique-t-il. Il passe ses journées dans la pièce ou à l'ombre de l'arbre fruitier planté dans la cour, allongé sur les chaises qui étaient destinées aux clients. Il voit les changements qui s'opèrent dans le quartier. De nouveaux habitants arrivent. De nouveaux forages sont construits également. Lorsque je retourne le voir, il m'explique que sept nouveaux forages ont été construits aux alentours de sa parcelle.

La cinquantaine passée, il voit désormais l'avenir avec ses deux enfants. Pour eux, il avait rêvé grand : un emploi bien rémunéré dans la capitale économique. C'est pour ce rêve qu'il a consenti à investir dans leur éducation. L'aîné est à l'internat à l'université. Le cadet passera le baccalauréat dans deux ans. Face au contexte économique actuel, il semble résigné. Après ses études universitaires, son fils reviendra à la maison « voir ce qu'il peut aussi faire ici, se débrouiller ici. Ils [ses enfants] vont se battre ici. Ils vont réfléchir sur ce qu'ils peuvent aussi créer pour que ça tourne puisque, pour l'emploi, nous n'espérons même pas », me confie-t-il. « Je ne venais pas ici pour vendre de l'eau, mais j'ai échoué dans l'eau ». Conclut-il.

Entretiens (2012 et 2013)

Jusqu'à la fin de la décennie 2000, l'activité de distribution d'eau par les opérateurs privés a été prospère, favorisée par des coûts d'accès très élevés imposés aux habitants. Ces prix ont fortement évolué à la baisse à partir des années 2010 à la suite de la concurrence. L'activité de certains a été fortement affectée. Aujourd'hui, en dépit des tentatives de formalisation notamment par le règlement intérieur qui fixe les coûts, les habitants doivent négocier leur accès à l'eau. Ils continuent ainsi à assurer des dépenses de consommation élevées.

Conclusion du chapitre 4

Au cours de ce chapitre, il s'agissait de rendre compte des mécanismes d'extensions périphériques de la ville, en lien avec la distribution d'eau par les opérateurs privés. Cette activité se développe hors de tout encadrement par les pouvoirs publics. La ville s'étend et les périphéries s'urbanisent, par l'action conjuguée d'une pluralité d'acteurs.

Les notables coutumiers contrôlent les ressources foncières, les octroient aux opérateurs privés (parmi lesquels figurent les habitants, les promoteurs immobiliers, les entrepreneurs), à travers des arrangements. Ces mécanismes du marché foncier favorisent ainsi la prolifération des dispositifs de distribution d'eau. Si l'emprise spatiale de la distribution d'eau par l'habitant est le voisinage proche, l'action des promoteurs immobiliers porte sur le développement d'une offre de logement accompagnée de services essentiels (eau, assainissement), tandis que les entrepreneurs organisent l'extension de leur activité à l'échelle du quartier. Plus spécifiquement, les stratégies de ces derniers passent par la mise en place d'un réseau de distribution. A cet effet, ils auprès des habitants des sites pour assurer le stockage et la redistribution de l'eau, mais aussi pour installer des bornes-fontaines.

On observe une multiplicité d'acteurs de la distribution, qui se concurrencent. En dépit de la concurrence, les coûts d'accès restent très élevés. La hiérarchie des acteurs de distribution explique en partie cette situation. L'opérateur distribue directement aux populations via le mini-réseau ou la borne-fontaine (en recrutant un vendeur d'eau), mais passe aussi par un réseau d'intermédiaires, les revendeurs (habitants, exploitants). Ces derniers peuvent pratiquer des prix de vente deux fois supérieurs à ceux de l'opérateur. Les relations entre les opérateurs et les populations sont marquées par des arrangements. On s'arrange avec le voisin pour raccorder l'habitation au forage. On négocie le prix de l'eau auprès de l'opérateur. On marchandise également le coût de branchement au mini-réseau. A la borne-fontaine, le vendeur accepte de donner de l'eau gratuitement aux clients connectés, lorsque survient une panne du mini-réseau. En dépit de la prolifération des dispositifs techniques, la distribution d'eau par les opérateurs privés reste insuffisante à satisfaire la demande des périphéries en développement. Leur activité connaît de nombreuses difficultés, notamment les fraudes sur le réseau pratiquées par les populations, les destructions de canalisations liées à l'érosion, ainsi que des pannes lourdes.

Toutefois, les opérateurs démontrent une approche nouvelle dans la gestion du service d'eau urbain, par leur dynamisme à se saisir de ce marché (Dardenne, Razafinjato et Dardenne, 2009, 2009). Ils constituent de petits monopoles décentralisés (Jaglin et Zérah, 2010), financièrement autonomes. L'analyse du système technique révèle l'existence d'une ingénierie artisanale. Les opérateurs privés procèdent par mimétisme, à partir d'un « low-cost technology » (Conan, 2003). L'émergence des opérateurs suscite un questionnement : la dimension technique de leur activité est-elle viable et peut-elle contribuer à généraliser l'accès à l'eau en milieu urbain ? Leur activité est-elle soutenable à long terme à la fois dans ses dimensions technique et économique ? (Conan, 2003). Enfin, ces « services non conventionnels sont-ils un facteur d'intégration ou une source de fragmentation urbaine ? » (Naulet, Gilquin et Leyronas, 2014).

Conclusion de la deuxième partie

Les réformes libérales, conduites par l'Etat et les bailleurs de fonds internationaux, se sont traduites par la montée en puissance des acteurs privés dans le secteur d'eau urbain. L'analyse des mécanismes de fonctionnement des marchés de production et de distribution d'eau révèle la dimension informelle des activités des opérateurs privés. Celles-ci sont marquées par une intrication du formel et de l'informel, observable à partir de l'étude du fonctionnement des marchés publics de production d'eau, de la mise en place des dispositifs privés pour le compte des particuliers, mais aussi à partir de l'analyse des logiques entrepreneuriales des opérateurs, en lien avec la distribution d'eau au sein des quartiers.

Les arrangements entre les agents de l'Etat et les opérateurs - mais aussi entre les opérateurs et leurs clientèles parmi lesquelles figurent les particuliers - sont constitutifs du fonctionnement du marché de production d'eau. L'insertion des opérateurs dans ce secteur est liée à leurs réseaux relationnels, et à leur capacité à entretenir ces réseaux. Si les agents ministériels contournent le cadre légal afin de favoriser le développement d'entreprises, ils usent également de leur position au sein du ministère pour arranger les marchés, en faveur de certains opérateurs. On retrouve ce mode de fonctionnement sur le marché de distribution d'eau dans les périphéries en développement, géré par les opérateurs privés. L'installation des populations se fait hors de toute maîtrise des autorités publiques, s'accompagnant de la prolifération des dispositifs techniques de distribution d'eau. La mise en place de ces dispositifs (et leur fonctionnement au quotidien) est favorisée par des arrangements, des négociations entre les opérateurs et les notables coutumiers, détenteurs du pouvoir foncier, mais aussi entre les opérateurs et les habitants.

La prédominance des arrangements au cœur des activités des opérateurs privés permet de remettre en cause la classification officielle des entreprises établies par les structures étatiques, qui distinguent celles-ci selon leur taille (liée entre autres au chiffre d'affaires, à l'effectif du personnel). La distinction entre grandes et petites ou moyennes entreprises n'est pas toujours opératoire. Il est difficile de saisir leurs niveaux d'investissements et d'activités, une partie de celles-ci ne faisant pas l'objet de déclaration d'impôts auprès des services fiscaux. De même, des entreprises légalement constituées, suivant le cadre formel, peuvent s'avérer fictives.

La dimension informelle des activités de production et de distribution d'eau, observée notamment à partir des relations entre les opérateurs privés et les agents ministériels, permet de mettre en perspective l'appropriation privée de l'Etat (Maccaglia, 2013). Elle rend compte d'un « processus en cours d'institutionnalisation de l'informel, qui permet paradoxalement d'assurer la continuité des institutions » (Blundo, 2001b). Au-delà des ententes entre agents ministériels et acteurs privés, le marché de l'eau en ville revêt une dimension plus politique, observable à partir des jeux de pouvoirs entre des coalitions d'intérêts chevauchant entre l'économique et le politique, mais aussi de l'implication d'une pluralité d'acteurs publics en lien avec le parti au pouvoir dans le service municipal de distribution d'eau, conduisant à l'éviction relative des élus locaux de la gestion du service. Ces coalitions comprennent les hauts cadres des ministères et les *Big-men* qui organisent le marché, tentant de contrôler les circuits de distribution d'eau, en dépit des mécanismes institutionnels visant l'encadrement de cette activité.

TROISIEME PARTIE : POLITIQUE ET GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR DE L'EAU

A Mumbai en Inde (Zérah, 2003), la forte concurrence dans le marché de la distribution d'eau conduit à la formation de coalitions d'intérêts (lobbyings). Les entrepreneurs s'organisent pour faire évoluer la réglementation et préserver leurs intérêts économiques. A Bangalore (Ranganathan, 2014), le développement de la mafia de l'eau (*water mafia*) conduit à des analyses plus larges sur l'informel en ville, mettant en évidence l'influence de coalition impliquant des personnalités politiques et des personnels institutionnels. L'existence de ces coalitions permet de faire une lecture plus large des stratégies d'accaparement des ressources (eau, foncier) et d'accumulation des élites urbaines (Roy, 2009). L'intervention d'acteurs, publics et privés, dans le secteur de l'eau pose la question de la coordination de la diversité (Jaglin, 2006). Si la régulation relève du domaine d'action directe de l'Etat (Dubresson et Jaglin, 2002 ; Dubresson et Jaglin, 2005), l'objectif de cette partie est l'analyse des mécanismes d'intervention de l'Etat à la suite des réformes du service d'eau. Comment les coalitions d'intérêts chevauchant le monde politique et la sphère privée, le légal et l'illégal, conduisant à une imbrication entre l'Etat et le parti au pouvoir, entrent dans des systèmes de pouvoir locaux et nationaux, multipolaires et à géométrie variable (Le Bris, 2001) ? Comment se négocie le partage de l'espace urbain ? En filigrane, quel est l'impact spatial aujourd'hui de l'action publique ? Qui la construit ? Les opérateurs, les habitants, les municipalités, l'Etat ?

Il s'agit d'appréhender la dimension territoriale de l'action publique et, de ce fait, la mise à l'épreuve, à l'échelle de la ville de Douala, des réformes de privatisation et de libéralisation, mais aussi les conséquences sur la gestion du service. Je reprends l'hypothèse défendue notamment par B. Hibou (1999 ; 2011) selon laquelle la privatisation et la libéralisation ne se traduisent pas par le retrait de l'État du service, mais constituent de nouvelles modalités de son intervention. L'interventionnisme étatique apparaît à travers diverses formes de régulation (Darbon, 2008), entre autres la définition des principes et des orientations de politique générale, l'édiction des règles et le contrôle de leur mise en œuvre, la délivrance du service d'eau (Olivier de Sardan, 2004 ; Olivier de Sardan, 2009). Cette perspective complète les études sur la nature de l'Etat en Afrique qui ont largement porté sur des dispositifs de répression et de domination, selon une approche wébérienne (monopole de la violence légitime) ou foucauldienne (discipline et contrôle des corps et des esprits). La mise en évidence des modalités de redéploiement de l'action de l'Etat (Diouf,

1999) permet d'analyser les dimensions spatiales de la construction du pouvoir en milieu urbain, et sa territorialisation (Jaglin, 2005). Cette perspective permet de mettre en évidence la notion de territoire, définie selon Raffestin (1980) comme « une production à partir de l'espace », mettant en jeu des relations, donc du pouvoir. Le pouvoir suppose une distribution asymétrique des ressources, la mise en œuvre stratégique de celles-ci permettant d'exercer un contrôle sur l'activité d'autrui (Chazel, 1983). Cette approche conduit à observer la ville comme espace politique, en questionnant les « interactions entre *haut* et *bas* » (Enguéluélé, 2008). Après avoir étudié l'imbrication entre le politique et l'économique sur le marché d'eau, à travers le jeu d'alliances entre les hauts fonctionnaires et les opérateurs privés, notamment les *Big-men*, le propos sera de montrer que l'intervention de l'Etat dans les territoires communaux, par ses diverses entités, a pour conséquence d'évincer les élus locaux de la gestion du service municipal de distribution d'eau.

Chapitre 5 : *Big-men*, réseaux et contre-pouvoirs

« Toutes les dominations cherchent à éveiller et à entretenir la croyance en leur légitimité ».

Max Weber (1922 :286).

Ce chapitre porte sur l'économie politique de l'eau en milieu urbain, dans le but d'appréhender l'investissement politique du champ économique (Compagnon, 2001), et plus largement le fonctionnement de l'Etat, à partir d'une lecture de la mise en œuvre de la réglementation. Aborder la question du droit, c'est étudier les rapports entre droit et espace (Maccaglia et Morelle, 2014) et s'intéresser aux acteurs institutionnels et à leurs marges d'interprétation du droit (négociation et transgression). Le droit est l'instrument de domination et de contrôle social entre les mains des détenteurs de pouvoir, de ceux qui ont la capacité d'imposer leur volonté dans le cadre d'une relation sociale, malgré les résistances éventuelles (Weber, 1968). La notion de pouvoir fait intervenir la légalité, fondée sur le respect de la loi (les pratiques sont censées être conformes à la loi), de la règle, de la fonction (légitimité légale rationnelle), mais aussi la contrainte, donnant lieu à l'usage de la force (contrainte physique ou coercition). A partir de l'analyse des réformes intervenues dans le secteur, je propose d'abord de discuter du rapport à la norme juridique des personnels des ministères en charge de la gestion de l'exploitation d'eau. Il s'agit d'étudier le fonctionnement des réseaux informels d'accaparement de ressources publiques et de redistribution de la rente, à des fins privées (Olivier de Sardan, 2009). Il s'agit également de mettre en évidence les rapports entre la sphère économique et la sphère politique, à partir d'une lecture des mécanismes d'accumulation des *Big-Men* (Médard, 1987 ; Darbon, 2010) et des autres opérateurs privés. Si la proximité avec le régime politique constitue une ressource politique (Fauré et Médard, 1995), elle révèle aussi les modalités d'encadrement de la sphère économique par le politique, et les mécanismes de coercition qui tendent à décourager ou à contenir toute tentative de développement d'un secteur économique hors de l'influence du politique (Hibou, 2008).

1. La gestion partagée de l'exploitation d'eau potable : un cadre juridique conflictuel, des légitimités contestées

La loi de 1998 a réparti les compétences en matière d'exploitation d'eau par les opérateurs privés entre deux ministères (MINEE, 1998). Cependant, cette gestion partagée est remise en cause par les entités ministérielles elles-mêmes. L'interprétation de la loi en vue de légitimer des compétences de chacun des acteurs ministériels est source de

contestations. Dans la pratique, les deux ministères tentent d'accaparer les pouvoirs de gestion, mais également les gains constitués par l'exploitation d'eau.

1.1. Un secteur, deux ministères de tutelle

A la suite de la loi de 1998, deux ministères ont été créés. D'abord, le Ministère de l'Energie et de l'Eau/MINEE (en 1998), compétent en matière de gestion de l'eau et de l'énergie et relevant du régime de l'eau. Puis le MINMIDT⁵³ (en 2004), dont les prérogatives sont définies dans le code minier qui a la charge des secteurs industriel, minier et du développement technologique. Avant cette date, le seul ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie (MINMEE) abritait les différentes activités aujourd'hui exercées par ces nouveaux ministères⁵⁴. D'une manière plus précise, en ce qui concerne la question de l'eau, l'exploitation des eaux de surface et des eaux souterraines a été confiée au MINEE et celle des eaux de source et des eaux minérales au MINMIDT (pour les définitions relatives aux différentes eaux, se référer à Encadré n° 11). Cette répartition est précisée dans le texte de 1998 : « les dispositions concernant l'exploitation des eaux de source et des eaux minérales seront régies par une loi particulière » (article 13). Cette loi particulière est le code minier de 2001.

Encadré n° 11: Définitions des eaux

Au sens de la loi n° 98/005 du 14 avril portant Régime de l'eau :

Eaux de surface : Elles désignent les eaux de ruissellement, les cours d'eau et les eaux stagnantes.

Eaux souterraines : Ce sont des eaux d'infiltration et des nappes. Font partie de celles-ci les eaux minérales, qui contiennent des substances minérales dissoutes ayant une action thérapeutique.

Au sens du décret n° 2002/646 du 26 mars 2002 fixant les modalités d'application de la loi n° 001 du 16 avril 2001 portant Code minier :

Eau de source : C'est une eau peu ou pas minéralisée, gazeuse ou non, sans qu'il soit fait état de ses qualités thérapeutiques.

Eaux minérales : Ce sont des eaux d'origine naturelle contenant en solution soit des sels minéraux, soit des gaz ou les deux à la fois, et ayant des propriétés thérapeutiques.

Mines : Sont considérés comme mines les gîtes de toutes substances minérales non classés dans les carrières y compris les gîtes géothermiques, les eaux minérales et thermominérales (article 3).

Sources : Régime de l'eau (1998) ; Code minier (2001) et textes d'application (2002).

Chaque ministère revendique sa compétence en matière d'exploitation de l'eau par les opérateurs privés. De fait, les deux ministères ont étendu leurs compétences à la gestion

⁵³ De nos jours, cette entité ministérielle est nommée Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique/MINMIDT (décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement).

⁵⁴ À Yaoundé et Douala, les bâtiments de l'ancien Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie (MINMEE) abritent les deux nouveaux ministères. Les bureaux ont été séparés et les personnels partagés entre les deux départements. A Douala, un couloir sépare les locaux de la Délégation régionale du MINEE de ceux de la Délégation régionale du MINMIDT.

de l'eau, qu'elle soit minérale ou de source, souterraine ou de surface. Plusieurs arguments sont avancés par les personnels, en particulier les hauts cadres. Les responsables du MINMIDT, que j'ai rencontrés à Yaoundé et à Douala (Délégation régionale du MINMIDT), expliquent que seule leur structure est compétente pour gérer l'exploitation de l'eau à des fins commerciales, parce que « l'eau est une mine liquide » (entretiens août 2013, Délégation régionale du MINMIDT à Douala). Le poids économique de ce département par rapport au MINEE – au mieux qualifié de « petit ministère », s'il n'est pas réduit à la taille d'une direction du MINMIDT - est largement évoqué par les personnels. Ils mettent en évidence son rôle dans le développement économique du Cameroun, à travers les technologies et l'industrialisation, notamment dans le domaine de l'exploitation minière.

Les activités de ce ministère bénéficient d'un contexte favorable marqué par la mise en scène du « gouvernement des grandes réalisations »⁵⁵, à travers des discours officiels et une forte médiatisation. En effet, le captage des eaux puis leur conditionnement (mise en bouteille et en sachet) mettent en œuvre des technologies qui relèvent de l'industrie. Par conséquent, l'usage des procédés industriels et la redistribution d'eau par les opérateurs privés (et donc l'aspect commercialisation) seraient des domaines d'intervention privilégiés du MINMIDT. Ce département délivre à cette fin aux opérateurs privés, plus particulièrement aux *Big-men*, des « autorisations d'embouteillage et d'ensachage d'eau minérale ». En outre, le code minier, seul, a défini les modalités de mise en bouteille (« embouteillage ») d'eau minérale ou de source destinée au public. La loi confère ainsi au MINMIDT la légitimité d'assurer le contrôle de l'eau de consommation conditionnée industriellement (mise en bouteille). Par extension, ce département applique ces modalités à la mise en sachet de l'eau, qui se développe comme des mises en bouteille.

1.2. Le code minier et ses interprétations

« C'est le fameux Code minier qui divise ». C'est ce qu'affirme un haut cadre de la Délégation régionale du MINEE (DRMINEE) à Douala, lorsqu'au cours d'un entretien, je l'interroge sur la répartition des compétences (entretiens, août 2013). Le MINEE fonde sa légitimité sur la dénomination même du ministère : Ministère de l'Eau, selon les explications données. Le MINEE octroie de ce fait aux opérateurs privés des

⁵⁵ Après une politique de développement économique axée sur les « grandes ambitions » (exemple du projet Dibamba dont l'objectif est d'augmenter l'offre énergétique de la centrale thermique de Yassa à Douala), à la fin de la décennie 2000, le gouvernement est passé à une politique de « grandes réalisations » (exemple du port en eau profonde de Kribi).

« autorisations de prélèvement des eaux souterraines à des fins commerciales ». En 1998, la loi n° 98/005 du 14 avril, portant Régime de l'eau, a fixé les domaines de compétences du MINEE en définissant les conditions d'exploitation des eaux de surface et des eaux souterraines⁵⁶. D'abord, le MINEE devrait intervenir pour assurer le contrôle des prélèvements (captages) d'eau par les habitants. La loi autorise le prélèvement par les particuliers à des fins domestiques : « en l'absence d'une distribution publique d'eau potable, toute personne peut faire usage des puits particuliers, des citernes destinées à stocker de l'eau ou des sources captées, à condition de s'assurer de la conformité de la qualité de l'eau aux normes en vigueur » (article 11, al.1-2). Ensuite, les prérogatives du MINEE portent sur le prélèvement d'eau par les industries agro-alimentaires, afin d'assurer leur production (article 10, alinéa 3). C'est l'exemple des industries brassicoles qui captent l'eau souterraine pour produire des boissons diverses. Enfin, le MINEE, organe de tutelle dans le cadre du PPP, participe à la définition des politiques mises en œuvre par la CAMWATER et la CDE.

Les compétences de chaque ministère ont ainsi été clairement définies par la loi de 1998, puis par le code minier et ses textes d'application. En dépit de la clarté de la loi, les personnels du MINEE contestent la répartition des compétences et remettent en cause la loi. La mise en pratique de la loi est l'objet de multiples contradictions. La première concerne l'octroi des licences d'exploitation « autorisation d'embouteillage et d'ensachage d'une eau minérale » (Annexe n° 8). Selon les ingénieurs du MINMIDT en charge du contrôle des eaux, les nappes d'eau minérale sont localisées dans les régions volcaniques du sud-ouest, du littoral (département du Mounjo). Or l'eau captée dans le bassin sédimentaire de Douala est qualifiée de « minérale » et « naturelle ». Par conséquent, certaines eaux commercialisées sont des eaux minéralisées. Leur composition chimique est obtenue par ajout de substances minéralisées. D'autres sont directement conditionnées sans subir de transformation. Les opérateurs mentionnent sur les emballages (sachets, bouteilles) les propriétés des eaux qui s'avèrent fausses (Annexes n° 9 et n° 10). Cette situation se rapproche de celle observée à Delhi (Llorente et Zérah, 1998 ; Llorente et Zérah, 2003 ; Zérah, 2003), où l'industrie de l'eau conditionnée (vendue en bouteilles et en bonbonnes) doit son essor à une réglementation peu rigoureuse sur l'origine des sources, les conditions d'emballage et les procédés de fabrication. Ainsi, à Douala, alors que certaines sociétés disposent d'équipements de qualité et assurent un contrôle des procédés

⁵⁶ La loi de 1998 précise que les dispositions concernant l'exploitation des eaux de source et des eaux minérales seront régies par une loi particulière (article 13) : c'est la loi n° 001 du 16 avril 2001 portant code minier.

de fabrication, d'autres exercent en dehors de tout respect de la réglementation et conditionnent de l'eau souterraine non traitée.

Si le captage et le conditionnement d'eau requièrent l'usage de procédés industriels, l'on peut contourner ces procédés en opérant manuellement. Les populations font preuve d'une véritable ingéniosité. En effet, les eaux commercialisées ont des origines diverses. Elles sont captées à partir des forages ou prélevées dans des puits, ou directement recueillies au robinet à partir du réseau de la CDE. De fait, le recours aux machines n'est pas systématique, les puits par exemple étant creusés à main d'homme. De plus, la mise en sachet ou en bouteille d'eau peut se faire totalement ou partiellement de façon manuelle (Planche photographique n° 19).



V. Nantchop, 2012, 2013 et 2015

Planche photographique n° 19 : Divers procédés mis en œuvre dans le conditionnement de l'eau

Le conditionnement d'eau se fait de façon mécanique ou manuelle (du moins partiellement). La machine, importée de Chine (photographie a) - et son adaptation locale (photographie b) - produisant environ 1 000 sachets d'eau de 50 cl chacun par heure. A côté de celle-ci, certains opérateurs recourent à un procédé partiellement mécanisé ou manuel. Dans cette petite unité de production (photographie c), l'eau mise en sachet provient du réseau de la CDE. Des filtres, déjà dégradés par la couleur qu'ils présentent, sont connectés au tuyau qui assure la conduite d'eau vers le sachet en matière plastique. Un appui prolongé sur la pédale permet le chauffage du sachet grâce au courant électrique qui alimente la machine. La capacité de production est moins importante. Elle subit les coupures intempestives de la CDE et Aes-SONEL. Le sachet d'eau fermé est recueilli dans le seau posé à terre. Des packs de 50 sachets sont constitués (photographie d), livrés à 1 200 francs CFA (24 francs CFA le sachet) aux revendeurs qui les redistribuent à 2 500 Francs CFA (50 francs CFA le sachet). Les sachets utilisés sont fournis par les producteurs locaux. Ils sont acquis au prix de gros (par exemple 100 kilogrammes de sachets à 230 000 francs CFA). Des sachets de moindre qualité occasionnent parfois d'importantes pertes. Les commerçants comptent les sachets d'eau percés et les considèrent comme des invendus. Les opérateurs distribuent également des bonbonnes (photographie e). La Société anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC), localisée au centre-ville à Koumassi, met à la disposition des populations son forage pour s'approvisionner. Les habitants recueillent cette eau dans des bouteilles recyclées et la commercialisent (photographie f) au sein des quartiers, dans des bars et des restaurants. Cela ne nécessite pas de procédé mécanisé.

Le code minier a défini les conditions d'exploitation des eaux à partir des procédés mécanisés. La prise en charge par le MINMIDT du développement technologique justifie l'octroi de ses compétences. Toutefois, on observe un vide juridique en ce qui concerne le degré de mécanisation et l'usage des procédés non mécanisés (manuels). Par conséquent, de nombreuses petites unités de production et de distribution d'eau fonctionnent en dehors de tout cadre formellement défini. L'ensemble des situations rencontrées sur le terrain ne fait pas l'objet d'encadrement juridique. Les vides juridiques ont constitué pour les ministères une opportunité pour tenter de légitimer chacun son champ de compétence. Selon les opérateurs privés rencontrés, la contestation de la loi cache des enjeux d'ordre financier, à l'œuvre dans la procédure d'octroi des licences, prédominants dans les rapports quotidiens entre les opérateurs privés et les personnels des ministères.

2. Les transgressions de la loi comme mode de production des normes

Sur le terrain à Douala, la mise en pratique de la loi par les agents des deux ministères se traduit par l'octroi de licences d'exploitation et le contrôle dans les entreprises des procédés de production. Toutefois, l'octroi des licences se fait le plus souvent en dehors du respect des normes de captage d'eau.

2.1. L'attribution de licences d'exploitation, source de rente

L'analyse des relations entre les opérateurs privés et les ministères permet de montrer que l'attribution de licences d'exploitation d'eau est gérée par des circuits discrets organisés dans chaque ministère. Au sein du MINMIDT et du MINEE, ces circuits favorisent l'octroi des autorisations d'abord aux *Big-men*, mais aussi à d'autres opérateurs privés. L'exploitation de l'eau à des fins commerciales alimente « un système illicite de redistribution de gain » (Olivier de Sardan, 2001). Les échelles de redistribution vont du pouvoir central, puis des personnels des délégations régionales des ministères à Douala, aux agents sur le terrain.

Dans les principes, le captage et la distribution d'eau sont soumis à une demande préalable d'autorisation officielle auprès des deux ministères. À cette fin, le demandeur d'une autorisation doit s'acquitter des taxes diverses qui correspondent aux frais d'ouverture du dossier et de contrôle des installations. Ensuite, celui-ci doit payer des frais d'ouverture et d'étude du dossier qui varient entre 50 000 et 500 000 francs CFA, en fonction de la quantité journalière d'eau produite (Décret n° 2001/164/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités et conditions de prélèvement des eaux de surface ou des eaux souterraines à des fins industrielles et commerciales). Enfin, le demandeur assume les dépenses liées au contrôle technique et à l'acquisition de la licence (à 1 000 000 de francs CFA, si sa demande est acceptée). Le contrôle technique doit s'étendre sur une période de 30 jours au maximum, mais la loi stipule que cette durée peut être limitée à 20 jours, selon les cas. Les frais engagés sont répartis entre le transport et éventuellement l'hébergement des agents, pouvant venir du Ministère ou de la délégation régionale. Ce contrôle a pour objectif de vérifier la conformité des installations permettant le prélèvement, le traitement et le conditionnement d'eau selon les normes en vigueur. A cet effet, une équipe de contrôle conjointe, formée par au moins deux inspecteurs assermentés du ministère en charge de l'eau (au moins deux) et des inspecteurs du Ministère de la Santé publique (MINSANTE), effectue une « descente sur le terrain » (visite technique ou enquête publique). L'équipe doit contrôler le respect du périmètre de protection, dans un rayon de 25 mètres autour du point de captage, de traitement ou de stockage de l'eau. L'équipe vérifie en outre la conformité du dispositif technique mis en place avec les normes de captage et de conditionnement, la qualité de l'eau - des échantillons d'eau sont prélevés aux fins d'analyses des caractéristiques chimiques et bactériologiques -, et s'assure du

respect des normes de traitement et d'hygiène et de la formation du personnel employé aux processus de production. Les opérateurs privés rencontrés affirment qu'ils ont investi au total entre 3,5 millions et 4,5 millions de francs CFA pour obtenir une autorisation.

Dans la pratique, la procédure de demande, qui relève le plus souvent d'un véritable parcours du combattant pour l'opérateur privé, est contournée. En parallèle de la procédure administrative officielle, d'autres des circuits sont mobilisés au sein des ministères. Leur objectif est d'apporter une « aide » à l'opérateur afin de « faciliter » l'obtention de l'autorisation (entretiens, 2013 et 2014). Des agents de la délégation régionale proposent leurs services au demandeur d'autorisation pour assurer le montage et la transmission du dossier au ministère à Yaoundé. Toutefois, cette aide peut être qualifiée d'« instituée », car elle est devenue quasi obligatoire dans la pratique, si l'on veut avoir une chance que le dossier aboutisse. Les dessous de table sont monnaie courante. Les agents reçoivent du demandeur une contrepartie fixée à un million de francs CFA (entretien avec un opérateur privé autorisé par le MINEE, août 2013).

La visite technique sur le terrain dure trente minutes et coûte au minimum trois millions de francs CFA au demandeur. Cette somme est répartie entre les trois agents, soit un million de francs CFA chacun. Un opérateur privé, *Big-man*, autorisé par le MINMIDT, raconte :

« Les agents font au plus trente minutes sur le terrain mais on te facture toujours 20 jours [chaque inspecteur reçoit un million de francs CFA correspondant à 50 000 francs CFA par journée d'enquête officielle. La durée de l'enquête mentionnée sur l'avis affichée au mur de l'unité de production est de 20 jours]. Ils regardent. Ils demandent : "as-tu respecté le périmètre ? Le forage est à combien de mètres ? " C'est fini. "Tu as fait les analyses ? " Tu réponds non. Ils disent : "Il faut faire les analyses". Et ils sont partis ! »

C'est sur le site de production que je me suis longuement entretenue avec le *Big-man*, un samedi du mois de juillet 2013. Ce site est situé dans un quartier périphérique encore peu habité. La nappe d'eau qu'il exploite est « prête à boire », affirme-t-il. Elle peut être consommée directement, sans avoir été préalablement traitée. Il a tout de même installé un système de traitement d'eau (des filtres à charbon). Il me montre son autorisation d'exploitation fournie par le MINMIDT, mais également les résultats d'analyses bactériologiques de « son » eau effectuées par un laboratoire. Il me sert un sachet d'eau à boire et dit : « même quand vous buvez, vous sentez que c'est bon. Lorsque les gens consomment mon eau, ils la réclament toujours : "c'est l'eau là que l'on veut" ». Jusqu'à présent, je ne couvre qu'une petite partie de Douala.

Ingénieur dans le secteur agro-alimentaire, cet opérateur privé a développé pendant une quinzaine d'années l'importation et la redistribution de vin, avant d'investir dans le secteur de l'eau en 2011. Une parcelle de 500 m², située à la périphérie de la ville de Douala, abrite l'unité de production. « Ce qui coûte cher, c'est la parcelle, le bâtiment [formé par une unité de production et un bureau] et la logistique », explique-t-il au cours de la visite. Il a investi 15 millions de francs CFA dans l'acquisition de la parcelle, entre 25 et 30 millions de francs CFA dans la construction du bâtiment et du forage. Il a en outre acquis des moyens logistiques dont 5 tricycles achetés à 5 millions de francs CFA. Il dispose également de 3 voitures d'un coût total de 12 millions de francs CFA, acquis lorsqu'il commercialisait du vin importé. Deux appareils de production automatiques fabriqués en Chine ont été achetés auprès d'une entreprise importatrice à dix millions de francs CFA. Il évalue ses investissements, dans l'acquisition du foncier, la construction et l'équipement, la logistique et les démarches d'obtention d'autorisation, à environ 100 millions de francs CFA. Toutefois, ses moyens logistiques sont insuffisants pour assurer la distribution d'eau dans de nombreux quartiers de la ville : « Il me faut maintenant un financement. La logistique est insuffisante. Il faut doubler, même quadrupler. Si je fabrique l'eau, je vais vendre. Je dois vendre dans tous les quartiers de Douala. Douala présente un réel potentiel vu la population, la température, le manque d'eau. L'eau n'est pas de bonne qualité. Yaoundé, j'y pense mais laissons un peu le temps au temps. Pour le moment, c'est Douala et ses environs : Eséka, Edéa, Kribi, Koumba. J'ai des grossistes. L'objectif pour moi dans une ville, c'est de travailler avec un grossiste. Quand on le laisse, il a l'objectif de couvrir une large clientèle » (Extraits d'entretiens, juillet 2013).

Son épouse est diplômée en marketing. Elle s'occupe des opérations de marketing auprès des grossistes et des vendeurs au détail. Huit employés (livreurs) assurent la livraison d'eau auprès des grossistes et des vendeurs au moyen des véhicules de l'entreprise. 4 employés ont la charge des opérations de conditionnement d'eau : répartis par équipe de deux sur chaque machine, l'un assure la mise en place des sachets d'eau et les réglages divers, l'autre constitue les packs d'eau et les dispose dans les véhicules.

Outre l'exploitation d'eau en sachet, il produit également des boissons sucrées qu'il commercialise à l'échelle de Douala et des petites villes environnantes. L'unité de production fonctionne sans arrêt pendant la saison sèche, au cours de laquelle la demande en eau de boisson augmente. Le sachet d'eau est vendu à 50 Francs CFA et le pack de 50 sachets à 1 300 Francs CFA. Il a installé un compteur, exigé par le ministère pour estimer les redevances dues par les opérateurs privés, calculées en fonction des volumes d'eau prélevés. « La redevance n'est pas élevée. Je paie environ 9 000 Francs CFA par semestre », explique-t-il. Il a entamé une démarche à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), à un coût de 400 000 francs CFA, pour protéger le label qu'il a attribué à « son eau ». (Entretiens et enquêtes de terrain, juillet 2013).

L'argent reçu par les inspecteurs est redistribué au sein du ministère, de la hiérarchie qui a envoyé les agents sur le terrain jusqu'aux intermédiaires employés à la

délégation régionale, ainsi qu'aux agents ayant effectué la mission. Par conséquent, ces derniers sont tenus à une obligation de résultats : ils doivent rapporter à leurs supérieurs les « fruits » de la mission d'enquête. Un autre opérateur privé le dit en ces mots :

« Après l'enquête, l'inspecteur rentre faire son rapport [rapport de contrôle technique]. Son rapport est favorable si tu as bien parlé, sinon son rapport ne sera jamais favorable. Et celui [entendu sa hiérarchie] qui l'a envoyé attend aussi. Quand un inspecteur prend un million [de francs CFA], tu crois que c'est un million [de francs CFA] qui rentre dans ses poches ? » (Entretiens, août 2013).

Une analyse des logiques verticales de circuits au sein des organes de l'Etat met en évidence les hiérarchies de pouvoirs, du ministère localisé à Yaoundé à la délégation régionale à Douala. Au-delà (et au-dessus) des pouvoirs ministériels, se trouve un ensemble de réseaux d'influence formés par les cadres du parti, les ministres, les grands hommes d'affaires (Fauré et Médard, 1995). Ces personnalités influencent parfois les décisions d'attribution des autorisations. Selon des entretiens (2014) auprès d'un cadre du MINMIDT, les inspecteurs ont parfois établi des rapports défavorables à l'attribution d'autorisations. Toutefois, ajoute-t-il, au sein du ministère à Yaoundé, la décision d'attribuer une licence d'exploitation est largement dépendante de réseaux d'influence, comme ce fut le cas pour une grande entreprise chinoise de production d'eau en bouteille. En effet, la mission de contrôle, conduite par un ingénieur des mines, avait émis un avis « très défavorable » (entretiens, décembre 2014), motivé par le fait que l'eau est captée sur le site d'une ancienne décharge contenant des réserves pétrolières, même en faibles quantités. Le rapport avait été transmis à la hiérarchie. Aucune décision n'avait été prise, du moins, de manière explicite. Conformément à la loi, la décision du ministre adressée au demandeur doit intervenir dans un délai de 30 jours, à compter de la date de dépôt du rapport. Passé ce délai, l'exploitation d'eau est autorisée tacitement (si la demande n'a pas fait l'objet d'un rejet explicite). Le silence du ministre a valu décision positive et dès lors a invalidé le rapport défavorable. Dans le cas de cette entreprise chinoise, selon l'ingénieur des mines, le silence du ministre aurait résulté soit de sa décision personnelle (motivée notamment par un arrangement financier), soit d'ordres venus d'un plus haut niveau (entretiens, décembre 2014). Ainsi, il est possible de contourner les décisions des agents, car les opérateurs disposent éventuellement de marges de manœuvre (Crozier et Friedberg, 1977), de ressources relationnelles susceptibles d'être mobilisées pour obtenir une licence.

A un niveau intermédiaire, le siège du ministère est le lieu de prise de décisions, mais également de concentration des pouvoirs relatifs à l'exploitation d'eau potable. Par conséquent, les hauts cadres du ministère à Yaoundé jouissent de pouvoirs plus étendus par rapport à leurs collègues de la délégation régionale et par rapport au délégué régional lui-même. Ce dernier représente en principe l'autorité ministérielle dans la région du Littoral (celle de Douala). Toutefois, ses marges de manœuvre sont limitées. De fait, les hauts cadres du ministère dirigent le plus souvent la mission sur le terrain et décident d'y associer leurs collègues de la délégation régionale. La présence des représentants de Yaoundé relève d'un régime de faveur pour l'opérateur privé, car cette occasion lui permet de négocier directement avec les agents en charge de décision d'attribution des autorisations et de s'affranchir d'intermédiaires (les agents de la délégation régionale) et de contraintes éventuelles résultant des procédures locales, selon les affirmations des opérateurs privés (entretiens, 2012). Toutefois cette faveur n'est pas gratuite. Selon un opérateur privé autorisé par le MINEE (entretiens, juillet 2013), la rétribution des inspecteurs du pouvoir central est le plus souvent deux ou trois fois supérieure à celle des inspecteurs de la délégation régionale et même du délégué régional⁵⁷.

Les opérateurs privés, camerounais, chinois ou autres dirigeants de multinationales dépendent d'un processus permanent de négociations avec les agents des deux ministères. Les écarts à la réglementation sont quasi-institués. Les « enquêtes périodiques sur le terrain », à des fins de contrôle, se révèlent une simple formalité qui se réduit à la réception de l'enveloppe préparée à cet effet. En contrepartie, les inspecteurs ferment les yeux sur leurs pratiques, notamment l'implantation de forages en milieu urbain dense caractérisé par une absence de système d'assainissement adapté ou le non-respect du périmètre de sécurité, de consignes d'hygiène et de fausses déclarations du volume d'eau mensuel effectivement capté et commercialisé. Certains agents ministériels affirment qu'ils ne consomment pas la majorité des eaux conditionnées – « même si c'était offert gratuitement » (entretiens, 2015) - même celles distribuées par des entreprises pour lesquelles ils ont pourtant donné la

⁵⁷ En 2012, j'ai suivi sur le terrain une mission de contrôle technique dans une société chinoise (celle-ci ne concernait pas l'exploitation d'eau). Deux inspecteurs, venus de Yaoundé, y ont associé un haut cadre de la délégation. A la fin de la mission, lorsque nous retournions en voiture, l'inspecteur ayant conduit la mission dit, parlant du haut cadre de la délégation régionale : « je lui ai demandé [à l'opérateur chinois] de lui donner 250 000 francs CFA ». Il avait reçu de l'opérateur environ le triple de cette somme. Combien son collègue venu avec lui de Yaoundé avait-il reçu ? Je ne l'ai jamais su. Dans tous les cas, la mission avait été fructueuse pour tous.

licence en émettant un avis favorable aux termes du contrôle technique. Ils contrôlent aussi périodiquement le respect des procédés de conditionnement de ces mêmes entreprises. On peut par conséquent s'interroger sur la valeur de ces autorisations et sur la qualité de l'eau distribuée.

L'évolution de la réglementation dans le secteur représente une opportunité savamment exploitée au sein de l'appareil administratif. L'attribution des licences d'exploitation aux opérateurs privés est l'occasion de s'accaparer la rente d'eau. Au-delà de l'obtention des licences, les opérateurs privés sur le terrain au quotidien rétribuent les agents des deux ministères, leur permettant ainsi d'exploiter l'eau de la nappe en vue de sa commercialisation en dehors du respect de la réglementation en vigueur. Le conflit interministériel est entretenu, pour servir les intérêts individuels et ceux de groupes organisés. Les deux ministères développent des stratégies de conquête de légitimité et de positionnement, le plus souvent à travers l'instrumentalisation de certains opérateurs.

2.2. Réprimé mais toléré : l'illégal négocié

Les ministères de tutelle octroient des autorisations d'exploitation et de distribution d'eau aux populations. Certains opérateurs qui relèvent de ce régime bénéficient de ce fait d'une reconnaissance de la part de l'État, mais d'autres évoluent en dehors de ces autorisations. Les autorités publiques les ignorent ou les répriment. Toutefois, en tenant compte des arrangements ayant favorisé l'obtention des licences par les opérateurs autorisés, la question se pose de savoir si ces opérateurs non autorisés sont dans l'illégalité : de quel côté se trouve la légalité ou l'illégalité ?

L'eau alimente un marché qui a atteint une ampleur insoupçonnée et non maîtrisée par les autorités publiques locales et centrales. Des eaux de boisson de qualité douteuse inondent la ville de Douala. Leur origine ainsi que leur qualité sont incertaines. En 2013, environ soixante opérateurs privés disposaient d'une licence d'exploitation officielle. Ils se partagent le marché de distribution avec les opérateurs informels, en grand nombre. Ces opérateurs conditionnent de l'eau dans de petites unités localisées dans une pièce au sein des habitations ou dans des lieux inattendus, tels que des bâtiments en construction, des chantiers. Ils « fabriquent de l'eau dans une chambre ou derrière la maison. Et tu vois seulement des packs d'eau qui sortent des maisons », explique un

opérateur autorisé par le MINMIDT (entretiens au quartier Yassa, juillet 2013). Combien seraient-ils en réalité ? A la délégation régionale du MINEE, les responsables estiment que la ville compte environ une centaine d'opérateurs de distribution d'eau (en sachet et en bouteille) non autorisés. Toutefois, ce chiffre serait sous-estimé, ajoutent-ils. En effet, il rend compte uniquement des eaux produites par les opérateurs sans licence, et distribuées au centre-ville, qui ont pu être recensées par les personnels de la délégation régionale du MINEE, au cours des opérations de saisie, accompagnés d'agents de la police. Ne sont pas prises en compte la distribution d'eau à l'échelle des quartiers, effectuée par les habitants, ni les eaux produites dans les villes moyennes environnantes du Sud-Ouest et acheminées quotidiennement vers Douala.

Les autorités publiques, à travers de multiples discours médiatisés et des campagnes de répression, affirment leur volonté d'« enrayer » la production et la distribution des « eaux de qualité douteuse » (*Cameroon Tribune*, 2011 ; *Mutations*, 2011). L'absence de moyens financiers pour assurer des contrôles effectifs est très souvent l'argument principal mobilisé par les entités ministérielles et par les autorités locales pour justifier la prolifération d'offres de distribution d'eau dans la ville.

Face à l'inertie des pouvoirs publics, en 2012, les opérateurs privés, autorisés par le MINEE et réunis au sein du Syndicat de Producteurs d'Eau en Sachet (SPES), ont pris l'initiative d'assurer le financement des opérations de contrôle de la distribution d'eau. La création du syndicat a été fortement appuyée par certains opérateurs qui militent depuis une dizaine d'années environ au sein du Groupement des Commerçants et Activités connexes du Wouri (GCACW), créé en 2001. Même si son statut n'est pas encore formellement établi, ce regroupement fonctionne et tient des réunions. L'objectif des membres du syndicat est de mener des actions afin d'écarter du marché de distribution d'eau les concurrents que sont les opérateurs non autorisés. Ils ont organisé une véritable « traque » des unités de production (entretiens avec le président du syndicat des producteurs d'eau en sachet, juillet 2012). D'abord, ils ont repéré sur le marché les eaux distribuées sans autorisation. Ensuite, des unités de production ont été localisées. Ils ont parfois bénéficié à cet effet de l'aide d'informateurs, d'habitants des quartiers. S'il est difficile de localiser les unités de production d'eau en sachet et en bouteille, certains quartiers populaires, notamment Bépanda, New-Bell, Nylon, Ndogpassi sont réputés être des foyers de production, selon mes entretiens avec les membres du syndicat (2012 et

2013). Derrière les murs d'habitations, des machines (ensacheuses) tournent, de jour comme de nuit. Des ouvriers, formés le plus souvent par la main-d'œuvre familiale, se relaient pour assurer le service. Certains opérateurs ont utilisé la ruse, en se présentant aux domiciles des opérateurs clandestins comme de potentiels vendeurs en gros, venus pour visiter le site de production, et conclure des accords en vue de la distribution d'eau. Enfin, une liste d'environ 40 unités de production a été portée à la connaissance de la DRMINEE. Des opérations de répression ont été menées par les inspecteurs de la DRMINEE, assistés par les forces de maintien de l'ordre public (la police). Ces opérations ont été financées par le syndicat, à partir des cotisations de ses membres dont la contribution s'élevait à 20 000 Francs CFA chacun.

Ces opérations n'ont pas produit les effets attendus par le syndicat. Les opérateurs non autorisés continuent à distribuer de l'eau dans la ville. Des désaccords ont subsisté entre les membres du syndicat et les agents de la DRMINEE sur la nature des actions à mener. En concertation avec la délégation régionale, les membres du syndicat avaient envisagé deux types d'actions. Le premier était une répression directe auprès des vendeurs assurant la distribution d'eau dans l'espace public et autres lieux de commerce (marchés, boutiques notamment). L'idée était de les dissuader de vendre de l'eau par la menace et la saisie de packs d'eau. Selon les membres du syndicat rencontrés, la répression des vendeurs devait inévitablement avoir des conséquences négatives sur l'activité des opérateurs privés non autorisés. Ils subiraient une baisse de leur activité (diminution de la vente d'eau) les contraignant à quitter le secteur de la distribution d'eau en ville. Cette première option était voulue par les membres du syndicat. Le second type d'action envisagée se rapportait à la fermeture définitive des unités de production non autorisées. Lors de la mise en œuvre des opérations, les agents de la délégation régionale du MINEE ont privilégié les actions directes au sein des unités de production (saisie de matériel de production, amendes, mise sous scellés notamment). La réglementation permet à un opérateur non autorisé et ayant fait l'objet d'un contrôle inopiné de régulariser sa situation, en introduisant une demande de licence auprès du Ministère. De fait, une fermeture définitive des unités de production, telle que voulue par les membres du syndicat, n'est pas toujours possible car des opérateurs non autorisés peuvent entamer une procédure de demande d'autorisation. Cette voie légale leur permet de continuer à exercer leur activité mais, le plus souvent, la voie des arrangements avec les agents de la délégation régionale

est privilégiée. Finalement, les opérateurs privés continuent à conditionner et à distribuer de l'eau dans la ville de manière illégale. Un opérateur privé rencontré explique :

« Les mêmes gars [agents] de la délégation régionale nous ont appelés. Ils ont appelé le syndicat et on a cotisé de l'argent pour qu'ils descendent sur le terrain fermer au moins des structures qui n'ont pas d'autorisations. Ils m'ont même appelé, j'ai indiqué certaines sociétés que je connaissais, environ 7. Ils vont là-bas, prennent l'argent, mettent dans les poches et s'en vont. Ils ont pris aussi notre argent et ils ont mangé [pris]. Le lendemain, tu trouves toujours les mêmes gars [les opérateurs non autorisés] dehors. Tu poses la question et ils [les agents de la délégation régionale] disent : "Tu sais, tu sais que c'est compliqué". Je leur ai répondu : "vous saviez que c'était compliqué et pourquoi êtes-vous venus me prendre de l'argent?" ». Cet opérateur a activement participé au regroupement des producteurs d'eau et au montage du dossier en vue de la constitution du syndicat. (Entretiens, juillet 2014)

Cette situation révèle la complexité des enjeux sur le terrain. Les intérêts financiers du personnel de la délégation régionale du MINEE et de la police, ainsi que l'inertie des pouvoirs publics, permettent d'expliquer partiellement la prolifération des offres non autorisées. A ces facteurs, s'ajoute le capital social dont disposent les opérateurs et qu'ils mobilisent lorsqu'ils sont confrontés à la répression des forces de l'ordre. Ils s'appuient sur des réseaux d'influence familiaux, formés par des femmes et des hommes qui jouissent d'un important capital économique, politique, qui leur confère du pouvoir. La proximité des opérateurs privés avec ces réseaux d'influence leur offre une certaine protection. Se crée alors un rapport de pouvoir entre les opérateurs et les agents ministériels et la police sur le terrain. En outre, les circuits au sein du ministère et de la délégation régionale constituent sont connus des opérateurs privés. Certains agents clés qui y figurent sont réputés être des « hommes de situations » (entretiens avec un informateur, août 2013), capables d'intervenir dans toutes les situations. L'opérateur privé confronté à un contrôle inopiné effectué par des agents de la délégation régionale du MINEE peut solliciter les interventions. Ces personnes demandent à leurs collègues effectuant le contrôle inopiné « de ne pas le toucher parce que c'est son gars », comme le souligne l'un de mes informateurs proches de ces réseaux. Les opérateurs considèrent ce type d'intervention comme une forme d'« aide » leur permettant de s'assurer une place sur le marché de distribution, en contrepartie d'arrangements financiers avec les agents de la délégation. L'Encadré n° 12 ci-après traduit les rapports entre les opérateurs et les agents de ministère.

Encadré n° 12: Réputé homme de situations

Nous sommes un samedi de septembre 2013. J'enquête auprès de trois entreprises de production d'eau, accompagnée de l'un de mes informateurs. Il a activement participé au montage de machines dans ces structures. Il a une trentaine d'années. Il est technicien et travaille en ce moment dans une grande entreprise industrielle située à environ 50 km de Douala, où il a obtenu un contrat de deux mois. Il y travaille en semaine et retourne à Douala le week-end pour voir sa famille et faire ce qu'il appelle ses « business », entre autres des réparations de machines dans les entreprises de production et de distribution d'eau, ou l'acheminement des packs d'eau vers les grossistes.

Il est 17 heures. La pluie bat son plein. Sur sa moto qui nous ramène de la dernière entreprise où nous avons travaillé - je suis presque devenue l'assistante de mes informateurs dans les chantiers, leur passant un marteau, une pointe, une vis, tenant des tuyaux lors des installations etc -, nous entamons un dialogue, comme à l'accoutumée :

- « C'est toujours toi qui a installé ces machines alors ? », je lui demande.
- « Oui ! C'est moi qui ai fait tout ça », répond-il.
- « Et comment es-tu entré en contact avec lui [le propriétaire de l'unité de production] ? »
- Quand il est revenu d'Afrique du Sud, il ne connaissait personne. On m'a parlé de lui et c'est moi qui l'ai mis en contact avec M. X. C'est celui qu'on devait rencontrer aujourd'hui, mais il n'a pas pu avoir le temps.
- Et pourquoi tu l'as mis en contact avec M. X ?
- Pour qu'il l'aide.
- Comment ?
- Par exemple, quand il y a un contrôle, il l'appelle et il intervient. Il peut aussi dire à ses gars [ses collègues inspecteurs] de ne pas le toucher parce que c'est son gars. Il l'aide ».

Je ne vais pas plus loin, au risque de bloquer toute conversation ultérieure. Nous achevons notre trajet, en silence, sous la pluie.

M. X ! Ce nom ne m'était pas inconnu. Il est inspecteur au ministère. Quelques jours plus tôt, un opérateur privé m'avait donné son numéro de téléphone. Je l'ai appelé. Plusieurs fois, il m'a donné des rendez-vous qu'il a ensuite annulés à la dernière minute, car très occupé. Plus tôt dans la journée, mon informateur l'a joint au téléphone pour connaître sa disponibilité. Lorsqu'il a prononcé ce nom, M. X, j'ai commencé à appréhender la rencontre. Ne devais-je pas m'éclipser tout doucement, au risque qu'il me découvre ? Surtout, qu'il me découvre en train d'enquêter auprès d'opérateurs avec lesquels il négocie.

Plus tard, j'ai repensé à ce rendez-vous manqué. Quelles implications cette rencontre - si elle avait eu lieu - aurait-elle pu avoir dans la suite de mes recherches ? Ne m'aurait-on pas fermé les portes du Ministère et de la délégation régionale ? Et cette situation n'aurait-elle pas également entraîné un surcroît de méfiance chez mes informateurs ?

Les rapports quotidiens entre les opérateurs privés et les agents des ministères et des délégations régionales sont marqués par des arrangements généralisés. En dépit de l'obtention de licence, plusieurs opérateurs exercent en dehors de toute application de la réglementation. Cette situation est en outre rendue possible par l'interférence des réseaux haut placés dans les décisions émises par les agents des ministères. L'intervention du politique sur la scène économique révèle la complexité des enjeux liés à la distribution

d'eau, un secteur concurrentiel, et permet de faire une lecture plus large de la nature de l'Etat.

3. « Affaires et politique marchent toujours ensemble »

« L'Etat chante, les producteurs dansent ».

Entretiens avec le président du Syndicat des Producteurs d'Eau en Sachet (Août 2012)

Le secteur de la distribution d'eau se caractérise par une forte compétition. Les opérateurs privés s'entendent pour contrôler le marché. Cette situation se rapproche de celle des marchés locaux d'eau conditionnée en Inde (Zérah, 2003). Dans le contexte indien, les grandes sociétés agro-alimentaires s'organisent en association pour obtenir des avantages fiscaux, mais également pour mener des actions de lobbying, afin de faire respecter les normes par tous les producteurs et de faire diminuer la concurrence. Dans le contexte doualais, les grands opérateurs, plus particulièrement les « *Big-men* » (Médard, 1987 ; Médard et Fauré, 2001), se mettent en conformité avec la réglementation, mais également tentent de l'influencer. En sus, ils multiplient des actions de contrôle afin de restreindre l'entrée et la participation des petits opérateurs privés dans le secteur de distribution et éviter ainsi sa saturation. En réponse aux tentatives des *Big-men* de les écarter des circuits de distribution d'eau, les petits opérateurs se mobilisent au sein du Syndicat des Producteurs d'Eau en Sachet pour défendre leur droit. L'opposition entre les *Big-men*, grands opérateurs autorisés par le MINMIDT, et les petits opérateurs, soutenus par le MINEE, reflète le délicat partage des compétences entre les deux ministères et permet d'analyser le chevauchement entre le monde des affaires et le monde politique (*straddling*) (Fauré, 1994).

3.1. Mécanismes de coercition et territorialisation relative des pouvoirs

Les gros opérateurs représentent l'élite économique et politique (Encadré n° 13). Certains proviennent de la diaspora, d'autres, cadres du parti au pouvoir, occupent une place privilégiée sur l'échiquier politique de la ville. Ce sont ces Grands, dirigeants des « vraies » sociétés - c'est ainsi que les « grands » opérateurs rencontrés qualifient leurs

entreprises - qui s'opposent à ceux qu'ils appellent « gnama-gnama »⁵⁸, ou encore « charlatans », qui « fabriquent de l'eau derrière la maison » et gèrent de nombreuses petites unités de production d'eau de la ville, autorisés par le MINEE. Les gros opérateurs de l'eau forment un cercle très fermé. En 2013, ils représentaient seulement une douzaine d'entreprises autorisées par le MINMIDT sur l'étendue du territoire national, tandis qu'une cinquantaine d'entreprises disposaient de licences octroyées par le MINEE, pour la seule ville de Douala.

3.1.1. Contrôler les circuits de distribution par des actions de lobbying

L'écart entre les grands et les petits opérateurs peut être mesuré en termes de niveau d'investissement consenti. Si les petits opérateurs ont investi initialement entre 5 et 10 millions de francs CFA (de manière progressive), l'investissement des grands a été dix à vingt fois supérieur, soit 100 millions de francs CFA au minimum. Il est réparti entre les dépenses d'acquisition foncière, des machines et des accessoires de production, des moyens logistiques.

Encadré n° 13: Politicien et entrepreneur : « un Camerounais de la diaspora qui a fait le pari de son pays »

En 2013, cet homme me reçoit à son domicile situé dans un quartier résidentiel du centre-ville. J'y passe deux heures, mais je n'ai pas l'occasion d'avoir un entretien avec lui. L'échange est bref dès mon arrivée : il me sert un sachet d'eau de marque Sawawa, puis me donne un document (Biographie et CV). La première page mentionne : « un Camerounais de la diaspora qui a fait le pari de son pays ». Il me dit : « lis, et si tu as des questions, on en discute après. Je suis vraiment désolé, je suis en réunion ».

A cette période de l'année 2013, l'entrepreneur est en campagne en vue des élections municipales prévues en octobre. Comme chaque soir, il reçoit à son domicile les membres du Rassemblement démocratique du Peuple camerounais (RDPC), le parti au pouvoir depuis plus d'une trentaine d'années. L'homme s'est en effet présenté sur la liste RPDC de la Commune urbaine d'Arrondissement de Douala 2 (CUAD2), dont le chef-lieu est New-Bell. Les chefs de quartiers de New-Bell (chefs traditionnels) et autres notables coutumiers sont présents à la réunion et occupent des sièges confortables. Les chefs de communautés bamiléké de Douala (représentants de chefs traditionnels de l'Ouest Cameroun) sont aussi là. Les chefs de quartiers sont particulièrement courtisés par mon interlocuteur, car le vote des habitants dépend largement de leur capacité d'influence. Au menu de la soirée, les membres du parti débattent des stratégies de campagne et l'hôte offre du vin et un repas copieux, des enveloppes également. Selon un de ses proches avec lequel j'ai discuté après cette visite, le candidat dépenserait plus de 2 millions de

⁵⁸ Le terme *gnama-gnama* est issu du pidgin et signifie « petit comme une fourmi » ou « insignifiant ». Utilisé dans ce contexte, les gros opérateurs comparent les autres aux fourmis, face aux Grands qu'ils représentent.

francs CFA pour recevoir chaque soir de réunion les membres du parti.

Tout commence en 1990 à Paris où il achève ses études de doctorat en sciences de l'eau. Il est militant de base et membre de la sous-section RDPC de Paris nord. Il a également été secrétaire général, puis président de l'association des New-bellois (ressortissants de New-Bell), président de la Confédération des associations communautaires de son village en France. Aujourd'hui, il vit au Cameroun mais est le représentant du chef traditionnel de son village auprès de la diaspora. Son intégration au sein de ces groupes favorise la création de son entreprise en 2004, à partir d'un capital initial de 300 millions de francs CFA : les associations apportent une contribution d'environ 32 millions dans le cadre des tontines, le reste étant assuré par des partenaires. En 2008, son entreprise est leader du marché de l'eau en sachet avec plus de 10 millions de sachets d'eau. L'entreprise produit et commercialise également des boissons sucrées.

L'entrepreneur mène de nombreuses actions sociales au sein de sa commune. Il est ainsi par exemple de l'opération « Soutenons notre jeunesse », consistant à offrir des stages aux élèves et collégiens au sein de son entreprise ; ou « Réveillon pour tous », organisé tous les 31 décembre en faveur des populations défavorisées. Il sponsorise également les activités des chefferies, les manifestations sportives, les associations à caractère religieux, administratif et politique (par exemple « Jeunesse du président Biya »).

Sa « fidélité [...] à la politique du renouveau et des grandes ambitions s'est traduite également par son engagement depuis 2007 comme militant de base, personnalité ressource et membre d'honneur de la section RDPC de Wouri 2 », peut-on lire dans son CV. De nombreuses pages du document sont des lettres de remerciements des barons du parti à Douala, pour sa contribution financière aux activités du parti.

Sa famille vit en France. Il est judicieux d'avoir « un pied dedans, un pied dehors », afin d'anticiper un éventuel changement de régime.

L'échange symbolique et social est au cœur de la stratégie d'accumulation de ressources de différentes natures. Le politicien entrepreneur investit une partie des ressources - accumulées grâce à sa proximité à l'Etat – dans des activités économiques et en convertit une autre en capital symbolique, sous forme de soutiens politiques, en la redistribuant. « L'art de la redistribution est la clé de la légitimation et donc de l'accumulation de capital politique. Le capital politique permet à son tour d'extraire davantage de ressources économiques [...] Car s'il faut avoir du pouvoir politique pour être riche, il faut être riche pour le rester » (Médard, 1992).

Sources : entretiens et enquêtes de terrain (2013) ; archives ; revue *Coordination pour l'Afrique de demain* [www.afrique-demain.org, consulté le 25 août 2016] et www.phitrustpartenaires.com [consulté le 25 août 2016].

Cet extrait d'entretien résume la perception qu'ont les *Big-men* des petits opérateurs.

« Quand tu as une bonne eau... Ils (les petits opérateurs) vendent même les packs d'eau à 800 francs. Mes packs, c'est 1 300 francs, tu ne veux pas tu laisses. Ils ont quelle chance. Un couple [de petits opérateurs] m'avait posé la question dans le fameux syndicat : "tu as combien d'employés à l'usine pour fabriquer", j'ai répondu : "quatre". Ils ont dit, étonnés : "Pour faire quoi ?" Egalement surpris par leur réponse, j'ai rétorqué : "et vous, combien avez-vous d'employés ?" Ils ont répondu : "Nous avons un seul employé. Il fabrique, après il part vendre". Il a un employé qui fabrique et qui part vendre. Vraiment ! Je viens discuter quoi avec eux ? (Entretiens au sein de l'unité de production à Douala, août 2013).

Cet opérateur privé a participé à des réunions du syndicat des producteurs d'eau en sachet (qui sera développé au cours de pages suivantes), car il disposait d'une licence fournie par le MINEE, puis il s'est retiré par la suite pour rejoindre les *Big-men*, après avoir reçu une autorisation du MINMIDT.

Le poids politique et économique des *Big-men* infléchit, par des alliances avec les élites politico-administratives (Thatcher, 2014), les politiques menées par les services déconcentrés. Les opérateurs privés autorisés par le MINEE sont très souvent victimes de la répression étatique. L'action des *Big-men* trouve un écho favorable dans un contexte urbain marqué par des discours des autorités publiques - sous influence des normes internationales - sur les enjeux de renouvellement urbain. Ce contexte se traduit par la spatialisation, ou régulation localisée (Coutard, 2002), des activités du commerce informel dans la ville (Cabral Gomes et Régimensi, 2007), et l'évolution des normes environnementales. Outre les interventions du gouverneur et du préfet de la région du Littoral - dans le cadre de « l'interdiction de la production et de la vente illégale et anarchique de l'eau de boisson » - le MINMIDT mène des actions pour contrôler et pour protéger les circuits de distribution, en faveur des Grands. Ces actions ne s'étendent pas uniquement à l'échelle de Douala mais aussi à la métropole de Yaoundé.

« A Yaoundé, les commerçants ont ce papier [la liste des entreprises des *Big-men*] comme leur bible », explique un opérateur privé. Quand tu vas vers les commerçants et dis : "j'ai mon eau ", ils [les commerçants] sortent ce papier et te répondent : "tu es ici ? [Est-ce que ton entreprise figure sur cette liste ?] Si tu n'es pas là, tu pars " ».

« Voilà un papier qui sort du ministère, tu as vu leurs noms inscrits sur ce papier ? Il sort du ministère. Tu as vu, c'est écrit : "A tous les commerçants d'eau minérale en sachets ". Entretien avec un *Big-man*, 2014.

Le MINMIDT a mis à la disposition des commerçants de Yaoundé une liste portant les noms des douze entreprises qui disposent d'une licence (Annexe n° 11).

Un autre *Big-man* s'indigne : « On est dans le même pays. Pourquoi ce qui s'applique à Yaoundé ne peut pas s'appliquer à Douala ? Les commerçants de Douala ne vont jamais te montrer un papier comme ça ici. Est-ce qu'on est dans deux pays ? Ici à Douala, c'est le désordre. J'ai assisté à une réunion à la DR du MINEE. Ils nous disent qu'ils ont donné plus de 47 autorisations à Douala. Est-ce que c'est normal ? Quand vous irez rencontrer M. X [un autre *Big-man* avec lequel il m'a mise en contact], il vous dira que le ministère qui apporte le désordre c'est le MINEE. Comment dans la région du Littoral ce ministère peut délivrer 47 autorisations ? Allons, soyons sérieux ! 47 autorisations, est-ce que c'est normal ? Or, vu le niveau d'investissements que j'ai faits, en quoi l'Etat me protège-t-il ? Pourquoi ai-je alors investi autant ? » (Entretiens, 2014).

« Allez à Yaoundé voir si avec ce papier [la licence d'exploitation signée par le MINEE] on peut vendre de l'eau, puisque j'ai tenté et je n'ai pas pu ». (Entretiens avec un opérateur autorisé par le MINEE, 2013)

Le marché de Yaoundé est protégé, fermé, sélectif, mais surtout réservé aux firmes multinationales et nationales, aux fortes assises politiques et économiques. Les gros opérateurs ont réussi, par le biais d'alliances avec le MINMIDT notamment, à s'accaparer le marché formel de l'eau de la ville de Yaoundé et à écarter de ce créneau les opérateurs disposant d'une autorisation du MINEE. Ils ont monopolisé les circuits de distribution et la ville est sous le contrôle du MINMIDT. A Douala, les Grands gardent une forte emprise sur les espaces de distribution. Généralement, ils soudoient les commerçants - ou les « motivent » - pour bénéficier de l'exclusivité de la vente d'eau (propos recueillis auprès de vendeurs d'eau en sachet, Ndogpassi, 2012). Le MINMIDT utilise des stratégies d'intimidation. Par exemple, en 2013, tous les opérateurs qui disposaient d'une licence du MINEE ont reçu des appels téléphoniques. Leurs interlocuteurs leur ont intimé l'ordre de régulariser leur situation en se rapprochant de la DR MINMIDT (pour faire une nouvelle demande de licence d'exploitation), car celle reçue du MINEE n'était pas légale et ne leur conférait pas le droit de distribuer de l'eau dans la ville.

3.1.2. Négocier la transgression de la loi

Cet état de fait, qu'on pourrait analyser comme une différenciation spatiale de l'application de la loi au sein d'un même Etat, permet de s'interroger sur la validité de la signature d'un ministre, d'un membre du gouvernement, plus largement, sur la valeur de la loi. Même pour les opérateurs qui disposent de licence, la question se pose de savoir à quoi cela sert-il. Qui fait la loi, finalement : ceux qui ont la charge de la décision ou ceux qui, sur le terrain, sont chargés de l'application de la loi ? Peut-être ne devrait-on pas oublier qu'« on est au Cameroun », comme le souligne un *Big-man* pour clore le débat. « Ils se disent que quand un ministre a signé un papier... Ils oublient qu'on est au Cameroun », explique-t-il, concernant les opérateurs autorisés par le MINEE.

La loi est battue en brèche. Comme source de légitimité, elle est remise en cause et, en même temps, ceux qui doivent l'appliquer en tirent un pouvoir : celui de négocier sa transgression. La légitimité semble s'acquérir au prix d'une affirmation de pouvoir en situation. Il faut la conquérir, l'affirmer, l'imposer par le recours à la transgression de la loi. Le pouvoir ou le lien avec le pouvoir confère la légitimité.

Le délicat partage des compétences entre les entités ministérielles engendre des oppositions entre les opérateurs privés. Aux opérateurs qui disposent d'une autorisation d'exploitation du MINEE, s'opposent ceux autorisés par le MINMIDT. La mise en pratique de la loi dans le secteur de distribution révèle des processus de transgression, quasi-institués. La loi ne donne pas légitimité et ses interprétations différentielles, en situation, semblent guider le comportement des individus. Plus récemment, la réglementation a évolué dans le secteur de la distribution de l'eau - notamment à travers l'arrêté du 24 octobre 2014 du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable (MINEPDED), qui interdit l'utilisation des emballages plastiques non-biodégradables⁵⁹ (Annexe n° 12). A l'exemple du contexte indien (Zérah, 2003), cette nouvelle loi se traduit par une augmentation des investissements dans la production d'eau conditionnée au détriment des petits opérateurs privés disposant d'un faible niveau de capital. Selon le responsable du Syndicat, cette mesure est de nature à les écarter du marché pour non-respect de la réglementation, les coûts de production étant trop élevés. Toutefois, en 2014, ils envisageaient d'introduire une demande auprès du Ministère de l'Environnement afin de solliciter l'attribution d'une subvention aux producteurs locaux de sachets et de bouteilles. Une subvention pourrait favoriser la baisse des coûts d'accès pour les petits opérateurs. En dépit de leur faible poids économique, les petits opérateurs ont créé le Syndicat des Producteurs d'Eau en Sachet pour défendre leurs intérêts mais, le plus souvent, l'intérêt personnel des individus prime sur l'intérêt collectif.

3.2. Alliances politiques et intérêts économiques

Face aux formes diverses d'intimidation, les « petits » opérateurs privés résistent. Ils tentent de s'assurer une place dans les circuits de distribution (Encadré n° 14).

⁵⁹ La Société anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC), une multinationale, a récemment initié une opération de récupération de ses bouteilles d'eau minérale, « Plastic Récup ». A cet effet, une convention a été signée entre la SABC et Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM), entreprise chargée de la gestion des ordures dans la ville, pour le recyclage de ces bouteilles. Hysacam a disposé des bacs clos dans quelques lieux publics. De petits revendeurs de bouteilles se sont installés à proximité de ces bacs et récupèrent directement les bouteilles des consommateurs, formés en majorité des catégories supérieures de la population. Ces bouteilles sont revendues aux vendeurs de cacahuètes et autres friandises. De même, les ménages ont déjà développé le recyclage de ces bouteilles qui servent à stocker de l'eau.

Encadré n° 14: Logiques d'implantation des revendeurs d'eau en sachet

Chassés du centre-ville et des quartiers résidentiels de haut standing, les petits opérateurs privés autorisés et non autorisés ont opéré une reconquête des espaces délaissés par les autorités publiques locales, car jugés insalubres et lieux d'insécurité (ce sont des espaces de collecte de l'eau), puis celle du centre-ville et des lieux stratégiques, où ils sont susceptibles de trouver une clientèle. Ils démultiplient ainsi les points de distribution. Leurs stratégies d'appropriation de l'espace sont l'expression des tensions liées à l'usage de l'espace public, mais aussi des formes de résistance face à la répression des pouvoirs publics. Les recommandations des agences internationales sont mises en œuvre à travers l'institutionnalisation des pratiques de commerce informel dans les villes, en lien avec les politiques de renouvellement urbain. Par exemple, dans le contexte de la métropole de Rio de Janeiro (Cabral Gomes et Reginensi, 2007), le projet d'aménagement urbain initié par la municipalité au début de la décennie 1990 avait pour objectif de faire de Rio une ville globale, compétitive et attrayante pour le tourisme local et international. Il fallait « nettoyer » l'espace public jugé sale, laid et dangereux, du fait de la présence des *camelots*. La municipalité a ainsi construit une image négative des commerçants ambulants, leur conférant le même statut qu'aux mendiants, prostituées et vendeurs de stupéfiants. Le commerce informel est ainsi mis en relation avec la question de l'accès à l'espace public. Les commerçants informels se trouvent près des établissements bancaires, des magasins, des arrêts de bus, des foires à l'artisanat, des marchés, sur les plages de la ville, qui sont des lieux de rencontre avec les clients.

A Douala, la mise en œuvre de cette spatialisation instituée s'est traduite par la création d'une police municipale. Les vendeurs informels sont parfois délogés à coups de matraques, leurs marchandises sont saisies. La formalisation des vendeurs ambulants de centre-ville s'est traduite, à Yaoundé par exemple, par la création de marchés à la périphérie, mais, faute de clientèle, ceux-ci reviennent vers le centre et se redéployent aux abords des marchés. A Douala, c'est dans les espaces de collecte, localisés principalement à Ndokoti, Bessengue, Youpwe, New Town Aéroport, Bonabéri, que les petits opérateurs regroupent les eaux et organisent leur distribution à l'échelle de la ville. Ces espaces se caractérisent par leur multifonctionnalité. C'est avant le lever du jour, lorsque la ville dort encore, qu'ils sont conquis. Les opérateurs et leurs employés acheminent les packs d'eau des unités de production vers ces lieux, à moto, tricycle, taxi, mini-car ou autre véhicule. Les revendeurs (grossistes et vendeurs au détail), formés pour la plupart par des jeunes, négocient l'achat de ces packs et les prennent parfois à crédit. Au matin, ces espaces sont à nouveau vides, balayés, nettoyés. Opérateurs, employés et revendeurs sont tous partis. Leur départ laisse place à d'autres usages et usagers (le marché comme à Youpwé ou Ndokoti, qui se tient toute la journée).

Les revendeurs transportent les packs d'eau vers les lieux de distribution. Au lever du jour, les vendeurs au détail investissent l'espace public. « De l'eau ! De l'eau ! De l'eau ! ». Le nouvel arrivant à Douala peut être surpris, dès la gare routière, ou à l'arrêt d'un feu rouge, par ces petites voix d'enfants (Planche photographique n° 20). On s'habitue très rapidement à ces vendeurs à la criée. Les citoyens de Douala savent bien ce qui se cache derrière ces voix qui interpellent les passants. C'est ce qu'on appelle communément ici de « l'eau en sachet » et de « l'eau en bouteille », destinée à la boisson. L'eau a envahi la ville : carrefours et ronds-points, gares routières, marchés, enceinte ou proximité des centres de santé et établissements scolaires (écoles, lycées et collèges, universités), échoppes de quartiers, surfaces de commerce, mais la rue, les lieux publics représentent le lieu privilégié de commercialisation et de consommation (Carte n° 12). Toute la journée, des milliers de sachets et bouteilles d'eau y sont vendus.

L'eau en sachet (ou les eaux en sachet, pour exprimer la diversité des eaux vendues) connaît un succès particulier (davantage en saison sèche où de nombreux opérateurs renforcent leur capacité de production par de nouveaux investissements et recrutent des employés saisonniers). Paradoxalement, tout le monde semble d'accord pour dire que sa qualité est incertaine, représentant un risque sanitaire pour les populations. L'eau est captée à partir des pseudo-forages de 15 mètres de profondeur ou est tout simplement tirée du puits derrière la maison, mise en sachet et en bouteille.

Divers facteurs permettent d'expliquer le paradoxe du succès de l'eau en sachet, plus particulièrement. D'abord, l'accessibilité géographique : on trouve de l'eau en sachet partout. Celle-ci est fonction de la stratégie de conquête de l'espace urbain développée par les vendeurs à la criée. La principale clientèle est formée par les chauffeurs de taxi, les portefaix et les vendeurs de rue (colporteurs, vendeurs à l'étal le long

de la voie publique). Ensuite, l'accessibilité financière : le sachet de 50 centilitres d'eau coûte 50 Francs CFA. Enfin, elle offre une certaine commodité : on ne transporte pas l'eau, mais on la boit en quelques secondes et on jette le sachet à terre, dans une rigole ou à travers la fenêtre du véhicule. Plus encore, ce succès est aussi lié aux représentations des populations. L'habitant a le sentiment qu'il ne consomme pas cette eau parce qu'en réalité, il ne la consomme pas dans son espace habituel de consommation d'eau, c'est-à-dire à son domicile. Le fait de minimiser son rapport à l'eau en sachet lui permet également de minimiser les risques, pourtant largement répandus, et le convainc d'une certaine sécurité. D'autres catégories de clientèle, plus aisées, en ont une consommation occasionnelle et anecdotique. Des personnes enquêtées affirment : « Je l'ai achetée deux ou trois fois », ou « J'achète quand je suis à Akwa et qu'il fait chaud, mais je ne peux pas dire que je consomme » (entretiens au quartier commercial d'Akwa, 2012).

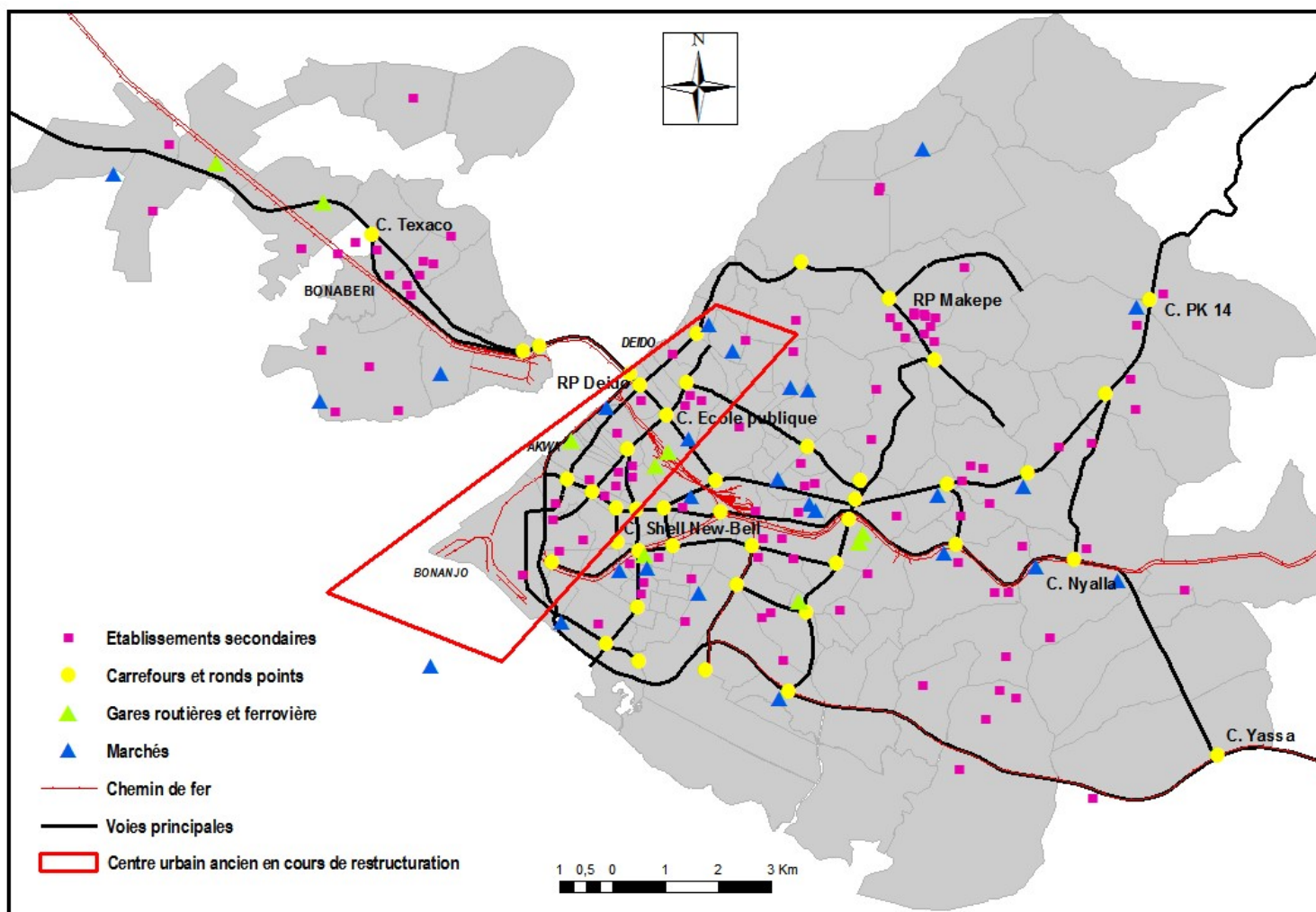
Outre l'eau en sachet, des eaux en bouteille, produites par des multinationales et des entreprises chinoises, occupent les vitrines des commerces localisés dans le centre-ville, dans les quartiers chics ou à proximité de voies principales de circulation. Les habitants, le plus souvent véhiculés, s'y arrêtent sur le chemin de retour du travail, le soir, pour acheter de l'eau. Le prix de vente du pack de six bouteilles de 1,5 litre chacune varie entre 1.200 et 2.000 francs CFA.



V. Nantchop, 2013, 2015

Planche photographique n° 20 : Lieux de vente de l'eau

Les vendeurs distribuent de l'eau glacée, en sachet ou en bouteille, et des packs d'eau le long des principaux axes de circulation, comme à Koumassi (photographies a et b). Les espaces hors réseau représentent un important marché pour les opérateurs. A Youpwe (photographie c), les packs d'eau sont en attente de l'arrivée des barques, qui les transporteront vers la sixième commune, Manoka. Dans les échoppes de quartiers, plusieurs marques d'eau sont proposées. (photographie d) La distribution d'eau est combinée à d'autres activités, comme la vente de boisson sucrée, le *call box* - kiosque permettant de transfert de crédit de communication et d'effectuer des appels téléphoniques..



Carte n° 12 : Logiques d'implantation des vendeurs d'eau

Le Syndicat des Producteurs d'Eau en Sachet, lancé en 2012, s'inscrit dans cette optique de résistance. La question se pose, en effet, de savoir dans quelle mesure le fait de disposer de licences d'exploitation accorde une protection aux opérateurs et leur confère le droit de vendre de l'eau. Quelle serait la valeur de cette licence dite officielle mais qui, finalement, est remise en cause, contestée en permanence ?

Le projet de création du Syndicat a été récupéré et largement soutenu par le MINEE. Il lui a servi de tremplin pour tenter d'asseoir sa légitimité vis-à-vis du MINMIDT, usant de paternalisme et d'instrumentalisation. A cette fin, il s'est assuré la confiance de certains opérateurs, leaders du syndicat. Tous les opérateurs disposant d'une autorisation ont été convoqués à des réunions. Il s'agit d'une entrée forcée, imposée. De plus, ce département ministériel a assisté les opérateurs dans la procédure de demande d'autorisation du syndicat. Il a ainsi participé à la constitution du dossier de demande, est rentré en contact avec le pouvoir central à Yaoundé, afin de faciliter les démarches, et a également mis ses locaux à disposition pour abriter les réunions du syndicat.

En réaction à la constitution du Syndicat, les *Big-men* soutiennent l'idée de création d'une Association des Producteurs d'Eau (APE). Celle-ci regrouperait uniquement les opérateurs disposant d'une autorisation du MINMIDT. Une association aux assises politiques bien ancrées protégerait leurs intérêts économiques. Contrairement à un syndicat qui, a priori, exprime « la force, l'opposition, la contradiction aux décisions politiques », l'association renvoie plutôt à une idée de concertation avec le pouvoir politique, suivant les affirmations d'un *Big-man* (entretiens, août 2013). Ils développent ainsi une rupture avec la perception du syndicalisme à Douala, dont l'histoire est celle d'une opposition au pouvoir central. Plus encore, leur position exprime la dépendance politique des opérateurs, la nécessaire allégeance au pouvoir central, mais également l'impossibilité d'une distanciation (Hibou, 2005). « L'opposition frontale est impossible parce qu'elle est économiquement mais aussi socialement suicidaire » (Hibou, 2008 : 119). Des *Big-men* que j'ai rencontrés expliquent : « l'idée est de porter des doléances auprès de l'Etat et non d'aller à l'encontre du pouvoir étatique » (entretiens, août 2013). Or l'idée de concertation n'est pas exclusive aux associations, la concertation relève aussi de l'essence même du syndicat.

En dépit des activités menées, le syndicat est fragilisé par un contexte institutionnel en tension et la prédominance d'intérêts individuels qui font éclater l'intérêt collectif. L'absence de vision concertée est révélatrice de la désolidarisation entre groupes économiquement différenciés et de la prédominance des alliances politiques.

Les difficultés liées au fonctionnement du syndicat se traduisent par le délitement progressif de ses actions. En 2015, le syndicat n'était pas encore légalement constitué. Le dossier de demande de création déposé en mars 2013 à Yaoundé a été rejeté. Ceci s'explique en partie par la difficulté pour le président du syndicat à mobiliser ses membres. La formation du syndicat exige la signature de vingt opérateurs, mais le dossier de dépôt n'en comptait que seize. Bien plus, certains opérateurs se sont retirés de ce regroupement, ont cessé d'assister aux réunions, tandis que d'autres, en nombre très faible, se sont désolidarisés du groupe et ont rejoint les Grands (entretiens avec les *Big-men*, juillet 2013).

« Il vaut même mieux rencontrer les gens-ci [il pointe du doigt la liste des « Grands »] que d'aller perdre ton temps avec les X [il cite le nom d'un membre du Syndicat]. Je ne peux pas lui dire. Je lui ai dit mon intention parce que moi je ne crois pas que je viendrai encore là-bas [aux réunions du syndicat], parce que je ne sais pas ce qu'on fait là-bas. Honnêtement, je ne sais pas », (entretien avec un membre du syndicat qui a rejoint les Grands, juillet 2013).

« Ils [les opérateurs qui ont quitté le syndicat] disent qu'ils ne peuvent pas garder leurs œufs dans le même panier », (entretien avec le président du Syndicat, juillet 2013).

En effet, les opérateurs privés tentent de s'insérer dans des espaces qui sauvegardent au mieux leurs intérêts. Par exemple, la proximité recherchée avec les *Big-men*, l'élite politique et économique, leader sur le marché de la distribution d'eau, représente une réelle opportunité. Ils construisent ainsi un capital social (Bourdieu, 1986) qu'ils mobilisent selon les circonstances, pour protéger leurs intérêts économiques.

Le syndicat se délite alors au profit des grands opérateurs. Quelques-uns des chefs de file du Syndicat disposent désormais de licence octroyée par le MINMIDT⁶⁰. Celle-ci représente un passeport leur permettant de s'insérer dans le réseau de distribution d'eau à Yaoundé et d'être protégés de la répression à Douala. Cependant, leur entrée dans le cercle restreint des Grands s'est faite par cooptation, avec le soutien des *Big-men*⁶¹. Ils s'appuient sur des alliances politiques pour prospérer dans le milieu des affaires. En 2014, j'ai rencontré l'un de ces opérateurs cooptés. Il est très favorable à la création de l'association et ne manque pas de vanter les mérites des *Big-men*, qu'il nomme des « vrais gens », dirigeants des « vraies sociétés » (entretien, 2014).

Ne dit-on pas à Douala que « affaires et politique marchent toujours ensemble » ? L'entrée des opérateurs dans le monde des affaires s'inscrit d'emblée dans un espace politique : en fonction des intérêts, on tisse des alliances, on s'appuie sur des réseaux au sein desquels on prospère, on opère parfois des glissements d'un espace à l'autre. C'est ce qui explique « le caractère fondamentalement politique » des opérateurs. Ils « sont toujours en politique dès lors qu'ils s'insèrent dans des relations de pouvoir, participent aux conflits, aux compromis entre acteurs en présence [...] aux rapports de force et ce faisant, façonnent donc aussi le politique » (Hibou, 2008). Il est en effet nécessaire de se positionner pour sauvegarder ses intérêts économiques. Ici, le politique nourrit l'économique et vice-versa.

En dépit du fait que certains opérateurs enquêtés expriment leur aversion pour la politique, ils ne manquent pas de nuancer leurs propos en affirmant qu'ils y entreraient si on leur en offrait la possibilité. Si l'on tient compte de leurs rapports quotidiens avec les hommes politiques – par exemple, comme le font certains opérateurs, quitter la capitale économique les week-ends pour assister le maire de son village au cours d'une campagne municipale, ou lui octroyer une enveloppe pour financer la campagne -, n'est-ce pas le signe d'un engagement politique ? Ou alors, est-ce simplement soutenir « le frère du village » ? (Entretiens, août 2014). Les actions des opérateurs participent à un processus de conversion entre les différentes

⁶⁰ Au total, l'investissement consenti à l'obtention de licences (d'abord du MINEE puis du MINMIDT) est de l'ordre de 7 à 10 millions de francs CFA.

⁶¹ En filigrane, on pourrait faire une lecture du fait que les grands opérateurs mettent également en place une stratégie qui consiste à diviser pour mieux régner.

ressources, allant de la conversion des ressources économiques en ressources politiques ou de ressources politiques en ressources économiques et symboliques (Catusse, 2008 ; Fauré et Médard, 1995). Leur alliance avec le parti présidentiel ne serait pas le fait d'une idéologie, mais serait déterminée par des enjeux d'ordre économique. Un curriculum vitae politique qui présente les engagements au sein du parti représente un argument essentiel que les opérateurs privés mobilisent pour s'assurer un soutien favorable à leurs intérêts⁶².

Le jeu d'alliances politiques permet aux ministères de tenter d'asseoir leur légitimité et aux opérateurs privés de préserver leurs intérêts économiques. Les tentatives des petits opérateurs pour défendre leur droit de vendre de l'eau se heurtent à la primauté des intérêts individuels ainsi qu'au pouvoir des grands opérateurs. La fragilité des alliances traduit la difficulté à construire une action collective (en termes de lobbying) et est révélatrice de l'influence des alliances politiques et des intérêts économiques des grands opérateurs.

⁶² En 2011, un jeune partenaire de la CAMWATER m'expliquait qu'il a obtenu un marché de 60 millions de francs CFA, parce qu'il s'est vivement et visiblement engagé dans le parti. Il est membre de la PRESBY (president Biya's youth). Il ne manquait pas d'exhiber des photographies prises aux côtés des barons du parti lors des meetings politiques, représentant une sorte de CV qu'il emportait toujours avec lui. Il m'expliquait : « c'est comme ça ! Si tu ne fais pas comme ça... ».

Conclusion du chapitre 5

L'étude des rapports entre les services de l'État et les opérateurs privés permet de rendre compte des interprétations diverses de la loi et de leurs effets sur le terrain. L'analyse met en évidence les mécanismes de contournement de la loi, et les décalages et les contradictions entre les politiques à appliquer et les conditions pratiques de leur mise en œuvre. L'interprétation de la loi ne dépendrait-elle pas de la personne qui la met en pratique sur le terrain et des buts poursuivis ? Des écarts à la loi montrent qu'au-delà des textes écrits, formels, il existe des espaces de négociation. La manière dont les individus se positionnent par rapport à ces textes conduit à la production de nouvelles normes quasi-institutionnalisées (Olivier de Sardan, 2004).

La coalition formée par les *Big-Men* et les hauts fonctionnaires du MINMIDT, ainsi que la proximité des gros opérateurs au parti au pouvoir, leur permettent de contrôler les circuits de distribution d'eau et d'écarter de ce marché les petits opérateurs, soumis à des répressions. Ces derniers tentent de résister en s'organisant collectivement au sein du syndicat, mais également en s'arrangeant avec les agents du MINEE. Les rapports au quotidien entre les opérateurs privés et les agents des ministères se structurent ainsi autour des négociations. Les transgressions et les contournements de la loi semblent tellement bien ancrés dans les pratiques que tout écart est parfois perçu comme inadapté. S'émanciper des règles de jeu en place et construire un secteur économique autonome, indépendamment du politique, semblent une utopie. Les pratiques informelles des élites urbaines sont au cœur des règles du jeu étatique : " Informality exists at the very heart of the state and is an integral part of the territorial practices of state power"⁶³ (Roy, 2009 : 84).

Si l'Etat intervient dans la gestion de l'exploitation d'eau par les opérateurs privés, il est également présent dans les territoires communaux. L'interventionnisme étatique se manifeste par le positionnement du MINEE, mais aussi de la CUD. Ces structures soutiennent des projets d'adduction communaux, contribuant à dessaisir les pouvoirs publics locaux de la gestion du service d'eau urbain.

⁶³ Ma traduction : L'informel est au cœur même de l'Etat et fait partie des pratiques territoriales du pouvoir d'Etat.

Chapitre 6 : Gouvernance urbaine du service d'eau

La notion de gouvernance est comprise comme « l'ensemble des processus de coordination d'acteurs, groupes sociaux et institutions visant la réalisation de projets urbains collectivement négociés » (Dubresson et Jaglin, 2002). « La mise en œuvre des politiques urbaines requiert des mécanismes de coordination et de négociation entre acteurs et avec les différents niveaux de gouvernements » (Zérah, 2003). Des nouvelles relations entre acteurs fonctionnent en accord avec la « bonne gouvernance », impulsée par la Banque mondiale (1992 ; 1994), et qui se caractérise par la « désétatisation relative » de la délivrance du service d'eau (Olivier de Sardan, 2009). L'État n'est plus considéré comme acteur central des politiques publiques. L'action publique - définie comme « l'ensemble des relations, des pratiques et des représentations qui concourent à la production politiquement légitimée de modes de régulation des rapports sociaux » (Dubois, 2009) -, implique désormais l'intervention d'une pluralité d'acteurs et d'institutions non étatiques, notamment ONG, groupements de producteurs, comités de gestion, opérateurs privés, dans un domaine privilégié de l'État (Gabas, 2003). Il en résulte une démultiplication et une polycentricité des niveaux d'action (Comaille, 2014).

L'action publique implique également la prise en compte de la diversité socio-économique des espaces urbains dans la construction du service conventionnel valorisé par les réformes (Zérah, 2010). A Douala, la dynamique de désétatisation s'est traduite par la définition des échelles de gestion territoriale. Toutefois, l'État continue d'intervenir dans les territoires communaux. La traduction la plus forte se matérialise par l'intervention du ministère de tutelle, le MINEE, mais aussi de la CUD, qui mettent en place des projets d'accès à l'eau, limitant les marges de manœuvre des pouvoirs publics locaux. La question se pose de savoir comment concilier des acteurs – institutionnels et non institutionnels - aux objectifs le plus souvent divergents et entre lesquels il existe une asymétrie de ressources et de pouvoirs. Dans quelle mesure peut-on parler de gouvernance ? Quelles sont les implications en termes de cohésion urbaine : dans quelle mesure la multiplicité des intervenants favorise-t-elle l'accès à l'eau des quartiers défavorisés et leur intégration à la ville ? La coordination de la diversité des offres est-elle possible et à quelles conditions ? Après avoir présenté les différents acteurs

institutionnels et la logique de leurs actions, il s'agira de montrer que les rapports de pouvoirs et les conflits d'intérêts au sein des instances locales de gestion de projets constituent un obstacle au fonctionnement d'initiatives visant les populations défavorisées.

1. Des dispositifs participatifs au sein des quartiers défavorisés : pluralité des acteurs et logiques des programmes

Au cours de la décennie 1990, les réformes du service d'eau ont été centrées sur la bonne gouvernance. Cette notion est basée sur le principe de subsidiarité, dont l'exemple type est la décentralisation, fondée sur l'idée selon laquelle la responsabilité de l'action publique doit être prise par les autorités publiques locales afin de rapprocher le service des citoyens. La bonne gouvernance est également basée sur les formes diverses de privatisation, ainsi que le principe de participation des populations à leur approvisionnement en eau. La participation est un dispositif de co-production du service (Makiatra, 2012), censé promouvoir la démocratie locale (Quentin, 2012). A Douala, les réformes se sont traduites par la mise en œuvre des dispositifs participatifs à l'échelle des quartiers. De fait, une diversité d'acteurs (ministères, municipalités, société civile notamment les ONG) intervient dans les quartiers peu ou non desservis par le réseau officiel de la CDE pour assurer la continuité du service. Leur implication s'inscrit dans un contexte caractérisé par l'importance de la « rente de développement » (Olivier de Sardan, 2009) assurée par les bailleurs de fonds, qui influencent de plus en plus la définition, la mise en œuvre et le financement des politiques publiques. Il convient de préciser le contexte d'intervention des acteurs impliqués dans la mise en place des projets communautaires dans les territoires communaux, puis de montrer que dans ce dispositif, les communes sont marginales, voire dépouillées de leurs compétences (Verdeil, 2010). Au mieux, les élus locaux tentent d'asseoir leur légitimité par le financement de projets, soutenus par des ONG.

1.1. Le service d'eau dans les collectivités territoriales : des initiatives plurielles

L'intervention de l'Etat au sein des territoires communaux se matérialise par la présence du ministère de tutelle, le MINEE (CUD, 2011). Cet organe intervient directement au

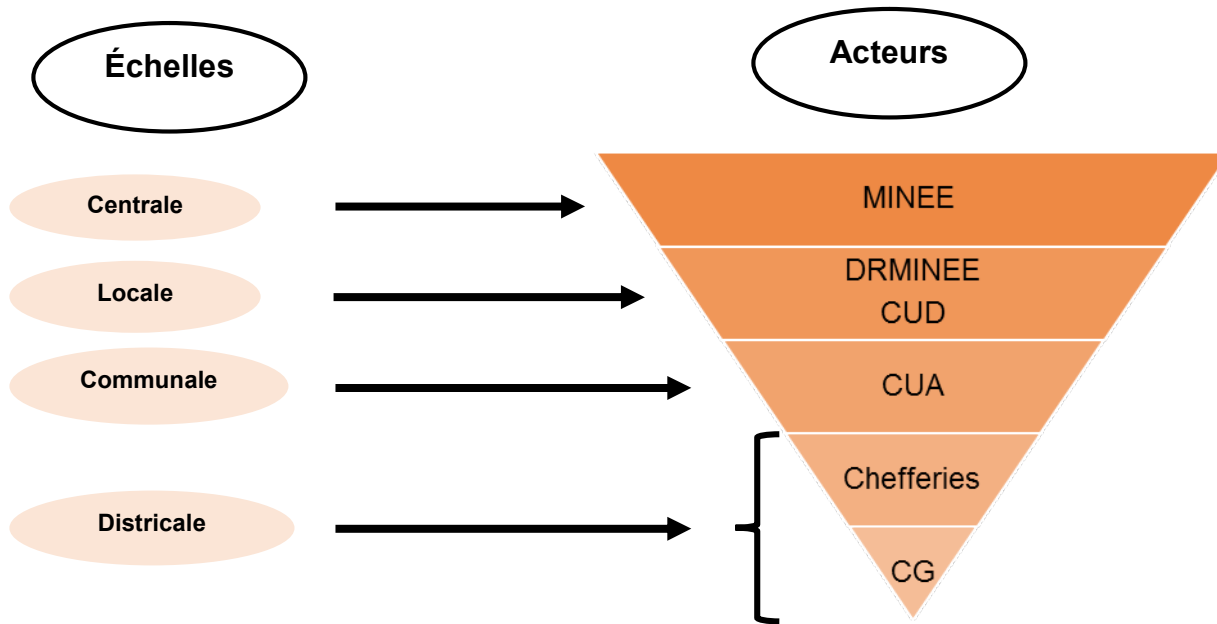
sein des communes ou indirectement à travers la Délégation régionale de Douala. Le MINEE réalise des projets d'adduction d'eau dans les zones non couvertes par le réseau de la CDE, financés par le Budget d'Investissement public (BIP) (Encadré n° 15).

Encadré n° 15: Des projets d'adduction d'eau financés par le BIP

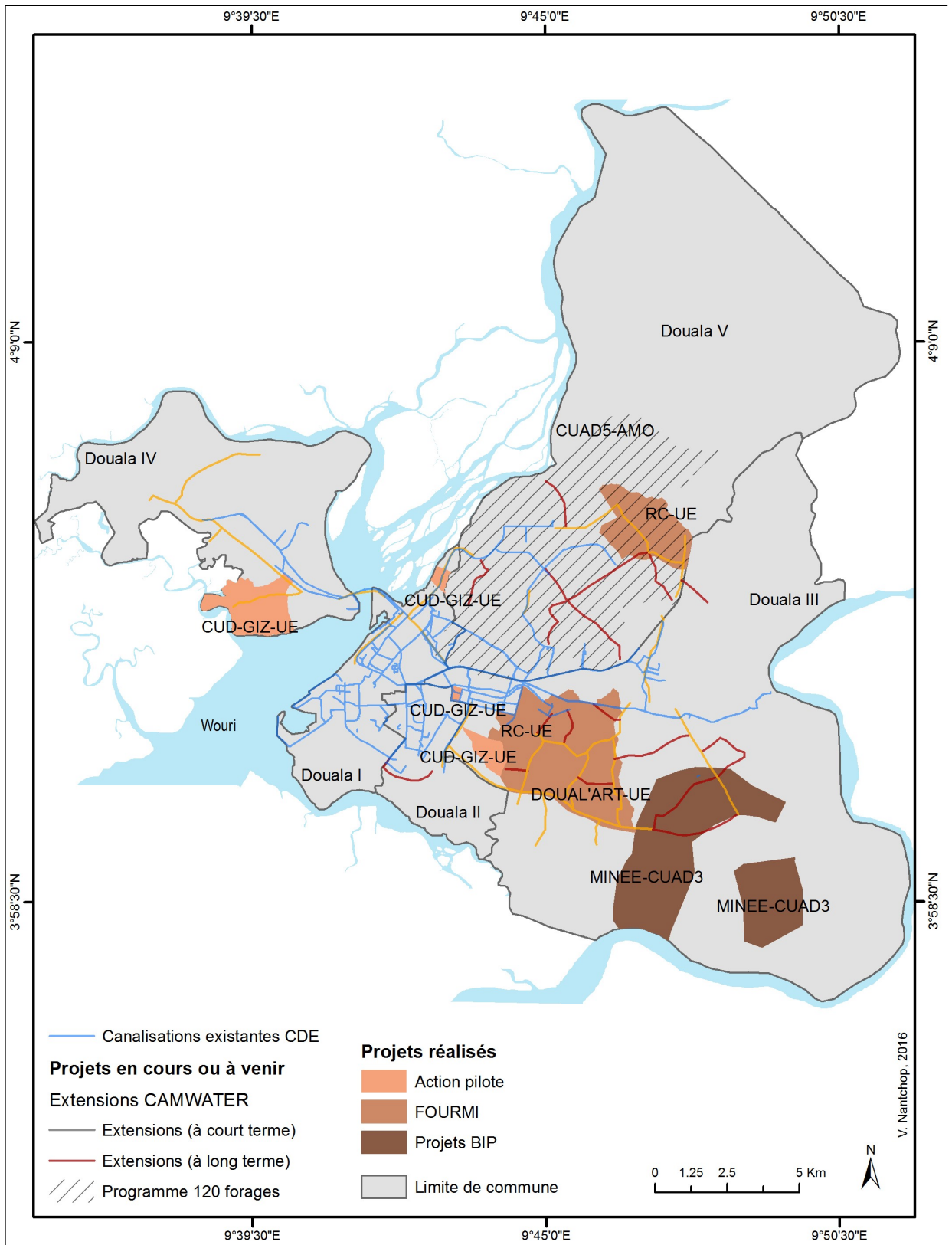
Le MINEE conduit des projets d'adduction d'eau dont la gestion est confiée aux communautés locales. En 2012 par exemple, cette entité ministérielle a réalisé des projets d'adduction dans deux quartiers (Ngodi-Bakoko et Mbanga-Bakoko) de la Commune urbaine d'arrondissement de Douala 3 (CUAD3) (Carte n° 13). Il s'agissait, dans chaque quartier, de construire un forage communautaire, d'un coût estimé à 29,5 millions de Francs CFA. Le forage est équipé d'un réservoir de 10 mètres cubes. L'objectif est d'assurer la desserte des habitants à partir d'un réseau de distribution d'eau de 1 200 mètres raccordé au forage, comprenant six bornes-fontaines et des branchements particuliers (MINEE, 2012).

L'Etat est également fortement présent dans les territoires municipaux à travers la CUD, dirigée par un Délégué du gouvernement nommé par décret présidentiel. Or cet organe supra-municipal est central pour la ville et en concentre l'essentiel des pouvoirs et des ressources. Le Délégué du gouvernement « exerce la plénitude des fonctions et des attributions dévolues au maire ». Lorsqu'une ville à l'exemple de Douala est érigée en communauté urbaine, les communes locales lui transfèrent leurs compétences et leurs ressources (Loi d'orientation de la décentralisation, 2004). Les compétences opérationnelles de l'Etat sont « majoritairement décentralisées » (CUD, 2011) au niveau de la CUD. La CUD tient plus d'un organe déconcentré au regard du statut du Délégué du gouvernement, nommé par le Président de la République et non élu. Cet organe est l'intermédiaire entre l'État central et les communes (Figure n° 3).

Figure n° 3: Acteurs impliqués dans les projets déclinés à différentes échelles



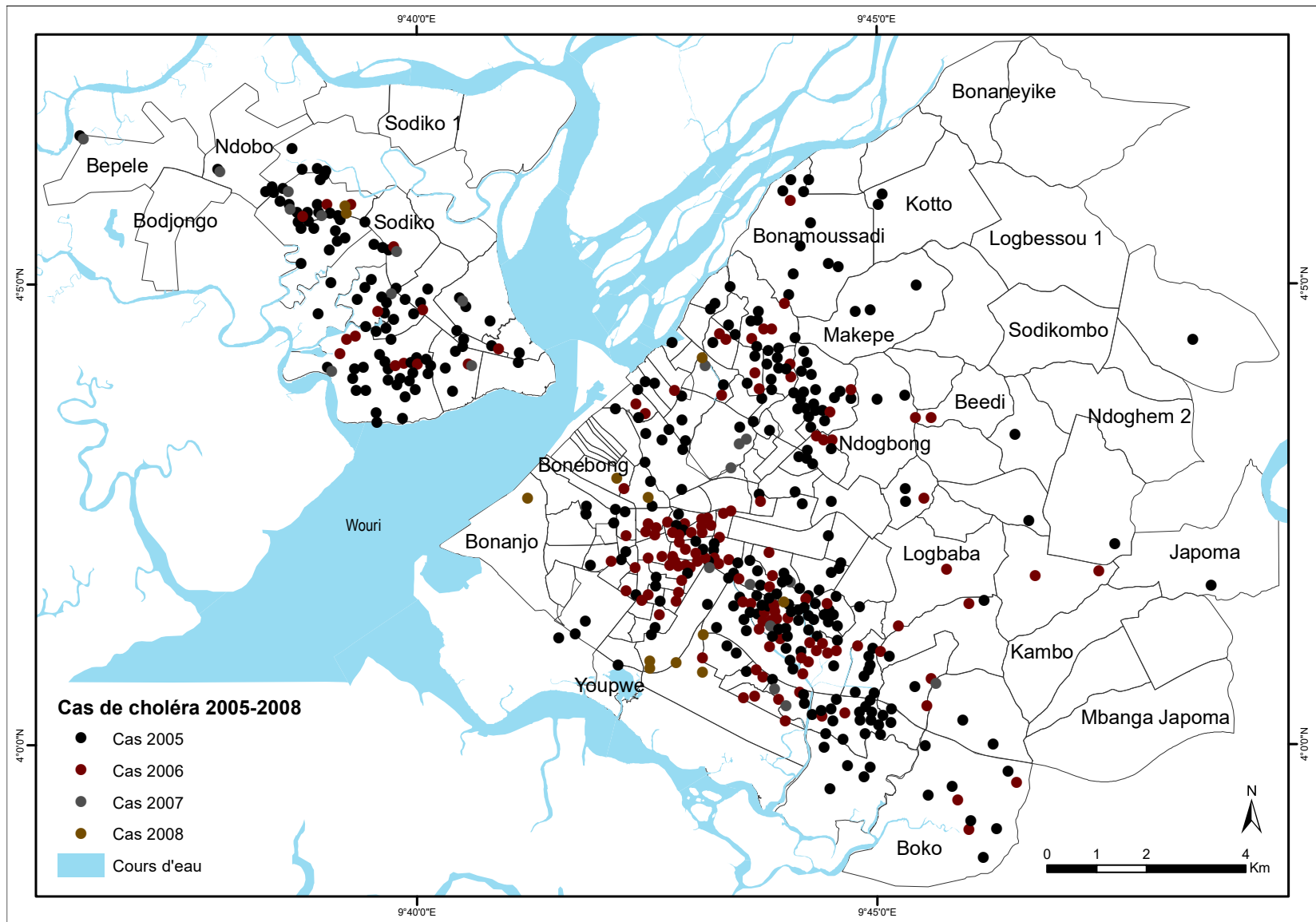
Abréviations : MINEE : Ministère de l'Eau et de l'Energie ; DRMINEE : Délégation régionale du Ministère de l'Eau et de l'Energie ; CUD : Communauté urbaine de Douala ; CUA : Commune urbaine d'Arrondissement ; CG : Comité de Gestion.



Carte n° 13: Acteurs impliqués dans les projets d'adduction d'eau à Douala

La décentralisation avait laissé entrevoir la rupture du monopole de l'État sur la gestion des financements des municipalités. Or le budget global de la ville de Douala est généralement attribué à la CUD qui définit les projets et y associe les communes. La CUD a initié une plateforme municipale, lieu de concertation entre autorités locales en vue de la coordination de l'action collective infra-locale et de la cohérence des interventions. Certains élus s'y impliquent en suivant en particulier des intérêts politiques. L'initiative de la plateforme n'emporte pas la mobilisation générale et révèle davantage des contestations de légitimité.

La CUD finance les projets d'approvisionnement en eau des populations, soutenus par des ONG. Dans les quartiers populaires en particulier, la CUD tente de réintroduire des solutions collectives d'accès à l'eau potable, à partir de puits et de bornes-fontaines municipaux. La vulnérabilité de la ville de Douala aux maladies d'origine hydrique, en partie des épisodes successifs de choléra (Carte n° 14), a très souvent servi d'argument pour justifier l'existence des projets soutenus par des ONG. Il en est ainsi du projet dit « action pilote » (Encadré n° 16), mis en œuvre pour approvisionner plusieurs quartiers populaires.



Carte n° 14: Cas de choléra recensés (2005-2008)

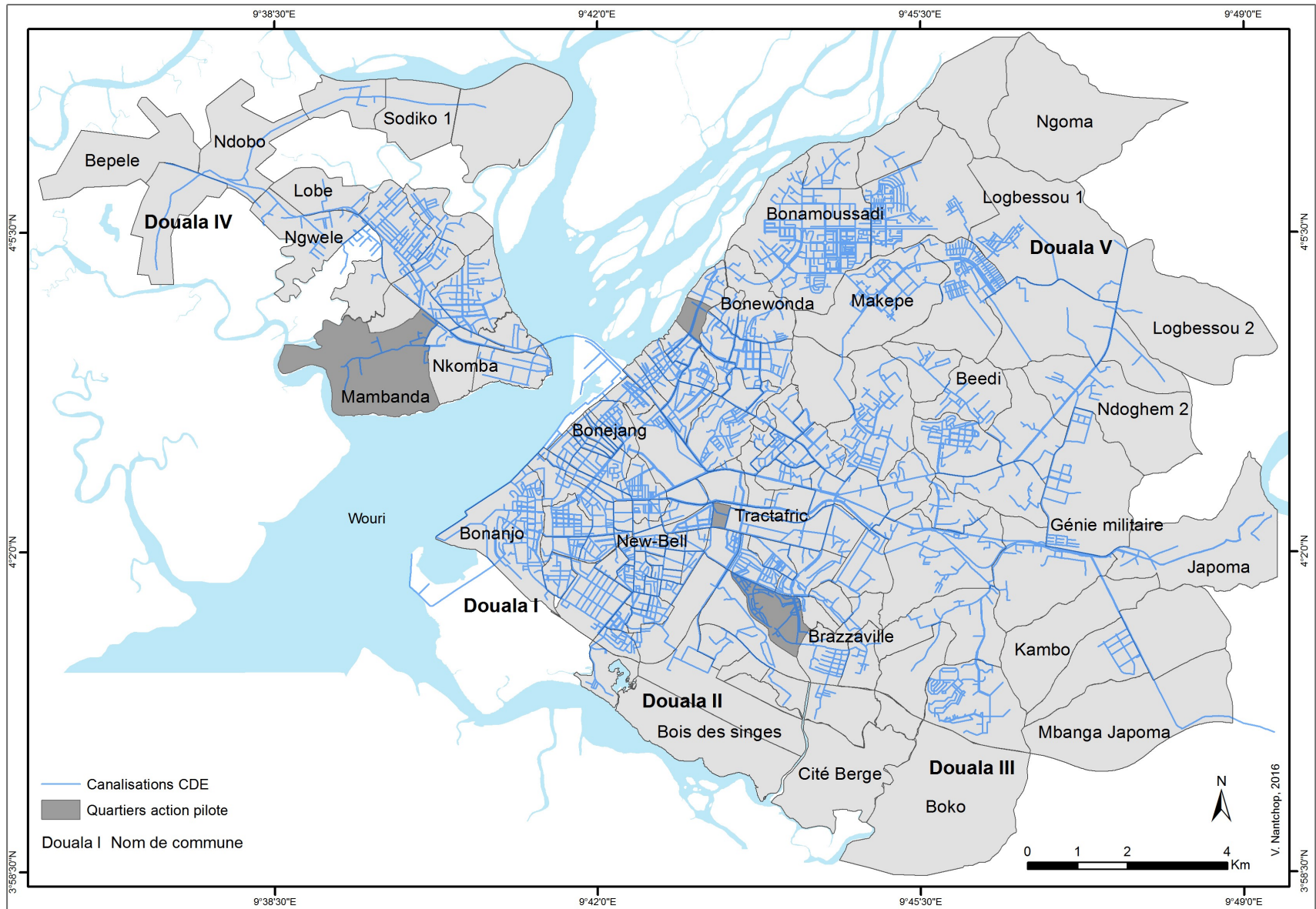
Encadré n° 16 : L' « Action pilote eau et assainissement dans quatre quartiers d'habitat précaires de la ville de Douala »

L'Action pilote est le plus important projet municipal réalisé dans la ville au cours des dernières décennies. En 2004, Douala fait face à la résurgence de l'épidémie de choléra, qui a sévi pendant cinq années. Environ 5 014 cas et 69 morts sont recensés (Guévert et al., 2008). C'est dans ce contexte que le projet action pilote est initié. Il a duré trois ans, de 2006 à 2009. Son coût total (1 399 905 Euros) est supporté par la CUD (14,3%) en partenariat avec la coopération allemande (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit/GIZ : 10,7%) et l'Union européenne (UE : 75%). Ce projet s'intègre dans le cadre d'une Facilité Afrique Caraïbes Pacifique de l'Union européenne (ACP-UE) pour l'eau, financé par le 9^e Fonds européen de Développement (FED). L'objectif est d'améliorer l'accès à l'eau potable (et à l'assainissement) dans quatre quartiers parmi les plus affectés par l'épidémie de choléra : Bonewonda, Brazzaville, Mambanda et Tractafric (Carte n° 15). Répartis sur quatre communes parmi les six que compte la ville, ces quartiers sont de bas standing et présentent les densités de population les plus élevées de la ville, en moyenne 325 habitants par hectare (CUD, 2009). Les réseaux d'eau et d'assainissement sont quasi-inexistants. Seuls 13% des habitants de ces quartiers avaient accès à l'eau potable avant le projet. Les habitants s'approvisionnent principalement à partir de puits sommairement aménagés, dans des proportions élevées, à l'exemple du quartier Brazzaville (77 % des habitants).

Le projet a mené plusieurs activités dans les quatre quartiers concernés. Le but était de donner un accès à l'eau potable à 50 000 personnes supplémentaires. L'un des volets d'activités a consisté en l'aménagement et la chloration (verdunisation) systématique d'une vingtaine de puits à usage collectif dans chaque quartier. Des buses ont été installées pour limiter les infiltrations d'eaux polluées. Afin d'assurer la généralisation de la chloration, des habitants ont été formés pour assurer la sensibilisation des populations aux méthodes d'entretien des puits. En outre, 24 bornes-fontaines, autrefois raccordées au réseau public, ont été réhabilitées. Le projet a financé le renouvellement des canalisations qui alimentaient ces bornes-fontaines. Ces conduites avaient été abandonnées et étaient devenues vétustes.

L'action pilote a également assuré les extensions du réseau de la CDE vers les zones non desservies au sein des quartiers touchés par l'épidémie. A cet effet, une convention relative à l'exécution des travaux a été signée entre la CUD et la CDE. Celle-ci fait suite aux clauses du contrat d'affermage qui précise que « les bornes-fontaines sont installées, entretenues et réparées par la CDE à la demande et aux frais des autorités municipales » (MINEE, 2008). Le financement du service municipal de distribution d'eau aux bornes-fontaines est ainsi soumis à cette convention. La grille tarifaire fixe de 456 francs CFA le mètre cube d'eau est appliquée aux communes. La CUD subventionnant le service municipal de distribution d'eau, à hauteur de 100 francs CFA le mètre cube (m³), les communes achètent à la CDE l'eau qui est ensuite revendue aux bornes-fontaines à un prix net de 356 francs CFA par m³. Les usagers paient ainsi le litre d'eau à 1 franc CFA, soit 1 000 francs CFA le m³.

Enfin, un dernier volet d'activités a porté sur un projet innovant, la construction des forages qui alimentent les mini-réseaux raccordés aux bornes-fontaines. Deux forages avec des mini-réseaux de 400 mètres de canalisations chacun ont été réalisés. Les forages sont équipés d'une pompe immergée et d'un château d'eau d'une capacité de 10 m³.



Carte n° 15: Quartiers d'implantation du projet « action pilote »

Le MINEE et la CUD occupent une place importante dans la mise en place des projets par les acteurs institutionnels. Ces structures disposent à cet effet de l'essentiel de budget. L'éviction relative des élus locaux des processus décisionnels et gestionnaires relatifs au service d'eau « asphyxie » les communes (Djeuda, Tanawa et Ngnikam, 2001). L'interventionnisme étatique au sein des territoires communaux conduit ainsi les élus locaux à rechercher des sources de financements extérieurs et à mettre en œuvre des projets, en partenariat avec les ONG internationales.

1.2. Le dessaisissement relatif des élus locaux de la gestion du service d'eau

La volonté politique annoncée en faveur de la décentralisation, fondée sur l'idée selon laquelle la responsabilité de l'action publique doit être prise par les autorités publiques locales afin de rapprocher le service des citoyens, a suscité de nombreuses attentes dans les communes urbaines d'arrondissement. La décentralisation a été introduite au Cameroun par la loi n° 74/23 du 05 décembre 1974, portant organisation communale, et par la loi n° 87/015 du 15 juillet 1987, portant création des communautés urbaines, puis consacrée par la constitution en 1996. En 2004, le gouvernement, par décret n° 2004/017 du 22 juillet portant orientation de la décentralisation, a réaffirmé son adhésion aux injonctions internationales : « La décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local » (Loi d'orientation de la décentralisation, 2004). La décentralisation est devenue « un nouveau mode de gouvernance à fort contenu territorial » (Boyer, 1992, cité par Laroussi, 2009). La gouvernance comme théorie renvoie à « un nouveau modèle d'exercice du pouvoir en société [...] Elle implique une visée de participation publique et une vision décentrée du pouvoir, celui-ci n'étant plus la prérogative du seul État de droit » (Létourneau, 2009). La gouvernance apparaît ainsi comme une opportunité pour les élus locaux de s'affranchir de l'emprise de l'État et d'être à l'origine des initiatives territoriales. Le processus de décentralisation répond à cette nécessité, en contribuant au renforcement de nouvelles territorialités, déplaçant l'espace de régulation du niveau national vers le niveau local. Les réformes de décentralisation ont ainsi pour finalité de renforcer le rôle des collectivités territoriales, devenues « des producteurs de politiques publiques » (Le Galès, 1995).

Considérées comme les opérateurs historiques de services publics, les communes ont assuré en régie directe la distribution d'eau. En 1980, la taxe de l'eau est instaurée (Décret n°80/17 du 15 janvier 1980, fixant les taxes communales pour l'eau, l'éclairage public, l'enlèvement des ordures et le fonctionnement des ambulances). Cette mesure avait pour objectif d'octroyer une autonomie financière aux communes, leur permettant d'assurer les charges de fonctionnement des bornes-fontaines. A l'exemple de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, le service municipal a très souvent échoué à offrir des niveaux de service fiables et de qualité (Jaglin, 2001). La gestion des bornes-fontaines publiques a présenté de nombreuses défaillances. Les négligences dans l'usage du bien collectif par les populations ont engendré le gaspillage de la ressource, mais aussi la détérioration des ouvrages. Le plus souvent, des pannes de longue durée ont entraîné la rupture du service. Cette situation a conduit à la suppression des bornes-fontaines gratuites au début de la décennie 1990, puis à l'instauration du système des bornes-fontaines payantes en 1994. Cette initiative fut un véritable échec (Tanawa et Djeuda, 1998).

Ce processus a contribué à dessaisir officiellement les élus locaux de la compétence municipale dans la gestion de l'eau dans la ville. En 2010, à nouveau, l'Etat a officiellement attribué un espace d'intervention aux élus locaux. Ils doivent mettre en place des projets d'adduction d'eau dans les « zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat » (Décret n°2010/0239/PM du 26 février 2010, fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière d'AEP, dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat).

Les ressources financières des collectivités locales sont limitées et ne leur permettent pas d'agir de manière autonome. Il en résulte ainsi une absence d'autonomie de gestion des financements des communes, une absence d'autorité sur certains employés de la commune qui répondent directement à l'Etat, et sur la CDE et la CAMWATER qui interviennent dans les territoires communaux. Toutefois, les élus tentent d'intervenir afin d'asseoir leur légitimité auprès des populations. Ils mettent en place des projets d'adduction d'eau au sein des quartiers (Encadré n° 17), soutenus par des ONG.

La recherche de ressources extérieures, via l'aide internationale au développement, favorise les interventions des élus locaux dans le domaine de l'adduction d'eau potable.

L'aide internationale est conditionnée à la mise en œuvre de la participation des communautés citadines. De fait, on assiste à la délégation des services aux populations à des ONG, supposées représenter « la base » de la société civile (Dorier-Apprill et Guéye, 2012). La mise en place des dispositifs de communautarisation suppose qu'un ensemble de compétences soit transféré à des acteurs non gouvernementaux ou de type associatif (entre autres communautés de base, ONG, missions religieuses) (Dubresson et Jaglin, 2002). L'objectif est de responsabiliser les principaux bénéficiaires et de favoriser leur contribution financière à la charge d'eau.

Encadré n° 17: Les projets conduits par les ONG et les élus locaux

Le Fonds aux Organisations urbaines et aux Micro-initiatives (FOURMI) – FOURMI I de 1995 à 2000, puis FOURMI II - sont deux exemples de projets participatifs. FOURMI est un Programme de Développement participatif urbain (PDPU) introduit au Cameroun, à partir de 1995, dans le cadre d'une convention entre le gouvernement et l'UE. Il était financé par le FED. Le but était d'améliorer le cadre de vie des populations urbaines par le renforcement des capacités de la société civile, à travers une approche participative, mais aussi celui des capacités des collectivités territoriales décentralisées.

Récemment, les élus locaux ont pris des initiatives de développement de projets de ce type. La Commune urbaine d'arrondissement de Douala 5 (CUAD5) offre un exemple. En 2014, la maire de cette commune, en partenariat avec l'ONG italienne Ala Milano Onlus (AMO), a entamé dans les quartiers situés au nord de la ville le programme dit des « 120 forages ». La mairie a acquis à cette fin des équipements sophistiqués, notamment un atelier de forage.

Au sein des quartiers, le MINEE et la CUD conduisent des projets d'adduction d'eau potable en vue de la desserte collective des habitants. La prédominance de ces deux organes laisse peu de place aux élus locaux, invités à participer aux projets. Toutefois, la gestion du fonctionnement des dispositifs d'accès à l'eau des populations est confiée aux élus locaux, mais ceux-ci connaissent d'importantes difficultés techniques et financières. Ils se heurtent en outre aux conflits entre ces acteurs au sein des quartiers. L'absence de coordination pèse sur des initiatives nombreuses mais dispersées.

2. Jeux de pouvoirs et dé-légitimation des élus locaux : gouvernance municipale en tensions

Les ouvrages réalisés par la CUD (et GIZ), dans le cadre de l'« action pilote » et ceux du MINEE sur financement du BIP, ont été laissés aux communes qui doivent assurer leur gestion, c'est-à-dire le bon fonctionnement du service, du point de vue technique et économique, et la satisfaction de la demande, tout en respectant les contraintes de droit et d'équilibre financier (Renaud-Hellier, 2009). Selon le MINEE et la CUD (et GIZ), les projets participatifs sont censés engendrer des bénéficiaires, mais également s'autofinancer. A cette fin, ces deux structures mettent en place des comités de gestion au sein des quartiers ayant bénéficié des projets. La multiplicité des échelles de pouvoirs – de l'échelle du quartier (comité de gestion, chef de bloc, puis chef du quartier) à l'échelle locale (la Délégation régionale du MINEE et la CUD) et centrale (le MINEE) – réduit les marges de manœuvre des élus locaux et permet d'analyser les enjeux de pouvoirs au sein des communes, à partir de la mise en œuvre et du fonctionnement de ces projets. L'eau se révèle être source de pouvoir et donne lieu à des instrumentalisation politiques. La pluralité des acteurs en quête de légitimité, mais également l'asymétrie de ressources et de pouvoirs, se traduisent par la dé-légitimation des élus locaux de la gestion du service. Les élus sont également confrontés aux contraintes techniques et financières de fonctionnement des dispositifs laissés à leur charge. La forte compétition à l'œuvre dans les territoires communaux a constitué un frein au fonctionnement du service d'eau dans certains quartiers et contribué à son interruption dans d'autres secteurs.

2.1. L'action municipale : compétition et conflits

La CUD et le MINEE apparaissent sur le devant de la scène urbaine au cours de la phase de mise en œuvre des projets. Une fois les réalisations terminées et les équipements installés, on observe leur retrait : les ouvrages sont transférés dans le patrimoine à la CAMWATER. Les opérateurs officiels de service (CDE et CAMWATER) doivent prendre le relai. Au sein de la CUD, les cadres de l'atelier d'urbanisme justifient leur retrait en affirmant que les ouvrages réalisés rentrent dans le cadre du patrimoine public de l'eau et, de ce fait,

relèvent de la responsabilité du gestionnaire du patrimoine, la CAMWATER (entretiens, 2012). Les dispositifs sont donc transférés à cette structure. Au sein de la CUD et des communes d'arrondissement, les responsables rencontrés ne ménagent pas les critiques vis-à-vis de l'opérateur privé (la CDE) et des réformes de privatisation. « Les pouvoirs publics ont lamentablement échoué à assurer l'approvisionnement en eau des populations à Douala. La qualité des services n'est pas à la mesure des attentes et la privatisation est un échec », affirme un cadre de la CUD (entretiens, 2011). En effet, l'investissement dans le service – en particulier au sein des quartiers populaires - ne constitue pas toujours une priorité pour la CAMWATER et la CDE. Les opérateurs officiels concentrent leurs actions sur les secteurs les plus rentables (renouvellement des infrastructures au sein des quartiers centraux par exemple), dans une logique avant tout marchande (Darbon, 2008).

2.1.1. L'autorité des pouvoirs publics locaux contestée

Assurer la continuité des actions n'est pas sans difficulté pour les élus locaux. Ils doivent faire face à la question financière, mais aussi aux enjeux de pouvoirs à l'œuvre au sein des communes. L'autorité des élus et leur implication dans le fonctionnement des ouvrages sont d'abord fortement contestées par les comités de gestion mis en place par la CUD (et GIZ) et le MINEE, mais aussi par les chefs de quartiers généralement impliqués dans les comités de gestion. Cette situation s'explique en partie par le fait que les élus sont peu visibles lors de la phase de réalisation de projets. Au mieux, leur implication est réduite au rôle de « facilitateur » (CUD, 2009), pour la recherche et la mise à disposition de parcelles (sites) nécessaires à l'implantation des dispositifs d'approvisionnement en eau des populations. Toutefois, les élus locaux ne jouent que difficilement ce rôle, car la mise à disposition de parcelles au sein des quartiers est l'objet d'enjeux plus complexes.

Les communes ne disposent pas de pouvoir foncier, celui-ci étant principalement exercé par les chefs de quartiers et les notables coutumiers. Ceux-ci se disent autochtones, les premiers occupants des quartiers. A Ngodi-Bakoko par exemple, les parcelles appartiennent aux populations Bakoko, réparties en trois grandes familles dès l'origine. A Douala, les pouvoirs publics n'ont pas la maîtrise de la gestion foncière. Les institutions publiques, principalement la CUD et le Ministère du Développement urbain et de l'Habitat (MINDUH),

sont aujourd'hui impliquées dans un processus de négociation avec les chefs de quartier et les notables coutumiers pour obtenir des parcelles, dans le cadre de divers projets d'adduction d'eau et de logements. Par conséquent, ces chefs et notables sont devenus les interlocuteurs privilégiés de la CUD et du MINEE. Outre une contrepartie financière - « il faut leur donner un petit quelque chose », comme je l'entends au cours des entretiens (entretiens auprès de l'adjoint au maire et de la responsable de l'action sociale à la mairie de Douala 1^{er}, 2012) -, des parcelles viabilisées et des logements construits sont rétrocédés aux populations autochtones. Celles-ci bénéficient en outre de la mise en place de services divers sur leurs parcelles : eau, électricité, voirie.

Le dessaisissement des communes de la question foncière a parfois constitué un obstacle à leur reconnaissance et a conduit à l'abandon de certaines initiatives favorisant l'accès à l'eau des populations. C'est l'exemple de la troisième commune qui bénéficie parfois d'offres de construction de forages et d'adductions d'eau financées par des sociétés industrielles dans le cadre d'actions sociales. Certaines de ces offres n'ont pas abouti, car les élus n'ont pas pu obtenir de sites de la part des chefs de quartier et notables coutumiers pour implanter les ouvrages. Ces derniers disposent donc de pouvoirs de gestion des ressources foncières mais tentent également d'étendre leurs pouvoirs au sein des comités de gestion.

2.1.2. Les comités de gestion face aux enjeux de pouvoirs

Les élus locaux sont également confrontés aux enjeux de pouvoirs au sein des comités de gestion mis en place par le MINEE, la CUD (et GIZ). En effet, les chefs président très souvent ces structures et en influencent la composition. Ces comités doivent faire face à des divisions internes relatives à l'implication des chefs de quartier dont le statut est très souvent contesté, dû à l'absence de légitimité auprès des populations. A Ngodi-Bakoko par exemple, l'élection d'un nouveau chef du village a été contestée par certains de ses cousins, dont la plupart étaient issus de la famille ayant perdu la chefferie. Le chef a été désigné par les notables formés par ses frères, ses oncles et ses cousins (onze notables en sa faveur sur les quinze que compte le village). Ce n'est qu'en avril 2013, soit trois années environ après son élection, qu'il a pu obtenir du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MINATD) le document portant sa nomination comme chef du village, lui

permettant ainsi de commencer à exercer ses fonctions (entretien avec l'un des doyens et notables du village, 2013)⁶⁴.

La contestation des chefs de quartier par les populations est aussi due à leurs liens avec le parti au pouvoir. A Douala, les chefs de quartiers sont élus par les habitants⁶⁵. A la suite de leur élection, le MINATD doit approuver les résultats, puis organiser une cérémonie d'installation (généralement présidée par le Préfet ou le Sous-Préfet). A cet effet, cet organe ministériel signe une lettre le désignant comme auxiliaire d'administration, l'autorisant à exercer ses fonctions. Les quartiers sont répartis en plusieurs blocs (îlots d'habitations), dirigés par des chefs de blocs. Ces derniers sont choisis par les chefs de quartier. Le Ministère n'intervient pas uniquement pour légitimer l'élection et le pouvoir des chefs de quartier, mais aussi pour gérer les conflits, organiser de nouvelles élections ou approuver l'élection d'un chef, même s'il est largement contesté. De fait, les habitants reprochent aux chefs de quartier de revêtir une certaine couleur politique. Le pouvoir des chefs dépend de leur visibilité auprès de l'administration - dont les liens avec le régime ne sont plus à démontrer - et donc de leur capacité à mobiliser l'électorat. Les chefs animent les comités de base du parti au pouvoir (le RDPC) au sein de leur quartier. Leur participation aux comités de gestion peut de ce fait engendrer un risque de confusion entre ces comités du RDPC et le comité de gestion (relevant de la société civile et donc indépendant). La contestation des chefs de quartier dans les comités de gestion est liée à une éventuelle récupération à des fins politiques, non seulement au bénéfice du parti, mais également du renforcement du pouvoir du chef sur le quartier. Les projets représentent ainsi des opportunités pour les chefs de légitimer leur statut et asseoir leur pouvoir. « Tu ne peux pas donner des ordres dans ce quartier sans passer par moi » : c'est ainsi qu'un chef rencontré en 2011 tente de réaffirmer

⁶⁴ Ces élections ont été organisées à Ngodi-Bakoko pour résoudre principalement les questions liées à la gestion du patrimoine foncier des trois grandes familles. Certains membres du village sont accusés de vendre des parcelles, patrimoine communautaire (au moment de l'enquête de terrain, le mètre carré de parcelles situées sur le plateau était vendu à environ 17 000 Francs CFA et dans les bas-fonds marécageux à 3 000 Francs CFA). La chefferie nouvellement élue a entrepris des démarches pour tenter de préserver le patrimoine, en immatriculant des parcelles qui seront ensuite redistribuées entre les trois familles.

⁶⁵ Toutefois, l'élection du chef de quartier n'est pas systématique, car la réalité est plus complexe. Les chefs sont parfois nommés par le MINATD. Dans certains quartiers, à l'exemple de Ngodi-Bakoko et de Logbessou 1, on a assisté pendant longtemps à la succession par filiation directe. La contestation récente de cette succession systématique s'est traduite par l'organisation d'élections à Ngodi-Bakoko. Dans d'autres quartiers, certains autochtones s'autoproclament chefs de quartiers, à l'exemple du quartier Bessengue-Akwa.

son autorité vis-à-vis du président du comité de gestion (entretien avec la responsable du service action sociale, CUAD 1, 2011). Le MINEE et la CUD ont pourtant impliqué les chefs dans les comités de gestion au sein de quartiers. Selon les entretiens auprès de la CUD (2012) et de la Commune urbaine d'Arrondissement de Douala 4/CUAD 4 (entretien avec responsable du service en charge de l'eau, 2013), certains chefs de quartiers s'autoproclament présidents de comité de gestion. Les relations entre les chefs de quartier et les membres de comités de gestion sont ainsi le plus souvent conflictuelles.

La contestation des élus locaux est liée en outre au manque de ressources financières. C'est le cas de l'action pilote conduite par la CUD et GIZ. La gestion du fonctionnement du service par les élus locaux est en rupture avec celle menée par la CUD et GIZ lors de la mise en œuvre des ouvrages, qui bénéficiaient de divers mécanismes de financement. La CUD et GIZ ont financé jusqu'à la fin de l'année 2009 des opérations régulières de chloration des puits et parfois d'entretien des équipements. Ces organes ont fourni gratuitement du chlore aux habitants. Des indemnités journalières ont été attribuées à des membres des comités de gestion pour la participation aux réunions. Ces engagements financiers ont contribué à détourner le projet de son objectif principal, à savoir rendre autonomes les populations bénéficiaires. Ils ont davantage entretenu l'« illusion d'une dynamique participative » (CUD, 2009). La mobilisation des populations et des comités de gestion au cours de cette période est en réalité moins liée à une appropriation effective du projet qu'à ce type de redistributions financières (entretien GIZ, 2011 ; entretien avec le responsable eau et assainissement de la CUD, 2012).

Les élus locaux sont ressortis délégitimés de cette prise en charge du service, en particulier par les membres de comités de gestion, appelés à veiller à un fonctionnement optimal des équipements. Les recettes générées par la vente d'eau constituent désormais la principale, sinon l'unique, source de financement du service. Cette situation a été contestée en particulier par les chefs de quartier, mais aussi par les chefs de secteur et les membres de comités qui voyaient les avantages financiers dont ils bénéficient se réduire fortement. Les chefs de secteur avaient réussi, par divers mécanismes d'influence auprès des chefs de quartier, à être impliqués dans les comités de gestion. En outre, ils s'étaient accaparés des emplois de vendeurs d'eau et assuraient ainsi la distribution à partir des bornes-fontaines installées dans leur secteur. Les chefs de secteur sont le plus souvent des personnes âgées à la

retraite. La vente de l'eau leur permet de conserver une activité et de percevoir un revenu. En 2013, j'ai rencontré le chef du secteur 8 du quartier Mambanda. Celui-ci affirmait qu'au cours des premiers mois de fonctionnement des bornes-fontaines, son salaire mensuel, calculé au prorata des quantités d'eau vendues, était d'environ 50 000 Francs CFA.

Le contrôle du foncier par les chefs de quartier et les notables coutumiers est une ressource qu'ils mobilisent pour s'accaparer la rente, mais aussi pour légitimer leur statut, et constitue un blocage dans le fonctionnement de projets. La gestion de projets se fait sur fond de tensions. Cette situation révèle les rapports complexes entre les maires et les auxiliaires d'administration, l'absence de coordination et la difficulté à construire un processus d'action collective. Les élus locaux sont également confrontés aux difficultés de gestion commerciale du service.

2.2. La difficile gestion commerciale du service municipal

En 2011, 71 bornes-fontaines gérées par les communes étaient recensées dans la ville. Parmi celles-ci, environ 24 ont été réhabilitées ou construites dans le cadre de l'action pilote. « Il n'y a pas cinq bornes-fontaines qui fonctionnent », affirme un cadre technique de la CUD la même année (Entretiens, 2011). Le service communal se développe selon une logique de rentabilité, vendant le litre d'eau aux populations à 1 franc CFA (1000 francs CFA le m³), soit plus de deux fois supérieurs au prix d'achat auprès de la CDE. Ce service est soumis à la concurrence du marché.

2.2.1. Les bornes-fontaines municipales : un service commercial ?

Dans les quartiers populaires où les ouvrages ont été mis en place (au cours l'action pilote par la CUD et GIZ), les bornes-fontaines ont enregistré des ventes très faibles qui ne permettaient pas d'assurer les charges de fonctionnement du service : entre autres le salaire des fontainiers, le paiement des factures de consommation d'électricité, l'entretien⁶⁶ et la

⁶⁶ A Mambanda par exemple, le fonctionnement de l'ouvrage nécessitait ces coûts supplémentaires liés à la déferrugination de l'eau du forage.

réparation des pannes. La CUD et GIZ ont assumé ces charges au cours de la phase de mise en œuvre du projet.

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer les faibles ventes d'eau. Les habitants, le plus souvent, combinent plusieurs modes d'approvisionnement afin de réduire les coûts d'accès à l'eau. Ils sollicitent les bornes-fontaines municipales pour s'approvisionner de manière temporaire. Les habitants recourent également aux forages industriels gratuits (comme celui de la société Tractafric dans le quartier du même nom), aux puits, et recueillent aussi de l'eau de pluie. A Bonewonda, les populations s'approvisionnent principalement, et gratuitement, à la source aménagée par la CUD et GIZ dans le quartier de l'action pilote. Les revenus de la vente d'eau n'ont pas permis de payer régulièrement les fontainiers, en dépit des volumes d'eau moyens, environ 350 m³ (500 m³ pendant la saison sèche), distribués par mois par chaque borne-fontaine. La réduction de leur revenu s'est accompagnée d'une augmentation du prix de l'eau vendue par les fontainiers, ce qui a fait baisser la clientèle. Le prix du litre d'eau, initialement fixé à 1 Franc CFA (soit 1 000 francs le m³), est monté à 5 francs CFA. La différence n'est pas enregistrée par les fontainiers. La CUD observe également que le service municipal souffre de nombreuses irrégularités financières que l'on peut relever dans la gestion des fonds alloués aux comités de gestion, dans le cadre de l'action pilote (CUD, 2009). Les irrégularités sont également observées au sein des comités de gestion mis en place par le MINEE dans le troisième arrondissement. En 2014, le chef du service technique de cette commune affirmait que les vendeurs d'eau recrutés dans le cadre du projet BIP enregistraient, paradoxalement, des ventes plus importantes en saison de pluies qu'en saison sèche. Cette situation a engendré des conflits qui se sont accompagnés de poursuites judiciaires. Le comité de gestion a porté plainte contre les vendeurs d'eau pour détournement de fonds.

La distribution d'eau aux populations, à partir de forages et mini-réseaux dans le cadre de l'action pilote, a été de courte durée. Les communes ont abandonné les équipements car les coûts de fonctionnement étaient largement supérieurs aux revenus (Entretiens, GIZ, 2011). A Tractafric, les dernières gouttes d'eau ont coulé en octobre 2010 (enquêtes de terrain, 2011). A Bonewonda par exemple, une des bornes-fontaines a assuré l'approvisionnement des habitants pendant quelques mois seulement. En 2011, l'eau ne coulait plus à Mambanda (Planche photographique n° 21)



V. Nantchop et Lami (2011, 2012 et 2013)

Planche photographique n° 21 :Infrastructures mises en place dans le cadre de l' « action pilote » à Mambanda

. A Mambanda, certaines bornes-fontaines installées par la CUD et GIZ dans le cadre de l'action pilote pour approvisionner les populations, ont été abandonnées. Sur la photographie en bas à gauche, les trois robinets installés ont été détruits. Le local qui avait été construit servait également de coin boutique permettant au fontainier de bénéficier, en plus de la vente d'eau, d'une autre activité génératrice de revenus. Aujourd'hui, la façade abrite des affiches publicitaires et annonces diverses.

Les élus locaux sont ainsi confrontés aux difficultés de gestion financière des ouvrages laissés à leur charge. La vente d'eau est censée produire des bénéfices qui seraient réinvestis dans le service. A l'exemple de l'opérateur privé, la CDE, le service municipal présente ainsi un caractère commercial. Ce service est soumis à la concurrence du marché, tel que l'illustre l'exemple du quartier Mambanda.

2.2.2. Le service municipal soumis à la concurrence des revendeurs informels

Dans ce quartier, l'action pilote « eau et assainissement » s'est soldée par des échecs. Le forage a cessé de fonctionner et les puits ont été abandonnés. En 2012, les élus locaux ont signé une convention avec la CDE afin de restaurer le service. Il s'agissait d'assurer l'alimentation des bornes-fontaines à partir du réseau de la CDE. A cette fin, le mini-réseau autrefois connecté au forage - qui avait été ensuite abandonné - a été réhabilité et connecté aux canalisations d'eau potable de la CDE. En dépit des investissements consentis (extensions du réseau, forage et mini-réseaux, bornes-fontaines), la couverture spatiale du service municipal demeure très faible. Il est en outre confronté à des ruptures de service qui peuvent durer plusieurs jours en cas de coupures intempestives d'eau opérées par la CDE. Cette offre de service municipal est aujourd'hui largement soumise à la concurrence exercée par des habitants qui, bénéficiant d'un abonnement à la CDE, redistribuent de l'eau aux populations de manière informelle à partir de dispositifs techniques divers.

La redistribution informelle de l'eau, à la fois, se superpose et se juxtapose à l'espace couvert par le service municipal et le service officiel de la CDE. Mambanda, vaste quartier populaire de la ville, s'étend sur 110 hectares et abrite plus de 100 000 habitants (Giraud, 2005). La distance parcourue par les populations pour accéder à un point de distribution d'eau potable peut atteindre 2,5 kilomètres (CUD, 2003). Les bornes-fontaines municipales bénéficient d'un tarif social, mais elles sont peu fréquentées par les populations du fait des contraintes de distance. La localisation relativement isolée de certains revendeurs les place de fait dans une situation de monopole auprès des habitants. Cette situation se rapproche de celle mentionnée par Verdeil (2004) dans le contexte philippin : la revente de voisinage est une activité à but lucratif pour les petits porteurs motorisés qui livrent de l'eau directement aux ménages au sein des quartiers. Le succès des revendeurs informels réside alors dans leur capacité à inventer des solutions nouvelles pour

pallier les insuffisances des services officiels et municipaux. Par exemple, ils aménagent des dispositifs techniques de stockage de l'eau, permettant d'assurer la continuité de la desserte des habitants, même lorsqu'interviennent des coupures intempestives. Un revendeur que j'ai rencontré en janvier 2015 en témoigne. Âgé d'une quarantaine d'années, il bénéficie d'un branchement effectué par la CDE, à partir des extensions du réseau financées par la CUD au cours de l'action pilote. Le dispositif de distribution d'eau installé dans sa cour se compose de cinq cuves de stockage d'une capacité de 1 000 litres chacune (Photographie n° 6). Il les a acquises à 230 000 francs CFA, dont deux à prix réduit sur des marchés de récupération. Les cuves sont reliées les unes aux autres à l'aide de tuyaux, et un robinet est fixé sur chacune d'elles. Afin de faciliter le transport de l'eau, le revendeur a mis gratuitement trois brouettes à la disposition des usagers. Au total, l'investissement se monte à environ un million de francs CFA réparti entre les frais d'abonnement à la CDE et l'acquisition de matériel (entretiens, décembre 2014). La vente d'eau est devenue l'activité principale de ce revendeur qui affirme distribuer environ 8 m³ d'eau par jour. Lorsqu'il a commencé cette activité, il vendait de l'eau aux habitants au prix de 50 francs CFA les 20 litres, soit 2,5 francs CFA le litre. L'apparition récente de nouveaux revendeurs, à proximité de son habitation, a affecté son activité. Les revendeurs concurrents distribuent l'eau à 1 franc CFA le litre, et 2,5 francs CFA le litre lors des coupures intempestives d'eau effectuées par la CDE. La menace de la concurrence a généré une baisse de son volume d'affaires et l'a également contraint à baisser le prix de vente d'eau au même niveau que les concurrents (enquêtes de terrain, décembre 2014 et janvier 2015).

En janvier 2015, je rencontre également à Mambanda le chef du secteur 8. Il assure la vente d'eau à l'une des bornes-fontaines restaurées, située dans le bloc 8. Il me présente le cahier d'enregistrement des ventes. Depuis la restauration du service, seulement 15 mètres cubes d'eau en moyenne sont vendus par mois. La faiblesse des ventes d'eau a considérablement dégradé le fonctionnement des bornes-fontaines. Les revenus ne permettent pas d'assurer correctement les charges, notamment le salaire minimum mensuel des fontainiers qui varie de 5 000 à 15 000 francs CFA selon les ventes. L'absence de rentabilité des bornes-fontaines municipales s'accompagne de l'abandon progressif du service et de la détérioration des équipements. Aux points de distribution encore fonctionnels, les vendeurs sont presque toujours absents.



V. Nantchop, 2015.

Photographie n° 6: Dispositif technique privé de stockage et de revente informelle d'eau à Mambanda

L'absence de soutenabilité financière du service municipal de distribution d'eau constitue un frein à la continuité du service et à son accès aux catégories citadines défavorisées. Ce service est ainsi soumis aux mécanismes de la concurrence. On observe ainsi l'absence de déploiement de compétences techniques par les communes pour assurer l'entretien des dispositifs. Pourtant, les communes disposent de compétences adaptées à la gestion de ces ouvrages. Cet état de fait permet de montrer que l'intervention directe du MINEE au sein des territoires communaux, via ses cadres, tend également à dessaisir les élus locaux et les cadres techniques des mairies - réduits au rôle d'intermédiaires - de toute compétence dans la gestion technique du service d'eau.

2.3. La gestion technocratique du service d'eau

Aux marges du service de la CDE, la construction des forages, automatiques ou à motricité humaine, et des mini-réseaux d'adduction d'eau est une initiative innovante. La mutation des systèmes techniques permet une meilleure accessibilité géographique du service. Dans la Commune d'arrondissement de Douala 3, où les forages et les mini-

réseaux ont été mis en place par le MINEE dans les quartiers Mbanga-Bakoko et Ngodi-Bakoko (Photographie n° 7), le fonctionnement des ouvrages se heurte aux conflits de compétences entre la commune et le MINEE. Alors que la gestion a été confiée aux élus locaux, ceux-ci se désengagent et soutiennent que ces dispositifs ne font pas partie de leur patrimoine (entretiens avec le chef du service technique de la mairie, janvier 2015), à l'exemple de la position adoptée par la CUD. Leur rôle se résume à celui d'intermédiaire entre la base, représentée en réalité par les chefs de quartier, et le MINEE. La commune tend ainsi à laisser la gestion des ouvrages aux chefs de quartier. Un cadre municipal affirme à cet égard, en 2015 : « La mairie se retire et les chefs rendent compte. Ce n'est pas la mairie qui a construit ces ouvrages. Il ne nous est pas permis d'intervenir, car c'est la propriété de la délégation régionale du MINEE ».

Les forages et les adductions d'eau mis en place nécessitent l'emploi d'une main-d'œuvre qualifiée pour assurer la maintenance régulière de l'équipement, ainsi que les investissements pour l'acquisition du matériel adapté, en cas de panne. S'il est vrai que les communes sont le plus souvent confrontées à un manque de personnel technique, il n'en demeure pas moins que les compétences dont elles disposent actuellement ne sont pas toujours pleinement utilisées. Les personnels exercent davantage de tâches administratives. « Nous chômons beaucoup plus que nous ne travaillons », explique toujours en 2015 le chef du service technique de la troisième commune. Le fonctionnement du service se fait ainsi sur fond de tensions entre les élus locaux et le MINEE. On retrouve ce type de configuration à Porto-Novo (Bénin) et à Mopti (Mali), où une multitude d'associations, de coopératives ou de groupements d'intérêt économique (GIE) est impliquée dans la gestion des déchets urbains et a pour partenaires directs de grandes ONG internationales, des agences de coopération, des Eglises occidentales. Les directions des services techniques municipaux « expriment le sentiment d'être dépossédées du rôle d'encadrement territorial qui devrait revenir légitimement aux pouvoirs élus ». Cette situation d'« ingérence gestionnaire » remet en question leur pouvoir de contrôle et leur capacité de régulation (Dorier-Apprill et Meynet, 2005).



Auteur : Carole Bignon, 2013

Photographie n° 7: Forage construit à Ngodi-Bakoko par le MINEE et financé par le BIP

A Ngodi-Bakoko, un doyen et notable du village a cédé une parcelle dans sa cour au MINEE pour installer le forage et la borne-fontaine en 2012.

Le service de distribution d'eau à partir de forages et de mini-réseaux à Ngodi-Bakoko et Mbanga-Bakoko connaît par conséquent des interruptions qui peuvent durer plusieurs mois, la commune n'intervenant pas, en cas de dysfonctionnement technique. Les « doléances » (entretiens avec un des doyens de Ngodi-Bakoko, 2013 ; et le personnel du service technique de la CUAD3, 2015) qui lui sont transmises par les chefs de quartier sont redirigées vers la Délégation régionale du MINEE. Celle-ci doit entrer en contact avec le siège du ministère, situé à Yaoundé, qui décide en dernier ressort de l'envoi des agents sur le terrain. Ensuite, des fonds peuvent être alloués à la réparation des pannes. Selon mes entretiens en 2013 avec le doyen à Ngodi-Bakoko – ce doyen avait cédé au MINEE une parcelle à proximité de son habitation pour la construction du forage -, environ 200 demandes de branchements individuels avaient été faites par les habitants mais étaient toujours en attente de réalisation. Le service se heurte également à l'absence d'un

approvisionnement permanent en énergie pour faire fonctionner le dispositif⁶⁷. Le fournisseur officiel est confronté à cette insuffisance supplémentaire, préjudiciable à l'alimentation de la ville. Les coupures intempestives sont fréquentes, la plupart des quartiers périphériques étant desservis par un système de rationnement.

Les rapports de pouvoirs et les conflits d'intérêts au sein des instances locales de gestion de projets constituent un obstacle majeur au renforcement de l'accessibilité du service. En l'absence d'espace de dialogue et de mise en cohérence, la loi du marché et la concurrence semblent s'imposer comme mécanismes de régulation des différents acteurs de service dans les territoires communaux. Cet état de fait a des conséquences sur l'utilisateur, en particulier dans les quartiers populaires, qui continue à payer l'eau plus cher.

⁶⁷ Selon les entretiens avec le doyen à Ngodi-Bakoko en 2013, la mairie a suggéré au chef d'acheter un groupe électrogène pour pallier l'insuffisance d'énergie électrique. Le chef a soumis cette demande au MINEE, mais le service (en arrêt au moment de l'enquête) ne permet pas de faire des bénéfices permettant de couvrir les frais d'achat et d'utilisation d'un groupe électrogène. Cette solution est coûteuse financièrement et la question de sa durabilité posée.

Conclusion du chapitre 6

La gouvernance implique la réduction de l'intervention directe de l'Etat central et le transfert de l'exécution des projets aux échelons inférieurs du gouvernement urbain, incluant la participation des populations. Toutefois, l'interventionnisme étatique démontre l'ambiguïté des relations entre les élus locaux et l'Etat (à travers le MINEE et le CUD). On retrouve ici l'influence politique, démontrée à travers la complexité des rapports entre les acteurs, plus particulièrement le jeu de pouvoirs entre les pouvoirs locaux (élus, chefs de quartier). Ces derniers se concurrencent, les relations au parti, mais aussi le foncier, constituant des ressources qu'ils mobilisent pour tenter d'affirmer leur légitimité auprès des populations et de contrôler la distribution d'eau.

Les projets d'adduction d'eau sont mis en place dans un cadre institutionnel mal stabilisé, caractérisé par une pluralité d'interventions (acteurs). Les mutations techniques et gestionnaires engendrées par les dispositifs communautaires conduisent à s'interroger sur les effets supposés des projets financés par l'aide internationale, la participation des ONG à leur mise en œuvre se limitant essentiellement à une intervention à caractère technique. L'un des risques majeurs est la substitution à l'Etat des ONG, contribuant à déplacer le centre de gravité de la solidarité de l'Etat vers la société civile, les citoyens s'adressant directement à des acteurs non étatiques (Quentin, 2012).

La question de l'intégration urbaine des quartiers défavorisés, à la suite des réformes, s'est ainsi traduite par le développement de logiques de projets adaptés à ces espaces. La multiplicité des acteurs concourent à l'émergence de territoires infra-urbains, rendant de plus en plus complexe la gouvernance infra-locale (Zérah, 2010). En s'intéressant aux enjeux socio-spatiaux de la participation, ce dispositif circonscrit « aux seuls exclus » des fragments d'espaces péri-réseau, contribue au renforcement des inégalités d'accès à l'eau potable (Le Bris, 2002). La participation, inégale dans l'espace, accentue la fragmentation de l'espace urbain, conduisant à la dilution, puis la disparition des liens organiques entre les composantes physiques de l'espace urbanisé. Une « mosaïque de territoires, ayant chacun son propre mode de régulation mal, peu ou non articulé aux autres, ou formant archipels [pourrait finir] par s'imposer comme figure urbaine dominante ou hégémonique » (Dubresson, 2005 : 36).

Conclusion de la troisième partie

Les réformes se sont traduites par l'évolution du cadre réglementaire relatif au secteur d'eau urbain. L'étude des relations entre le niveau central et le niveau local de l'appareil politico-administratif révèle la complexité de la mise en œuvre des réformes. L'arrangement dans les hautes sphères de l'Etat conduit à la formation de coalitions d'acteurs publics (hauts fonctionnaires répondant directement au pouvoir) et privés (*Big-men* notamment), qui construisent le marché de l'eau en ville. Les rapports entre l'appareil politico-administratif et les opérateurs privés se structurent autour du jeu politique, d'arrangements, mais aussi de résistances. On assiste à la domination et à la reproduction de l'élite économique, les *Big-men* (Médard, 1986), issus de chevauchement entre les positions de pouvoir et les positions d'accumulation caractéristiques de l'Etat en Afrique (Bayart, Hibou et Samuel, 2010). La proximité de l'élite politico-administrative avec le parti au pouvoir (le RDPC) est une opportunité conduisant à l'appropriation des ressources publiques à des fins privées, rendant compte de la fabrique de l'Etat.

Les réformes sont notamment centrées sur la bonne gouvernance et la participation. Toutefois, les élites bureaucratiques sont « susceptibles d'assimiler ces réformes, de les appeler pour en tirer parti, ou d'y faire obstacle » (Bertrand, 2015). Au sein des territoires communaux, prédomine une « vision techniciste » dans les projets d'adduction d'eau visant la participation des bénéficiaires, le levier des réformes relevant « d'un consensus au sein de l'appareil d'Etat constitué des haut-fonctionnaires et des gouvernants, et qui reflète l'intérêt des élites » (Zérah, 2010). L'action publique s'inscrit ainsi dans un processus permanent de déconstruction et de reconstruction des lois. L'ingérence de l'Etat dans les territoires communaux, à travers son appareil administratif (les hauts fonctionnaires), contribue à l'éviction des pouvoirs publics locaux de la gestion de projets d'adduction d'eau. Les marges de manœuvre des élus locaux sont limitées, les conduisant à rechercher des sources de financement extérieures pour tenter d'asseoir leur légitimité. Outre l'insuffisance de ressources financières, leur pouvoir est fortement remis en cause par la base (les chefs de quartiers et plus largement les notables coutumiers), proches du parti au pouvoir, le RDPC. Ceux-ci répondent directement au ministère (le pouvoir central), démontrant ainsi l'influence du parti dans les territoires communaux.

L'interventionnisme du pouvoir central à l'échelle des communes a des conséquences sur les objectifs affichés, notamment favoriser l'intégration au réseau des quartiers défavorisés. Les superpositions des pouvoirs et l'asymétrie des ressources entre les différents acteurs génèrent des conflits, se traduisant par des réussites relatives de projets d'adduction d'eau mais aussi des échecs. Cette configuration se rapproche de celle observée par Alain Dubresson dans l'aire métropolitaine du Cap. Dans l'Afrique du Sud post-apartheid, les transformations entreprises de la base économique repose sur l'idée de construire une ville compacte (réduire les inégalités induites par le régime d'apartheid). Plus particulièrement, l'objectif affiché est la localisation des investissements privés dans l'aire métropolitaine permettant le rattrapage au bénéfice des townships défavorisés. Toutefois, les résultats sont peu conformes à cet objectif, la transformation envisagée étant « surdéterminée à d'autres échelles que celle de la métropole et à des niveaux de décisions sur lesquels le gouvernement local a peu de prise directe » (Dubresson, 2005 : 25).

Conclusion générale

Mon travail de recherche avait pour objectif d'étudier l'entrepreneuriat privé de production et de distribution d'eau dans ses dimensions spatiales, en lien avec la gouvernance urbaine, dans un contexte de réformes du service en milieu urbain, à partir de l'étude de cas de Douala. Cette étude de cas s'inscrit dans des perspectives plus larges, notamment celles de la production de l'espace urbain, et les pratiques informelles des élites urbaines, élites politico-économiques en liens avec l'appareil administratif et politique. Ces mises en perspective permettent d'appréhender des situations de chevauchements entre le milieu politique et le milieu des affaires et de rendre compte de la nature et du fonctionnement de l'Etat. Les trois temps de la thèse s'articulent autour du développement du réseau d'eau en lien avec l'urbanisation de la ville, puis les dimensions techniques et économiques de l'entrepreneuriat privé à la suite des réformes du secteur de l'eau, enfin, la gouvernance, qui vise un dépassement de la centralité de l'Etat pour une action plus collective à l'échelle locale.

Les inégalités socio-spatiales d'accès au service d'eau urbain sont la résultante d'une politique exclusive ayant prévalu depuis la période coloniale dans l'aménagement de la ville et du réseau. La ville coloniale se caractérise par la ségrégation socio-spatiale instaurée entre les quartiers habités par les colons européens et les quartiers des indigènes. Cette séparation entre « Blancs » et « Noirs » a des conséquences sur l'accès au réseau d'eau. La ville européenne est intégrée au réseau, les quartiers des indigènes, eux, sont faiblement desservis, à partir d'équipements collectifs. Cette dualité socio-spatiale a marqué durablement la configuration de la ville et a subsisté à l'indépendance. La construction de l'Etat post-colonial s'est traduite par la substitution aux colons d'une élite urbaine émergente, fonctionnaires et hommes d'affaires. Les positions de pouvoir occupées par l'élite administrative ont constitué des voies privilégiées d'accumulation, l'accès au service étant soumis à des pratiques corruptives et clientélistes, caractéristiques de l'Etat néo-patrimonialisé.

Les extensions urbaines planifiées (habitat social) ont certes contribué à étendre le service dans les zones périphériques mais ne se sont pas traduites par la généralisation du service, ni par son accès aux espaces défavorisés. Les opérations de planification ont

bénéficié aux classes moyennes, amplifiant la ségrégation socio-spatiale. On observe ainsi une dualisation de l'espace urbain : la ville planifiée, lotie et desservie et la ville non lotie, non desservie. La gestion publique du service n'a pas abouti au modèle idéal intégré de réseau. Avec l'appui des bailleurs de fonds internationaux, le concessionnaire public a opéré des investissements en vue de l'amélioration de la production et du service d'eau. Toutefois, la mise en œuvre de ces politiques s'est heurtée à une vision trop techniciste du service. En dépit des mécanismes de péréquation nationale et de la mise en œuvre des structures tarifaires progressives, les performances économiques du service n'ont pas atteint les résultats escomptés. Les investissements dans l'entretien et dans le renouvellement des infrastructures, vétustes, ont été limités. En sus de la dégradation généralisée du service (eau de moindre qualité, rationnement de la distribution) et des infrastructures, le concessionnaire public a été confronté à une faible capacité de production accentuée par d'importantes pertes techniques et commerciales. Les faiblesses gestionnaires enregistrées n'ont pas permis d'améliorer l'offre de service afin de répondre à l'accroissement de la demande urbaine. Les capacités financières du concessionnaire public, dans un contexte marqué par la crise économique et les plans d'ajustement structurels, ont ainsi constitué un frein à l'amélioration du service et à l'extension spatiale du réseau.

Le modèle de gestion publique est remis en cause (*state failure*). Les réformes ancrées dans le courant néo-libéral prônent, dans le cadre de la « bonne gouvernance », la modernisation du secteur public (injonctions à la performance, outils de transparence), inspirée du *New Public Management*, et le retrait de l'Etat, et valorisent la capacité du secteur privé à assurer un service public d'intérêt général. L'Etat doit assurer les fonctions de régulation du secteur et des intérêts privés. La mise en œuvre des réformes est une conditionnalité de la continuité de l'aide internationale. La privatisation *stricto sensu* à l'exemple du contexte britannique, modèle privilégié par les bailleurs, n'a pas abouti. La gestion du service est déléguée à un opérateur privé, alors que le patrimoine est resté public (gérée par une structure publique), sous la tutelle de l'Etat à travers un ministère. Ce modèle de gestion démontre toute la contradiction des réformes de privatisation, qui remettent en cause la capacité d'investissement public pour la généralisation du service et de son accès aux catégories citadines défavorisées. Quels sont les moyens de financement d'un Etat dont les capacités d'investissements sont faibles ? La question se pose également de savoir si la généralisation du service (et le modèle conventionnel de réseau observé dans

les Etats en occident) a jamais été l'objectif de l'Etat ? Cette situation met en évidence le transfert de modèle de service public et de son appropriation locale. Des investissements, certes tardifs, sont en cours, mais le réseau demeure inachevé à Douala. Les politiques sociales (subventionnement des branchements, offre de service différenciée) ont relativement atteint les populations cibles, mais ont surtout été récupérées par des individus à des fins d'enrichissement personnel.

L'échec des politiques publiques de l'eau à assurer le service d'eau aux populations citadines et à étendre le réseau dans les quartiers défavorisés, la plupart habités par des populations à faibles niveaux de revenus, a conduit au développement de stratégies compensatoires d'accès à l'eau. Des offres non conventionnelles se développent dans les interstices et aux marges du réseau public et tentent de répondre à l'hétérogénéité des demandes urbaines. Le foisonnement des solutions compensatoires révèle les réalités urbaines des Suds, caractérisées par de multiples entre-deux. Au sein des quartiers résidentiels, les habitants investissent dans la construction de forages privés ; au sein des quartiers populaires, les stratégies des habitants vont de la diversification des modes d'approvisionnement aux techniques de traitement et de stockage. Les stratégies d'autonomisation accentuent les inégalités urbaines, les coûts d'accès étant trop élevés pour les populations à faibles niveaux de revenus. Dans les quartiers populaires, les habitants paient l'eau cinq à dix fois plus cher que celui du service officiel. Ces quartiers sont les plus affectés par les maladies liées à l'eau, qui représentent une problématique générale de santé publique.

Plus particulièrement, les défaillances du service officiel se sont traduites par le développement de l'entrepreneuriat urbain de production et de distribution. L'entrepreneuriat privé doit son essor à un embryon d'industrie locale spécialisée dans la production de matériel et aux marchés de la récupération, mais également aux filières d'importation de matériel d'origine asiatique relativement *low-cost* et occidentale. Les circuits informels assurent la distribution d'une part importante du matériel. Les importateurs nationaux (hommes d'affaires) et chinois notamment, et les producteurs locaux développent une stratégie d'essaimage à l'échelle de la ville. Dans les quartiers de haut standing localisés dans les périphéries en développement, les résidences fermées et gardées servent d'entrepôts d'outillages et des équipements ; les vendeurs ambulants et petits quincailliers assurent leur redistribution. Les filières de matériel alimentent une offre

de production d'eau (forages privés) sophistiquée (une ingénierie de pointe et des compétences spécialisées) en direction des catégories supérieures de la population, et une offre artisanale locale, largement dépendante des adaptations locales et du matériel asiatique. Si la concurrence a favorisé la baisse des coûts de prestations des structures économiquement bien établies, elle a surtout rendu possible la prolifération de dispositifs privés au sein des quartiers peu ou non desservis par l'opérateur officiel. Au sein des quartiers résidentiels construits aux cours des opérations de lotissement et bénéficiant du service de distribution officiel, les dispositifs privés (forages privés) se superposent désormais au réseau officiel de la CDE. Les opérateurs privés assurent la distribution d'eau dans les périphéries en développement, à partir des bornes-fontaines et des mini-réseaux privés, alimentés par des forages.

L'emprise spatiale de l'offre privée de distribution permet plus largement de mettre en évidence des mécanismes de production de l'espace urbain. Le développement de l'entrepreneuriat privé de distribution d'eau est dépendant du patrimoine foncier des opérateurs, favorisé par leur poids économique, mais aussi leur proximité aux réseaux d'influence. Aux quartiers planifiés et lotis du centre-ville et des périphéries, s'opposent une large proportion de l'espace urbain, formée par des quartiers non planifiés et de statut dit illégal par les pouvoirs publics. La crise économique a freiné les opérations de planification urbaine et s'est accompagnée par la perte de contrôle des pouvoirs publics locaux sur le foncier. De fait, l'occupation de l'espace périphérique se fait de manière informelle : les notables coutumiers et les populations autochtones assurent la maîtrise du foncier et la vente de parcelles sans titre officiel de propriété.

L'influence des réseaux semble prédominante dans la réussite des affaires et révèle le mode de fonctionnement de la sphère économique et la constitution d'un marché de l'eau. Les opérateurs privés s'appuient sur des personnels d'administration pour développer leur entreprise mais aussi pour faire face à la concurrence dans un secteur d'activité devenu compétitif. Les opérateurs étrangers chinois recourent aux intermédiaires camerounais, personnels d'administration ayant fait des séjours d'études en Chine et connaissant les rouages du fonctionnement de l'administration. Ces intermédiaires, devenus des partenaires d'affaires, facilitent leur intégration dans le secteur, négocient les marchés et les impôts. De manière générale, les opérateurs privés entretiennent des rapports de clientèle avec les personnels des ministères, impliqués dans l'attribution des

marchés publics et des licences d'exploitation. Les modalités pratiques d'attribution des licences d'exploitation montrent des décalages entre la réglementation mise en place à la suite des réformes et son interprétation pratique. L'attribution des licences d'exploitation se fait le plus souvent sans respect des normes environnementales (périmètre de sécurité, niveau de la nappe notamment). La rente liée à l'attribution des licences alimente ainsi des réseaux de redistribution au sein des ministères, du pouvoir central localisé dans la capitale politique aux délégations régionales à Douala. Les descentes périodiques sur le terrain, au sein des entreprises, à des fins de contrôle du respect des normes de conditionnement d'eau (mise en bouteille et en sachet) sont également des occasions de corruption entre les agents de ministères et les opérateurs. Les opérateurs privés négocient leur maintien sur le marché auprès des agents de ministères (MINEE et MINMIDT) en charge de la gestion d'exploitation d'eau par les opérateurs privés. Ces pratiques s'inscrivent dans un contexte urbain marqué la régulation des activités du commerce informel dans la ville. Il faut « nettoyer » la ville, en particulier le centre, vitrine de la ville et objet d'une attention particulière des autorités publiques locales. Ce contexte est favorable aux entrepreneurs disposant de fortes assises politiques et économiques, les *Big-men*, entrepreneurs politiques et figures de la réussite et de l'accumulation. Leur poids économique favorise leur mise en conformité avec la réglementation relative au conditionnement des eaux, leur permettant ainsi de s'organiser en lobbying. L'intégration des *Big-men* dans la sphère politique mais aussi leurs alliances avec les élites politiques locales (gouverneur, préfet) et l'élite administrative formée par les cadres du MINMIDT, leur permettent de contrôler les circuits de distribution d'eau dans la ville. Ces élites politico-administratives organisent la répression des autres opérateurs – qualifiés de « petits » opérateurs par les *Big-men* - de distribution d'eau (à la fois ceux disposant de licence octroyée par le MINEE et ceux ne bénéficiant d'aucune licence) dont l'activité est qualifiée d'informelle. Le statut légal de leur activité des petits opérateurs et leur droit de commercialiser de l'eau sont ainsi remis en cause. Au centre-ville, la police municipale créée pour lutter contre le désordre urbain assure la répression quotidienne : les vendeurs d'eau « salissent » la ville. Ces interventions, liées à une politique de renouvellement urbain, posent la question de la définition de l'espace public. Au sein des quartiers, l'espace public fait l'objet d'une appropriation privée par les opérateurs. Ces derniers installent les bornes-fontaines dans l'espace des marchés, sur les trottoirs et creusent des tranchées sur la voie publique pour construire les mini-réseaux, lorsque les tuyaux ne sont pas tout simplement disposés ou sommairement enfouis sur la voie. Selon les affirmations des cadres de la délégation

régionale du MINEE au cours d'entretiens, les forages relèvent du domaine privé de personnes car localisés sur leur propriété et de ce fait, le MINEE ne dispose pas de droit d'intervenir auprès des opérateurs de distribution d'eau au sein des quartiers. Cette position des hauts cadres soulève la question de savoir comment distinguer espace public et espace privé.

La formation de coalitions d'intérêts chevauchant entre la sphère politique et la sphère économique rend compte du fonctionnement de l'Etat. En dépit des réformes, les expériences de participation des populations s'inscrivant dans la gouvernance sont marquées par l'interventionnisme étatique. Le ministère de tutelle, le MINEE, mais aussi la CUD - dont le délégué est nommé par le président de la République et qui centralise les pouvoirs et les ressources à l'échelle de la ville - disposent de pouvoirs plus étendus sur les communes. Dans les territoires communaux, ces organes mettent en œuvre des projets d'adduction d'eau et assurent leur financement et leur gestion technique. Ils forment également des comités de gestion et confient le fonctionnement du service aux élus. Cette ingérence contribue à délégitimer les élus locaux, peu impliqués dans la mise en œuvre des projets. Si les élus se trouvent ainsi relativement dessaisis de leur pouvoir de gestion du service, ils sont également évincés par les chefs de quartiers et les notables coutumiers, généralement acquis au parti au pouvoir (le RDPC). Les chefs et les notables, généralement impliqués dans les comités de gestion du fonctionnement des projets, s'inscrivent dans l'optique d'une récupération politique des comités de gestion, qui deviendraient des comités de base du parti au pouvoir. Des tensions de gouvernance locale démontrent la complexité des rapports entre le pouvoir central et les communes, constituant un frein à l'intégration urbaine des quartiers défavorisés.

Si l'entrepreneuriat informel présente un dynamisme certain, il se pose toutefois la question de l'avenir de l'offre privée. Les travaux en cours entrepris par la CAMWATER afin d'augmenter la capacité de production et d'étendre le réseau vers les quartiers non desservis pourraient-ils conduire à la fin de l'offre privée ? Une superposition de l'offre officielle et de celle privée est déjà observable. La cohabitation de systèmes de desserte différenciés, entre l'infrastructure centralisée et intégrée et les dispositifs décentralisés (système composite) est-elle possible ? A quels coûts ? A partir de quels soutiens financiers ? La distribution d'eau par les opérateurs privés indépendants soulève des enjeux d'ordre gestionnaire mais aussi environnemental et sanitaire. Il se pose la question de la

gestion de la nappe d'eau souterraine dont aucune étude récente ne permet de déterminer la capacité de recharge, ni les risques liés à une éventuelle surexploitation. Les autorités publiques locales affirment la nécessité d'une cohabitation entre le formel et l'informel. Celle-ci serait désormais le socle durable de la ville. Toutefois, l'objectif d'une vision concertée de la ville et de la gestion du service n'est pas admis par l'opérateur officiel, qui tend à assurer la continuité de la situation de monopole. Cet état de fait révèle des contradictions de politiques et des divergences d'intérêts. L'opérateur officiel s'inscrit dans l'optique d'écarter de la distribution d'eau les opérateurs privés, considérés comme des concurrents illégaux.

Références bibliographiques

- AFRICAN DEVELOPMENT BANK/AFDB, 2012, *Environnement de l'investissement privé au Cameroun*, 46 p.
- AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT/AFD, 2014, *Le secteur de l'eau au Cameroun. Enjeux et enseignements*, Agence française de développement, 4 p. [http://www.afd.fr/webdav/shared/portails/secteurs/eau_et_assainissement/pdf]. Site consulté le 31 juillet 2014.
- ANGELETOU-MARTEAU Natacha, 2010, *Accès à l'eau en périphérie : petits opérateurs privés et pauvreté hydraulique domestique. Enjeux de gouvernance dans les zones périurbaines de Mumbai, Inde*, Thèse de doctorat, Université Pierre Mendès France – Grenoble 2, 313 p.
- BADOUIN Robert, 1967, « Où en est la réforme de l'économie de traire en Afrique noire? », *Revue Tiers Monde*, 8 (32): 09-16.
- BAKKER Karen, 2003, « Archipelagos and Networks: Urbanization and Water Privatization in the South », *The Geographical Journal* 169 (4): 328–341.
- 2009, « Participation du secteur privé à la gestion des services des eaux : tendances récentes et débats dans les pays en voie de développement », *Espaces et sociétés* n° 139 (4): 91–105.
- BAKO-ARIFARI Nassirou, 2001, « La corruption au port de Cotonou : douaniers et intermédiaires », *Politique africaine*, 3 (83): 38-58.
- BANEGAS Richard et WARNIER Jean-Pierre., 2001, « Nouvelles figures de la réussite et du pouvoir », *Politique africaine*, (85) : 5-23.
- BANQUE MONDIALE, 1992, *Governance and Development*. Washington DC: The World Bank. Bank. [<http://documents.worldbank.org/curated/en/1992/04/440582/governance-development>].
- 1994, *Governance. The World Bank's Experience*, Washington DC: The World Bank.
- BARON Catherine, 2006, « Mutations institutionnelles et recompositions des territoires urbains en Afrique : une analyse à travers la problématique de l'accès à l'eau », *Développement durable et territoires* [<http://developpementdurable.revues.org/2940> ; DOI :10.4000/developpementdurable.2940].
- BARON Catherine, et Mahaman Tidjani Alou, 2011, « L'accès à l'eau en Afrique subsaharienne : au-delà des modèles, une pluralité d'innovations locales », *Mondes en développement*, (155): 7-22.
- BAYART Jean François, 1979, *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- , 2006, *L'Etat en Afrique : La politique du ventre*, Paris: Fayard.

- BAYART Jean-François, HIBOU Béatrice et SAMUEL Boris, 2012, « L'Afrique « cent ans après les indépendances » : vers quel gouvernement politique ? », *Politique africaine*, (119): 129-57.
- BERTONCELLO Brigitte et BREDELOUP Sylvie, 2009, « Chine-Afrique ou la valse des entrepreneurs-migrants », *Revue européenne des migrations internationales* 25 (1): 45-70.
- BERTRAND Monique, 2002, « Profils du leadership local au Ghana : conflits et fragmentation urbaine dans la métropole du Grand Accra », *Autrepart* 21 (1): 135-49.
- BIT, 1972, « Rapport sur le Kenya », *Employment, Incomes and Equality: A strategy for increasing productivity employment in Kenya*, Genève.
- BLANC Aymeric, CAVÉ Jérémie et CHAPONNIÈRE Emmanuel, 2009, « Les petits opérateurs privés de la distribution d'eau à Maputo : d'un problème à une solution ? », *Regards croisés*, Document de travail, n°85, Paris, AFD.
- BLANC Aymeric, 2010, « Les POP de Maputo : un modèle alternatif à encourager ? », AFD, 18 p.
- BLANCHON David et GRAEFE Olivier, 2012, « L'étude des réseaux dans les villes africaines : cadres théoriques et recherches empiriques », *L'Espace géographique*, 41 (1): 31-34.
- BLUNDO Giorgio et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2000, « La corruption comme terrain. Pour une approche socio anthropologique », in BLUNDO Giorgio, *Monnayer les pouvoirs. Espaces, mécanismes et représentations de la corruption*, Paris, Puf, Genève, IUED, p. 21-46.
- BLUNDO Giorgio et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2001, « La corruption au quotidien. Introduction au thème », *Politique africaine*, 3 (83) : 5-7.
- BLUNDO Giorgio, 2001a, « "Dessus-de-table". La corruption quotidienne dans la passation des marchés publics locaux au Sénégal », *Politique africaine*, 3 (83) :79-97.
- _____ 2001b. « Négocier l'État au quotidien : agents d'affaires, courtiers et rabatteurs dans les interstices de l'administration sénégalaise », *Autrepart*, 4 (20) : 75-90.
- BOUSQUET Anne, 2006, *L'accès à l'eau des citadins pauvres : entre régulations marchandes et régulations communautaires (Kenya, Tanzanie, Zambie)*, Thèse de doctorat, Paris : Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 567 p.
- BOURDIEU Pierre, 1980, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, (31) : 2-3 [DOI : 10.3917/idee.169.0063].
- BREDELOUP Sylvie et BERTONCELLO Brigitte, 2006, « La migration chinoise en Afrique : accélérateur du développement ou « sanglot de l'homme noir » ? », *Afrique contemporaine*, (218): 199-224.
- BREDELOUP Sylvie, BERTONCELLO Brigitte et LOMBARD Jérôme, 2008, *Abidjan, Dakar : des villes à vendre ? La privatisation made in Africa des services publics*, Paris: L'Harmattan.
- BRET Bernard, 2009, « Interpréter les inégalités socio-spatiales à la lumière de la Théorie de la Justice de John Rawls », *Annales de géographie*, (665-666): 16-34.

- BRIS Emile Le, 2002, « Accès à l'eau potable dans les quartiers défavorisés des grandes villes et les petits centres urbains ». In *Comment réduire pauvreté et inégalité : pour une méthodologie des politiques publiques*, édité par M. Lévy, Paris: IRD, p 125-138.
- CAMEROON TRIBUNE (presse locale), 2013, « De nouvelles facilités pour l'investissement privé », 22 avril.
- CAMWATER, 2008, *Bulletin d'information de la Cameroon Water Utilities Corporation*.
- CAMWATER, 2011, *Bulletin d'information de la Cameroon Water Utilities Corporation*.
- CATUSSE Myriam, 2008, *Le temps des entrepreneurs? Politique et transformations du capitalisme au Maroc*, Paris: Maisonneuve/Larose.
- CAVE Jérémie, 2009, « Les petits opérateurs privés (Pops) de la distribution d'eau à Maputo : le défi du métissage d'un système socio-technique », *Flux*, (76-77): 51-61.
- CHAPONNIERE Jean-Raphaël, 2008, « L'aide chinoise à l'Afrique : origines, modalités et enjeux ». *L'Économie politique*, 2 (38): 7-28.
- CHARMES Jacques, 1990, « Une revue critique des concepts, définitions et recherches sur le secteur informel », in TURNHAM D., SALOME B., et SCHWARZ A., *Nouvelles approches du secteur informel*, Paris, OCDE, p. 11-52.
- HAZEL François, 1983, « Pouvoir, structure et domination », *Revue française de sociologie*, 24 (3) : 369-393.
- CISSE Oumar, 2012, *Les décharges d'ordures en Afrique. Mbeubeuss à Dakar au Sénégal*, Paris:Karthala.
- CLING Jean-Pierre et al., 2012, *L'économie informelle dans les pays en développement*, AFD, 366 p.
- COHEN A., 1971, « Cultural Strategies in the Organization of Trading Diaporas », in C. Meillassoux et D. Forde, *The development of Indigenous Trade and Markets in West Africa*, Londres, IAI et OP, p. 266-281.
- COLLIGNON Bernard et VEZINA Marc, 2000, *Independent Water and Sanitation Providers in African Cities. Full Report of a Ten-Country Study*, Washington: Water and Sanitation Program, The World Bank.
- COMMAILLE Jacques, 2014, Sociologie de l'action publique, in BOUSSAGUET L., JACQUOT S. et RAVINET P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 599-607.
- COMPAGNON Daniel, 2001, « Mugabe and partners (Pvt) Ltd'' ou l'investissement politique du champ économique ». *Politique africaine* N° 81 (1): 101-19.
- CONAN Hervé, 2004, « Small Piped Water Networks: Helping Local Entrepreneurs to Invest », *Asian Development Bank*, (13): 52.
- COOPER Frederick, 2008, *L'Afrique depuis 1945*, Paris: Editions Payot et Rivages.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1983, *Entreprises et entrepreneurs en Afrique, XIXe et XXe siècles*, Paris: L'Harmattan, Tome 1, 528 p.
- COURADE Georges, 2000. *Le désarroi camerounais: l'épreuve de l'économie-monde*. Economie et Développement. Paris: Karthala.

- COUTARD Olivier, 2002, *Fragmentation urbaine et réseaux : regards croisés Nord-Sud*, Projet ATIP CNRS, 12 p.
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, 1992, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*. Paris : Seuil.
- CUD, 2002, *L'Etude du schéma directeur d'assainissement environnemental de Douala, Rapport d'étude*.
- CUD, 2004, *Etude du schéma directeur d'assainissement de la ville de Douala et maîtrise d'œuvre d'une tranche prioritaire des travaux. Rapport définitif phase 1*.
- CUD, 2008, *Stratégie de développement de la ville de Douala et de son aire métropolitaine. Services urbains, infrastructures et équipements*, 183 p.
- CUD, 2009, *Action pilote eau et assainissement dans quatre quartiers d'habitat précaire de la ville de Douala, Evaluation finale du projet*, 54 p.
- CUD, 2011, *Plan directeur d'urbanisme (PDU)-Plan d'occupation des sols (POS) Douala. Diagnostic consolidé et scénario de développement*, Douala, 231 p.
- DAGNOGO Foussata, 2014, *Rail-route et dynamiques spatiales en Côte-d'Ivoire*, Thèse de doctorat.
- DALOZ Jean-Pascal, 2006, « Au-delà de l'État néo-patrimonial. Jean-François Médard et l'approche élitaire », *Revue internationale de politique comparée*, 4 (13) : 617-623.
- DARBON, Dominique, 2001, « De l'introuvable à l'innommable : fonctionnaires et professionnels de l'action publique dans les Afriques », *Autrepart*, 20 (4): 27-42.
- 2008, Réformer un inexistant désiré ou supprimer un inopportun incontournable ? Le service public confronté à l'Etat et aux sociétés projetées en Afrique, *Télescope*, p. 98-112.
- 2010, *Le comparatisme à la croisée des chemins. Autour de l'œuvre de Jean-François Médard*, Paris: Karthala.
- DARDENNE B., RAZAFINJATO G. et DARDENNE L., 2009, *le modèle technique et commercial des petits opérateurs de réseaux privés d'eau à Maputo*, Rapport interne AFD.
- DEMENET Axel, « Transitions entre les secteurs formel et informel en période de crise au Vietnam », *Mondes en développement*, 2014, 2(166):73-86.
- DIARRA Gaoussou et PLANE Patrick, 2012, « La Banque mondiale et la genèse de la notion de bonne gouvernance », *Mondes en développement*, 2 (158): 51-70.
- DIOUF Mamadou, 1999, « Privatisations des économies et des États africains : commentaires d'un historien », *Politique africaine*, 73 (1): 16-23.
- DJEUDA Henri, NGNIKAM Emmanuel et TANAWA Emile, 2001, *L'eau au Cameroun. Approvisionnement en eau potable*, Tome 1, Yaoundé: Presses universitaires de Yaoundé.
- DJUIKOM E. et al., 2009, « Pollution bactériologique des puits d'eau utilisés par les populations dans la Communauté urbaine de Douala-Cameroun, *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, (5), p. 967-978.

- DORIER-APPRILL Élisabeth et MEYNET Cécilia, 2005, « Les ONG : acteurs d'une « gestion disputée » des services de base dans les villes africaines ? », *Autrepart*, 35 (3): 19–37.
- DUBOIS Vincent, 2009, L'action publique, in COHEN A. et al. (dir), *Nouveau manuel de science politique*, Paris : La Découverte.
- DUBRESSON Alain, 2005, « Métropolisation institutionnelle et spatialités économiques au Cap (Afrique du Sud) », *Revue Tiers Monde*, (181): 21-44.
- DUBRESSON Alain et JAGLIN Sylvie, 2002, « La gouvernance urbaine en Afrique subsaharienne. Pour une géographie de la régulation », *Historiens et géographes*, numéro spécial « Regards sur l'Afrique : conférence régionale de l'UGI, Durban, (379): 67-75.
- DUBRESSON Alain et JAGLIN Sylvie, 2005, « Gouvernance, régulation et territorialisation des espaces urbanisés : approches et méthode », in Giraut, F. et Antheaume, B., *Le territoire est mort, vive les territoires !*, Paris: IRD.
- DUBRESSON Alain et RAISON Jean-Pierre, 2007, *L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement*, Paris: Armand Colin.
- DURANG Xavier, 2003, « Vivre et exister à Yaoundé : la construction des territoires citadins », Thèse de doctorat, Université Paris 4.
- DZALLA G.C., 2013, Survivre dans les mangroves de Douala, In HATCHEU E. (dir), *L'étalement urbain en Afrique : Défis et paradoxes*, Cameroun: L'Harmattan.
- ELLIS Stephen et FAURE Yves-André, 1995, *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris: Karthala/ORSTOM.
- ENGUELEGUELE Maurice, 2008, « Quelques apports de l'analyse de l'action publique à l'étude du politique en Afrique subsaharienne », *Politique et Sociétés*, 27 (1): 3–28.
- ESOH ELAME, 2005, « L'immigration en Afrique noire dans le contexte de la mondialisation », Lestamp [http://www.lestamp.com/publications_mondialisation/publication.esoh.htm. site consulté en août 2016]
- FATIMA CABRAL GOMES Maria De et REGINENSI Caterine, 2007, « Street Vendors in Rio de Janeiro : civic experience and urban social practices », *Cybergeo*.
- FAURE Yves-André, 1992, « Petits entrepreneurs de Côte-d'Ivoire : étude socio-économique d'un milieu professionnel », Paris: ORSTOM.
- FAURE Yves-André, 1994, « Les politiciens dans les entreprises en Côte d'Ivoire : investisseurs ou courtiers ? », *Politique Africaine*, (56): 26-40.
- FAURE Yves-André et MEDARD Jean François, 1982, *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire: études*, Paris: Karthala.
- FAURE Yves-André et MEDARD Jean-François, 1995, « L'Etat business et les politiciens entrepreneurs. Néo-patrimonialisme et *Big men* : économie et politique », in ELLIS S. et FAURE Y.-A., 1995, *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris: Karthala/ORSTOM.
- FEUMBA Roger, 2015, *Hydrogéologie et évaluation de la vulnérabilité des nappes dans le bassin versant de Besseke (Douala, Cameroun)*, Thèse de doctorat de géographie, Yaoundé: Université de Yaoundé 1.

- FOURNIER Jean-Marc et GOUËSET Vincent, 2004, « L'eau : objet privilégié pour le croisement des recherches nord-sud ? : à propos du FIG de Saint-Dié des Vosges, et de quelques publications récentes sur le thème de l'eau potable », *Autrepart*, (31): 151-65.
- GABAS, Jean-Jacques, 2003, « Acteurs et politiques publiques », *Mondes en développement* 4 (124): 33-47.
- GALAND Patrice, 1994 ; « Entreprendre au Sénégal après la dévaluation », *Politique Africaine*, (56): 41-54.
- GALES Patrick Le, 1995, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, 45 (1): 57-95.
- GINISTY Karine, 2007, *Justice spatiale et développement : étude de cas du service de l'eau et de ramassage des déchets ménagers à Maputo (Mozambique)*, Paris : Université Paris X.
- GIRAUD, 2005, *Coopération décentralisée ville de Strasbourg/IRCOD – Commune urbaine d'arrondissement de Douala IV. Création d'un centre social intersectoriel*, 15 p.
- GOUELLAIN René, 1956, *New-Bell: Douala: enquête urbaine*, Douala: IRCAM.
- 1973, « Douala: formation et développement de la ville pendant la colonisation », *Cahiers d'Etudes Africaines*, (51), Vol. XIII.
- 1975, *Douala : ville et histoire*, Paris : Institut d'ethnologie.
- GREGOIRE Emmanuel et LABAZEE Pascal, 1993, *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris : Karthala/ORSTOM.
- GREGOIRE Emmanuel. 1994 « Démocratie, Etat et milieux d'affaires au Niger », *Politique Africaine*, (56): 94-107.
- GUEVART E., NOESKE J., SOLLE J. et al., 2006, « Déterminants du choléra à Douala », *Med Trop*, (66): 283-291
- GUEVART Édouard, EKAMBI Armand et al., 2008. « Supervision formative : l'expérience des unités de traitement du choléra au cours de l'épidémie de Douala, Cameroun », *Santé Publique*, 20 (1): 39-57.
- HAERINGER Philippe, 1972, « L'urbanisation en masse en question : Quatre villes d'Afrique noire », *La croissance urbaine en Afrique noire et à Madagascar*, Paris : CNRS.
- HAERINGER, Philippe, 1975, « Propriété foncière et politiques urbaines à Douala », Ecole Pratique des Hautes Etudes – Sorbonne – Cahiers d'études africaines.
- HART Keith, 1973, « Informal income opportunities and urban employment in Ghana », *Journal of Modern African Studies*, 11 (1): 61-69.
- HATCHEU Emil Tchawe, 2006, *Marchés et marchands de vivre à Douala*, Paris : L'Harmattan.
- HIBOU Béatrice , 1998, « Economie politique du discours de la Banque Mondiale en Afrique sub-saharienne. Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire ». *Les Etudes du CERI*, n° 39: 46.

- 1999a, « De la privatisation des économies à la privatisation des Etats. Une analyse de la formation continue de l'Etat », in HIBOU Béatrice, *De la privatisation des Etats*, Paris : Karthala.
- 1999b, « La « décharge », nouvel interventionnisme », *Politique africaine* n° 73 (1): 6-15.
- 2005, « Economie politique de la répression : le cas de la Tunisie », *Raisons politiques*, 4 (20) : 9-36
- , 2008, « "Nous ne prendrons jamais le maquis". Entrepreneurs et politique en Tunisie », *Politix*, 4 (84) : 115-141
- HUGON Philippe. 2009. « La Chine en Afrique, néocolonialisme ou opportunités pour le développement ? » *Revue internationale et stratégique*, 4 (72): 219-230.
- 2014, « 'L'informel' ou la petite production marchande revisités quarante ans après, *Mondes en développement*, 2 (166) : 17-30.
- INONI Ephraïm, 2007, Lettre de politique sectorielle de l'hydraulique urbaine.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE/INS, 2002, *Etude sur le cadre de vie des populations de Yaoundé et Douala (CAVIE)*, Vol. IIB.
- 2007, Troisième Enquête camerounaise auprès des Ménages (ECAM III).
- 2009, Recensement général des Entreprises, Principaux résultats.
- JAGLIN Sylvie, 2001, « Villes disloquées? Ségrégations et fragmentation urbaine en Afrique australe », *Annales de Géographie* 110 (619): 243–265.
- 2002b, « Usagers et régulation des services publics : des participations plurielles », *Flux* 2 (48-49): 4–6.
- 2004, « Être branché ou pas. Les entre-deux des villes du Sud », *Flux*, 2 (56-57): 4–12.
- 2005, *Services d'eau en Afrique subsaharienne. La fragmentation urbaine en question*. Paris: CNRS, 256 p.
- 2006, « Gouvernance des réseaux et accès des pauvres à l'eau potable dans les villes d'Afrique subsaharienne », 20 p. [halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00182471/document] Site consulté en décembre 2015.
- 2007, « Décentralisation et gouvernance de la diversité: les services urbains en Afrique anglophone », in FOURCHARD Laurent, *Gouverner les villes d'Afrique : Etat, gouvernement local et acteurs privés*, Paris/Karthala, Bordeaux/CEAN, p.21-34.
- 2010, « Accès à l'eau, accès à la ville », *Regards sur la Terre 2010. L'annuel du développement durable*, p. 183–191.
- 2012, « Services en réseaux et villes africaines : l'universalité par d'autres voies ? » *L'Espace géographique*, Tome 41 (1): 51–67.
- JAGLIN Sylvie et ZERAH Marie-Hélène, 2010, « Eau des villes : repenser des services en mutation », *Revue Tiers Monde* 3 (203): 7–22.
- KAIKA Maria et SWINGEDOUW Erik, 2000, « Fetishizing the Modern City : The Phantasmagoria of Urban Technological Networks », *International Journal of Urban and Regional Research*, Volume 24, p. 120-138.

- KJELLEN M et MCGRANAHAM G, 2006, « Informal water vendors and the urban poors », *Human Settlements Discussion Paper Series*.
- LABAZEE Pascal. 1994. « Avant-propos : Les entrepreneurs africains entre ajustement et démocratie ». *Politique Africaine*, (56) : 3–8.
- LA LETTRE DU CONTINENT, 2007, « 700 000 Chinois aux portes du Cameroun », (512), 22 février.
- LAROUCSI Houda, 2009, « Politiques publiques et “bonne gouvernance” en Tunisie », *Mondes en développement* , 1 (145) : 93-108.
- LAURENT Pierre-Joseph, 2000, « Le "Big man" local ou la ‘gestion coup d’Etat’ de l’espace public », *Politique africaine*, 4 (80), p. 169-181.
- LAUTIER Bruno, MIRAS Claude de et MORICE Alain, 1991, *L’État et l’informel*, Paris : L’Harmattan.
- LE FIGARO, 2011, « C2D, une innovation dont profite le Cameroun ». [<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2011/05/12/04016-20110512ARTFIG00766-le-c2d-une-innovation-dont-profite-le-cameroun.php>. site consulté en juillet 2014].
- LETOURNEAU Alain, 2009, « Les théories de la gouvernance. Pluralité de discours et enjeux éthiques », *VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement*, Hors série 6: 1–6.
- LEWIS W. A. (1954), « Economic development with unlimited supplies of labour », *Manchester School*, 28(2) : 139-191.
- LLORENTE Marie et ZERAH Marie-Hélène, 1998, « La distribution d'eau dans les villes indiennes : quels réseaux pour quels services ? », *Flux*, n° 31-32, p. 83-90. DOI : 10.3406/flux.1998.1226
- 1999, *Institutionnal Innovations in the Indian Water Supply Sector. Final Report*, New-Delhi, Centre de Sciences Humaines, 172 p.
- 2003, « The Urban Water Sector: Formal versus Informal Suppliers in India », *Urban India/National Institute of Urban Affairs/New-Dehli XXII* (1): 15.
- LOMBARD Jérôme, STECK Benjamin et CISSOKHO Sidy, 2013, « Les transports sénégalais : ancrages internationaux et dérives locales », in DIOP M.C., *Sénégal (2000-2012) : les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, CRES ; Karthala, p.643-671.
- MACCAGLIA Fabrizio, 2013, « Trafic d’influence et privatisation de l’Etat : la mise en marché de la gestion des déchets en Sicile », *Espaces et sociétés*, (155) :13-33.
- MACCAGLIA Fabrizio et MORELLE Marie, 2014, « Pour une géographie du droit : un chantier urbain », *Géocarrefour* , 88 (3): 163-72.
- MADORE, F., 2004, « Fragmentation urbaine et développement de l’auto-enfermement résidentiel dans le monde ». *L’information géographique* 68 (2) : 127–138.
- MAINET Guy, 1981, *Douala, Ville principale du Cameroun*, Paris, ORSTOM, 203 p.
- 1989, « Douala : flux ethniques, création urbaine et dynamisme régional », in ANTHEAUME Benoît et al., *Tropiques : lieux et liens : florilège offert à Paul Pelissier et Gilles Sautter*, Paris: ORSTOM, p. 335–340.

- MIAKATRA Soamarina Landitiana, 2012, Inégalités d'accès et coproduction du service d'eau dans les quartiers pauvres de Toamasina (Madagascar), Thèse de doctorat, Université de Nantes/Université De Toamasina (Madagascar), 294 p.
- MARIA Augustin, 2004, « THE Role of Groundwater in Dehli's Water Supply. Interaction between Formal and Informal Development of the Water System, and possible Scenarios of Evolution ». *Présentation au cours d'été en Hydrologie urbaine, organisé par l'OTAN à Baku*, 13.
- 2005, « La crise de l'approvisionnement en eau à Dehli. Réponses des acteurs, et scénarios d'évolutions », Présentation au séminaire de l'IDDRI, Accès aux services essentiels dans les PED, 22 avril, Paris, 19 p.
- 2006, *Quels modèles techniques et institutionnels assureront l'accès du plus grand nombre aux services d'eau et d'assainissement dans les villes indiennes ?* Thèse de doctorat, Paris, Université Paris Dauphine.
- 2008, « Bricolage ou innovation. Etude de systèmes alternatifs d'approvisionnement en eau dans les quartiers périphériques de Dehli », (CERNA document de travail), 33 p.
- Maria A. et Levasseur J., 2004, "Strategies for Water Supply in a Planned Urban Extension: A Case Study of the Dwarka Sub-City in Delhi", Research report, New Delhi, Cerna/Centre de Sciences Humaines, 103 p. [URL : www.cerna.ensmp.fr/Documents/AM-LJ-Dwarka.pdf].
- MARIN Philippe, Out-Put Based Aid: Possible Application in the Design of Water Concession, World Bank, 36 p.
- MATHIOT Pierre, 2014, « Élités », in *Dictionnaire des politiques publiques*, 4e édition, 225–231. Paris: Presses de Sciences Po.
- MATTHIEUSSENT Sarah, 2000, *La délégation de la gestion de l'eau potable à des comités de quartiers défavorisés à Port-au-Prince*, Mémoire de DESS, Paris, IFU/université Paris 8, 120 p.
- MBASSI ELONG Jean-Pierre, 1972, « Le problème de l'eau à Douala. Etude géographique. » Mémoire de DES de géographie, FLSH, Yaoundé: Université de Yaoundé.
- MEDARD Jean-François, 1987, « Charles Njonjo: portrait d'un "big-man" au Kenya », in, Terray E. (ed.), *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 49-87.
- 1992, « le "Big man" en Afrique – esquisse d'analyse du politicien entrepreneur », *L'Année sociologique*, 42 : 167-192.
- 1991, « L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire », In *Etats d'Afrique noire : formations, mécanismes et crise*. Paris: Karthala.
- MINIMIDT, 2005, *Rapport sur la compétitivité industrielle du Cameroun*, Vienne, ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel).
- MINISTERE L'ENERGIE ET DE L'EAU/MINEE, 2008, *Contrat d'affermage du service public de l'alimentation en eau potable des centres urbains et périurbains du Cameroun*, 119 p.
- MIRAS Claude de, 1982, « L'entrepreneur ivoirien ou une bourgeoisie privée de son état », in FAURE, Y.-A. et MEDARD J.-F., *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire: études*, Paris: Karthala

- 2005, *Intégration à la ville et services urbains au Maroc : apport du PRUD à l'analyse de l'urbanisation au Maroc : gouvernance, services collectifs et compétences urbaines*, Paris, IRD.
- MIRAS Claude de et TELLIER, Julien Le, 2005, *Gouvernance urbaine et accès à l'eau potable au Maroc. Partenariat public-privé à Casablanca et Tanger-Tétouan*, Paris, L'Harmattan.
- MORELLE Marie, 2006, « Les enfants des rues, l'État et les ONG : qui produit l'espace urbain ? », *Afrique contemporaine*, 217 : 217-29.
- MORELLE Marie et al., 2016, « L'informalité politique en ville. 8 chercheurs et 9 villes face aux modes de gouvernement urbain », *L'Espace Politique*, 2 (29) [<http://espacepolitique.revues.org/3806> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.3806].
- MOUNA KINGUE David, 1996, *Evolution des politiques urbaines et des pratiques citadines à Duala-Kamerun, à travers les équipements services de base : eau, assainissement, voirie. 1884-1994 : crises et mutations*, vol 1, Thèse de doctorat, Université de Paris 8, 689 p.
- MULLER Pierre, 2009, « De la théorie de l'État à l'analyse des politiques publiques », in *Les politiques publiques*, Paris: Presses Universitaires de France – PUF, p 7–32.
- NAULET Frédéric, GILQUIN Céline et LEYRONAS Stéphanie, 2014, « Eau potable et assainissement dans les villes du Sud : la difficile intégration des quartiers défavorisés aux politiques urbaines », *Débats et Controverses*, n°8, Paris, Gret, 104 p.
- NDAME, Joseph, 1986, « Expérience d'extension urbaine planifiée au Cameroun: Douala-Nord », Paris : Université de Paris 1, 70 p.
- NESMA Ali, 2014, « L'informalité des micro- et petites entreprises en Égypte : une analyse transversale », *Mondes en développement*, 2014/2 n° 166, p. 87-100. DOI : 10.3917/med.166.0087
- NSEGBE Antoine de Padoue, 2012, *Analyse géographique des pressions environnementales résultant de l'urbanisation du littoral camerounais : cas de Douala et Kribi*, Thèse de doctorat, Université de Yaoundé 1, 391 p.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL/OIT, 1993, « Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel », adoptée par la Quinzième Conférence International des Statisticiens du Travail le 1^{er} janvier 1993, 15 p.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, 1996, « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique africaine*, (63) : 97-116.
- 2001, « La sage-femme et le douanier. Cultures professionnelles locales et culture bureaucratique privatisée en Afrique de l'Ouest », *Autrepart* 4 (20) : 61-73.
- 2004, « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone. Un diagnostic empirique, une perspective historique ». *Politique africaine* 4 (96): 139-62.
- 2008, « A la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique ». *Discussion Paper, Africa Power and Politics (APPP) Oversea Development Institut (ODI)*, n° 5.

- 2009, « Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest », working paper 4, London, Africa Power and Politics Programme.
- OLIVRY J.-C., 1974, *L'alimentation en eau de Douala. Hydrologie du bief maritime de la Dibamba en période d'étiage*, Paris, ORSTOM.
- OMASAMBO Jean, 2005, « Kisangani: a city at its lowest ebb », in SIMONE A. et ABOUHANI A., *Urban Africa. Changing contours of survival in the city*, CODESRIA BOOKS, p 96-119.
- OMS/UNICEF, 2013, *Progress on sanitation and drinking-water - 2013 update*, 40 p.
- OMS/UNICEF, 2000, *Global Water Supply And Sanitation Assessment 2000 report*, 87 p.
- ONU, 1977, *Report of United Nations Water Conference*.
- ONU, 2000, *Déclaration du Millénaire* [<http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>]
- ONU, 2011, *Objectifs du Millénaire pour le Développement : rapport 2011 (objectif 7)*, 68 p [en ligne sur le site : <http://caralunya.isf.es/aigua08/PRESENTACIONES.php>].
- PIROT Bernard, 2004, *Enfants des rues d'Afrique centrale. Douala et Kinshasa. De l'analyse à l'action*, Paris, Karthala, 197 p.
- POURTIER Roland, 1999, *Villes africaines*, Documentation photographique, Bimestriel n° 8009, La documentation française, 64 p.
- 2014, *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, Paris, Nathan, 432 p. [<http://hal-paris1.archives-ouvertes.fr/hal-01244738/fr/>]
- PRISO Daniel Dickens, 1998, « Stratégies ethniques d'intégration. Les Bamiléké à Douala, in DELER Jean Paul, BRIS Emile Le et SCHNEIER-MADANES Graciela, *Les métropoles du Sud au risque de la culture planétaire*, p 245-249.
- 2011, « L'assainissement urbain dans une métropole tropicale: le cas de Yaoundé ». *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines (FALSH) de l'Université de Yaoundé I* 1 (12).
- QUENTIN Aurélie, 2012, « L'institutionnalisation du rôle des ONG au sein des politiques publiques financées par l'aide internationale : l'ambiguïté de la participation de la société civile. Le cas de la politique d'habitat en Équateur ». *Mondes en développement* 3 (159): 29-44.
- RAFFESTIN Claude, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris: Librairies techniques (Litec).
- RENAUD-HELLIER Emmanuelle, 2009, Peut-on parler de gouvernance urbaine des réseaux ? Application à l'alimentation en eau potable des agglomérations françaises, 13 p. [halshs-00433484, version 1 - 19 Nov 2009]
- RAZAFINDRAKOTO Mireille, ROUBAUD François et WACHSBERGER Jean-Michel, *Nature et fonction du secteur informel : une analyse de la satisfaction dans l'emploi au Vietnam*, Document de travail, 32 p.
- REPUBLIQUE DU CAMEROUN, Loi n° 74/23 du 05 décembre 1974 portant organisation communale
- Décret n°80/17 du 15 janvier 1980, fixant les taxes communales pour l'eau, l'éclairage public, l'enlèvement des ordures et le fonctionnement des ambulances
- Loi n° 87/015 du 15 juillet 1987, portant création des communautés urbaines

- Loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972
- Loi n° 001 du 16 avril 2001 portant Code minier au Cameroun.
- Décret n° 2001/164/PM du 08 mai 2001 précisant les modalités et conditions de prélèvement des eaux de surface ou des eaux souterraines à des fins industrielles et commerciales
- Loi n° 2002/004 du 19 avril 2002 portant Charte des investissements en République du Cameroun [modifiée par la loi n°2004-20 du 22 juillet 2004 et par l'ordonnance n°2009-001 du 13 mai 2009]
- 2003, *Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)*,
- Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation au Cameroun.
- 2008, *Contrat de concession de travaux publics et de gestion du patrimoine de l'hydraulique urbaine et périurbaine au profit de la CAMWATER*, 68 p.
- Décret n°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat.
- 2013, Code d'incitations de l'investissement privé.
- ROY Ananya, 2005, "Urban informality: Towards an epistemology of planning", *Journal of the American Planning Association*, 71(2): 147-158.
- 2009, "Why India cannot plan its cities: Informality, insurgence and the idiom of urbanization", *Planning Theory*, 8(1): 76-81.
- SACKOU KOUAKOU Julie Ghislaine et al., 2012, Conditions d'accès et de stockage de l'eau : enquête dans les ménages en zone périurbaine à Abidjan en 2010, *Santé publique*, 24 (2) :133-142.
- SAHLINS Marshall, 1963, "Poor Man, Rich Man, Big Man, Chief: Political Types in Melanesia and Polynesia", *Comparative Studies in Society and History*, 3 (5): 285-303.
- SALEM Gérard, 1998, *La santé dans la ville, géographie d'un petit espace dense (Pikine) Sénégal*, Paris, Karthala/ORSTOM, 355 p.
- SCHLER Lynn, 2003, « Ambiguous Spaces: The Struggle over African Identities and Urban Communities in Colonial Douala, 1914-45 », *The Journal of African History* 44 (1): 51-72.
- SCHUMPETER, Joseph Alois, 1999, *Théorie de l'évolution économique. Recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt*, Paris: Dalloz - Sirey.
- SOTO Hernando de, 1994, *L'autre sentier: la révolution informelle dans le tiers monde*, Paris, La Découverte.
- TAMBA Isaac, 2010, *Planification des plans nationaux de développement conformes aux OMD. Le cas du Cameroun*, 101 p.
- TANAWA Emile et DJEUDA TCHAPNGA Henri Bosko, 1998, *Gestion de l'eau et protection de la ressource (Cameroun)*, Rapport final du programme « Eau potable

- et assainissement dans les quartiers périurbains et petits centres en Afrique », Yaoundé: Ecole nationale supérieure polytechnique (ENSP).
- TANAWA Emil, 2003, « L'eau au Cameroun, un enjeu de politique locale », *Enjeux : Bulletin d'analyses géopolitiques pour l'Afrique centrale*, n° 16.
- TCHUIKOUA Louis Bernard, Gestion des déchets solides ménagers à Douala au Cameroun : opportunité ou menace pour l'environnement et la population, Thèse de doctorat, Université Bordeaux Montaigne/Université de Douala, 518 p.
- THATCHER Mark, 2014, « Réseau (policy network) », in *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris: Presses de Sciences Po, p 569–576.
- THOENIG Jean-Claude, 2014, « Politique publique », in *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris: Presses de Sciences Po, p 420–427.
- UN-HABITAT, 2014, *State of African Cities. Re-imagining sustainable urban transitions*, 278 p.
- URBAPLAN/CUD, 2008, Stratégie de développement de la ville de Douala et de son aire métropolitaine. Rapport de synthèse du diagnostic, 139 p.
- VERDEIL Eric, 2010, « Les services urbains en réseau dans les pays arabes : diversité des réformes libérales et de leurs effets territoriaux. Introduction au dossier de Géocarrefour », *Géocarrefour*, 85(2), p. 99-109.
- VERDEIL Eric, FERE Cécile, SCHERRER Franck, 2009, « De la rétroaction entre différenciation territoriale et modèle universel des services urbains en réseau : les enseignements du cas libanais », *Flux*, 1 (75) : 27-41.
- VERDEIL Véronique, 2004, « Branchements collectifs et pratiques sociales à Metro Cebu, Philippines : des services d'eau en quête de légitimation », *Flux* 2 (56-57) : 57–70.
- WEBER Max, 1922 [1995] *Économie et société*, Paris, Plon.
- ZERAH Marie-Hélène, 2003, « Dix ans de libéralisation de l'économie indienne : les effets limités de la gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en ville », *Autrepart*, 3 (27) : 91-106.
- 2010, « Politique et gouvernance dans le secteur de l'eau : le cas de Mumbai (Inde) », in Graciela, Schneier-Madanes, *L'eau mondialisée*, La Découverte « Recherches », p. 367-380.

Listes des illustrations

Liste des cartes

Carte n° 1 : Douala, divisions administratives -----	19
Carte n° 2 : Localisation des quartiers d'étude-----	36
Carte n° 3 : Le réseau d'eau à Douala-----	37
Carte n° 4 : Douala. Implantation des lignages -----	68
Carte n° 5 : Projet d'aménagement de Douala (administration allemande)-----	69
Carte n° 6 : Localisation des infrastructures de distribution -----	72
Carte n° 7 : Les extensions urbaines planifiées -----	76
Carte n° 8 : Douala dans son site naturel-----	81
Carte n° 9 : Les fronts d'urbanisation -----	83
Carte n° 10: Projet d'extensions d'infrastructures (CAMWATER) -----	91
Carte n° 11: Quartiers desservis par le réseau officiel et zones d'extension des opérateurs privés-----	203
Carte n° 12 : Logiques d'implantation des vendeurs d'eau -----	257
Carte n° 13: Acteurs impliqués dans les projets d'adduction d'eau à Douala -----	267
Carte n° 14: Cas de choléra recensés (2005-2008) -----	269
Carte n° 15: Quartiers d'implantation du projet « action pilote » -----	271

Liste des planches cartographiques

Planche cartographique n° 1 : Réseau d'eau (et autres infrastructures) dans les quartiers d'étude-----	39
Planche cartographique n° 2 : Grandes périodes de construction d'infrastructures-----	71
Planche cartographique n° 3: Evolution de la ville (1945-2012)-----	80
Planche cartographique n° 4 : Les secteurs de distribution-----	106
Planche cartographique n° 5 : Les secteurs de distribution (suite) -----	107
Planche cartographique n° 6 : Modes d'accès à l'eau dans les quartiers d'étude -----	114
Planche cartographique n° 7 : Modes d'accès à l'eau dans les quartiers d'étude-----	115
Planche cartographique n° 8 : Répartition spatiale des maladies d'origine hydrique -----	142
Planche cartographique n° 9 : Répartition spatiale des maladies d'origine hydrique (suite) -----	143

Liste des encadrés

Encadré n° 1 : Critères de distinction entre les ménages pauvres et les ménages non pauvres (INS)-----	35
Encadré n° 2: Douala, formation et développement de la ville de l'origine à la période coloniale-----	67
Encadré n° 3: La création de la SNEC permet la centralisation de la gestion du service d'eau potable -----	85
Encadré n° 4: La Décennie internationale de l'Eau potable et de l'Assainissement (1980)	88
Encadré n° 5: Un opérateur d'origine chinoise au Cameroun -----	162
Encadré n° 6: Dollar, responsable du Forage du pionnier-----	174
Encadré n° 7 : Réussir dans le milieu d'affaires à Douala -----	176
Encadré n° 8 : Nous ne fabriquons pas l'eau sous terre : les ratés font partie du métier de foreur -----	182
Encadré n° 9: Les notables coutumiers gèrent l'accès au foncier -----	189
Encadré n° 10: « Je ne venais pas ici vendre de l'eau » -----	222
Encadré n° 11: Définitions des eaux-----	232
Encadré n° 12: Réputé homme de situations -----	247
Encadré n° 13: Politicien et entrepreneur : « un Camerounais de la diaspora qui a fait le pari de son pays »-----	249
Encadré n° 14: Logiques d'implantation des revendeurs d'eau en sachet -----	254
Encadré n° 15: Des projets d'adduction d'eau financés par le BIP-----	265
Encadré n° 16 : L' « Action pilote eau et assainissement dans quatre quartiers d'habitat précaires de la ville de Douala »-----	270
Encadré n° 17: Les projets conduits par les ONG et les élus locaux -----	274

Listes des graphiques

Graphique n° 1: Evolution de la population de Douala (1884-2015) -----	79
Graphique n° 2: Estimations de la demande journalière en eau potable des villes de Douala et de Bonabéri (1979-2005) -----	87
Graphique n° 3: Nombre de centres équipés au Cameroun -----	89
Graphique n° 4: Etat de la production et de la consommation d'eau (1998-2002) -----	95
Graphique n° 5 : Répartition des personnes enquêtées selon les modes d'accès à l'eau de consommation courante -----	119
Graphique n° 6 : Répartition des modes d'accès par quartier d'étude -----	120
Graphique n° 7 : Répartition des ménages desservis par la CDE selon les coûts d'accès à l'eau (en F. CFA) -----	122
Graphique n° 8 : Répartition des ménages desservis à partir des forages selon les coûts d'accès à l'eau (en F. CFA) -----	122
Graphique n° 9 : Critères de définition d'une eau potable par les personnes enquêtées --	132
Graphique n° 10 : Choix des moyens de traitement d'eau et niveaux de revenus mensuels des enquêtés (en francs CFA) -----	137
Graphique n° 11 : Répartition par tranche d'âge de population des principales maladies d'origine hydrique observées à Douala -----	140
Graphique n° 12: Evolution du nombre de forages réalisés de 2008 à 2012 -----	153
Graphique n° 13: Evolution de la production (chiffre d'affaires en francs CFA) de 2008 à 2012 -----	153
Graphique n° 14: Répartition par tranches horaires des quantités moyennes d'eau vendues par jour -----	218

Listes de figures

Figure n° 1: Mécanismes du marché foncier -----	190
Figure n° 2: Réseau technique de distribution d'eau -----	207
Figure n° 3: Acteurs impliqués dans les projets déclinés à différentes échelles -----	266

Liste des photographies

Photographie n° 1 : Enfants recueillant de l'eau sur la chaussée, à partir de fuites sur les canalisations de la CDE, à Mambanda. -----	108
Photographie n° 2 : Le quartier Nkomba, désormais une vaste friche urbaine -----	112
Photographie n° 3 : Des connections informelles réalisées par les habitants sur le réseau de la CDE-----	113
Photographie n° 4: Bornes-fontaines alimentées à partir d'un forage financé par l'Eglise catholique en périphérie-----	177
Photographie n° 5: Compteurs d'eau protégés à Douala nord -----	209
Photographie n° 6: Dispositif technique privé de stockage et de revente informelle d'eau à Mambanda -----	285
Photographie n° 7: Forage construit à Ngodi-Bakoko par le MINEE et financé par le BIP -----	287

Liste des planches photographiques

Planche photographique n° 1: Des canalisations en attente d'installation, entreposées à Bonabéri-----	92
Planche photographique n° 2: Travaux d'extensions des infrastructures à Douala Nord---	93
Planche photographique n° 3: Des infrastructures de distribution d'eau abandonnées ----	97
Planche photographique n° 4: Les immeubles de la cite SIC du quartier Kotto, au Nord, en état de délabrement -----	99
Planche photographique n° 5 : Affiche apposée sur une clôture, précisant les jours et horaires de distribution d'eau à une borne-fontaine gratuite -----	117
Planche photographique n° 6 : Les citoyens à la recherche de parcelles s'installent dans les zones de mangrove et les bas-fonds marécageux -----	127
Planche photographique n° 7 : Le marché Nkololoun ; principal lieu d'acquisition de récipients redistribués à l'échelle de la ville -----	131
Planche photographique n° 8 : Les techniques de traitement de l'eau-----	136
Planche photographique n° 9: Entrepôt de matériel d'un opérateur d'origine chinoise---	169
Planche photographique n° 10: Atelier de forage importé d'Europe sur un chantier ----	170
Planche photographique n° 11: Chantier de construction de forage au quartier Ndoghem -----	173
Planche photographique n° 12 : Des offres de construction de forage -----	180
Planche photographique n° 13 : Des forages équipés de bâches -----	181
Planche photographique n° 14 : Le réseau physique au sein des quartiers -----	192
Planche photographique n° 15 : Un chantier de construction d'un immeuble en vue de la location-----	194
Planche photographique n° 16: Des logements en location raccordés au forage -----	196
Planche photographique n° 17 : Le Forage du pionnier (août 2012) -----	220
Planche photographique n° 18 : Dispositif technique amélioré (Forage du pionnier en octobre 2012)-----	221
Planche photographique n° 19 : Divers procédés mis en œuvre dans le conditionnement de l'eau-----	236
Planche photographique n° 20 : Lieux de vente de l'eau-----	256
Planche photographique n° 21 :Infrastructures mises en place dans le cadre de l' « action pilote » à Mambanda -----	282

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Accès aux services urbains et situation foncière des quartiers d'étude -----	40
Tableau n° 2 : Répartition des personnes enquêtées selon les quartiers d'étude -----	56
Tableau n° 3: Capacité des réservoirs et des châteaux d'eau -----	73
Tableau n° 4 : Répartition des abonnés au service officiel par secteurs de distribution (2008) -----	104
Tableau n° 5 : Tarifs d'un branchement pour client particulier (en francs CFA) -----	110
Tableau n° 6 : Frais de passage sous obstacle au cours d'un branchement particulier (en francs CFA)-----	110
Tableau n° 7 : Tarifs de vente du m ³ d'eau pratiqués par la CDE suivant les catégories d'usagers -----	111
Tableau n° 8 : Répartition des personnes enquêtées selon les modes d'accès par quartier d'étude-----	119
Tableau n° 9 : Distance parcourue par les habitants pour s'approvisionner en eau (en mètre) -----	123
Tableau n° 10 : Répartition des personnes enquêtées suivant les types de récipients utilisés et leur capacité-----	129
Tableau n° 11 : Origine, coût et capacité des réservoirs d'eau -----	130
Tableau n° 12 : Répartition des techniques de traitement d'eau utilisées par les personnes enquêtées en fonction des modes d'accès -----	134
Tableau n° 13: Etat des dépenses pour la connexion d'un habitant sur une distance de 20 mètres-----	216

Table des matières

<i>Résumé</i> -----	3
<i>Remerciements</i> -----	5
<i>Sommaire</i> -----	7
<i>Sigles et abréviations</i> -----	9
Introduction	15
<i>Contexte de l'étude et méthode</i> -----	15
1. Croissance démographique et étalement urbain à Douala-----	16
1.1. Augmentation de la demande en eau et insuffisance de la production-----	17
1.2. Les défis du service : généraliser l'accès à l'eau-----	17
2. Trois décennies de réformes institutionnelles-----	20
2.1. Du « tout-État » au « moins d'État »-----	20
2.2. La SNEC : de la crise de gestion à la privatisation-----	22
2.3. Le partenariat public-privé-----	25
3. La remise en question du réseau conventionnel-----	27
3.1. L'eau, un bien économique-----	27
3.2. L'alternative privée : les petits opérateurs-----	28
3.3. La cohabitation de systèmes de desserte différenciés-----	29
4. Le renouvellement des études sur le service d'eau urbain-----	30
4.1. Problématique-----	30
4.2. Formulation des hypothèses-----	32
5. Construire l'objet de recherche : des pratiques citoyennes à l'entrepreneuriat privé-----	32
5.1. Du centre vers la périphérie : des ruptures et des continuités spatiales du réseau 33	
5.2. Diversité socio-économique des quartiers, diversité des modes d'accès-----	34
5.3. L'entrepreneur, une catégorie mal définie-----	40
5.4. Essai de typologie des opérateurs privés-----	43
6. L'informel, une réalité multidimensionnelle-----	45
6.1. Au-delà de l'opposition formel/informel, une approche politique-----	45
6.2. Définir l'informel par l'entreprise-----	47
6.3. L'activité informelle comme objet d'observation-----	47
7. Le politique sur la scène économique-----	48
7.1. Du tout-État au tout-privé : l'entrepreneur comme nouvelle figure de développement-----	48
7.2. Le <i>Big-man</i> , nouvelle figure de la réussite-----	49
7.3. La prédominance des pratiques corruptives et clientélistes-----	50
8. Enquêter sur le réseau très fermé des <i>Big-men</i> de Douala-----	51
8.1. Les enquêtes auprès des entreprises-----	51
8.2. L'origine ethnique, à la fois atout et obstacle-----	52

9.	Méthodes d'enquêtes auprès des ménages et des acteurs institutionnels	54
9.1.	Difficultés à constituer un échantillon	54
9.2.	Echantillon enquêté et répartition par quartier d'étude	55
9.3.	Une analyse croisée	57
9.4.	Plan de la thèse	60
PREMIÈRE PARTIE : DYNAMIQUES URBAINES ET ACCÈS A L'EAU		63
<i>Chapitre 1 : Formation et développement de la ville et du réseau de distribution de l'eau</i>		<i>65</i>
1.	Configuration duale du tissu urbain et accès segmenté au service	65
1.1.	Le centre et la périphérie : logique de développement socio-spatiale	66
1.2.	Les opérations d'extensions urbaines planifiées	73
2.	Urbanisation rapide et problématique de l'eau	78
2.1.	Douala, ville étendue et densifiée	78
2.2.	Augmenter la production et étendre le réseau pour répondre à la demande	84
2.2.1.	Améliorer la qualité et augmenter la quantité de l'eau	84
2.2.2.	Ecart entre la demande et les investissements : un agenda inachevé	88
3.	La dégradation généralisée du service	94
3.1.	Des insuffisances gestionnaires	94
3.2.	Des espaces déconnectés	96
<i>Conclusion du chapitre 1</i>		<i>100</i>
<i>Chapitre 2 : Les inégalités spatiales d'accès au service d'eau urbain</i>		<i>101</i>
1.	L'inégal accès à l'eau	102
1.1.	Inégalités intra-urbaines d'accès au service	102
1.1.1.	Une inégale répartition de la distribution	103
1.1.2.	Les coûts élevés et le statut foncier comme critères d'exclusion du service	109
1.1.3.	Des solutions populaires aux stratégies individuelles des quartiers chics	113
1.2.	Combiner divers modes d'approvisionnement pour réduire les coûts	121
2.	Egalité socio-spatiale : la solidarité urbaine en question	123
2.1.	Les subventions aux branchements	124
2.2.	Le système de ramifications	125
3.	La récurrence de maladies d'origine hydrique, révélatrice des inégalités urbaines	128
3.1.	Pratiques citadines de filtrage et de stockage d'eau	128
3.1.1.	Stocker de l'eau au quotidien	128
3.1.2.	Représentations de l'eau potable et choix des moyens de traitement	132
3.2.	L'eau, une des premières causes des maladies	138
<i>Conclusion du chapitre 2</i>		<i>144</i>
Conclusion de la première partie		145
DEUXIÈME PARTIE : OPÉRATEURS PRIVÉS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU : L'ARRANGEMENT COMME MODE DE FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS		147
<i>Chapitre 3 : Le marché de production d'eau au prisme de l'arrangement</i>		<i>149</i>
1.	Arrangements et marchés publics	150
1.1.	Des pratiques corruptives érigées en mode de fonctionnement des marchés	150

1.1.1.	Corruption et monopolisation du secteur par les grands opérateurs : une collusion d'intérêts privés-----	151
1.1.2.	Des relations de réciprocité -----	156
1.2.	Pratiques d'entreprises fictives et d'intermédiaires -----	157
1.2.1.	La loi au service de l'illégalité -----	158
1.2.2.	Intermédiaires, démarcheurs : « savoir parler le langage des réseaux »-----	161
2.	Les marchés de matériel -----	164
2.1.	Stratégies de dispersion des sites de distribution -----	165
2.2.	Un marché diversifié-----	167
2.2.1.	Investir dans l'acquisition de matériel et de compétences adaptés : une offre sophistiquée-----	167
2.2.2.	Marchés de la récupération et dynamisme de l'offre artisanale -----	172
3.	Une demande urbaine hétérogène-----	175
3.1.	Les communautés : la prédominance du capital relationnel dans la réussite des affaires 175	
3.2.	Offre coûteuse en direction des quartiers chics et offre à bas coût-----	179
	<i>Conclusion du chapitre 3</i> -----	184
	<i>Chapitre 4 : Opérateurs privés de la distribution d'eau et production de l'espace urbain</i> -----	187
1.	Extensions périphériques de la ville et distribution de l'eau : logiques et acteurs -----	188
1.1.	Les habitants et les promoteurs immobiliers -----	189
1.1.1.	L'entrepreneuriat de type familial -----	189
1.1.2.	Les promoteurs immobiliers-----	193
1.2.	Stratégies d'extension spatiale de la distribution par l'entrepreneur -----	199
1.2.1.	La maîtrise foncière comme modalité d'extension du réseau -----	199
1.2.2.	Les revendeurs-----	204
2.	La distribution d'eau à la borne-fontaine : entre opportunités et conflits-----	208
2.1.	Vendeur d'eau, un métier ingrat ?-----	208
2.2.	La connaissance des installations comme source de pouvoir-----	212
3.	« Est-ce que l'eau a un prix ? » : négocier l'accès à l'eau -----	214
3.1.	La distribution d'eau marchandée-----	214
3.2.	Des coûts d'accès élevés dans un contexte concurrentiel-----	217
	<i>Conclusion du chapitre 4</i> -----	224
	Conclusion de la deuxième partie	226
	TROISIEME PARTIE : POLITIQUE ET GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR DE L'EAU	229
	<i>Chapitre 5 : Big-men, réseaux et contre-pouvoirs</i> -----	231
1.	La gestion partagée de l'exploitation d'eau potable : un cadre juridique conflictuel, des légitimités contestées-----	231
1.1.	Un secteur, deux ministères de tutelle-----	232
1.2.	Le code minier et ses interprétations-----	233
2.	Les transgressions de la loi comme mode de production des normes-----	237
2.1.	L'attribution de licences d'exploitation, source de rente-----	238
2.2.	Réprimé mais toléré : l'illégal négocié-----	243
3.	« Affaires et politique marchent toujours ensemble » -----	248

3.1.	Mécanismes de coercition et territorialisation relative des pouvoirs -----	248
3.1.1.	Contrôler les circuits de distribution par des actions de lobbying-----	249
3.1.2.	Négocier la transgression de la loi-----	252
3.2.	Alliances politiques et intérêts économiques -----	253
<i>Conclusion du chapitre 5</i> -----		262
<i>Chapitre 6 : Gouvernance urbaine du service d'eau</i> -----		263
1.	Des dispositifs participatifs au sein des quartiers défavorisés : pluralité des acteurs et logiques des programmes -----	264
1.1.	Le service d'eau dans les collectivités territoriales : des initiatives plurielles ----	264
1.2.	Le dessaisissement relatif des élus locaux de la gestion du service d'eau -----	272
2.	Jeux de pouvoirs et dé-légitimation des élus locaux : gouvernance municipale en tensions -----	275
2.1.	L'action municipale : compétition et conflits-----	275
2.1.1.	L'autorité des pouvoirs publics locaux contestée-----	276
2.1.2.	Les comités de gestion face aux enjeux de pouvoirs-----	277
2.2.	La difficile gestion commerciale du service municipal -----	280
2.2.1.	Les bornes-fontaines municipales : un service commercial ?-----	280
2.2.2.	Le service municipal soumis à la concurrence des revendeurs informels-----	283
2.3.	La gestion technocratique du service d'eau -----	285
<i>Conclusion du chapitre 6</i> -----		289
Conclusion de la troisième partie.....		290
Conclusion générale.....		293
<i>Références bibliographiques</i> -----		301
<i>Listes des illustrations</i> -----		315
<i>Table des matières</i> -----		325
<i>Annexes</i> -----		329

Annexe n° 1 : Grilles d'enquêtes

Annexe n° 2 : Badge enquêteur

Annexe n° 3 : Lettres de recommandations auprès des acteurs institutionnels signées par le délégué du gouvernement

Annexe n° 4 : Liste des entreprises de production d'eaux sélectionnées par le MINEE en 2013

Annexe n° 5 : Communiqué du MINEE du 19 janvier 2012 (publication des résultats de sélection des prestataires)

Annexe n° 6 : Coupe schématique d'un forage

Annexe n° 7 : Règlement intérieur du *Forage du pionnier*

Annexe n° 8 : Autorisation d'embouteillage et d'ensachage d'une eau minérale

Annexe n° 9 : Affiche de publicité d'une eau minérale

Annexe n° 10 : Etiquette d'une eau de boisson captée à Douala et mentionnant ses propriétés.

Annexe n° 11 : Rappel de la réglementation sur la distribution des eaux minérales, 2011 (Liste des entreprises autorisées par le MINMIDT)

Annexe n° 12 : Arrêté du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de la fabrication et de la commercialisation des emballages non biodégradables.

Annexe n° 1 : Grilles d'enquêtes



École doctorale de géographie de Paris
Université Paris I Panthéon-Sorbonne
 Espaces, Sociétés, Aménagement
Université de Yaoundé 1 (co-tutelle)
 Dynamiques urbaines et rurales



Thème de recherche : Politiques publiques de l'eau et gouvernance urbaine.
Acteurs et enjeux de l'accès à l'eau potable des populations à Douala (Cameroun)

Virginie Nantchop, Doctorante en géographie

Enquêtes auprès des ménages de Douala

Madame, Monsieur, la présente étude porte sur l'accès à l'eau potable des populations de la ville de Douala. Elle vise à comprendre les stratégies d'accès à l'eau potable, les difficultés rencontrées et les coûts liés à la consommation d'eau.

Elle s'inscrit dans le cadre d'études doctorales et a un but essentiellement académique. Par conséquent, l'étude sera exploitée strictement dans le seul cadre scientifique. Nous vous prions d'être le plus précis possible dans vos réponses.

Merci pour votre aimable collaboration.

Nota bene: Aux termes de la loi n° 91/023 du 16 décembre 1991 relative aux recensements et enquêtes statistiques au Cameroun, les informations sur les recensements et enquêtes statistiques au Cameroun sont strictement confidentielles.

Quartiers d'étude

Bonamoussadi (Denver
 et Santa-Barbara)
 Logbessou 1
 Ngodi-Bakoko
 Mambanda

Nom_Quartier : -----
 Zone_Enquête : -----
 Identifiant_Enquêté : -----
 Date_Enquête : -----

Consignes

- 1) Reporter à la dernière colonne les numéros correspondant à vos réponses
- 2) Répondre uniquement aux cas correspondant à la situation de votre ménage

N°	Questions		Codes/ réponses
1. PROFIL DU CHEF DU MÉNAGE			
Q 11	Êtes-vous :	1. Une femme ? 2. Un homme ?	
Q 12	Prénom (facultatif) : Contact (facultatif) :	
Q 13	Lieu de naissance :	
Q 14	Age :	1. Moins de 30 ans 2. 30 - 39 ans 3. 40 - 49 ans 4. Plus de 50 ans	
Q 15	Nationalité	1. Camerounaise 2. Autre (à préciser):	
Q 16	Région d'origine	1. Extrême-Nord 2. Nord 3. Adamaoua 4. Centre 5. Littoral 6. Ouest 7. Nord-Ouest 8. Sud-Ouest 9. Sud 10. Est	
Q 17	Date d'arrivée à Douala (non natif)		

Q	18	Statut marital :	1. Célibataire 3. Marié(e) (mariage coutumier uniquement) 4. En concubinage 6. Veuf(ve)	2. Marié(e) 5. Divorcé(e)	
Q	19	Régime matrimonial :	1. Monogamie	2. Polygamie	
Q	110	Nombre d'enfants :	1. [0-2] 4. [7-8]	2. [3-4] 5. [9-10]	3. [5-6] 6. [+ de 10]
Q	111	Nombre de personnes à charge (personnes hébergées dans le domicile au moment de l'entretien, même temporairement) :	1. [0-2] 4. [7-8] 7. [13-14]	2. [3-4] 5. [9-10] 8. [+ 14]	3. [5-6] 6. [11-12]
Q	112	Quel est le nom de votre quartier ?			
2. TRAJECTOIRE SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL DU CHEF DU MENAGE					
Q	21	Quel est votre niveau d'études ?	1. Aucun 4. Secondaire 2nd cycle 5. Autre formation (précisez):	2. Primaire 4. Supérieur	3. Secondaire 1er cycle
Q	22	Quel(s) est(sont) le(s) diplôme(s) le(s) plus élevé(s) que vous avez obtenu(s) ?	1. CEPE 4. BTS/DUT/DEUSS/DEUG 6. Maîtrise	2. BEPC/CAP 5. Licence 7. Autre (à préciser) :	3. Baccalauréat
Q	23	Quelle activité ou quel métier exerce votre conjoint ?			
Q	24	Quel est votre métier (activité principale) ?			
Q	25	Quel est votre domaine d'emploi?	1. Artisan/commerçant 3. Fonction publique 5. Média 7. Prof. libérales 9. Ouvrier/manutention 10. Enseignement 12. Femme au foyer	2. Entrepreneur 4. Banque/assurance 6. Prof. médicales 8. Agriculture 11. Transport 13. Autre (à préciser)	
Q	26	En quelle année avez-vous commencé ce métier?			
Q	27	Quel métier exerciez-vous avant?			
Q	28	Quelle est votre catégorie socio-professionnelle actuelle ?	1. Ouvrier 3. Technicien 5. Cadre 6. Cadre supérieur	2. Ouvrier qualifié 4. Agent de maîtrise 7. Autre (à préciser):	
Q	29	Quel est votre statut d'emploi ?	1. Salarié 3. A son compte 4. Sans emploi	2. Fonctionnaire 5. Retraité	
Q	210	Quel est votre niveau de revenu mensuel (en F CFA)?	1. Moins de 28 216 3. [75 000 - 100 000[5. Supérieur à 250 000	2. [28 216 - 75 000[4. [100 000 - 250 000[
Q	211	Avez-vous d'autre(s) source(s) de revenu?	1. Oui	2. Non	
Q	212	Si oui, dans quel domaine d'activité ?			
Q	213	Si oui, quel est le niveau de revenu mensuel associé à cette activité (en F CFA) ?	1. Moins de 28 216 3. [75 000 - 100 000[5. Supérieur à 250 000	2. [28 216 - 75 000[4. [100 000 - 250 000[
Q	214	Combien de personnes travaillent dans votre foyer (y compris vous-même)?			
3. DONNÉES RELATIVES À VOTRE LOGEMENT ACTUEL					
Q	31	En quelle année vous êtes-vous installé dans ce quartier ?			
Q	32	Quel est votre statut d'occupation du logement?	1. Propriétaire 3. Hébergé gratuitement	2. Locataire	
Q	33	Si vous êtes locataire, quel est le coût de la location (en F CFA)?			

Q 34	Est-ce facile d'avoir un titre foncier dans votre quartier?	1. Oui 2. Non	
Q 35	Avez-vous eu des difficultés à obtenir le vôtre?	1. Oui 2. Non	
36	Comment avez-vous fait pour obtenir le vôtre ?	1. Lourdeur de procédure 2. Manque de moyens financiers 3. Terrain litigieux 4. Procédure en cours 5. Autre (à préciser) : ...	
Q 37	Quels sont les moyens que vous avez mobilisé(s) pour acheter votre terrain ?	1. Epargne personnelle 2. Crédit bancaire 3. Tontine 4. Aide financière de la famille 5. Autre (à préciser) :	
Q 38	Comment avez-vous acquis votre parcelle?	1. Achat à la Maetur 2. Héritage 3. Don 4. Achat auprès des Autochtones 3. Achat auprès d'un promoteur immobilier privé (précisez lequel): 5. Autre (à préciser):	
Q 39	Quelle est la superficie de votre parcelle (en m²)?		
Q 310	Quand avez-vous acheté votre terrain (date)?		
Q 311	A combien avez-vous acheté (en F CFA) : a) m² ? b) la parcelle	a) b)	
Q 312	Quel est le nombre des pièces suivantes dans votre maison ?	1. Etages:..... 2. Appartements: 3. Chambres: 4. Cuisines: 5. Douches: 6. Salons: 7. Salles à manger:	
Q 313	En quel(s) matériau(x) votre maison est-elle construite ?	1. En dur 2. Semi-dur 3. En tôle 4. En planches 5. En carabottes 6. En poto-poto 8. En briquettes	
4. MÉNAGE CONNECTÉ (OU QUI ÉTAIT CONNECTÉ AUPARAVANT) AU RÉSEAU PUBLIC(CDE)			
Q 41	Avez-vous déjà été connecté au réseau d'eau de la SNEC (CDE) ?	1. Oui 2. Non	
Q 42	A quelle date vous êtes-vous abonné ?		
Q 43	Précisez le type de compteur utilisé	1. Compteur principal/mère 2. Compteur divisionnaire	
Q 44	Sur quelle longueur avez-vous réalisé l'extension (en m)?		
Q 45	Combien le branchement vous a-t-il coûté au total (en F CFA)?		
Q 46	Avez-vous eu des difficultés à être connecté	1. Oui 2. Non	
Q 47	Si oui, précisez lesquelles?	1. Coût élevé 2. Absence d'information 2. Procédure longue 4. Autre (à préciser) :	
Q 48	Comment avez-vous fait pour résoudre ces difficultés?	1. Je n'ai rien fait 2. Par l'intermédiaire d'une connaissance 3. J'ai donné de l'argent 4. Autre (à préciser):	
Q 49	Quel est(était) le montant de votre facture mensuelle?	1. [500-3 000[2. [3000-6 000[3. [6 000-10 000[4. [10 000-25 000[5. [25 000- 50 000[6. [50 000 - 100 000[7. [100 000 - 200 00[8. [+ 200 000[
Q 410	Les personnes dans votre foyer participent ou participaient-elles au paiement de la facture?	1. Oui 2. Non	
Q 411	Etes-vous encore desservi ?	1. Oui 2. Non	

Q	412	Si non, depuis quand (date)?		
Q	413	Si non, Pourquoi?	1. Je ne sais pas 3. Non paiement de la facture 4. Tuyau d'eau cassé 6. Autre (à préciser) :	2. Manque d'eau 5. Dépôt du compteur
5. LA GESTION DE L'EAU AU SEIN DU MENAGE				
Q	51	Quelle eau utilisez-vous pour: a) la boisson ? b) la consommation courante	1. Connection au réseau CDE 2. Achat d'eau CDE auprès des voisins 3. Borne-fontaine gratuite (CDE) 4. Borne-fontaine payante (CDE) 5. Forage privé à domicile 6. Borne-fontaine gratuite (forage privé) 7. Borne-fontaine payante (forage privé) 8. Connexion à un mini-réseau (forage privé) 9. Puits à domicile 10. Puits gratuit auprès des voisins 11. Source/marigot /rivière 12. Eau minérale (Tanguï, Semme, Supermont, Sano etc...) 13. Eau en sachet 14. Eau de forage gratuit (industries, ex. : Brasseries, Guinness, Sic Cacaos etc...) 15. Connexion à un mini-réseau (CDE) 16. Eau de pluies	
Q	52	Pourquoi avez-vous choisi ce(s) mode(s) d'approvisionnement?	1. Unique moyen 2. Pas cher 3. Courte distance 4. Potable 5. Gratuit 6. De meilleure qualité 7. Manque de moyens financiers 8. Autre (à préciser):	
Q	53	Quelle quantité d'eau (en litres) utilisez-vous par jour pour: a) la boisson ? b) la consommation courante ?		
Q	54	Quel est le montant (en F CFA) de vos dépenses mensuelles pour l'eau de: a. boisson ? b. consommation courante ? c. ou les deux à la fois (a et b)?		
Q	55	Quelle distance (en mètres) parcourez-vous pour vous approvisionner en eau	1. à domicile 2. [0-25[3. [25-50[4. [50-100[5. Plus de 100	
Q	56	Quel(s) moyen(s) (de transport/déplacement) utilisez-vous pour aller puiser de l'eau?	1. Eau à domicile 2. A pieds 3. Par voiture personnelle 4. En taxi 5. Par brouette ou pousse-pousse 6. livraison à domicile par les porteurs 7. Autre (à préciser):.....	
Q	57	Puisez-vous de l'eau de boisson aux bornes-fontaines installées par les sociétés industrielles?	1. Oui 2. Non	
	58	Si oui, précisez le nom de la société		
Q	59	Quel(s) mode(s) d'approvisionnement utilisez-vous le plus : a) en saison sèche ? b) En saison de pluies ?		
Q	510	Pourquoi?	1. Unique moyen 2. Rareté de l'eau 3. Eau potable 4. Réduire le coût 5. Gratuit 6. Proximité 7. Tarissement des puits en saison sèche 8. Eau souillée par les eaux de ruissellement et/ou d'infiltration 9. Autre (à préciser):	

6. QUALITE DE L'EAU ET REPRESENTATIONS			
Q	61	Comment qualifieriez-vous : a) l'eau de la Snec? b) l'eau du forage? c) l'eau du puits? d) l'eau minérale? e) l'eau en sachet	1. Potable 2. Non potable 1. Potable 2. Non potable 1. Potable 2. Non potable 1. Potable 2. Non potable 1. Potable 2. Non potable
Q	62	Selon vous, une eau potable est une eau :	1. Claire ? 2. Incolore ? 3. Inodore ? 4. Sans saveur ? 5. Agréable à boire ? 6. Qui n'a pas d'effets négatifs sur la santé ? 7. Autre (à préciser):.....
Q	63	Quel(s) moyen(s) utilisez-vous pour traiter l'eau?	1. Aucun 2. Eau de javel 3. Filtre à UV 3. Filtre à base de coton 4. Filtre à bougie 6. Autre (à préciser):.....
Q	64	Quel(s) récipient(s) utilisez-vous pour conserver de l'eau ? N.B. : Pour chaque type de récipient, préciser le nombre et la capacité (en litre)	1. Cuve: -----/----- 2. Fût : -----/----- 3. Bidon : -----/----- 4. Seau: -----/----- 5. Bassine: -----/----- 6. Bouteilles: ----/---- 7. Autre (à préciser): -----/-----
Q	65	Quelle eau stockez-vous?	1. SNEC/CDE 3. Forage 4. Puits 5. Source 6. Pluie
Q	66	A quel moment utilisez-vous l'eau stockée?	1. Lors des coupures d'eau 2. Tous les jours
Q	67	Pendant combien de jours pouvez-vous utiliser l'eau stockée?	
7. MÉNAGES CONNECTÉS À UN MINI-RESEAU ALIMENTE A PARTIR D'UN FORAGE			
Q	71	Votre maison est-elle connectée à un mini-réseau alimenté à partir d'un forage?	1. Oui 2. Non
Q	72	Quelle est la distance entre le forage et votre maison (en mètres)?	
Q	73	A quelle date avez-vous été connecté ?	
Q	74	Combien la connexion a-t-elle coûté au total (en F CFA)?	
Q	75	Selon vous, est-ce que c'est :	1. Cher ? 2. Pas cher?
Q	76	Avez-vous négocié le prix à la baisse?	1. Oui 2. Non
Q	77	Avez-vous un compteur?	1. Oui 2. Non
Q	78	Un contrat a-t-il été signé le propriétaire du forage ?	1. Oui 2. Non
Q	79	A combien payez-vous votre consommation d'eau par mois (en F CFA)?	
Q	710	Recevez-vous une facture à la fin du mois?	1. Oui 2. Non
Q	711	Les personnes qui habitent chez vous participent-elles au paiement de la facture?	1. Oui 2. Non
Q	712	Si non, pourquoi?	1. Ils ne travaillent pas 2. Je peux tout assurer 3. Autre (à préciser):
Q	713	Si oui, à combien s'élève leur participation (en F CFA)?	
Q	714	Pourquoi vous êtes-vous connecté à un mini-réseau?	1. C'est l'unique moyen 2. Facilite l'accès à l'eau 3. La connexion n'est pas chère 4. L'eau est potable 5. Manque de moyens financiers pour faire un forage privé 6. J'ai essayé de faire un forage mais il n'y avait pas d'eau 7. Autre (à préciser) :

Q	715	Combien de temps les travaux de connexion ont-ils duré?		
Q	716	L'eau est-elle analysée?	1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas	
Q	717	Est-ce que les habitants viennent puiser de l'eau chez vous	1. Oui 2. Non	
Q	718	Si non, pourquoi?	1. Il n'y a pas assez d'eau 2. C'est à usage personnel 3. Il y a des bornes-fontaines dans le quartier 4. Autre (à préciser):	
Q	719	Si oui, l'eau est-elle:	1. Gratuite ? 2. Payante?	
Q	720	A combien vendez-vous le litre d'eau (en F CFA)?		
Q	721	Comment est organisée la vente?	1. De manière continue 2. Le jour uniquement 3. Autre (à préciser):	
Q	722	Les habitants qui puisent de l'eau chez vous participent-ils à ce coût?	1. Oui 2. Non	
Q	723	Si oui, à combien s'élève leur participation (en F CFA)?		
Q	724	Qu'est-ce qui change avec l'eau du forage par rapport à l'eau que vous utilisiez avant?	1. L'eau est potable 2. Ce n'est pas cher 3. La proximité 4. J'ai de l'eau tout le temps 5. Autre (à préciser):.....	
Q	725	Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?	1. Il n'y a pas l'eau tout le temps 2. L'eau n'est pas potable 3. L'absence d'entretien 4. Des pannes 5. c'est cher 6. Autre (à préciser):.....	
Q	726	Lorsqu'il y a des pannes, comment faites-vous pour avoir de l'eau?	1. Utilisation d'eau de la SNEC/CDE 2. Achat d'eau du forage auprès de voisins 3. Approvisionnement gratuit en eau de forage auprès des voisins 4. Utilisation d'eau de puits 5. Utilisation d'eau de pluies 6. Utilisation de l'eau de source/marigot/rivière 7. Achat d'eau minérale 8. Achat d'eau en sachet	
Q	727	Comment qualifieriez-vous l'eau du forage que vous utilisez ?	1. Potable 2. Non potable	
Q	728	Pourquoi?	1. Elle n'est pas claire 2. Elle est sale 3. Elle a une odeur 4. Elle a un goût 5. Elle est claire 6. Autre (à préciser):.....	

8. MENAGES AYANT LE PUIT ET/OU LE FORAGE À DOMICILE

Q	81	Possédez-vous:	1. un puits? 2. un forage?	
Q	82	Si oui, quelle est sa profondeur (en m) ?		
Q	83	A quelle date a-t-il été construit?		
	84	Combien a-t-il coûté au total (en F CFA)?		
	85	Selon vous, est-ce que c'est :	1. Cher 2. Pas cher?	
	86	Avez-vous négocié le prix à la baisse?	1. Oui 2. Non	
Q	87	Pourquoi utilisez-vous ce mode d'approvisionnement ?	1. Pas cher 2. L'eau est potable 3. Proximité 4. autre (à préciser):	
Q	88	Par qui (ou quelle société) l'installation du dispositif a-t-elle été assurée?		

Q	89	Combien de temps les travaux ont-ils duré?	1.]1 à 3 mois] 3. [7 à 9 mois] 5. [plus de 12 mois[2. [4 à 6 mois] 4. [10 à 12 mois] 6. [Plus de 2 ans[
Q	810	L'eau est-elle analysée ?	1. Oui	2. Non	3. Je ne sais pas
Q	811	Les habitants viennent-ils puiser de l'eau chez vous?	1. Oui	2. Non	
Q	812	Si non, pourquoi	1. C'est à usage personnel 2. Ils ont de l'eau chez eux		
Q	813	Si oui, l'eau est-elle :	1. Payante? 2. Gratuite?		
Q	814	Comment est organisée la distribution?	1. De manière continue 3. Le jour uniquement 3. Autre (à préciser) :		
Q	815	A combien vendez-vous le litre d'eau (en F CFA)?			
Q	816	Des habitants sont-ils connectés à votre forage?	1. Oui	2. Non	
Q	817	Si oui, combien de personnes sont-elles connectées?			
Q	818	Combien coûte la connexion (en F CFA)?			
Q	819	A quelle distance se trouve la maison la plus éloignée connectée à votre forage (en m)?			
Q	820	Pour quelle(s) raison(s) distribuez-vous de l'eau ?			
Q	821	Qu'est-ce qui change avec l'eau de votre forage ou de votre puits par rapport à l'eau que vous utilisiez avant?	1. L'eau est potable 2. Le coût est moins élevé 3. La proximité 4. J'ai de l'eau tout le temps 5. Autre (à préciser) :		
Q	822	Avoir un forage ne coûte-t-il pas plus cher que l'eau de la SNEC/CDE?	1. Oui	2. Non	
Q	823	Si oui, pourquoi avoir fait un forage?	1. L'eau de la CDE n'est pas potable 2. A cause des coupures intempestives 3. Autre (à préciser) :		
Q	824	Quelles sont les difficultés que vous rencontrez avec votre forage ou votre puits?	1. L'eau tarit 2. Il n'est pas entretenu 3. Les pannes sont fréquentes 4. Les eaux de ruissellement polluent l'eau 5. Autre (à préciser):.....		
Q	825	Peut-il arriver que le forage soit en panne?	1. Oui	2. Non	
Q	826	Comment faites-vous pour avoir de l'eau en cas de panne?	1. Utilisation d'eau de la SNEC/CDE 2. Achat d'eau du forage auprès de voisins 3. Approvisionnement gratuit en eau de forage auprès des voisins 4. Utilisation de l'eau de puits 5. Utilisation d'eau de pluies 6. Utilisation d'eau de source/marigot/rivière		
Q	827	Combien vous coûte l'utilisation de votre forage ou de votre puits par semaine/par mois/ par an (Rayer la mention inutile)?			
Q	828	Comment ce coût est-il réparti?	1. Maintenance/entretien 2. Réparation de pannes 3. Consommation d'énergie électrique 4. Autre (à préciser) :		
Q	829	Les personnes qui habitent votre foyer participent-elles au paiement de ce coût?	1. Oui	2. Non	
Q	830	Si non, pourquoi?	1. Ils ne travaillent pas 2. Je peux tout assurer 3. Autre (à préciser) :		
Q	831	Si oui, à combien s'élève leur participation (en F CFA)?			

Q	832	Les habitants qui puisent de l'eau chez vous participent-ils à ce coût?	1. Oui 2. Non	
Q	833	Si oui, de quelle manière?	1. Ils donnent de l'argent 2. Ils aident aux travaux d'entretien 3. Ils achètent le matériel (seaux, cordes etc...) 4. Autre (à préciser) :	
	834	Si oui, à combien s'élève leur participation (en F CFA)?		
Q	835	Si non, pourquoi?	1. Je ne demande rien 2. Le coût n'est pas très élevé 3. Ils refusent de participer 4. C'est une action de solidarité 5. Autre (à préciser) :	
Q	836	Comment qualifieriez-vous l'eau de votre forage ou votre puits?	1. Potable 2. Non potable	
Q	837	Pourquoi ?	1. Elle n'est pas claire 2. Elle est sale 3. Elle a une odeur 4. Elle a un goût 5. Elle est claire 6. Autre (à préciser) :	

Heure de début d'entretien : ----- h ----- min
 Heure de fin d'entretien : ----- h ----- min
 Durée de l'entretien : ----- h ----- min

GUIDE D'ENTRETIENS 1 _ JUIN 2013
OPERATEURS PRIVÉS DE PRODUCTION D'EAU

Consigne: Le présent guide d'entretiens concerne les entreprises privées de production d'eau, formelles ou informelles. L'objectif est de rendre compte de la trajectoire urbaine et professionnelle des entrepreneurs, la naissance et l'évolution de leur activité et les perspectives d'avenir du métier.

1. LOCALISATION DE LA STRUCTURE DANS LA VILLE ET DESCRIPTION

Nom de la structure
Date de création
Lieu d'implantation
Succursales éventuelles
Matériau de construction
Effectif du personnel

2. PROFIL DE L'ENQUÊTÉ

Sexe :	Nom et prénom :	Age :
Statut matrimonial :	Nombre d'enfants :	Nombre de personnes à charge :
Niveau d'études :	Diplôme(s) obtenu(s) :	
Profession :		
Domaine(s) d'activité(s) :		
Activité 1	Niveau de revenu 1	
Activité 2	Niveau de revenu 2	

3. PARCOURS SCOLAIRE, PROFESSIONNEL ET URBAIN

- a. Pouvez-vous nous parler de vous, de votre parcours scolaire et des formations éventuelles, votre famille et votre vie à Douala ?
- b. A quel moment êtes-vous rentré dans les activités ? Par quel biais avez-vous obtenu votre premier emploi, et tous les emplois qui ont suivi ?
- c. Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées au cours de ces activités ?
- d. Vos revenus étaient-ils satisfaisants ? Pourquoi ?
- e. Exercez-vous d'autres activités, en dehors de celle-ci ? Pourquoi ?

4. L'ENTREE DANS L'ENTREPRENEURIAT DE L'EAU : MOTIVATIONS, OBJECTIFS, EVOLUTION

- a. A quel moment êtes-vous rentré dans le domaine de l'eau ? Et qu'est-ce qui vous a poussé à le faire ?
- b. Quels sont les soutiens dont vous avez bénéficié (financier, familial, réseau de connaissances...) et comment se sont-ils manifestés ?
- c. Pouvez-vous nous raconter vos débuts : votre capital, votre premier contrat, vos collaborateurs et leurs qualifications, le matériel utilisé et les coûts d'acquisition, vos fournisseurs (locaux ou étrangers), vos difficultés...
- d. Comment votre activité a-t-elle évolué (y a-t-il plus de demandes, catégories de clients, quartiers, matériels utilisés, qualifications requises, coûts des prestations, évolution du nombre de prestations, chiffre d'affaires...) ?

5. LES CLIENTS

- a. A combien s'élève le coût d'une opération et combien d'opérations pouvez-vous faire par semaine, par mois, par année ?
- b. En fonction de quoi fixez-vous le coût de vos prestations ?

- c. En ce qui concerne les coûts de vos prestations, comment ont-ils évolué (évolution du nombre des prestations et des coûts, nombre de forages construits par jour, semaine, mois, an) ?
- d. Comment qualifiez-vous votre clientèle (riche, moyennement riche, pauvre) ?
- e. Où travaillez-vous : villes, quartiers, zone... (Classer ces espaces en fonction de l'importance de l'activité) ? En quoi ces quartiers se différencient-ils les uns des autres ? Quelle est également la différence en termes de rentabilité ?
- f. D'un quartier à l'autre, ou d'un client à l'autre, le matériel utilisé et l'ingénierie sont-ils différents ? Si oui, comment expliquez-vous cela ?
- g. Pourquoi avez-vous choisi Douala, ces quartiers et autres villes ?
- h. Quel regard portez-vous sur la ville, ses potentialités ?
- i. Combien de personnes employez-vous ? Quels postes occupent-ils ? Quelles sont leurs qualifications et leur niveau de revenus ?
- j. Comment trouvez-vous la qualité de l'eau produite (potable, non potable...) ? Que signifie pour vous une eau potable ? Comment déterminez-vous que le forage qui vous avez construit produit de la bonne eau (des analyses ? Par qui) ?
- k. Comment vos clients gèrent-ils la maintenance, l'entretien et la réparation de leur forage ?
- l. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?
- m. Dans quelle mesure peut-on dire que votre activité est rentable ?
- n. A combien estimez-vous votre revenu mensuel ?

6. LE MATERIEL, LES FOURNISSEURS

- a. Par quels moyens acquérez-vous du matériel ? Qui sont vos fournisseurs ?
- b. D'où viennent-ils (fabriqués localement ou importés) ? Quel en est le coût ?
- c. A combien pouvez-vous estimer vos investissements actuels dans le matériel ?
- d. Quels sont les problèmes majeurs liés à l'utilisation du matériel ?

7. LES RAPPORTS AVEC LES AUTORITES LOCALES ET LA DEFENSE DES INTERETS

- a. Quels sont vos rapports au quotidien avec la CUD, la mairie (impôt...), le MINEE, le MINSANTE ?
- b. Etes-vous immatriculé au registre du commerce (déclaration officielle de votre activité) ? Si oui, en quelle année ? Sinon, qu'est-ce qui fait obstacle/problème ?
- c. Comment pensez-vous aujourd'hui défendre et préserver vos droits face à l'Etat ?
- d. Vous êtes-vous constitué en association, syndicat, GIE, GIC avec d'autres entrepreneurs ? Pourquoi ? Si oui, sur quoi porte l'ordre du jour lors de vos réunions ? Votre association a-t-elle été légalisée auprès des autorités ? Comment est-elle organisée et quelle est la fréquence de vos réunions ? Avez-vous déjà posé des actes concrets (réactions face aux pouvoirs publics et autres personnes...) ?
- e. En dépit de votre emploi de temps très chargé, trouvez-vous parfois du temps pour assister aux réunions des associations (tontine, association de quartier, comité de développement), parti politique... Si oui, que vous rapporte votre adhésion à ces groupes/dans quelle mesure cette adhésion vous profite-t-elle dans l'exercice de vos activités ?

Consigne: Le présent guide d'entretiens concerne les producteurs d'eau en sachet, formels ou informels. L'eau est produite à partir d'un forage. L'objectif est de rendre compte de la trajectoire urbaine et professionnelle des entrepreneurs, la naissance et l'évolution de leur activité et les perspectives d'avenir du métier.

Les producteurs d'eau en sachet rentrent dans la catégorie de ceux que nous appelons des entrepreneurs. Ils sont environ 50 dans la ville de Douala recensés par le Ministère de l'eau et prennent périodiquement part à une réunion des producteurs d'eau. Un collectif de 7 producteurs a entamé une démarche de légalisation d'un Syndicat des producteurs d'eau.

1. LOCALISATION DE LA STRUCTURE DANS LA VILLE ET DESCRIPTION

Nom de la structure	Date de création
Secteur d'activité	Effectif du personnel
Immatriculation <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Date immatriculation
Lieu de production	Succursales éventuelles
Profondeur du forage	Matériau de construction de la structure

2. PROFIL DE L'ENQUÊTÉ

Sexe :	Nom et prénom :	Age :
Statut matrimonial :	Nombre d'enfants :	Nombre de personnes à charge :
Niveau d'études :	Diplôme(s) obtenu(s) :	
Profession :		
Domaine(s) d'activité(s) :		
Activité 1	Niveau de revenu 1	
Activité 2	Niveau de revenu 2	

3. PARCOURS SCOLAIRE, PROFESSIONNEL ET URBAIN

- f. Pouvez-vous nous parler de vous, de votre parcours scolaire et des formations éventuelles, votre famille et votre vie à Douala ?
- g. A quel moment êtes-vous rentré dans les activités ? Par quel biais avez-vous obtenu votre premier emploi, et tous les emplois qui ont suivi ?
- h. Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées au cours de ces activités ?
- i. Vos revenus étaient-ils satisfaisants ? Pourquoi ?
- j. Exercez-vous d'autres activités, en dehors de la production d'eau en sachet ? Pourquoi ?

4. L'ENTREE DANS L'ENTREPRENEURIAT DE L'EAU : MOTIVATIONS, OBJECTIFS, EVOLUTION

- e. A quel moment êtes-vous rentré dans le domaine de l'eau ? Et qu'est-ce qui vous a poussé à le faire ?
- f. Quels sont les soutiens dont vous avez bénéficié (financier, familial, réseau de connaissances...) et comment se sont-ils manifestés ?
- g. Pouvez-vous nous raconter vos débuts : votre capital, vos ventes, vos rendements, vos collaborateurs et leurs qualifications, le matériel utilisé et les coûts d'acquisition, vos fournisseurs (locaux ou étrangers), vos difficultés... ?
- h. Comment votre activité a-t-elle évolué (volume de production, points de distribution, matériels utilisés, qualifications requises, chiffre d'affaires...) ?

5. LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION

- o. Et aujourd'hui, à combien s'élève votre production (journalière, hebdomadaire, mensuelle) ?
- p. Combien de personnes employez-vous ? Quelles sont leurs qualifications et leur niveau de revenus ?

- q. Comment sont organisées la production et la distribution : moyens utilisés, les employés et la répartition du travail, points de dépôt et de vente, autres lieux de production et/ou de distribution (villes, villages)... ?
- r. A Combien estimez-vous vos dépenses de production (journalière, hebdomadaire, mensuelle...) : coût d'achat des sachets plastiques, coût de fonctionnement de machines, coût de consommation électrique, coût de maintenance, coût de la main-d'œuvre...
- s. A combien pouvez-vous estimer le revenu mensuel de votre activité ?
- t. Dans quelle mesure peut-on dire que votre activité est rentable ?
- u. Pourquoi avez-vous choisi Douala, les autres villes et quartiers pour assurer la distribution ?
- v. Quel regard portez-vous sur la ville, ses potentialités ?
- w. A quel type de clientèle destinez-vous l'eau de consommation que vous produisez ?
- x. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez à vendre de l'eau dans la ville de Douala ?

6. LE MATERIEL, LES FOURNISSEURS

- e. Par quels moyens acquérez-vous du matériel ? Qui sont vos fournisseurs ?
- f. D'où vient le matériel utilisé (fabriqué localement ou importé) ? Quel en est le coût ?
- g. A combien pouvez-vous évaluer vos investissements actuels dans le matériel ?
- h. Quels sont les problèmes majeurs liés à l'utilisation du matériel ?

7. L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

- a. Comment trouvez-vous la qualité de l'eau produite (potable, non potable...) ? Que signifie pour vous une eau potable ?
- b. Il semble que certains organismes sont chargés de faire des analyses auprès des entreprises de production d'eau en sachet, avez-vous des informations ?
- c. Comment est assuré le traitement de l'eau (types de filtres et leur nombre, produits de nettoyage et antibactériens, coûts...) ?
- d. Comment gérez-vous la maintenance et la réparation des installations (organisme ou personne qui assure ces travaux, coûts, fréquence) ?

8. LES RAPPORTS AVEC LES AUTORITES LOCALES ET LA DEFENSE DES INTERETS

- f. Quels sont vos rapports avec la CUD, la mairie (impôt...), le MINEE, le MINSANTE ?
- g. Etes-vous immatriculé au registre du commerce (déclaration officielle de votre activité) ? Si oui, en quelle année ? Sinon, qu'est-ce qui pose problème ?
- h. Certaines entreprises exercent dans la légalité, d'autres sont totalement inconnues, d'autres encore sont répertoriées par le Ministère (ils tiennent ensemble des réunions) qui les laissent exercer dans l'illégalité. Quel regard portez-vous sur cette situation ? Pensez-vous qu'il existe des arrangements entre ces entreprises qui ne sont pas immatriculées et certaines autorités ? Bénéficient-elles de soutien et de qui ?
- i. Selon vous, qu'est-ce qui permet à ces structures illégales d'exister et de continuer à produire de l'eau ? Et qu'est-ce qui les empêche de procéder à l'immatriculation ?
- j. Vous êtes-vous constitué en association, syndicat, GIE, GIC avec d'autres entrepreneurs ? Pourquoi ?
Si oui, quel en est l'objet ? Votre association a-t-elle été légalisée auprès des autorités ? Comment est-elle organisée (la structure et ses différents organes, les réunions et leurs fréquences) ?

Si oui, avez-vous déjà posé des actes concrets (réactions face aux pouvoirs publics et autres personnes...)?

- k. En dépit de votre emploi de temps très chargé, trouvez-vous parfois du temps pour assister aux réunions des associations (tontine, association de quartier, comité de développement), parti politique...? Si oui, que vous rapporte votre adhésion à ces groupes ou en quoi est-ce important pour vous?
- l. On dit très souvent qu'à Douala « business et politique vont toujours ensemble »? Qu'en pensez-vous?

Virginie Nantchop
Tél.: 6 72 59 88 92
E-mail: virginie.nantchop@gmail.com

Ecole doctorale de géographie de Paris

Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Espaces, Sociétés, Aménagement

Co-tutelle : Université de Yaoundé 1

Dynamiques urbaines et rurales

Thème de recherches : Politiques publiques de l'eau et gouvernance urbaine. Acteurs et enjeux de l'accès à l'eau potable des populations à Douala (Cameroun).

Guide d'entretien auprès de la Commune d'arrondissement de Douala III^e

Objectifs

L'objectif du présent questionnaire est de recueillir des informations sur les politiques d'approvisionnement en eau des populations. Il s'agit d'abord de relever les différents acteurs impliqués, leurs rôles et niveaux de compétences, les financements éventuels etc... Ensuite, le questionnaire porte de manière plus précise sur le projet d'adduction d'eau potable réalisé (ou en cours de réalisation) à Ngodi-Bakoko et à Mbanga-Bakoko pour en saisir les objectifs et la mise en œuvre. Enfin, il s'agit de mettre en évidence, dans le cadre de la décentralisation, les rapports entre la Mairie et la Communauté urbaine de Douala, les chefferies, le MINEE, les concessionnaires de réseau d'eau public et les opérateurs privés (qui assurent l'approvisionnement en eau des populations à partir des forages).

- 1.** Quels sont les politiques qui sont définies pour assurer l'approvisionnement en eau potable des populations dans votre municipalité ? Quels sont les différents acteurs impliqués et quels sont leurs niveaux d'intervention ? Comment appréciez-vous la mise en œuvre de ces politiques ?
- 2.** En ce qui concerne le projet actuel d'adduction d'eau potable à Ngodi-Bakoko à partir du forage, pouvez-vous préciser ses objectifs ? Dans quel contexte est né ce projet ? Quels sont les divers acteurs impliqués dans sa réalisation ? Et comment est assurée la gestion au quotidien de cet ouvrage réalisé ?
- 3.** Dans le contexte actuel de décentralisation, quelle est la place des Communes d'arrondissement dans la gestion du service d'eau urbain ? Et face à la multiplicité des acteurs qui interviennent actuellement dans la distribution de l'eau aux populations (MINEE, CDE/CAMWATER, CUD, opérateurs privés, ONG etc...), quel rôle jouent les Communes d'arrondissement ?
- 4.** Avez-vous toujours atteint vos objectifs en ce qui concerne l'accès à l'eau potable des populations dans votre Commune ? Quel bilan pouvez-vous faire des projets réalisés jusqu'à présent ?

Virginie Nantchop
Tél.: 6 72 59 88 92
E-mail: virginie.nantchop@gmail.com

Ecole doctorale de géographie de Paris

Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Espaces, Sociétés, Aménagement

Co-tutelle : Université de Yaoundé 1

Dynamiques urbaines et rurales

Thème de recherches : Politiques publiques de l'eau et gouvernance urbaine. Acteurs et enjeux de l'accès à l'eau potable des populations à Douala (Cameroun).

Guide d'entretien auprès de la Commune d'arrondissement de Douala IV^e

Objectifs

L'objectif du présent questionnaire est de recueillir des informations sur les politiques d'approvisionnement en eau des populations. Il s'agit d'abord de relever les différents acteurs impliqués, leurs rôles et niveaux de compétences, les financements éventuels etc... Ensuite, le questionnaire porte de manière plus précise sur les projets de d'adduction d'eau potable réalisés (ou en cours de réalisation) dans la commune pour en saisir les objectifs et la mise en œuvre. Enfin, il s'agit de mettre en évidence, dans le cadre de la décentralisation, les rapports entre la Mairie et la Communauté urbaine de Douala, les chefferies, le MINEE, les concessionnaires de réseau d'eau public et les opérateurs privés (qui assurent l'approvisionnement en eau des populations à partir des forages).

1. Quels sont les politiques qui sont définies pour assurer l'approvisionnement en eau potable des populations dans votre municipalité ? Quels sont les différents acteurs impliqués et quels sont leurs niveaux d'intervention ? Comment appréciez-vous la mise en œuvre de ces politiques ?
2. Existe-t-il des projets d'adduction d'eau potable dans lesquels la Mairie a été impliquée (ou des projets en cours de réalisation)? Si oui, pouvez-vous préciser les objectifs de ces projets? Dans quel contexte sont nés ces projets ? Quels sont les divers acteurs impliqués dans leur réalisation ? Et comment est assurée la gestion au quotidien des ouvrages réalisés?
3. Dans le contexte actuel de décentralisation, quelle est la place des Communes d'arrondissement dans la gestion du service d'eau urbain ? Et face à la multiplicité des acteurs qui interviennent actuellement dans la distribution de l'eau aux populations (MINEE, CDE/CAMWATER, CUD, opérateurs privés, ONG etc...), quel rôle jouent les Communes d'arrondissement ?
4. Avez-vous toujours atteint vos objectifs en qui concerne l'accès à l'eau potable des populations dans votre Commune ? Quel bilan pouvez-vous faire des projets réalisés jusqu'à présent ?

Annexe n° 2 : Badge enquêteur

	Université de Yaoundé 1 Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne	
Ecole doctorale de Géographie		
Identification de l'enquêteur		
Nom et prénom : FOYET Cyrille		
Code : 002		
Responsable de l'enquête : Virginie Nantchop, Doctorante		

	Université de Yaoundé 1 Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne	
Ecole doctorale de Géographie		
Identification de l'enquêteur		
Nom et prénom : MBEUGANG Clément		
Code : 001		
Responsable de l'enquête : Virginie Nantchop, Doctorante		

	Université de Yaoundé 1 Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne	
Ecole doctorale de Géographie		
Identification de l'enquêteur		
Nom et prénom :		
Code : 003		
Responsable de l'enquête : Virginie Nantchop, Doctorante		

	Université de Yaoundé 1 Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne	
Ecole doctorale de Géographie		
Identification de l'enquêteur		
Nom et prénom : NANTCHOP Virginie		
Code : 004		
Responsable de l'enquête : Virginie Nantchop, Doctorante		

Annexe n° 3 : Lettres de recommandations auprès des acteurs institutionnels signées par le délégué du gouvernement

VILLE DE DOUALA
B.P 43 Douala
Tel./Fax: 33 42 89 50



COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION, DES
INVESTISSEMENTS ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

Douala, le 12 JAN 2015

LE DELEGUE DU GOUVERNEMENT
AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

A

Leurs Majestés, Chefs de Villages

- Logbessou
- Bonamoussadi
- Mabanda
- Ngodi Bakoko

DOUALA

N° 01 /DEPIDD/SG/CUD/15

Objet : Lettre de recommandation

Majestés,

Dans le cadre des recherches qu'effectue **Madame NANTCHOP Virginie Laure, doctorante de Géographie à l'Université Paris 1 Panthéon** en co-tutelle avec l'Université de Yaoundé 1 et stagiaire à la Communauté Urbaine de Douala, sur le thème « **Politiques publiques de l'eau et Gouvernance urbaine : Acteurs et enjeux de l'accès à l'eau potable des populations à Douala au Cameroun** »,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faciliter l'accès à l'information et à la documentation sollicitées par l'intéressée, afin d'accomplir efficacement sa mission.

Sachant pouvoir compter sur votre collaboration,

Veuillez agréer, Majestés, l'expression de ma considération distinguée, doublée des vœux les meilleurs pour la nouvelle année 2015.-



Dr. NTONE NTONE Fritz

VILLE DE DOUALA
B.P 43 Douala
Tel./Fax: 33 42 69 50



COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION, DES
INVESTISSEMENTS ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL – PATRIE

Douala, le **12 JAN 2015**

**LE DELEGUE DU GOUVERNEMENT
AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA**

A

Monsieur le Directeur Général
■ Camerounaise des Eaux
■ Cameroon Water Utilities

DOUALA

N° 028 /DEPIDD/SG/CUD/15

Objet : Lettre de recommandation

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre des recherches qu'effectue **Madame NANTCHOP Virginie Laure, doctorante de Géographie à l'Université Paris 1 Panthéon** en co-tutelle avec l'Université de Yaoundé 1 et stagiaire à la Communauté Urbaine de Douala, sur le thème « **Politiques publiques de l'eau et Gouvernance urbaine : Acteurs et enjeux de l'accès à l'eau potable des populations à Douala au Cameroun** »,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faciliter l'accès à l'information et à la documentation sollicitées par l'intéressée, afin d'accomplir efficacement sa mission.

Sachant pouvoir compter sur votre collaboration,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée, doublée des vœux les meilleurs pour la nouvelle année 2015./-



NTONE NTONE Fritz

VILLE DE DOUALA
B.P 43 Douala
Tel./Fax: 33 42 68 50



COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION, DES
INVESTISSEMENTS ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

Douala, le 2 JAN 2015

LE DELEGUE DU GOUVERNEMENT
AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

A

Madame et Messieurs les Maires des
Communes d'Arrondissement de Douala
3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème}

DOUALA

N° 010/DEPIDD/SG/CUD/15

Objet : Lettre de recommandation

Madame, Messieurs les Maires,

Dans le cadre des recherches qu'effectue Madame NANTCHOP Virginie Laure, doctorante de Géographie à l'Université Paris 1 Panthéon en co-tutelle avec l'Université de Yaoundé 1 et stagiaire à la Communauté Urbaine de Douala, sur le thème « Politiques publiques de l'eau et Gouvernance urbaine : Acteurs et enjeux de l'accès à l'eau potable des populations à Douala au Cameroun »,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faciliter l'accès à l'information et à la documentation sollicitées par l'intéressée, afin d'accomplir efficacement sa mission.

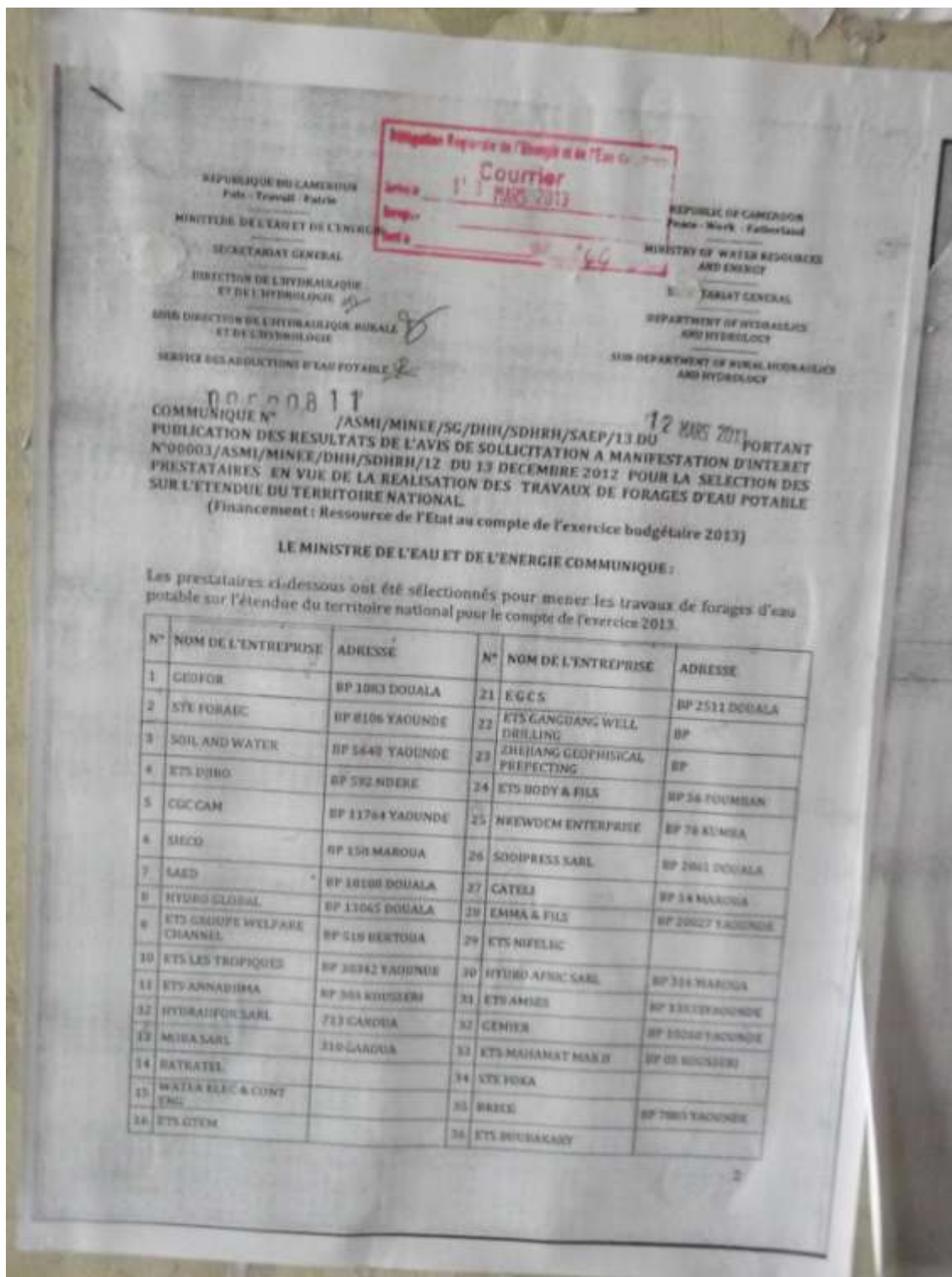
Sachant pouvoir compter sur votre collaboration

Veuillez agréer, Madame, Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée, doublée des vœux les meilleurs pour la nouvelle année 2015.-



Dr. NTONE NTONE Fritz

Annexe n° 4 : Liste des entreprises de production d'eaux sélectionnées par le Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) en 2013



Délégation Régionale de l'Energie et de l'Eau de Cameroun
Courrier
 Année n° 13 MARS 2013
 Enveloppe BP

17	SAHEL WATER SANITATION EN	BP 253 MAROUA	37	ETS KARAGAMA	BP 152 YAGOUA
18	ETS ARDOULA	BP 92 MORA	38	HT	
19	ETS GASOL KA		39	TEC	B.P.:10025 DOUALA
20	AFCOCAM	BP 562 NGBA	40	SAIBA	BP 66 YAGOUA

Par ailleurs, les prestataires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres au secrétariat de la Direction de l'Hydraulique et de l'Hydrologie sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tien lieu d'agrément pour les entreprises retenues./-

LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

Ampliations

- ✓ MINMAP;
- ✓ ARMP, pour publication et archivage;
- ✓ www.minee.cm;
- ✓ SOPECAM, pour publication;
- ✓ CPM du MINEE, pour information;
- ✓ Service des marchés/MINEE;
- ✓ DHH/MINEE;
- ✓ AFFICHAGE;
- ✓ CHRONO.



Dr. Basile ATANGANA KOUNA

Le Ministre

Annexe n° 5 : Communiqué du Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) du 19 janvier 2012 (publication des résultats de sélection des prestataires)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'EAU ET
DE L'ENERGIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'HYDROLOGIE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WATER RESOURCES
AND ENERGY

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HYDRAULICS
AND HYDROLOGY

COMMUNIQUE N° 0000295 / 12/MINEE/SG/DHH du 19 JAN 2012
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL A MANIFESTATION
D'INTERET N°00003/ASMI/MINEE/SG/DHH/10 DU 24 OCTOBRE 2011 POUR LA
SELECTION DES PRESTATAIRES EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX DES
SYSTEMES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LES
RESSOURCES DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2012

N°	ENTREPRISES/SOCIETES	Boite Postale	Téléphone
01	Favor ventures	B.P : Yaoundé	77 76 76 80
02	Entreprise IGN	B.P : 5670 Yaoundé	79 84 46 51
03	Six construct	B.P : 3124 Douala	33 39 27 29
04	Auto Polyvalent	B.P : 169 Kumba	77 74 41 24 / 33 35 43 51
05	Associated Industries Cameroon	B.P : 4481 Yaoundé	99 96 36 35
06	Yoshim Enterprise	B.P : 37 Ndop	77 61 75 61
07	Béton d'Arts	B.P : 4014 Douala	99 96 49 77
08	ETS Tebeck Enterprises	B.P : 1550 Yaoundé	77 74 52 87
09	Moforchi Enterprise	B.P : 4006 Bamenda	77 41 74 93 / 94 66 77 27
10	Premier Enterprise	B.P : 37 Ndop	77 61 75 61 / 77 78 33 38
11	Nakum's Enterprise	B.P : 315 Buea	77 96 15 03
12	Sahel Water Sanitation And Environment (2SW)	B.P : 253 Maroua	75 46 25 12
13	Ets Hand in Hand LTD	B.P : 205 Bamenda	77 66 09 11

14	Source Du Cameroun (SDC)	B.P : 3784 Yaoundé	22 21 37 90 / 99 85 72 61
15	Aset International LTD	B.P : 5454 Yaoundé	22 20 50 58 / 96 03 88 73
16	Entreprise Technique de Réalisation des Travaux d'Ingénierie (ENTTI)	B.P : 782 Yaoundé	77 17 54 85
17	SOGECAM	BP : 332 Bamenda	77 16 51 80
18	Gas-Engineering Sarl		33 02 97 45
19	AURA Cameroun	B.P : 3790 Douala	22 30 32 89
20	ENTREBATT	B.P : 5931 Douala	33 40 48 08 / 99 94 4927
21	Complexe Technologique et de Prestation Sarl (CTP)	B.P : 24 Edéa	96618386
22	Air Forage Sarl	B.P : 30342 Yaoundé	99 98 07 15
23	Cameroun Industrie et Services	B.P : 5770 Douala	33 42 37 29
24	Ets Land Services	B.P : 785 Yaoundé	75 70 52 01
25	Group Afric Concept Sarl	B.P : 11658 Douala	77 78 88 51
26	Ets SNTP et Fils	B.P : 30177 Yaoundé	75 5193 43
27	Entreprise Plurigénie	B.P : 6351 Yaoundé	97 36 43 73
28	NJOH et Fils	B.P : 6350 Yaoundé	76 07 32 81
29	CGC-CAM	B.P : 11764 Yaoundé	22 20 91 10
30	LIPA Sports Trader Sarl	B.P : 15424 Yaoundé	99 82 88 04
31	Alan et Steve Sarl	B.P : 6401 Yaoundé	99 12 77 37
32	Hydras Engineers Sarl	B.P : 14810 Yaoundé	77 70 46 61
33	KEYTECH Company LTD	B.P : 192 TIKO	99 91 68 66
34	LACAPES	B.P : 43 45 Yaoundé	22 22 81 42 / 77 50 86 03
35	Alpha Engineering	B.P : 230 Limbé	77 72 54 88

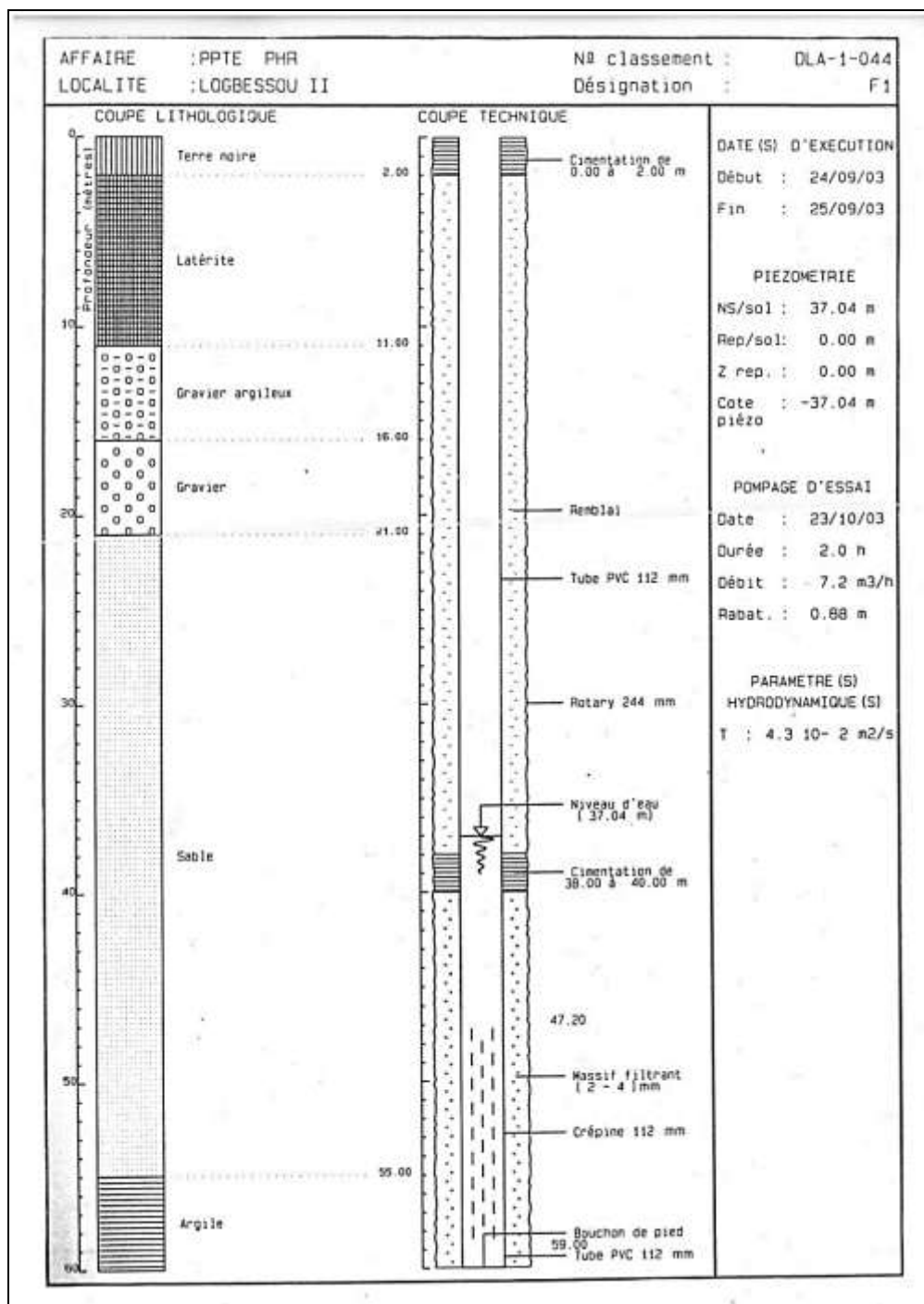
37	Rural Infrastructure Development Group	B.P : 4026 Bamenda	77 69 36 89
38	Ets Junior Electronic	B.P : 896 Bafoussam	77 78 76 12
39	Ets ANTENEF	B.P : 59 Kumba	97 31 77 90
40	Trinity Ressources Group	B.P : 307 Yaoundé	78 00 04 07
41	TRAV MAT Sarl	B.P : 1252 Yaoundé	75 42 88 41
42	NEMCO Transports et Grands Travaux	B.P : 15372 Douala	94 17 12 75
43	TALENTECH Co LTD	B.P : 885 Bamenda	94 19 66 36
44	CARD LTD	B.P : 688 Douala	77 50 06 88
45	Entreprise des Techniciens Associés (ETA)	B.P : 4202 Douala	99 81 90 09
46	Ets MARKINSON Engineering	B.P : 240 Mankon	77 31 51 61
47	Hydraugénie	B.P : 4178 Yaoundé	22 72 26 17
48	FORGELCAM	B.P : 6650 Douala	99 98 89 19
49	Ets DAKOO	B.P : 481 Dschang	33 45 15 02
50	Ets MIKEBEN'S	B.P : 410 Kumba	76 09 41 30
51	Ets ECAPRES	BP 3698 Yaoundé	77 64 73 47
52	NEBAN Entreprise	B.P : 484 Bamenda	77 78 21 84
53	Groupement EIC/ Hydroglobal	B.P : 7090 Yaoundé	22 20 64 65
54	NITBERGE	B.P : 06 Dschang	77 89 01 13
55	CATELI	B.P : 14 Maroua	94 59 67 32
56	GELCIM Engineering	B.P : 1990 Douala	33 08 55 07
57	SOPROCIT Sarl	B.P : 1573 Yaoundé	22 21 03 23
58	Group Engineers Enterprise	B.P : 4019 Bamenda	70 46 64 20

59	MAF Construction	B.P : 13 Ndop	77 27 49 68
60	Hydraufor Sarl	B.P : 713 Garoua	99 66 11 54
61	Ets WIRKOM Fidelis	B.P : 128 Kumbo	33 48 12 18
62	Ets INFRACAM	B.P : 5475 Yaoundé	79 82 76 44
63	Entreprise Générale de Construction et de Services (EGCS)	B.P : 2511 Douala	33 43 76 29
64	Ets Group TITA-TAMINS-BROS	B.P : 888 Yaoundé	75 35 96 20
65	Transit Enterprise	B.P : 549 Bamenda	77 54 45 64
66	Ets MBATOU	B.P : 2933 Douala	33 42 10 66
67	GEOFOR	B.P : 1448 Yaoundé	22 23 06 41
68	CAMFAITH Enterprise	B.P : 5195 Bamenda	77 58 06 09
69	Ets AM et CIE	B.P : 5559 Yaoundé	99 58 90 43
70	CHINS	BP 4257 Yaoundé	77 76 28 48 / 96 77 41 15
71	DATA Electrical	B.P : 262 Limbe	
72	Traptic Sarl	B.P : 15 308 Yaoundé	
73	ETS Club Internet	B.P : 758 yaoundé	77 67 22 22
74	Corporate Support Services	BP 7414 Douala	

(é) LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE
Dr. Basile ATANGANA KOUNA

www.minee.cm

Annexe n° 6 : Coupe schématique d'un forage



Source : GEOFOR, 2013.

Figure: coupe schématique d'un forage réalisé au quartier Logbessou 2.

Annexe n° 7 : Règlement intérieur du Forage du pionnier



FORAGE DU PIONNIER

L'eau à votre portée
Tel. 635.06.91 - DOUALA

Conditions D'abonnement

Article 1. Le forage du pionnier s'engage à vous fournir de l'eau potable et propre à la consommation à votre domicile.

Article 2. Les frais d'installation et branchements sont à charge de l'abonné.

Article 3. Un compteur lors de l'installation est mis à la disposition de l'abonné afin de relever les index des consommations d'eau. Cependant le compteur reste la propriété du forage du pionnier en cas de résiliation du contrat.

Article 4. Toute redistribution d'eau par l'abonné de quelque manière que ce soit à d'autres personnes est formellement interdite sous peine d'une rupture de contrat sans autre formalités.

Article 5. Toute manipulation frauduleuse constatée sur le compteur de l'abonné donnera lieu à une poursuite judiciaire avec une amende.

Article 6. Le forage du pionnier ne garantit pas la potabilité de l'eau ; Cependant le forage du pionnier recommande fortement à tout abonné de se faire installer un filtre buion à l'entrée de son compteur afin de rendre l'eau propre à la consommation. Ce matériel est fourni par le forage du pionnier à concurrence de 35000 F. Au cas contraire le forage du pionnier se s'engage pas à toutes les conséquences y afférents à ce choix.

Article 7. Les frais d'abonnement s'élève à 25000 (Vingt Cinq mille francs) non remboursable et le m3 est fixé à 1500.

Article 8. Tout abonné voulant participer au projet de réalisation des travaux devra verser un montant de 100.000F (Cent mille francs) non remboursable avant la fin des travaux de réalisation du projet ; pour cela ceux ci bénéficient des facilités de paiement et le prix du m3 à 400F.

Article 9. Une facture sera remise à l'abonné représentant le montant de la consommation mensuelle. Et le paiement se fait essentiellement en espèces et la date limite de paiement de la facture est de 10 jours après dépôt de facture. Passé ce délai, toute fourniture sera suspendu sans autre préavis.

Article 10. Le rétablissement de l'eau en cas de coupure pour le non-paiement de facture se fera moyennant des frais de coupures s'élevant à _____.

Article 11. En cas d'absence prolongé (vacances, missions, autres déplacements) l'abonné se doit de s'ignifier par écrit au forage du pionnier pour une suspension du contrat. La levé de suspension se fera de la même façon.

Article 12. En cas de litige seuls les tribunaux de Douala sont compétents.

Annexe n° 8 : Autorisation d'embouteillage et d'ensachage d'une eau minérale

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

SECRETARY GENERAL'S OFFICE

DEPARTMENT OF MINES AND GEOLOGY

SUB-DEPARTMENT OF MINING ACTIVITIES

MINERAL WATER AND MINING EXPLOITATION
MONITORING SERVICE

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

SOUS-DIRECTION DES ACTIVITES MINIERES

SERVICE DU SUIVI DE L'EXPLOITATION MINIERE
ET DES EAUX MINERALES

I/E *g*

E-005654
ARRETE N° / **MINIMIDT/SG/DMG/SDAM/SSEMEM/IE**
Portant autorisation d'embouteillage et d'ensachage d'une
eau minérale par la Société *g*
[REDACTED]

**LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE,**

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°001 du 16 avril 2001 portant Code Minier ;
Vu le décret n°2002/648/PM du 26 mars 2002 fixant les modalités
d'application de la loi n°001 du 16 avril 2001 portant code minier ;
Vu le décret n°2005/260 du 15 juillet 2005 portant organisation du
Ministère, des Mines, de l'Industrie et du Développement
Technologique ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 Décembre portant organisation du
Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du
Gouvernement ;
Vu la demande en date du [REDACTED]

ARRETE :

Article 1^{er} : La société [REDACTED]
est autorisée à exploiter une unité d'embouteillage d'eau minérale

dénommée [REDACTED] au lieu dit [REDACTED]
Arrondissement Douala 3ème, département du Wouri, Région du Littoral.

Article 2 : L'établissement est constitué d'une enceinte close avec une entrée principale, une guérite et comporte en son sein :

- un bâtiment construit en matériaux définitifs et résistant au feu abritant le forage ;
- un bâtiment construit en matériaux résistant au feu abritant toutes les installations d'embouteillage;
- un magasin de stockage du produit de fabrication ;
- un magasin de stockage de produit fini.

Article 3 :

L'unité de traitement : embouteillage, ensachage de 0,5l pour l'eau et 0,65l ,350ml pour jus comprend :

- le magasin des produits finis ;
- deux bacs tampon de 3000l pour le stockage d'eau brute ;
- un système de désinfection par UV ;
- une unité de production directe avec un débit horaire de 2000 bouteilles ;
- une unité de remplissage et de fermeture automatique des sachets ;
- 6 filtres (2 en polypropylène 2 à charbon 2 à coton) ;
- un magasin des matières premières consommables ;
- un magasin de pièces de rechange ;
- un laboratoire interne ;
- Des toilettes modernes.

Article 4 : Les prescriptions suivantes doivent être observées dans l'unité d'embouteillage :

- l'atelier doit être construit en matériaux définitifs et les sols revêtus d'un matériel imperméable et agencé de manière à permettre un écoulement facile et rapide des eaux ;
- le règlement intérieur précisant les conditions d'hygiène et de salubrité à observer dans les locaux d'embouteillage sera soumis

- pour approbation aux Administrations des mines et de l'hygiène publique ;
- les matériaux de conduits destinés à l'eau embouteillée doivent être résistants à la corrosion ;
 - les opérations de lavage, de rinçage, de remplissage de bouchage et d'ensachage doivent s'effectuer sans intervention manuelle ;
 - les bouteilles doivent être mirées avant et après remplissage ;
 - l'obturation doit présenter toutes les garanties d'étanchéité et de salubrité ;
 - les produits utilisés pour le lavage et la désinfection doivent être autorisés par le Ministre des Mines ;
 - Le laboratoire d'auto surveillance de l'eau doit être fonctionnel.

Article 5 : La société [REDACTED] est soumise au paiement des droits et taxes prévues par la réglementation :

- toutes autres taxes, prévues par la législation en vigueur.

Article 6 : (1) Le contrôle de l'embouteillage des eaux minérales est conjointement exercé par les Agents Assermentés des Administrations des Mines et de la Santé Publique conformément aux dispositions du décret n°2002/648/PM du 16 mars 2002.

(2) Avant la mise en exploitation de l'unité d'embouteillage, il sera procédé à une visite de conformité des installations par les Administrations citées à l'alinéa 1 ci-dessus ainsi qu'à l'analyse complète de l'eau à embouteiller.

(3) Les frais de transport d'hébergement des Agents de contrôle, ainsi que les frais d'analyse des échantillons d'eau prélevés sont à la charge de l'exploitant.

Article 7 : Toutes modifications dans le captage et toutes irrégularités dans la quantité, la qualité et la température de l'eau doivent être portées dans les quarante huit (48) heures à la connaissance du Directeur chargé des Mines et de la Géologie.

Article 8 : La société [REDACTED] est tenue de faire procéder mensuellement à une analyse bactériologique et physico-chimique de l'eau au Centre Pasteur et au laboratoire du Ministère en

charge des Mines. Le résultat de cette analyse est adressé au Ministre chargé des Mines.

Article 9 : La société [redacted] doit présenter à la fin du premier trimestre de chaque année un rapport d'activité comprenant notamment :

- les statistiques mensuelles de production, d'embouteillage et de vente ;
- un état du matériel mis en œuvre ;
- l'indication des objectifs en cours d'année.

Article 10 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté entraîne des sanctions prévues par la législation en vigueur.

Article 11 : Le présent arrêté sera enregistré, puis publié au journal officiel, en français et en anglais et communiqué partout où besoin sera./-

Ampliations

- CAB/MINIMIDT
- CAB/SG/PR/YDE
- CAB/MINSANTE/YDE
- CAB/MINDEF/YDE
- CAB/MINATD/YDE
- CAB/DGSN/YDE
- CAB/SED/YDE
- CR/LITTORAL/DLA
- PRSMEE/ LITTORAL
- INTERESSE BP 17675 DOUALA
- CHRONO & ARCHIVES

YAOUNDE, LE [redacted]

LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE



Emmanuel Bondé

Annexe n° 9 : Affiche de publicité d'une eau minérale

BOUTEILLES GAGNANTES

Encore Une

SANO
SANO L'assurance de votre santé
420ml

SANO SARL

SANO; L'ASSURANCE DE
EAU MINÉRALE NATURELLE

(+237) 33 37 66 66 / 22

AM 2014
BURUNDI

The advertisement features a central image of a plastic bottle and a metal can of SANO mineral water splashing water over a coastal town. The bottle has a label that reads 'SANO L'assurance de votre santé' and '420ml'. The can also has a label with 'SANO' and 'SANO L'assurance de votre santé' and '420ml'. The background shows a coastal town with buildings and a beach. The text 'BOUTEILLES GAGNANTES' is written in large red letters at the top. The SANO logo is in the bottom left, and the company name 'SANO SARL' is in the bottom center. Contact information is in the bottom right.

Annexe n° 10: Etiquette d'une eau de boisson captée à Douala et mentionnant ses propriétés

Eau Naturelle pure de qualité Supérieure

CLAIRE WATER est captée en grande profondeur, Conformément à la législation en vigueur, elle est déferrisée puis embouteillée avec le plus grand soin sous contrôle du laboratoire quotidien.

A conserver de préférence à l'abri du soleil, dans un endroit sain, frais et sans odeur.

Sans Nitrate

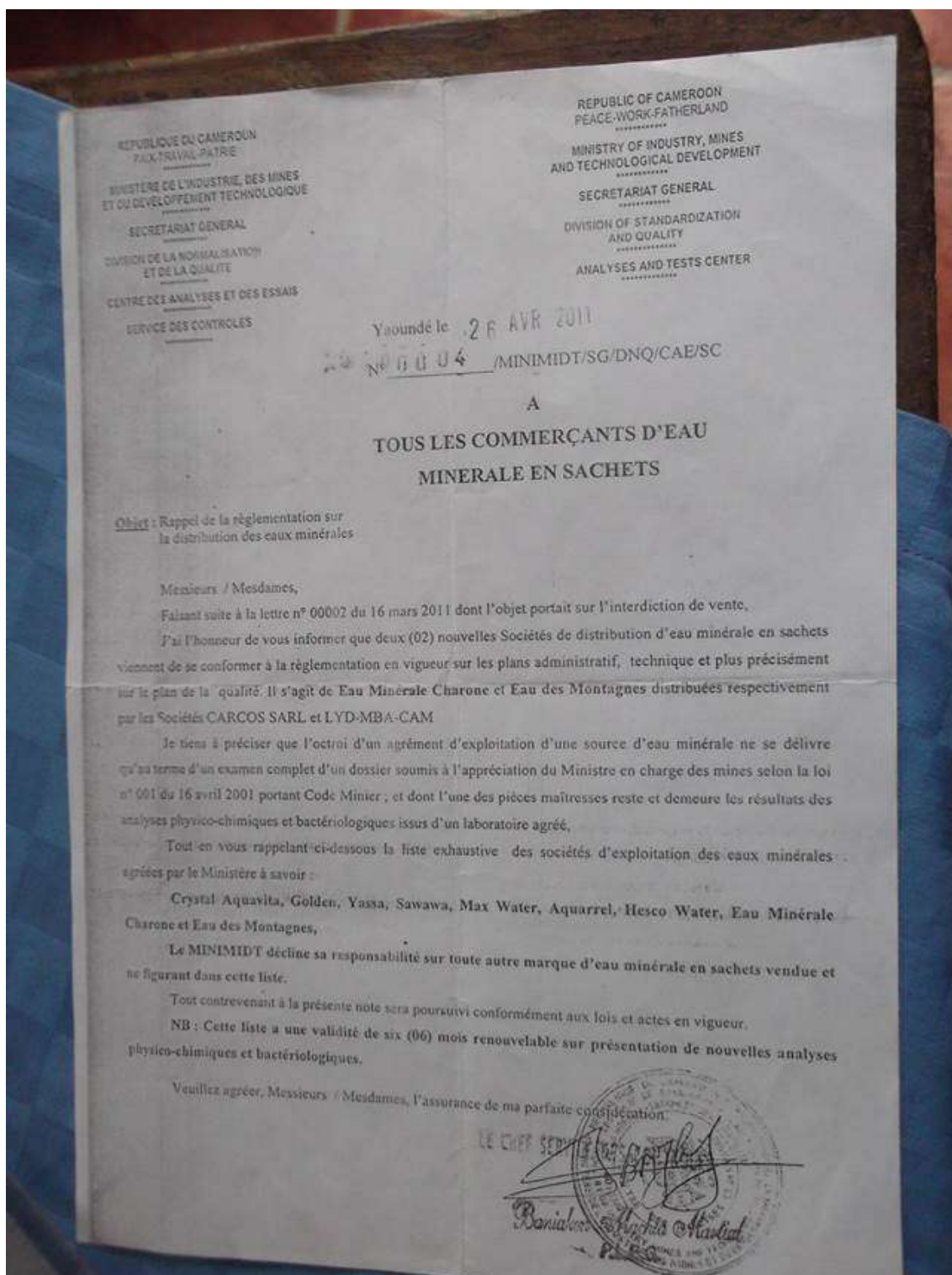
CLAIRE WATER

COMPOSITION PHYSICO CHIMIQUE (mg/l)	
Calcium : 3.0	Sulfates : 20
Magnésium: 10.4	Chlorures : 40
Sodium : 4.5	Nitrates : <1
Potassium : 1.3	Fluorures : < 0.3
Bicarbonates: 200	

10 L

B.P. 7214 Douala Bassa - Tél : (237) 94.36.87.90 / 95.53.96.64 / 76.49.39.82

**Annexe n° 11 : Rappel de la réglementation sur la distribution des eaux minérales, 2011
(Liste des entreprises autorisées par le Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique (MINMIDT))**



Annexe n° 12 : Arrêté du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de la fabrication et de la commercialisation des emballages non biodégradables

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

ARRETE CONJOINT N° 004 MINEPDED/MINCOMMERCE DU 24 OCT 2012
portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA

LE MINISTRE DU COMMERCE,

019990 / 05 OCT 2012

PRIME MINISTER'S OFFICE

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 90/031 du 10 août 1990 régissant l'activité commerciale ;
- Vu la loi n° 96/12 du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- Vu la loi n° 98/015 du 14 juillet 1998 relative aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ;
- Vu la loi n° 2004/002 du 21 avril 2004 régissant la métrologie légale au Cameroun ;
- Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu la loi-cadre n° 2011/012 du 06 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun ;
- Vu le décret n° 99/818/PM du 09 novembre 1999 fixant les modalités d'implantation et d'exploitation des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes ;
- Vu le décret n° 2005/1928/PM du 03 juin 2005 fixant les caractéristiques métrologiques des produits préemballés ou assimilés et les modalités de leur contrôle ;
- Vu le décret n° 2008/064 du 04 février 2008 fixant les modalités de gestion du Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°/PM du Fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets,

MINEPDED/ SG / DNC
COURRIER ARRIVEE / DEPART
Le 25 OCT 2012
Sortie le S/N°

ARRETENT:

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er}. Le présent arrêté conjoint porte réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables.

Article 2.- Au sens du présent arrêté, les définitions suivantes sont admises :

Dégradable : état d'une matière ou d'un produit susceptible de subir une modification de ses propriétés d'origine, due à la rupture chimique des macromolécules formant ce produit quelque soit le mécanisme de rupture de la chaîne.

Non biodégradable : état d'une matière ou d'un produit qui ne peut être décomposé sous l'action des champignons et des micro-organismes présents dans le milieu.

Plastique : matière synthétique constituée essentiellement de macromolécules, susceptible d'être modelée ou moulée généralement à chaud et sous pression.

Granulés : grains de polymère utilisés pour la fabrication des plastiques non biodégradables.

Verre : matière vitreuse dure, fragile et translucide formée de silicates alcalins et de stabilisants.

Emballage : tout objet quelque soit la nature des matériaux dont-il est constitué, destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur.

Métal : Corps conducteur de l'électricité, et de la chaleur, en général malléable, ductile et réfléchissant la lumière.

Article 3.- (1) Tout fabricant, importateur ou distributeur d'emballages non biodégradables autorisé est responsable de la gestion de ses déchets.

(2) Il prévoit des mesures visant à limiter la production et à promouvoir le recyclage, la réutilisation et d'autres formes de valorisation des déchets issus de ces emballages.

Article 4.- (1) La fabrication, l'importation, et la commercialisation ou la distribution des emballages non biodégradables sont soumises à l'obtention d'un permis environnemental préalable en vue d'assurer la traçabilité de leur récupération, recyclage et/ou destruction de façon écologiquement rationnelle.

(2) Le permis environnemental visé à l'alinéa 1 ci-dessus est délivré par le Ministre chargé de l'environnement.

Article 5.- (1) Tout fabricant, importateur ou distributeur des emballages non biodégradables élabore et met en œuvre un plan de gestion de ses déchets ainsi qu'un mécanisme de suivi relatif.

(2) Le Plan de gestion des déchets d'emballages non biodégradables tient compte des orientations de la Stratégie Nationale de Gestion des Déchets. Il définit notamment :

- les zones où les postulants au permis environnemental ou leurs partenaires sont tenus d'assurer les opérations de tri, de collecte, de transport, d'élimination finale ou de valorisation des déchets d'emballages non biodégradables ;
- les circuits, la fréquence, les horaires et les modalités de collecte de leurs déchets.

(3) Le fabricant, l'importateur ou le distributeur des emballages non biodégradables fourni trimestriellement un rapport de la mise en œuvre de son plan de gestion des déchets d'emballages non biodégradables à l'administration en charge de l'environnement.

Article 6.- Tout fabricant, importateur ou distributeur des emballages non biodégradables met en place un système de consigne pour faciliter la récupération desdits emballages en vue de leur recyclage, valorisation ou élimination finale.

DES DU PREMIER MINISTRE VISA 19990 / 05 OCT 2012 LE MINISTRE'S OFFICE	CHAPITRE II FABRICATION, L'IMPORTATION ET LA COMMERCIALISATION DES EMBALLAGES NON BIODEGRADABLES SECTION I DES EMBALLAGES PLASTIQUES
---	---

Article 7.- (1) Sont interdits, la fabrication, l'importation, la détention et la commercialisation ou la distribution à titre gratuit des emballages plastiques non biodégradables à basse densité inférieure ou égale à 60 microns d'épaisseur (1 micron vaut 1/1000 mm) ainsi que les granulés servant à leur fabrication.

(2) La production, l'importation, la détention, la commercialisation des emballages plastiques non biodégradables de plus de 60 microns et des granulés servant à leur fabrication sont soumises à l'obtention d'un permis environnemental visé à l'article 4 ci-dessus.

Article 8.- (1) Les indications relatives à l'épaisseur, la formulation, la biodégradabilité ou non, le nom et l'adresse précis du fabricant figurent sur les emballages plastiques fabriqués ou importés conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Les indications visées à l'alinéa 1 ci-dessus sont clairement visibles et facilement lisibles pour faciliter l'identification et la classification.

Article 9.- Il est formellement interdit de brûler les plastiques à l'air libre, de les jeter dans la nature ou de procéder à leur enfouissement.

SECTION II DES EMBALLAGES EN VERRE OU EN METAL

Article 10.- (1) Tout fabricant, importateur ou distributeur des emballages en verre ou en métal met en place un système de récupération, de reprise, de collecte, de réutilisation et de revalorisation de ses déchets d'emballages dans des conditions écologiquement rationnelles.

(2) Le système visé à l'alinéa 1 ci-dessus est approuvé par décision du Ministre chargé de l'environnement.

Article 11.- (1) Tout fabricant, importateur ou distributeur des produits commercialisés ou distribués dans les emballages en verre ou en métal met en place un système de récupération, de reprise, de collecte, de réutilisation et de revalorisation de ses déchets d'emballages dans des conditions écologiquement rationnelles.

(2) Tout fabricant ou importateur des produits commercialisés ou distribués dans les emballages en verre ou en métal revalorise ou recycle à concurrence de 80% au moins des quantités fabriquées ou importées dans le respect de la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III DISPOSITIONS DIVERSES, TRANSITOIRES ET FINALES

Article 12.- (1) Tout fabricant, importateur ou distributeur des emballages non biodégradables dispose, à compter de la date de signature, d'un délai de dix huit (18) mois pour se conformer aux dispositions du présent arrêté.

(2) Passé le délai mentionné à l'alinéa 1 ci-dessus, les administrations compétentes procéderont au contrôle, à la saisie et à la destruction des emballages non biodégradables aux frais du promoteur.

Article 13.- Les administrations en charge de l'environnement et du commerce sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 14.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au journal officiel en français et en anglais.-

Yaoundé, le 24 OCT 2012

LE MINISTRE DU COMMERCE,

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA
PROTECTION DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE,



*Luc Magloire Mbarga
Mbangana*



Helo Pierre

